



LES SŒURS DE CŒUR
DE CHIMAMANDA NGOZI ADICHIE

PIERRE BOURDIEU
LE PARADIS PERDU DE DENIS PODALYDÈS

Supplément
LE MONDE
DES LIVRES

Trump lance sa guerre commerciale mondiale

► Le président américain a annoncé, le 2 avril, l'imposition de droits de douane « réciproques » sur tous les produits étrangers vendus aux États-Unis

► De nouvelles taxes frapperont à hauteur de 20% les biens en provenance de l'UE, ceux venus de Chine le seront de 34% supplémentaires

► Les Européens hésitent entre riposter ou tenter de transiger avec Washington

► Cette politique n'est pas sans danger pour les États-Unis, où l'inflation pourrait s'envoler et la croissance se réduire



Donald Trump, à la Maison Blanche, à Washington, le 2 avril. MARK SCHIEFELBEIN/AP PHOTO

« L'UE doit réduire sa dépendance aux États-Unis »

L'ex-commissaire européenne Cecilia Malmström estime que l'Europe doit réagir plus fermement à l'offensive de Trump

PAGE 16

McKinley, un vrai-faux modèle

Souvent cité par Trump, le président William McKinley avait regretté in fine son protectionnisme

PAGE 26

MÉDITORIAL
LE RISQUE
D'UNE ÉSCALADE
INCONTRÔLABLE

PAGE 27

Ukraine : l'« art » poutinien de la négociation

Les pourparlers de paix n'avancent pas, malgré les concessions américaines

Lors de sa campagne pour l'élection présidentielle américaine, Donald Trump avait promis de régler le conflit ukrainien en « vingt-quatre heures ». Près de quatre-vingts jours après son investiture, les pourparlers de paix engagés entre les États-Unis et la

Russie en sont pourtant toujours aux balbutiements, et les combats continuent sur le terrain.

Si l'hôte de la Maison Blanche a bien tenté d'amorcer des négociations, son homologue, Vladimir Poutine, n'en finit pas de jouer la montre, exigeant de nou-

velles concessions à chaque avancée. Une méthode qui n'est pas sans rappeler celle de l'ex-ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique Andreï Gromyko (1909-1989), surnommé « M. Niet ».

PAGES 2-3

Politique La présidentielle de 2027 chamboulée

La condamnation de Marine Le Pen à une peine d'inéligibilité rebat les cartes et les stratégies des différents partis politiques

PAGE 8

Enseignement L'influent défenseur du privé sous contrat

S'il n'a pas de statut officiel, le Secrétariat général de l'enseignement catholique est perçu comme un « ministère bis »

PAGES 10-11

Exposition Artemisia Gentileschi, au-delà des poncifs

La peintre italienne formée à l'école caravagesque fait l'objet d'une rétrospective au Musée Jacquemart-André, à Paris

PAGE 19

Santé Plusieurs maladies reculent dans le monde

À L'IMAGE DE LA GUINÉE, qui est venue à bout de la maladie du sommeil, 44 pays ont réussi à éradiquer une maladie au cours des cinq dernières années, selon l'Organisation mondiale de la santé.

Des succès qui restent néanmoins fragiles, au vu des tensions sur le financement des programmes d'aide et des effets du réchauffement climatique.

PAGE 7

Défense
La difficile européenne de l'Alliance atlantique

PAGES 3 ET 4

Terrorisme
Les « Beatles » de Daech, parcours d'un sanguinaire quatuor djihadiste

PAGE 18

Automobile
Elon Musk mis en difficulté par le recul des ventes du constructeur Tesla

PAGE 17

VU PAR URBS (FRANCE)

CARTOONING FOR PEACE



LA RÉPUBLIQUE SOUS TENSIONS
1870 - 2025
ANATOMIE DES CRISES POLITIQUES

LA RÉPUBLIQUE SOUS TENSIONS
Un hors-série du « Monde »
100 pages - 12,50 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

30
ans
du
e-commerce
1995 — 2025





colissimo

“
**FIÈRE DE CÉLÉBRER
LES 30 ANS DU E-COMMERCE
AVEC COLISSIMO**”



Véritable révolution dans les habitudes de consommation, l'e-commerce souffle ses 30 bougies en 2025. Chez Colissimo, nous accompagnons les e-commerçants dans leur essor, comme Zalando, l'un des leaders européens dans le secteur de la mode. Ensemble, nous avons relevé tous les nouveaux défis du commerce et nous serons toujours à leurs côtés. L'aventure continue !

Laura Toledano
Directrice Générale France

zalando



**LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS**

GUERRE EN UKRAINE

Avant son retour à la Maison Blanche, Donald Trump a souvent claironné qu'il mettrait un terme à la guerre d'Ukraine en « vingt-quatre heures ». Près de quatre-vingts jours après son investiture, le président américain est-il toujours aussi sûr de lui? Les doutes se multiplient sur l'objectif, un temps esquissé, d'un accord d'ici à Pâques. Sur le terrain, les forces russes progressent, même si c'est au prix de lourdes pertes. Les bombardements et autres attaques de drones sur les villes ukrainiennes se poursuivent. Quant aux pourparlers de paix ébauchés par le dirigeant républicain, ils n'en sont encore qu'à leurs balbutiements.

« Le résultat provisoire de ce processus de négociation donne l'impression non pas d'une, mais de plusieurs pièces jouées à la fois, où il n'y a pas de script et où plusieurs metteurs en scène tentent d'imposer leur ligne », observe Tatiana Kastouéva-Jean, directrice du Centre Russie-Eurasie de l'Institut français des relations internationales (IFRI) : « L'ensemble est pour l'instant décevant, sans véritable avancée vers la paix. »

Certes, Donald Trump a bien tenté d'amorcer le processus, quitte à multiplier par avance les concessions à Vladimir Poutine. Mais sa méthode, tout à la fois brutale et désordonnée, déconcentre ses plus proches alliés, tant elle semble faire le jeu de la Russie, qui, elle, ne cède rien.

« Si cela ne tenait qu'à la Maison Blanche, un cessez-le-feu complet serait déjà en place, et des négociations seraient en cours en vue d'une résolution du conflit, juge Peter Rough, du Hudson Institute, un think tank conservateur de Washington. Mais le problème, c'est Poutine. Les Russes cherchent à gagner du temps, rechignent et, à chaque pas, ajoutent des conditions impossibles aux initiatives américaines, avant de faire des contre-propositions unilatérales. »

MANŒUVRES DILATOIRES

Le premier appel entre Donald Trump et son homologue russe, le 12 février, a pris de court Kiev et les capitales européennes, qui ont aussitôt dénoncé le risque de discussions dans leur dos. Très vite ensuite, Donald Trump a forcé la main au président ukrainien, Volodymyr Zelensky, pour qu'il accepte de négocier. Dans la foulée de la retentissante altercation entre les deux hommes dans le bureau Ovale de la Maison Blanche, le 28 février, il a suspendu l'aide militaire à Kiev, ainsi que l'assistance américaine en matière de renseignement, deux éléments vitaux pour mener bataille. Moyennant quoi, quelques jours plus tard, en Arabie saoudite, l'Ukraine a accepté le principe d'un cessez-le-feu de trente jours sans condition, en échange de la reprise de ce double appui. L'offre avait alors été refusée par Moscou, non sans que le Kremlin exige au passage la fin des livraisons d'armes occidentales à Kiev.

Il n'a pas fallu longtemps pour que la démarche de la Maison Blanche bute de nouveau sur les manœuvres dilatoires des Russes. Lors d'une seconde conversation téléphonique, le 18 mars, Donald Trump et Vladimir Poutine ont appelé à l'arrêt des frappes sur les infrastructures, au moins énergétiques, de part et d'autre. Mais ce compromis n'était pas sans ambiguïté : toutes les infrastructures, ont dit les Américains ; les seules infrastructures énergétiques, ont répliqué les Russes – et pour seulement trente jours. Depuis, Mos-



Ukraine : le théâtre d'ombres des négociations russo-américaines

Malgré les concessions de Trump à Poutine, les pourparlers de paix sont enlisés. Même l'accord sur l'arrêt des frappes visant les infrastructures est resté lettre morte

cou et Kiev s'accusent mutuellement, comme mercredi 2 avril, de violer cette première trêve.

Dans la foulée, les Américains ont échoué à restaurer la liberté de circulation sur la mer Noire : un accord de principe a semblé être à portée de main, le 25 mars, avant que la Russie ne l'assortisse, dans un communiqué à part, d'une série de conditions.

Moscou a lié l'entrée en vigueur de l'accord à la levée immédiate des sanctions occidentales, notamment sur les paiements interbancaires (Swift) pour certains établissements financiers, dont Roselkhozbank. En formulant cette exigence, impossible à mettre en œuvre car Washington n'a pas la main sur le système de paiements interbancaires Swift, installé en Belgique, Moscou a sabordé les discussions. L'Union européenne a refusé de se plier aux demandes russes, rappelant que le retrait des territoires ukrainiens occupés était le préalable à toute levée des sanctions. De facto, Vladimir Poutine cherche ainsi à faire porter aux Européens la responsabilité de l'échec de ses négociations avec Donald Trump.

Comme le président russe ne veut pas négocier en direct avec son homologue ukrainien, les deux parties sont en position asymétrique, ce dont le Kremlin cher-

che à tirer profit. Washington discute avec la Russie, non seulement de l'Ukraine mais aussi de la relance de la relation bilatérale sur des sujets secondaires : assouplissement des visas, règlement de contentieux immobiliers, reprise des vols directs, renouvellement du personnel des ambassades, voire organisation de matchs de hockey entre les deux pays. Quitte à sortir Vladimir Poutine de son isolement, et à précipiter un mauvais « deal » pour Kiev. A la fois acteur et médiateur, Donald Trump cherche moins à défendre son allié ukrainien qu'à se positionner en faiseur de paix pour mieux lancer son mandat de quatre ans. Ce à quoi il veut mettre fin, ce n'est pas une guerre d'agression, mais un « bain de sang ».

De son côté, Vladimir Poutine paraît surtout soucieux de gagner du temps. Il lance des leurreurs pour brouiller les radars, tout en martelant ses vieux objectifs : la neutralisation de l'Ukraine et sa démilitarisation. Et il ne rate jamais une occasion de délégitimer Volodymyr Zelensky – en demandant une nouvelle élection présidentielle pour le remplacer.

La méthode de négociation de l'administration Trump, presque naïve, a de quoi dérouter ses partenaires. « Par empressement, Trump perd des cartes d'entrée de

C'EST LE RETOUR DE LA « MÉTHODE GROMYKO », DU NOM DE L'ANCIEN DIRIGEANT SOVIÉTIQUE, QUE LES OCCIDENTAUX APPELAIENT « M. NIET »

jeu, en lâchant d'office ce qui aurait dû servir de levier de négociation, comme l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN, et il fait déjà miroiter la levée des sanctions avant d'obtenir toute concession de la part de Poutine, souligne Tatiana Kastouéva-Jean. Pour l'instant, Trump n'a mis aucune pression sérieuse sur le Kremlin à part de vagues menaces de renforcement des sanctions et d'augmentation de droits de douane pour un commerce bilatéral faible. On se demande à ce stade ce que signifie sa formule de la « paix par la force ».

Lors de son dernier passage à Paris, Volodymyr Zelensky a d'ailleurs enjoint aux États-Unis d'être « plus forts face à la Russie »

dans les négociations. Il n'a pas manqué d'ironiser sur l'émissaire de la Maison Blanche, l'ancien promoteur immobilier Steve Witkoff, placé aux avant-postes de la négociation. Pour lui, ses positions, très alignées sur celles de Moscou, semblent venir « d'un autre monde ».

MENÉS PAR LE BOUT DU NEZ

Face à la délégation américaine, sans expérience à ce niveau, « totalement incompétente », selon un diplomate européen, Vladimir Poutine compte au contraire sur de vieux routiers des négociations tortueuses. Il a d'abord envoyé en Arabie saoudite Sergueï Lavrov, fidèle ministre des affaires étrangères depuis 2004, puis le sénateur Grigori Karasine, un diplomate de carrière impliqué dans les négociations en coulisses avec la Géorgie après la guerre de 2008, et Sergueï Bessedia, ex-chef du cinquième service du FSB, chargé des opérations à l'étranger et désormais conseiller du directeur de cette organisation héritée du KGB. Leur présence acte le retour de la « méthode Gromyko », du nom de l'ancien ministre des affaires étrangères puis dirigeant soviétique, que les Occidentaux appelaient « M. Niet » pendant la guerre froide : des négociations souvent techniques, mais au final

sans aucune percée. « Ce qui me frappe, sans me surprendre, est la posture maximaliste de Poutine, car ses objectifs restent inchangés : asservissement de l'Ukraine, rupture du lien transatlantique et affaiblissement de l'Europe », constate Thomas Gomart, le directeur de l'IFRI.

Selon une tactique bien rodée, connue des diplomates allemands et français impliqués dans les négociations de Minsk, lesquelles étaient censées trouver une issue au conflit dans le Dombass en 2014, Moscou excelle à mener ses interlocuteurs par le bout du nez, mettant sans cesse en avant de nouvelles exigences, concernant l'Ukraine, mais aussi l'ordre de sécurité européen.

La Russie ne peut accepter les propositions de cessez-le-feu des États-Unis en Ukraine sans que les « causes profondes » de la guerre aient été abordées, a rappelé Sergueï Riabkov, le vice-ministre russe des affaires étrangères, mardi 1^{er} avril. Par « causes profondes », un élément essentiel de la novlangue diplomatique russe, il faut comprendre les avancées de l'OTAN en Europe centrale et orientale ainsi que dans les républiques baltes. Depuis l'automne 2021, soit quelques mois avant son invasion à grande échelle de l'Ukraine, Mos-



La difficile construction d'un « pilier européen » de l'OTAN

Sur le Vieux Continent, les membres de l'Alliance atlantique tentent de réduire leur dépendance aux Etats-Unis



Le ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov (deuxième à gauche), avec le secrétaire d'Etat américain, Marco Rubio (deuxième à droite), après leur rencontre à Riyad, le 18 février.

HANDOUT/AFP

BRUXELLES - bureau européen

Certains l'appellent le « pilier européen » de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), d'autres évoquent une « européanisation » de l'OTAN, ou encore une « OTAN 3.0 »... Quels que soient les termes employés, l'idée que les Européens prennent davantage en charge leur propre défense collective, assurée depuis soixante-quinze ans par l'Alliance atlantique, au sein de laquelle les Etats-Unis occupent un rôle prééminent, est en train de s'imposer aux capitales du Vieux Continent. Le fait que les Etats-Unis de Donald Trump aient décidé de tourner le dos à l'Europe de manière volontaire pour se concentrer à la fois sur leurs propres frontières et sur l'Asie – avec la Chine en ligne de mire –, tout en se rapprochant de la Russie de Vladimir Poutine, laisse les Européens face à un chantier énorme.

Pete Hegseth, le secrétaire à la défense américain, avait déjà prévenu, le 12 février, lors de son passage au siège de l'organisation, à Bruxelles, que « les Etats-Unis ne toléreraient plus une relation déséquilibrée [avec les Européens] qui encourage la dépendance ». Marco Rubio, le secrétaire d'Etat américain, est désormais attendu, jeudi 3 avril et vendredi 4 avril, pour une réunion ministérielle, pendant laquelle il devrait confirmer la position de Washington en faveur d'un meilleur « partage du fardeau » de la défense collective du continent.

Les Européens ont commencé à se mettre en ordre de bataille pour tenter de proposer ce rééquilibrage, d'abord au sens financier, puis en matière d'équipements et de troupes déployées. Quant à la question d'une éventuelle évolution de la gouvernance de l'OTAN afin que les Européens y prennent plus de responsabilités au sein de la hiérarchie militaire, les alliés ne sont pas encore prêts à se lancer dans des négociations aujourd'hui jugées bien trop hasardeuses.

Un engagement « inébranlable »

Depuis soixante-quinze ans, l'Alliance atlantique n'a eu qu'un seul leader incontesté : les Etats-Unis. Imaginer le remplacer reste encore inconcevable pour de nombreux Etats membres. D'ailleurs, se rassurent plusieurs diplomates, jusqu'à présent, Donald Trump, mais également Pete Hegseth ou le nouvel ambassadeur américain auprès de l'organisation, Matthew Whitaker, qui devrait faire ses premiers pas jeudi à Bruxelles, ont indiqué qu'ils n'entendaient pas la quitter. L'engagement de l'administration américaine à l'égard de l'alliance militaire est « inébranlable », a assuré M. Whitaker, mardi, lors de son audition devant le Sénat des Etats-Unis.

Pour l'instant, même si aucun diplomate n'a de certitude sur l'objectif réel à long terme de l'administration Trump, tous assurent qu'il faut en « faire plus ». Et d'abord au niveau budgétaire. Autour de la table du conseil de l'OTAN, les 32 alliés doivent discuter de l'objectif collectif de dépense. Depuis 2014, deux tiers d'entre eux ont augmenté leurs dépenses militaires, pour dépasser la barre des 2 % de leur PIB employés à renforcer leurs armées. Ils doivent maintenant s'entendre sur un objectif supérieur.

Alors que Donald Trump réclame que les Européens dépensent 5 % de PIB pour leur défense, la discussion tourne sur des pourcentages plus mesurés, mais déjà extrêmement conséquents. Si les

Etats baltes envisagent 4 à 5 %, d'autres pays évoquent une cible autour de 3 à 3,5 %. L'Union européenne, par le biais du plan Réarmer l'Europe, devrait aider ses membres à mobiliser quelque 800 milliards d'euros de dépenses supplémentaires dans le secteur

L'argent est une chose, mais ce n'est, de loin, pas la seule question posée par la défense collective européenne. Les alliés souhaiteraient arriver au sommet de l'OTAN à La Haye, les 24-26 juin, avec une vision un peu plus précise des capacités, tant en hommes qu'en matériels, qu'ils auront à déployer à moyen terme, pour assurer la défense conventionnelle de l'Europe, comme le leur a demandé Pete Hegseth en février. Est ainsi exclue la question du parapluie nucléaire de la dissuasion ota-

L'UE, PAR LE BIAIS DU PLAN RÉARMER L'EUROPE, DEVRAIT AIDER SES MEMBRES À MOBILISER 800 MILLIARDS D'EUROS

nienne, qui reste en Europe et à la seule main des Etats-Unis.

« Nous n'avons aucune visibilité », constate une source diplomatique. « La question est de savoir si la transition se fera de façon organisée et concertée avec les Américains ou par une série de décisions prises à l'emporte-pièce », rappelle Camille Grand, ancien

secrétaire adjoint de l'OTAN et un des coauteurs d'une étude du Belfer Center de Harvard de février, intitulée « Un nouveau marchandage transatlantique ».

Dans ce document détaillé, plusieurs chercheurs estiment que pour construire un « pilier européen » au sein de l'OTAN, les Européens devront prendre en charge à terme « 70 à 80 % » des forces déployées sur le flanc est et des « facilitateurs », soit les équipements indispensables à un vaste effort militaire : avions de transport de chars, matériel de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, moyens de guerre électronique, défense antiaérienne, missiles à longue portée, etc. « De manière urgente, l'Europe devrait remplacer les 20 000 soldats américains déployés en Europe » après l'invasion russe de février 2022, en

renfort des 80 000 militaires déjà stationnés sur le continent, assure enfin l'étude du Belfer Center. Les observateurs s'attendent à ce que ces troupes soient redéployées hors d'Europe, même si officiellement les Etats-Unis n'ont encore rien décidé.

Selon un diplomate, un retrait de soldats américains serait d'ailleurs soutenable pour l'Europe, si les Etats-Unis maintiennent leur parapluie nucléaire ainsi que le poste de commandant suprême des forces alliées en Europe (Saceur), occupé aujourd'hui par le général américain Cavoli. Alors que des rumeurs venant de Washington évoquent un retrait du poste de Saceur, « c'est une hypothèse, je ne les commente pas », a balayé mardi Mark Rutte. ■

PHILIPPE JACQUÉ



TOD'S

TODS.COM

GUERRE EN UKRAÏNE

Le défi du financement de la défense européenne

Les gouvernements cherchent quelles ressources mobiliser pour augmenter leur budget militaire

Emprunter? Tailler dans les dépenses? Augmenter les impôts? Les gouvernements européens retournent en tous sens la manière de financer les dépenses militaires appelées à croître fortement dans les prochaines années, sous la pression conjointe de la menace russe et de l'éloignement américain. Si certains d'entre eux ont déjà affiché des objectifs chiffrés à leur budget de défense et des pistes de financement, tous n'en sont pas là. Dans d'autres pays, le débat ne fait que commencer, à propos d'un effort qui pèsera inévitablement sur les priorités.

Recourir à l'emprunt

Les décisions sont sans doute moins difficiles à prendre dans les Etats dont les finances publiques sont équilibrées et l'endettement modéré. C'est le cas du Danemark, qui a un budget excédentaire. Le gouvernement, composé des sociaux-démocrates, des libéraux et des Modérés (centre), a décidé, le 19 février, de faire passer le budget de la défense à 3 % du PIB d'ici à 2026, nécessitant 120 milliards de couronnes (16 milliards d'euros), en plus des 155 milliards déjà prévus jusqu'en 2033. Une partie devrait être financée par les 59 milliards de couronnes d'excédent budgétaire, prévues par le ministère des finances, grâce à la croissance de l'économie danoise. Le recours à l'emprunt est également discuté, sachant que la dette publique du pays avoisine 33 % du PIB. Mais la proposition est critiquée, notamment par le patronat, qui plaide pour une baisse des dépenses publiques.

Déterminée à ne pas creuser sa dette publique (31 % du PIB), la Suède s'était jusque-là refusée à emprunter pour financer la hausse de ses dépenses militaires, qui vont atteindre 138 milliards de couronnes (12,8 milliards d'euros) en 2025, soit 2,4 % de son PIB. Cette ligne rouge a sauté, le 26 mars, quand le gouvernement libéral-conservateur, soutenu par les Démocrates de Suède (extrême droite), a annoncé qu'il allait souscrire un emprunt, pour une somme de 300 milliards de couronnes sur dix ans, afin d'accélérer le réarmement du pays. « Il s'agit du plus grand programme d'armement depuis la guerre froide », a indiqué le premier ministre, Ulf Kristersson, qui a précisé que le recours au prêt permettrait d'accroître le budget de la défense sans « réduire les besoins im-



Le roi du Danemark, Frederik X, lors de sa visite au siège de Nexter Systems, à Versailles, le 2 avril. KIRAN RIDLEY/AFP

portants de l'Etat-providence ou les efforts en matière de sécurité intérieure ». L'initiative est soutenue par les partis d'opposition.

En Allemagne, le financement de l'effort de défense se heurte aux strictes règles qui encadrent la gestion de l'argent public. Le futur chancelier conservateur Friedrich Merz a obtenu le soutien du SPD et des Verts afin de dégager durablement des marges de manœuvre pour financer le réarmement. Le vote historique d'une réforme constitutionnelle du Bundestag autorise le financement des dépenses militaires par de la dette, dans la limite de 1 % du

PIB par an, soit environ 45 milliards d'euros, en sus des quelque 50 milliards déjà logés dans le budget annuel. « Pour la défense de l'Allemagne, la règle doit être : "Whatever it takes" [quoi qu'il en coûte], a déclaré M. Merz. Le probable futur chancelier doit désormais prouver à ses électeurs et à son parti qu'il compte mener les réformes structurelles promises pendant sa campagne, axée sur la rigueur et le respect du cadre budgétaire existant.

En Espagne, sous pression de la gauche radicale, antimilitariste, avec laquelle il gouverne en coalition, le président du gouvernement, le socialiste Pedro Sanchez, n'a pas encore expliqué comment il compte financer l'augmentation des dépenses de défense. Mais, pour rassurer les électeurs de gauche, il s'est engagé à le faire « sans toucher un seul centime des dépenses sociales ou environnementales ». Ses marges de manœuvre sont limitées, notamment parce que, faute de majorité solide au Parlement, il n'a pu faire voter de budget depuis deux ans. Son déficit public, ramené à 2,8 % du PIB en 2024, apporte cependant « une flexibilité pour affecter des ressources », a avancé la ministre des finances, Maria Jesus Montero. M. Sanchez souhaite obtenir de l'Union européenne un emprunt commun européen. Madrid doit considérablement augmenter ses dépenses militaires pour atteindre l'objectif de 2 % du PIB. Avec 1,28 % seulement, selon l'OTAN, le royaume est à la traîne.

Pour éviter d'augmenter la dette publique, déjà proche des 100 % du PIB, Rachel Reeves a annoncé des coupes jugées choquantes par un grand nombre d'élus travaillistes. L'aide au développement devrait passer de 0,5 % à 0,3 % du PIB en 2027. Les allocations d'invalidité et de maladie doivent aussi être réduites de 5 milliards de livres sterling d'ici à la fin de la législature (2029) et les aides sociales (indexées sur les revenus) seront réduites elles aussi de 3,4 milliards de livres d'ici à 2029-2030, poussant 250 000 personnes sous le seuil de pauvreté. Les experts s'attendent à des coupes supplémentaires dans les budgets publics ou à des augmentations d'impôts dans les mois qui viennent, à moins que M^{me} Reeves ne renonce à ses règles de rigueur budgétaire.

Couper dans les dépenses

Mardi 1^{er} avril, le gouvernement finlandais, dirigé par le conservateur Petteri Orpo, a fait savoir qu'il allait augmenter le budget de la défense pour atteindre 3 % du PIB d'ici à 2029, contre 2,4 % actuellement. Selon la ministre des finances, Riikka Purra (Vrais Finlandais, parti populiste eurosceptique), cela représente une hausse des dépenses militaires de 3 milliards d'euros sur quatre ans. Cette annonce intervient dans un contexte budgétaire serré, alors que la coalition de droite et d'extrême droite s'est fait élire, en 2023, sur la promesse de réduire la dette publique (autour de 80 % du PIB) et a

déjà annoncé des coupes sévères, notamment dans les dépenses sociales et de santé. « Il est clair qu'à mesure que les coûts des nouvelles acquisitions [de l'armée] vont devenir réels, nous allons devoir trouver une marge de manœuvre dans le budget afin de ne pas augmenter les emprunts de l'Etat », a prévenu M^{me} Purra, qui n'exclut pas de nouvelles restrictions budgétaires.

Au Royaume-Uni, Keir Starmer a annoncé, fin février, une hausse des dépenses de défense de 2,3 % à 2,5 % du PIB britannique à partir de 2027, soit une injection nette de 13 milliards de livres sterling (15,5 milliards d'euros) par an. Cet effort a été salué par les experts et les militaires, mais jugé tout juste suffisant pour compenser des années de sous-investissement et financer les programmes en cours. Il contraint la chancelière de l'Echiquier, Rachel Reeves, à des décisions difficiles. D'autant qu'elle s'est fixé des règles budgétaires strictes, comme la diminution de l'endettement public d'ici à 2030.

Pour éviter d'augmenter la dette publique, déjà proche des 100 % du PIB, Rachel Reeves a annoncé des coupes jugées choquantes par un grand nombre d'élus travaillistes. L'aide au développement devrait passer de 0,5 % à 0,3 % du PIB en 2027. Les allocations d'invalidité et de maladie doivent aussi être réduites de 5 milliards de livres sterling d'ici à la fin de la législature (2029) et les aides sociales (indexées sur les revenus) seront réduites elles aussi de 3,4 milliards de livres d'ici à 2029-2030, poussant 250 000 personnes sous le seuil de pauvreté. Les experts s'attendent à des coupes supplémentaires dans les budgets publics ou à des augmentations d'impôts dans les mois qui viennent, à moins que M^{me} Reeves ne renonce à ses règles de rigueur budgétaire.

Les Pays-Bas entendent augmenter rapidement les effectifs de leur armée (de 76 000 à 100 000 hommes, 200 000 à terme), constituer trois nouveaux bataillons de combat et investir massivement dans de l'armement. Ces dépenses sont estimées à, au minimum, 10 milliards d'euros, mais leur financement n'a pas encore été débattu par les quatre partenaires de la majorité. Il devrait, a priori, résulter d'une

réduction des dépenses, puisque ces partis ont récemment désavoué le chef de la coalition, Dick Schoof, favorable à un assouplissement des contraintes budgétaires afin de favoriser les investissements dans les moyens militaires.

Augmenter les impôts

L'Estonie, qui prévoit d'augmenter ses dépenses militaires pour atteindre au moins 5 % de son PIB d'ici à 2026, a introduit une « taxe de défense » en septembre 2024. Elle se compose de trois éléments : à partir du 1^{er} juillet 2025, le taux de TVA va augmenter de 2 points (passant de 22 % à 24 %), tandis que l'impôt sur le revenu et la taxe sur les bénéfices des entreprises vont croître de 2 % en 2026. « Tout le monde en Estonie comprend que nous devons faire plus », a déclaré le ministre de la défense estonien, Hanno Pevkur, le 1^{er} octobre 2024. Tous les ministères sont priés, par ailleurs, de baisser de 10 % leurs dépenses d'ici à 2027. L'objectif est de réduire le déficit public de 4,4 % à 3 % en 2025, tout en continuant d'accroître le budget de la défense.

Des pistes sujettes à controverse

Bien qu'elle soit jusqu'ici très engagée derrière l'Ukraine, la République tchèque est aussi confrontée à d'intenses débats politiques sur le coût et la nécessité de son réarmement. Depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, le premier ministre conservateur, Petr Fiala, qui s'est fait connaître en mettant en place un vaste programme européen d'achat de munitions en commun pour Kiev, a annoncé son désir de porter le budget de la défense à 3 % du PIB d'ici à 2030. Cet effort suppose de dégager 8 milliards de couronnes (320 millions d'euros) dès 2025, et son ministre des finances a promis que cela ne passerait pas par une hausse du déficit public.

Connue pour son aversion pour les impôts, la droite tchèque est accusée par l'opposition de vouloir couper dans les dépenses, notamment sociales, ce qui alimente son impopularité dans les sondages. L'ancien premier ministre populiste Andrej Babis en a d'ailleurs fait son sujet de campagne princi-

EN ITALIE,
LA QUESTION
DU RÉARMEMENT
EUROPÉEN DIVISE,
DANS UN CONTEXTE
OÙ LES MARGES
DE MANŒUVRE
BUDGÉTAIRES
SONT TRÈS LIMITÉES

pal pour les législatives de l'automne. Régulièrement accusé d'être « prorusse » par la majorité, le parti de cet admirateur de Donald Trump a toutefois changé de position, le 30 mars, en expliquant soutenir une hausse des dépenses militaires, mais à condition d'épargner « les personnes socialement désavantagées ». Egalement en progression dans les sondages, plusieurs partis d'extrême droite et d'extrême gauche s'opposent à toute hausse des dépenses et défendent un retrait du soutien tchèque à l'Ukraine.

En Italie, la question du réarmement européen divise la majorité comme l'opposition, dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires sont très limitées. Pour Rome, du fait de son endettement (139 % du PIB en 2024), des subventions seraient préférables au simple assouplissement des règles budgétaires prévues par le plan européen Réarmer l'Europe. Les opposants à un effort supplémentaire en matière de défense, à gauche comme du côté de la droite radicale – avec la Ligue, alliée de la présidente du conseil d'extrême droite, Giorgia Meloni, et historiquement pro-Kremlin –, portent le raisonnement selon lequel les fonds utilisés seraient mécaniquement retirés aux services publics essentiels, alors même que le secteur sanitaire connaît une crise grave. Ces discours ont conduit M^{me} Meloni, toujours rétive à penser la sécurité européenne autrement que dans le strict cadre transatlantique, à affirmer que les fonds de cohésion dont les régions les plus défavorisées du pays ont besoin ne seraient pas utilisés pour le renforcement de capacités de défense.

Le premier ministre belge, Bart De Wever, à la tête d'un pays soumis depuis longtemps à la pression de l'OTAN pour qu'il augmente son budget de défense (1,3 % du PIB), a rapidement convaincu les membres de sa coalition de passer à 2 % dès 2025. La manière dont sera financé cet effort de 4 milliards d'euros – 17 milliards au total d'ici à 2030 – n'est toutefois pas connue. Un emprunt semble incertain pour l'un des pays les plus endettés d'Europe (106 % du PIB). Une hausse des impôts semble tout aussi improbable, le royaume étant l'un des champions mondiaux de la taxation sur le travail. Reste la piste d'une réduction d'autres dépenses, même si les projets de la coalition dans ce domaine ont déjà déclenché un vaste mouvement de protestation. D'où d'autres idées : l'émission d'un « bon d'Etat défense » afin d'inviter la population à contribuer à la sécurité du pays, ou la vente des participations encore détenues par l'Etat dans certaines entreprises. Une solution jugée néfaste par la moitié de la population et par certaines composantes de la majorité.

LES CORRESPONDANTS
DU « MONDE » EN EUROPE

CULTURES
MONDE.

du lundi
au vendredi
11H – 12H

Mélanie
Chalandon

Julie Gacon



L'esprit
d'ouverture

En partenariat avec
Le Monde

Le président taiwanais dans le viseur de Pékin

Tandis que la propagande chinoise présente Lai Ching-te en « saboteur », l'armée multiplie les exercices militaires de grande ampleur autour de l'île

PÉKIN - correspondant

La Chine a procédé, mardi 1^{er} et mercredi 2 avril, à des exercices militaires de grande ampleur autour de Taïwan, simulant un blocus avec des « frappes de précision » sur des « cibles », comme des ports et des infrastructures énergétiques, pour accentuer la pression sur le président de l'île, Lai Ching-te. Ces manœuvres, baptisées « Tonnerre dans le détroit 2025-A » pour faire savoir qu'il pourrait y en avoir d'autres dans l'année, ont impliqué de nombreux avions et navires dont le porte-avions *Shandong*, ainsi que des « tirs longue distance à feu réel », selon un porte-parole de l'Armée populaire de libération, Shi Yi.

La principale cible de ces exercices est le président taiwanais, en fonctions depuis le 20 mai 2024 et dont les discours suscitent une colère particulièrement vive de Pékin. L'armée chinoise a publié des caricatures le représentant en parasite et le bureau du gouvernement chinois chargé des questions concernant Taïwan l'a qualifié mardi de « saboteur » révélant au grand jour ses « traits répugnants anti-paix, anti-échanges, anti-démocratie, antihumanistes ».

L'objet de ce courroux est un discours qu'a tenu M. Lai, le 13 mars, au cours duquel il a semblé durcir le ton face à la recrudescence des opérations d'infiltration chinoise dans la société taiwanaise, du retournement de certains de ses militaires à l'utilisation d'influenceurs passant sur les réseaux sociaux des messages favorables à une invasion. Lai Ching-te, à l'issue d'une réunion sur la sécurité nationale, avait détaillé 17 mesures pour faire face à ces stratégies d'influence et qualifié la Chine de « force hostile étrangère ».

Le président taiwanais avait notamment annoncé la réouverture de cours martiales pour faire face au nombre de militaires actifs ou retraités recrutés afin d'espionner pour la Chine – 28 et 15 respec-

tivement arrêtés en 2024. Il entend également imposer une obligation de transparence pour tous les officiels dans leurs contacts avec la Chine, du député au maire de village en passant par les fonctionnaires et veut une politique bien plus active contre la « guerre cognitive » qui fait entrer le message de Pékin par la voie des influenceurs sur TikTok ou Instagram.

Appliquant cette nouvelle doctrine, Taipei vient d'expulser trois ressortissantes chinoises bénéficiant de permis de résidence car mariées à des Taïwanais, mais qui s'étaient fait une spécialité de tenir un discours favorable à une invasion militaire. L'une d'elles, Liu Zhenya, avait publié en mai 2024, alors que l'armée chinoise effectuait des exercices militaires autour de Taïwan, une vidéo sur son compte « Yaya à Taïwan » sur Douyin, la version chinoise de TikTok, dans laquelle elle se réjouissait : « Peut-être demain matin l'île sera couverte de drapeaux rouges aux cinq étoiles » et « Rien que d'y penser me rend heureuse ». Elle a dû embarquer le 25 mars pour la Chine après qu'une cour de justice a rejeté ses recours au motif de son implication dans de la « propagande de guerre ». Une

autre est partie vers Chengdu lundi et la troisième, Zhao Chan, ne s'est envolée pour Canton que mardi 1^{er} avril, non sans avoir crié à l'aéroport : « Qu'y a-t-il de mal à aimer sa famille et son pays ? ! »

Les autorités taiwanaises entendent sensibiliser la société à ces menaces après que deux youtubeurs, un réalisateur de vidéos courtes nommé Pa Chiung associé à un rappeur, Chen Po-yuan, ont révélé dans un documentaire en deux parties en décembre 2024 comment ils ont été approchés lors d'un voyage dans la province du Fujian, en Chine, dans un pseudo-incubateur de start-up, par un contact qui leur promettait l'équivalent de dizaines de milliers d'euros pour produire des vidéos faisant la promotion de l'unification de Taïwan à la Chine. Ils se sont depuis fait une mission de débûquer les influenceurs vendus à la Chine, dont « Yaya à Taïwan ».

Priorité du Pentagone

Ces cas ont ouvert un débat sur l'équilibre à trouver entre le respect des libertés, d'expression et d'échanges humains, et le risque d'infiltration. « On ne peut pas laisser s'installer des gens qui promeuvent notre unification de force à la Chine, ce n'est pas acceptable », soutient Puma Shen, député issu de la formation du président, le Parti démocrate progressiste, qui se félicite que Lai Ching-te ose avancer sur ce sujet. « Le président sonne l'alerte, il pointe des problèmes critiques, il prévient la société que nous devons les régler », estime-t-il.

Mais d'autres y voient un risque de rendre suspects les contacts entre les deux sociétés de manière générale. Le parti nationaliste Kouomintang opposé au président, mais majoritaire au Parlement, est vent debout contre ces mesures. « Lai Ching-te

avant d'être élu disait qu'il n'était pas contre les échanges entre les deux rives, qu'ils seraient maintenant, mais, maintenant, il définit la Chine comme notre adversaire, c'est lui qui modifie la situation », dénonce Chen Yu-jen, une députée de ce parti.

Durant ses premiers mois de mandat M. Lai, qui est connu pour son franc-parler, une attitude payante auprès de son électorat critique de la Chine, mais moins adaptée à la diplomatie, a voulu donner des gages de modération. Il s'en est tenu à la rhétorique de sa prédécesseure, Tsai Ing-wen, qui veillait à ne pas donner à Pékin prétexte à hausser le ton. Mais il n'a pas été payé en retour, la Chine multipliant les exercices militaires. Il pourrait en avoir conclu qu'il est préférable de nommer les choses, à un moment où entre son ralentissement économique, une nouvelle guerre commerciale et les débuts d'une administration américaine qui se libère du front ukrainien, la Chine pourrait ne pas juger opportun de surréagir.

Les manœuvres militaires chinoises qui se sont achevées mercredi pourraient également être une réaction aux premiers pas de l'administration américaine sur l'épineux dossier taiwanais. Le *Washington Post* a révélé, samedi 29 mars, l'existence d'une note interne du secrétaire à la défense, Pete Hegseth, expliquant que le Pentagone assume de se désintéresser de l'Europe pour se consacrer à la priorité de dissuader la Chine de se saisir de Taïwan. Puis, depuis Tokyo, au cours de son premier déplacement en Asie, M. Hegseth s'est engagé dimanche au « maintien d'une dissuasion forte, prête et crédible en Indo-Pacifique, notamment dans le détroit de Taïwan ». La réponse de Pékin ne s'est pas fait attendre. ■

HAROLD THIBAUT

SYRIE Incursion et frappes israéliennes

Neuf personnes ont été tuées, jeudi 3 avril à l'aube, en s'opposant à une incursion israélienne dans le sud de la Syrie, ont indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH) et les autorités locales. L'armée israélienne a déclaré, jeudi, qu'elle avait répondu à des tirs lors d'une opération dans le sud de la Syrie, ajoutant avoir tiré sur plusieurs combattants qui ont été « éliminés » dans des frappes terrestres et aériennes. Mercredi, une série de frappes israéliennes ont visé un centre de recherche militaire à Damas et l'aéroport militaire de la ville de Hama (centre), ont indiqué la Syrie et Israël, l'OSDH faisant état de quatre morts. – (AFP)

GROENLAND La première ministre danoise à Nuuk

La première ministre danoise, Mette Frederiksen, est arrivée au Groenland, mercredi 2 avril, pour « renforcer l'unité » du pays scandinave avec le territoire arctique, à l'heure où la convoitise de l'administration Trump pour l'île s'accroît. Le Groenland vient de se doter d'un nouveau gouvernement de coalition, sous la houlette du parti de centre droit les Démocrates, dirigé par Jens-Frederik Nielsen. « Je n'ai qu'un seul souhait, c'est de faire tout ce que je peux pour prendre soin de ce merveilleux pays et de [le] soutenir dans une situation vraiment difficile », a déclaré Mette Frederiksen à son arrivée à Nuuk, où elle devait rester jusqu'à vendredi. – (AFP)

PEUGEOT
LE TEMPS DES PROS

ÉLECTRIQUE ET THERMIQUE

JUSQU'À
15 000 €
D'AVANTAGE CLIENT⁽¹⁾

RENOUVELEZ VOTRE FLOTTE EN ÉLECTRIQUE AVEC JUSQU'À 4 500€ DE PRIME CEE

PEUGEOT RECOMMANDE TotalEnergies E-Partner, E-Expert et E-Boxer : Consommation mixte WLTP (l/100 km): 0, émissions de CO₂ WLTP: 0
(1) jusqu'à 15000 € HT de remise, Prime CertiNergy 4 515€ HT incluse au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (n° SIREN : 798 641 999), valable pour l'achat ou la location de 24 mois mini, pour un parc inférieur à 100 véhicules, sur le prix d'un E-Boxer de 56400€ HT, tarif du 02/01/25. Offre réservée aux clients professionnels, non cumulable, jusqu'au 30/04/25 dans le réseau PEUGEOT participant. Conditions sur Peugeot.fr

A Gaza, Israël se dit déterminé à appliquer le plan Trump

Nétanyahou a déclaré vouloir mettre en œuvre ce projet qui suppose d'expulser les Palestiniens

JÉRUSALEM - correspondance

Mercredi 2 avril, dans le camp de réfugiés de Jabaliya, au nord de la bande de Gaza, des frappes israéliennes ont détruit un centre de santé de l'UNRWA, l'agence des Nations unies chargée des réfugiés palestiniens, où s'abritaient quelque 160 familles de déplacés. Une vingtaine de personnes ont été tuées, dont neuf enfants. Selon l'armée israélienne, qui affirme que les lieux étaient utilisés pour planifier des attaques, des membres du Hamas figurent parmi les victimes. Israël interdit à la presse étrangère de pénétrer dans le territoire côtier.

Le même jour, l'armée israélienne a pris le contrôle d'une nouvelle bande de territoire traversant l'enclave, baptisée « route Morag », du nom d'une ancienne colonie juive démantelée en 2005. Dans une vidéo diffusée dans la soirée, Benjamin Nétanyahou a affirmé : « Nous morcelons la bande de Gaza et nous augmentons la pression pas à pas, afin qu'ils nous rendent nos otages. L'armée prend des territoires, frappe les terroristes et détruit les infrastructures. »

Après avoir rompu, le 18 mars, la trêve en vigueur depuis deux mois avec le Hamas, les forces de l'Etat hébreu ont repris la guerre et leur entreprise de destruction de la bande de Gaza, de manière méthodique. Dès le 19 mars, elles ont récupéré le corridor de Netzarim, qui sectionne le territoire d'est en ouest, au sud de la ville de Gaza.

Avec la route Morag, Israël a découpé l'enclave en trois parties. Les plus importants centres urbains, la ville de Gaza, au nord, Khan Younés, au centre, et Rafah, au sud, sont isolés les uns des autres.

L'opération militaire s'étend « pour écraser et nettoyer la zone des terroristes et de leurs infrastructures, et pour s'emparer de vastes portions de terre qui seront intégrées dans les zones de sécurité d'Israël », a déclaré mercredi le ministre de la défense, Israel Katz. Selon l'ONG de droits humains israélienne Gisha, les zones-tampons s'étendent déjà sur 62 km², soit 17 %, du minuscule territoire gazaoui. Dimanche, Benjamin Nétanyahou a affirmé, lors d'un conseil des ministres, vouloir « mettre en œuvre le plan Trump, le plan de migration volontaire. C'est notre stratégie, nous ne le cachons pas ». Une référence à l'idée du président américain d'expulser la population de Gaza pour y construire un projet immobilier de luxe.

« Un cercle vicieux de sang »

La semaine passée, l'armée a multiplié les ordres d'évacuation. Le 26 mars, les habitants du sud de la ville de Gaza ont été sommés de quitter les lieux. Le 29 mars, c'était au tour de ceux de Khan Younés. Le 31 mars, l'armée réclamait le retrait de Rafah, au sud de l'enclave. Lundi et mardi, nouveaux ordres pour le nord de la ville de Gaza. « À ce jour, 64 % de Gaza est soumis à des ordres de déplacement forcé, ou se trouve dans la prétendue "zone tampon". Autrement dit, 64 % de



A l'hôpital de Beit Lahya, après une frappe israélienne sur le camp de réfugiés palestiniens de Jabaliya, le 2 avril. OMAR AL-QATTAA/AFP

Gaza est rendu inaccessible à la population. Aucune zone ni personne n'est en sécurité à Gaza. Mes collègues me disent qu'ils souhaitent simplement mourir auprès de leurs familles. Leur plus grande peur est de survivre seuls », s'est alarmé mercredi, dans une conférence de presse, Jonathan Whittall, le responsable dans les territoires occupés d'OCHA, le Bureau des affaires humanitaires des Nations unies.

« Avec un nouveau chef d'état-major, plus en phase avec la position intransigeante du gouvernement, Israël adopte une nouvelle technique : pénétrer dans les zones de Gaza et y rester. L'objectif est de faire pression sur le Hamas pour qu'il fasse des compromis sans qu'Israël soit obligé de mettre fin à la guerre et de quitter la bande de Gaza. En résumé, les Israéliens disent au Hamas : libérez nos otages, ou nous prenons vos terres », explique au Monde Ahron Bregman, professeur au King's College de Londres.

La pression exercée par les forces israéliennes dégenère régulièrement en bain de sang. La mort des quinze secouristes palestiniens,

tués le 23 mars par l'armée dans une mission de sauvetage près de Rafah, puis enterrés dans une fosse commune, ressemble de plus en plus à une exécution arbitraire, selon un médecin légiste consulté par le quotidien britannique *The Guardian*. L'armée affirme qu'elle a ouvert le feu ce jour-là « sur des véhicules du Hamas et a éliminé plusieurs terroristes du Hamas ». Elle a fourni le nom d'un membre présumé du mouvement islamiste tué ce jour-là, Mohammad Amin Ibrahim Shubaki, dont l'identité ne correspond à aucun des 15 sauveteurs. Jonathan Whittall parle d'une « guerre sans limites » : « C'est un cercle vicieux de sang, de douleur et de mort. Gaza est devenue un piège mortel. »

Le mouvement islamiste palestinien, qui détient encore 59 personnes, dont 35 ont été déclarées mortes par l'armée, a rejeté une proposition de trêve annoncée samedi par Israël. L'extension des opérations inquiète les familles des captifs israéliens, qui redoutent des représailles sur les leurs. « Expliquez (...) comment vous comptez éviter la mise en danger

La mort des 15 secouristes palestiniens, le 23 mars, ressemble de plus en plus à une exécution arbitraire

des otages », a réagi le Forum des familles, en reprochant au gouvernement d'envoyer « davantage de soldats à Gaza » plutôt que « de libérer les otages par un accord et de mettre fin à la guerre ».

La possibilité d'un retour à la trêve s'éloigne alors que le conflit s'intensifie de nouveau. Plus de 1000 personnes ont été tuées par l'armée israélienne, depuis la reprise des hostilités, il y a moins de trois semaines, selon le ministère de la santé de Gaza. Et plus de 50 000 depuis l'attaque du 7-Octobre menée par le Hamas, qui avait causé la mort de quelque 1200 Israéliens.

Autant que les hostilités, la crise humanitaire s'annonce meurtrière. Israël bloque l'entrée de l'aide à Gaza depuis plus d'un mois, dans un territoire qui en dépend totalement. Depuis plus de trois semaines, l'alimentation des usines de désalinisation d'eau est coupée. L'ONU a été contrainte de réduire le nombre de ses employés dans l'enclave. Le Programme alimentaire mondial a annoncé mardi que la dernière de ses 25 boulangeries a été fermée. Ces véritables usines de production de pain sont indispensables à la survie des Gazaouis. L'agence des Nations unies s'inquiète du danger de la famine, sur une population à bout de forces, éprouvée par bientôt un an et demi de conflit. Les prix augmentent à nouveau. Autre pénurie à venir : celle des médicaments, selon Médecins sans frontières. L'ONG est contrainte de rationner les analgésiques et redoute que « la privation de biens essentiels, comme la nourriture, l'eau et les médicaments entraîne un grand nombre de complications médicales et de décès ». ■

SAMUEL FOREY

Au Pérou, l'insécurité se répand, sur fond de hausse du crime organisé

Le nombre de meurtres atteint des niveaux record et les mafias prolifèrent sur le terrain d'une crise politique et sociale et de la corruption

CUZCO (PÉROU) - correspondance

Vu du ciel, un gigantesque drapeau rouge et blanc, aux couleurs du pays, est porté à bout de bras par une marée humaine sur des centaines de mètres, au cœur de Lima. Vendredi 21 mars, des milliers de Péruviens sont descendus dans les rues de la capitale et dans d'autres villes du pays, ulcérés par la vague de meurtres et de l'insécurité grandissante. Des grenades qui explosent devant des collèges ou des discothèques, des petits commerçants et entrepreneurs rackettés, des groupes de musique menacés de mort : ces derniers mois, les chiffres des attaques à main armée, extorsions et kidnapping ont atteint des records.

Quelques jours plus tôt, le 16 mars, un chanteur très populaire de cumbia, Paul Flores, 39 ans, de retour d'un concert, était assassiné dans la banlieue de Lima, déclenchant une vague d'indignation. Il a été touché par une balle lors de l'attaque par un groupe d'hommes de son bus de tournée. Au cours de la manifestation, des pancartes proclament : « Nos estan matando » (« on nous tue »). Une femme d'une quarantaine d'années tempête devant la

caméra d'une télévision locale : « Il est impossible d'aller travailler. Nous sortons le matin de chez nous et ne savons pas si nous rentrerons le soir. » En réponse, le gouvernement a décrété l'état d'urgence, le 17 mars, à Lima et dans la province voisine de Callao. Le ministre de l'intérieur, Juan José Santiviña, a été limogé par le Congrès.

Trafic de cocaïne, de bois

La pratique de l'extorsion a pris des proportions alarmantes, avec une hausse de plus de 200 % depuis 2022, selon la police. Toutes les professions sont visées : chauffeurs de bus, barbiers, médecins, microentrepreneurs, épiciers, pharmaciens... En 2024, 320 écoles et collèges, privés pour la plupart, ont été rackettés.

Les homicides aussi ont explosé, particulièrement dans la capitale et les grandes villes de la côte pacifique péruvienne : Trujillo, Piura, Tumbes. Il y a en moyenne 2 000 meurtres par an. En 2025, avec plus de 500 homicides au 20 mars, ce nombre pourrait être dépassé. Les commentateurs comparent ces niveaux de violence à ceux du conflit armé intérieur, dans les années 1980 et 1990, lorsque le pays vivait à l'heure des attaques terroristes de

la guérilla maoïste du Sentier lumineux. Conséquence : des commerces ferment et des établissements scolaires n'ont pas ouvert leurs portes à la rentrée, début mars, contraints de faire cours virtuellement.

Cette situation témoigne de la prolifération inquiétante d'organisations criminelles liées au trafic de cocaïne, à l'activité minière illégale, au trafic d'espèces animales ou encore au trafic de bois, et de leur pénétration désormais sur tout le territoire péruvien. Selon la Devida, l'agence antidrogue, la superficie des cultures de coca a augmenté de 69 % entre 2019 et 2023 et la production de l'or illégal, de 39 %. « Ces organisations opèrent dans des zones délimitées du pays, Andes et Amazonie, et des points-clés du territoire, dans les vallées

[où il y a des cultures de coca], les frontières et les zones périurbaines. Elles sont maintenant implantées dans les grandes villes », explique Noam Lopez Villanes, expert en sécurité à l'Université pontificale catholique du Pérou.

Parmi ces réseaux figurent des gangs colombiens et, depuis plus récemment, équatoriens et surtout vénézuéliens, comme le Tren de Aragua. « Ils opèrent par le biais de la délinquance locale, autrefois atomisée et peu armée, pour diversifier leurs activités criminelles et ouvrir de nouveaux marchés », explique Lucia Nuñovero, criminologue, ex-directrice du bureau d'analyse stratégique contre la criminalité du ministère public. Ils veulent tirer des profits là où il y a de l'argent : les commerces largement informels [75 % de l'économie est informelle au Pérou], le secteur des transports ou de la prostitution, qui n'étaient jusqu'alors pas gouvernés par de grandes mafias. Il y avait des places à prendre. »

Les méthodes employées sont de plus en plus brutales. Le sicariato (« règlement de comptes ») s'est répandu pour « insuffler la peur », et le matériel utilisé relève d'un arsenal de guerre : « On voit des fusils AR-15, des grenades, des

mini Uzi [pistolet-mitrailleur] », affirme la criminologue.

Jusqu'à présent, le gouvernement s'est montré incapable de freiner cette vague de violence. Critiqué pour son manque de stratégie à long terme, malgré un discours sécuritaire, il a multiplié les décrets d'état d'urgence ces derniers mois, sans grands résultats. Quinze personnes ont été tuées dans les vingt-quatre heures qui ont suivi le dernier décret d'urgence. Le 17 mars, la présidente, Dina Boluarte, se disait favorable à la peine de mort. Le 20 mars, elle constituait une « cellule de guerre » avec les hauts commandants des forces de l'ordre et des militaires, mettant en scène la capture de délinquants, des saisies d'armes et des interventions dans les prisons.

Les critiques accusent les autorités de cynisme, car les élus sont tenus pour responsables de l'essor du crime organisé. « Le Congrès [unique chambre parlementaire] a favorisé la pénétration des organisations criminelles, affirme le sociologue Sinesio Lopez. Il est devenu le lieu de concentration des mafias. » M. Lopez rappelle que plus de la moitié des députés font l'objet d'accusations pour différents types de délits. « Ils se sont

employés à faire des lois favorisant les crimes et à protéger les criminels », soutient le sociologue, se référant notamment à la loi restreignant la définition pénale du crime organisé.

L'affaiblissement des institutions et de l'Etat de droit au Pérou depuis 2016 a servi de terrain à l'implantation des mafias. L'instabilité politique chronique a favorisé la corruption généralisée. Sept anciens présidents des trente-cinq dernières années sont accusés de corruption. « Et elle touche tous les échelons : des parlementaires, des présidents de gouvernements régionaux, des policiers, des cours de justice », déplore Lucia Nuñovero.

La défiance des Péruviens envers leurs élus est totale. Dina Boluarte recueillait à peine 5 % d'opinions favorables fin 2024 ; en mars, le Congrès recueille, quant à lui, 2 %. Les élections générales, prévues le 12 avril 2026, ne suscitent aucun espoir. Les Péruviens vivent dans la peur, désemparés et désenchantés. « Hasta cuando mas muertes ? » (« davantage de morts, jusqu'à quand encore ? »), pouvait-on lire sur certaines pancartes des manifestations du 21 mars. ■

AMANDA CHAPARRO

Des maladies éradiquées dans plusieurs pays

Comme la Guinée avec la maladie du sommeil, 44 pays ont réussi à se débarrasser de pathologies depuis 2020

La Guinée pourra-t-elle bientôt se débarrasser définitivement de la maladie du sommeil? Ce pays d'Afrique de l'Ouest vient en tout cas de remporter un premier round contre la trypanosomiase humaine africaine (THA), provoquée par un parasite transmis par la célèbre mouche tsé-tsé. Le 30 janvier, elle a fait valider par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) l'élimination de la maladie comme problème de santé publique. La Guinée rejoint ainsi le club des 44 pays ayant réussi à éliminer une maladie depuis 2020 à l'échelle mondiale. Une certification qui vient couronner des dizaines d'années de lutte contre cette pathologie provoquant une détérioration du système nerveux, fatale en l'absence de traitement.

Concrètement, cette élimination de la maladie du sommeil signifie que son incidence est passée sous le seuil fatidique de 1 cas pour 10 000 habitants dans les régions où elle continuait de sévir. Elle est donc toujours là, mais les efforts déployés depuis le début des années 2000 ont permis de réduire de 97,5 % le nombre de cas au cours des deux dernières décennies. La prochaine étape que se fixe le gouvernement guinéen est de stopper complètement la transmission de la maladie du sommeil d'ici à 2030. Un espoir fou il y a encore quelques années, aujourd'hui à portée de main.

Nouveau médicament oral

L'histoire de la lutte contre la THA est semée d'embûches. Le largage massif de l'insecticide DDT par avion a permis de la mettre sous cloche dans les années 1960... jusqu'à sa réémergence dans les années 1980. «On a atteint un niveau de contrôle qui nous a fait croire que la maladie avait été supprimée mais elle continuait à circuler à bas bruit», raconte Mamadou Camara, expert de la lutte contre la THA.

Dans les années 2000, le chercheur prend la tête d'un programme national ambitieux et la Guinée devient un laboratoire de la lutte contre la maladie du sommeil. Après le coup d'arrêt provoqué par l'épidémie d'Ebola en 2014, le pays a finalement réussi à s'en débarrasser en



Un piège à mouches tsé-tsé, fabriqué à partir d'un écran bleu et d'insecticide, près de Sinfra, en Côte d'Ivoire, en 2019. ISSOUF SANOGO/AFP

dix ans, grâce à deux types d'outils. D'abord, l'étude du vecteur. Des chercheurs de l'École de médecine tropicale de Liverpool, au Royaume-Uni, et de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), en France, ont découvert que la mouche tsé-tsé avait deux particularités qui la rendaient plus facile à contrôler que le moustique : la femelle produit une seule larve vivante tous les dix jours et est attirée par de petits objets bleus. Le déploiement dans la mangrove de petites cibles bleues imprégnées d'insecticide a ainsi suffi à supprimer de 60 % à 80 % de ces insectes sans impact environnemental. C'est d'ailleurs cette expérimentation guinéenne qui a convaincu l'OMS d'intégrer la lutte antivectorielle parmi les outils indispensables de la guerre contre la maladie du sommeil.

En parallèle, des chercheurs se sont engagés dans la recherche de nouveaux traitements pour rem-

En seulement deux ans, six pays ont réussi à contrôler le paludisme

placer le seul médicament disponible jusque-là, le mélarsofol, un dérivé d'arsenic, presque aussi dangereux pour les patients que la maladie elle-même.

L'organisation non gouvernementale Drugs for Neglected Diseases Initiative («initiative sur les médicaments contre les maladies négligées», DNDI) a coordonné les travaux qui ont permis de repositionner le fexinidazole, dont l'usage a été validé par l'Agence européenne des médicaments après une dizaine d'années d'efforts. Un nouveau traitement oral, l'acoziborole, à prendre une seule fois, dont l'efficacité

et la tolérance sont prouvées depuis 2022, devrait bientôt être validé à son tour. «Nous sommes confiants, les résultats sont excellents», assure Luis Pizarro, directeur exécutif de DNDI.

Comme la Guinée, huit autres pays africains sont parvenus à contrôler la maladie du sommeil depuis cinq ans. Plus globalement, dans le monde, ce sont 44 pays qui ont réussi à éliminer une maladie de leur territoire depuis 2020.

Équilibre fragile

Ces succès sanitaires sont validés par des experts de l'OMS, selon des grilles d'évaluation précises et complexes variant en fonction des maladies. Parmi les principaux critères étudiés, trois se dégagent : l'engagement des gouvernements et la priorité donnée à l'élimination de la pathologie, le déploiement d'outils de dépistage et de traitements sur tout le territoire et enfin la fiabilité des dispositifs de

surveillance, afin de s'assurer de la robustesse des données.

Ces dernières années, les victoires s'accumulent, notamment dans la lutte contre le paludisme. En seulement deux ans, six pays ont réussi à contrôler cette maladie transmise par les moustiques anophèles et provoquant la mort de 600 000 personnes chaque année dans le monde. Parmi eux, le Cap-Vert et l'Égypte ont vu leurs efforts récompensés en 2024. D'autres pays se sont distingués en menant plusieurs batailles de front. Entre 2011 et 2022, le Togo a ainsi patiemment éliminé la maladie du sommeil, deux maladies parasitaires – celle du ver de Guinée et la filariose lymphatique –, ainsi que le trachome, une maladie infectieuse de l'œil due à une bactérie.

Mais ces efforts reposent sur un équilibre fragile. «On entre dans une nouvelle ère de financements incertains et surtout d'impact croissant du réchauffement clima-

tique, où le contrôle des maladies vectorielles va devenir plus complexe», avertit Jérôme Salomon, sous-directeur général pour la couverture sanitaire universelle et les maladies transmissibles et non transmissibles à l'OMS. À l'inverse, on a cherché des innovations et de la recherche scientifique très mobilisatrices.»

Jusque-là, une seule maladie a été véritablement éradiquée de la surface du globe : la variole, une maladie exclusivement humaine qui ne dispose pas de réservoir animal dans lequel elle peut continuer à se diffuser. Deux autres sont toutefois proches de disparaître : la maladie du ver de Guinée, qui continue de provoquer quelques cas aux confins du Tchad, du Cameroun et de la République centrafricaine. Et surtout la poliomyélite, contre laquelle l'OMS est intensivement mobilisée, notamment par le biais des financements de la Fondation Gates.

De nouveaux traitements donnent également de l'espoir contre deux fléaux. D'un côté, le lénacavir, cet antirétroviral permettant de se protéger des infections VIH par une simple injection tous les six mois, alors que le sida a fait 630 000 morts dans le monde en 2023. Mais également un nouveau vaccin contre la tuberculose – l'une des dix premières causes de mortalité dans le monde avec 1,8 million de morts chaque année –, dont les essais cliniques sont en cours. «La vraie question c'est de savoir si ces traitements seront accessibles financièrement au plus grand nombre», avance Jérôme Salomon.

La victoire contre les maladies est toujours fragile. En Guinée, Mamadou Camara a bien conscience que la maladie du sommeil risque de refaire surface. «Il ne faut pas qu'on soit victimes de notre succès, comme dans les années 1960, et qu'on abandonne la lutte», avance-t-il. L'enjeu est désormais d'aller chercher les derniers cas, identifiés dans les zones forestières isolées du pays, en sensibilisant toujours plus la population, dans l'espoir que cette maladie ne devienne plus qu'un mauvais souvenir. ■

DELPHINE ROUCAUTE

Après le séisme en Birmanie, un élan citoyen en l'absence de l'armée

A Mandalay et Sagaing, villes parmi les plus touchées, la population organise les secours avec l'aide de volontaires venus de Rangoun

BANGKOK - correspondant en Asie du Sud-Est

Alors que le bilan du séisme d'une magnitude de 7,7 qui a frappé la Birmanie, le 28 mars, a dépassé les 3 000 morts, un expert étranger d'une grande agence internationale qui s'est rendu à Mandalay dimanche et lundi décrit au Monde, sous le couvert de l'anonymat, une situation très contrastée. Si la partie orientale de la ville de 1,6 million d'habitants est très peu touchée, dans le nord-ouest de Mandalay, entre le palais royal et le fleuve Irrawaddy, les dégâts sont bien plus importants – des immeubles de huit étages sont notamment réduits à des tas de gravats.

La ville n'est pas paralysée : «Dans toute la partie est de la ville, les restaurants, les magasins, même les salons de beauté rouvrent. Les gens doivent travailler. Les grands marchés couverts sont fermés pour des inspections, mais, dans la rue, on voit des étals de nourriture, de vêtements, de

fleurs. Ce n'est pas une ville à genoux», explique-t-il.

Des milliers de déplacés sont installés le long des douves du palais royal, où des équipes de bénévoles distribuent continuellement de l'eau et des repas. La réponse citoyenne au séisme a été majeure. «On croise des dizaines de convois venant de Rangoun, avec des banderoles indiquant "donations" – en provenance de banques, d'entreprises, de monastères, détaille l'expert étranger. Devant l'hôpital, on peut voir des dizaines d'ambulances toutes différentes, car elles appartiennent à toutes sortes d'organisations caritatives.»

Mais la carte des zones atteintes, du nord au sud, le long de la faille de Sagaing, origine du séisme, indique que certaines localités ont été beaucoup plus touchées que Mandalay. C'est le cas de la ville de Sagaing, dont l'agglomération compte 300 000 habitants, située face aux faubourgs sud de Mandalay, sur la rive opposée du fleuve Irrawaddy. «La dévastation y est totale. Les routes qui mènent à Sagaing ont des trous béants. Le

pont ferroviaire s'est effondré. Les lignes électriques sont par terre, il n'y a aucune connexion», décrit au Monde, jeudi 3 avril, Titon Mitra, directeur du Programme des Nations unies pour le développement en Birmanie, lui aussi de retour de Sagaing. «Ce sont 80 % des habitations qui sont endommagées, et la moitié l'est très fortement, poursuit-il, contre 30 % à Mandalay, dont la moitié très endommagée.» Le nombre de morts à Sagaing pourrait atteindre, selon lui, plusieurs milliers.

«On manque de sang»

Quant aux zones plus au nord, plus ou moins sous contrôle de groupes de résistants armés en guerre contre la junte militaire, les organisations internationales n'y ont pas accès. «Il faut comprendre que ce qui arrive dans toute cette partie de la Birmanie, c'est un désastre sur un autre désastre», explique Titon Mitra. Il y avait déjà 1,5 million de déplacés à cause des combats dans les zones touchées par le tremblement de terre. Il n'y a pas assez de person-

nel dans les hôpitaux, on manque de sang. Nous sommes préoccupés par l'apparition de maladies comme le choléra et le typhus.»

A Mandalay, les secours sont assurés par des équipes venues de l'étranger, quelques pompiers, des organisations privées. Selon l'expert anonyme cité plus haut, «on ne voit pas de soldats fouiller les décombres, ni de bulldozers de l'armée, juste quelques soldats les armes à la main lorsqu'il faut sécuriser un périmètre de recherche». «[L'ampleur de la mobilisation citoyenne] peut se lire comme une revendication politique : on sait que vous n'êtes pas capables de nous aider», poursuit cet observateur. Contrairement à des rumeurs initiales, Mandalay n'est pas astreint à un couvre-feu, et les forces policières y sont très peu visibles.

En mal de reconnaissance, et frappée par des sanctions à la suite du coup d'Etat militaire de février 2021, la junte birmane, qui a appelé à l'aide internationale dans les heures qui ont suivi le séisme, a largement ouvert les portes aux équipes des pays alliés

et voisins. Outre des Chinois et des Indiens venus en nombre, ainsi que les pays de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (Asean, regroupant 10 pays dont la Birmanie), les témoins ont pu voir des camions rutilants débarquer d'un gros-porteur venu des Émirats arabes unis. La Russie, alliée numéro un du régime militaire, a dépêché 300 personnes et mis en place un hôpital de campagne dans le stade de Mandalay.

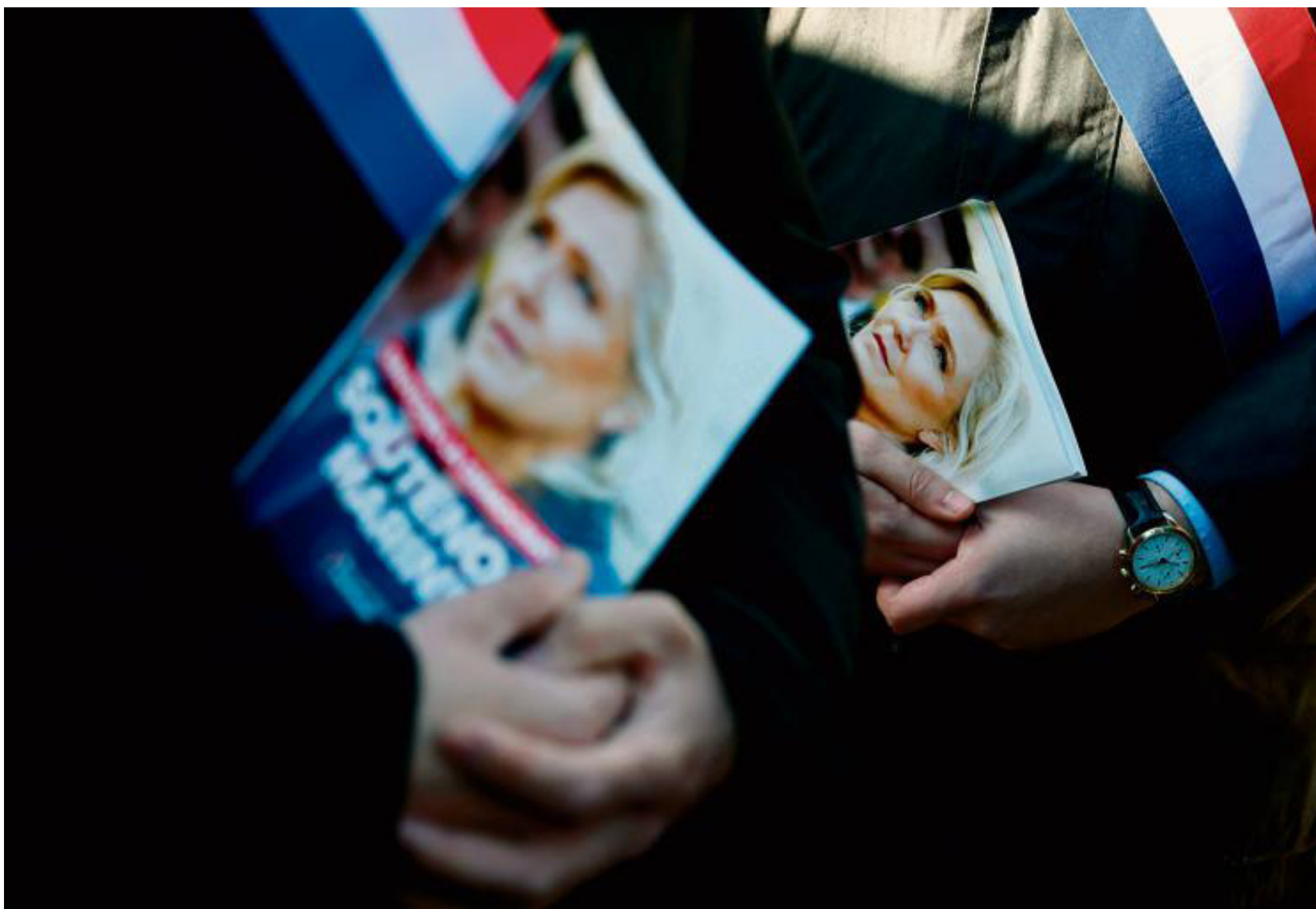
La première ONG française arrivée en Birmanie, une équipe de quatre personnes de l'association L'Espoir du peuple ARSI (Aides, recherches et sauvetages International), était sur la route de Mandalay jeudi midi. Ses membres étaient munis d'une autorisation obtenue par l'ambassade de France et permettant, en principe, de recevoir un visa à l'arrivée comme les autres secouristes étrangers, mais ont été contraints de passer vingt-quatre heures dans la zone de transit de l'aéroport de Rangoun, le 1^{er} avril.

Alors que l'armée birmane est sur la défensive face à la coalition

de forces qui a pris les armes contre elle, et que le séisme du 28 mars a encore un peu plus exacerbé les manquements du gouvernement militaire, le général Min Aung Hlaing privilégie ostensiblement les soutiens des pays du Sud global. Le chef de la junte a confirmé qu'il se rendrait comme prévu, vendredi 4 avril, à Bangkok pour le sommet des chefs d'Etat de la Bimstec (Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multirégionale des pays du golfe du Bengale (Thaïlande, Myanmar, Inde, Bangladesh, Népal, Sri Lanka et Bhoutan). C'est la première fois qu'il se rend dans un pays de l'Asean depuis que cette organisation l'a banni de ses sommets en 2021 pour tenter, en vain, de le pousser au dialogue avec l'opposition. La junte militaire a consenti le 2 avril un cessez-le-feu temporaire, jusqu'au 22 avril, la résistance ayant, elle, promis une trêve dans les zones affectées par le séisme dès le 30 mars. ■

BRICE PEDROLETTI

MARINE LE PEN CONDAMNÉE



Distribution de tracts en soutien à Marine Le Pen, le 1^{er} avril, à Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais).
STÉPHANIE LECOCQ/
REUTERS

Le procès du RN bouscule la présidentielle

L'histoire n'est pas écrite. A deux ans de l'élection présidentielle de 2027, la stratégie de conquête du pouvoir de Marine Le Pen s'est fracassée contre le mur judiciaire, lundi 31 mars, après que la cheffe de file de l'extrême droite française a été reconnue coupable de détournement de fonds publics dans l'affaire des assistants parlementaires européens du Front national (devenu Rassemblement national, RN). Elle a été condamnée à quatre ans d'emprisonnement, dont deux ans ferme avec bracelet électronique, et à une amende de 100 000 euros.

Mais c'est la peine d'inéligibilité à cinq ans avec exécution provisoire qui fait désormais peser nombre d'incertitudes sur la campagne présidentielle de 2027. La députée du Pas-de-Calais a fait appel, mardi, de la décision du tribunal correctionnel de Paris. Quelques heures après, la cour d'appel de Paris a annoncé vouloir rendre sa décision à l'été 2026.

L'éviction – au moins provisoire – de Marine Le Pen du scrutin pour la magistrature suprême, alors qu'Emmanuel Macron ne pourra pas se représenter après une décennie passée à l'Élysée, marque un nouveau « big bang politique », selon le directeur délégué de l'IFOP, Frédéric Dabi. Le sondeur se dit frappé depuis 2022 par toutes « ces phases de décomposition ou de recombinaison du champ politique » qui contribuent « au discredit abyssal de la classe politique ».

Désormais, le risque est que la campagne électorale de 2027 soit indexée sur le calendrier et le sort judiciaire de Marine Le Pen. Elle entend épuiser « toutes les voies de recours possibles », aussi bien juridiques que politiques, pour entretenir sa candidature présidentielle déjà ébranlée par sa condamnation en première instance. « Il y a un petit chemin, il est certes étroit, mais il existe », a-t-elle soutenu, lundi, au « 20 heures » de TF1. La virulente attaque des juges orchestrée par son camp s'inscrit dans une offensive visant à intimider le pouvoir judiciaire pour obtenir gain de cause d'ici à la présidentielle. « S'il n'y a pas d'exécution provisoire et qu'elle peut se présenter devant les Français, même en étant condamnée [en appel], elle se présentera devant les Français », a exposé,

La campagne pour le scrutin de 2027 risque d'être indexée sur le calendrier de Marine Le Pen et sa peine d'inéligibilité. Un procès avec une « décision à l'été 2026 » a été annoncé par la cour d'appel

mercredi, sur France Inter, Sébastien Chenu, le porte-parole du RN.

Mais ce jusqu'au-boutisme, teinté de déni, ne sera pas sans conséquence sur la crédibilité du RN, qui s'est prêté depuis 2022 au jeu des institutions pour élargir son socle électoral et qui se retrouve depuis la condamnation de Marine Le Pen à dénigrer l'Etat de droit. « Le RN, à ce stade, sous-estime les effets de longs termes sur son image, et surtout sur la candidature de Marine Le Pen d'un feuillet judiciaire au cœur de l'actualité durant des mois jusqu'à la présidentielle, avec d'éventuelles nouvelles condamnations », souligne le politiste Jean-Yves Dormagen.

« PAS QUESTION D'ENVISAGER UN PLAN B »

Le refus de Marine Le Pen d'envisager une candidature autre que la sienne en cas d'inéligibilité confirmée est aussi l'une des données qui risquent de geler la précampagne présidentielle, après les municipales et les sénatoriales de 2026. « L'offre électorale stabilisée pour la présidentielle de 2027 risque de venir très tardivement », esquisse Frédéric Dabi. A l'extrême droite, les électeurs comme les élus font pour l'instant corps derrière la fille de Jean-Marie Le Pen. « Le plus probable, c'est que cet électoral qui est en colère parce qu'il pense qu'on lui a encore volé ses chances de victoire, reste mobilisé », avance le constitutionnaliste Benjamin Morel.

Les cadres du RN sous les ordres de Marine Le Pen rejettent, à l'unisson, l'idée d'une candidature du président du parti, Jordan Bardella, alors que son potentiel électoral équivaut en théorie à celui de Marine Le Pen.

« Il n'est pas question aujourd'hui d'envisager un plan B avant même d'être allé au bout du plan A... si je puis me permettre », a asséné Marine Le Pen lundi dans *le Parisien*, ramenant Jordan Bardella à la position du second, rendant encore plus difficile une entrée en campagne tardive du vingtenaire. « Avec Marine Le Pen, il y avait une automaticité du vote. Elle s'était présentée trois fois, elle avait acquis une certaine respectabilité. Avec Bardella, c'est moins acquis », observe le secrétaire général adjoint du parti Les Républicains, Pierre-Henri Dumont, qui met en avant le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, comme « alternative », alors que la possibilité d'une union des droites est régulièrement associée à Jordan Bardella, plus libéral que sa mentor.

ATTAL CROIT EN SES CHANCES

Les mouvements au RN sont scrutés chez Renaissance, où les soutiens de Gabriel Attal assument de profiter de ce coup de tonnerre pour envisager un duel entre l'ancien premier ministre, porte-voix autoproclamé des « démocrates », et Marine Le Pen, soutenue par « l'internationale réactionnaire », selon l'expression d'Emmanuel Macron. « Il faut radicaliser les démocrates, c'est notre électoral », pousse-t-on chez Renaissance.

Le congrès du parti Renaissance, qui se tient le 6 avril, se veut comme un « avant-goût de campagne présidentielle ». Alors que le parti d'extrême droite organise le même jour un rassemblement en soutien à Marine Le Pen, c'est l'occasion rêvée de placer le secrétaire général du parti présidentiel sur le devant de la scène. L'ancien premier ministre de 36 ans, dans le creux de la vague après son départ forcé de Matignon, en juin 2024, croit en ses chances et lit avec une joie non feinte la série de sondages le plaçant certes loin derrière le candidat RN quel qu'il soit, mais à quelques points seulement du favori du bloc central, Edouard Philippe, à la tête du parti Horizons. Si Jordan Bardella devait remplacer Marine Le Pen, le handicap de son jeune âge et de sa maigre expérience du pouvoir pourrait s'estomper, imaginent les attalistes.

Edouard Philippe, qui s'exprimera dimanche lors de l'événement pour afficher l'unité du bloc central, n'a, lui, pas encore quitté sa réserve. Le maire du Havre s'est

préparé un scénario d'un second tour contre Marine Le Pen, espérant ainsi incarner le vote utile, allant de la social-démocratie à la droite conservatrice.

Le leader de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, pâtirait lui aussi de cette configuration sans Marine Le Pen. « Si elle n'est pas candidate à la présidentielle, cela va ringardiser Jean-Luc Mélenchon, car 2027 se fera sur le renouvellement », juge le politiste Rémi Lefebvre. Le septuagénaire, triple candidat à la présidentielle, a longtemps conceptualisé la nécessité d'un affrontement idéologique entre un populisme d'extrême droite et un populisme de gauche pour accéder au pouvoir. Mais, à gauche, l'absence éventuelle de Marine Le Pen en 2027 ne bouleverse pas fondamentalement les réflexions stratégiques.

« Cela ne change absolument rien, les Français sont indifférents », veut croire le député de l'Eure Philippe Brun (Parti socialiste). « C'est une bonne nouvelle, même si je préfère toujours qu'un adversaire soit vaincu par les urnes que par une décision de justice », clamait dès lundi l'élu de la Somme François Ruffin (ancien « insoumis »), avant d'avertir que « la puissance de l'extrême droite [en France] ne se limite plus à la figure de Marine Le Pen. Il y a un plan B comme Bardella, un plan R comme Retailleau, un plan Z comme Zemmour ».

Plus qu'un déchaînement rhétorique de l'extrême droite française contre « le système », le discours du RN prônant un rapport conflictuel à l'Etat de droit et la remise en cause de la légitimité du futur successeur d'Emmanuel Macron depuis la condamnation de Marine Le Pen font office de clivage porteur pour l'extrême droite. « Dans une société polarisée comme la nôtre, cette séquence peut être un élément de délégitimation supplémentaire de la procédure démocratique », estime Jean-Yves Dormagen. Sans attendre 2027, les réactions timorées et ambiguës du premier ministre, François Bayrou, dans sa défense de l'institution judiciaire ont été interprétées par certains élus comme une manière de s'attirer les faveurs du RN et de ses électeurs. ■

SANDRINE CASSINI,
MARIAMA DARAME,
CLAIRE GATINOIS
ET ALEXANDRE PEDRO

Marine Le Pen prise au piège de la radicalisation

Le parti d'extrême droite renoue avec la rhétorique violemment populiste et antisystème de son ancêtre frontiste

C'est dans l'adversité que se révèlent les vrais amis. Et parfois les plus inattendus. Lundi 31 mars, quelques heures après que le tribunal de Paris a prononcé une peine de cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire contre Marine Le Pen, Farid Smahi fait le pied de grue devant le siège du Rassemblement national (RN), où la dirigeante du parti s'est réfugiée avec ses proches.

L'ancien membre du bureau politique du Front national fait partie de la cohorte de partisans de l'Organisation de l'armée secrète (qui avait mené des actions terroristes pour maintenir l'Algérie française), de zéloteurs du maréchal Pétain ou d'antisémites mis à la porte par M^{me} Le Pen à son arrivée à la tête de la formation à flamme, en 2011. Mais aujourd'hui à 71 ans, il ne lui en tient plus rigueur et est venu exprimer sa solidarité envers la fille de Jean-Marie Le Pen. Non sans un petit sentiment de revanche. «*La dédramatisation... tout ça pour ça*», soupire-t-il avant d'appeler les Français à «*aller dans la rue pour bloquer le pays*».

Le RN est-il en train de voir resurgir les fantômes de son passé? Depuis lundi, le parti d'extrême droite renoue avec la rhétorique violemment populiste et antisystème de son ancêtre frontiste, allant jusqu'à organiser un week-end de mobilisation dans les rues afin de mettre la pression contre l'institution judiciaire – ou comme il le présente, «*sauver la démocratie*». En novembre 2024, au moment des réquisitions du parquet, l'hypothèse de battre le pavé pour s'opposer à une décision des magistrats avait suscité les sarcasmes des cadres lepénistes. Après le verdict, même les plus réfractaires se sont rangés à l'idée, à l'instar de Jean-Philippe Tanguy. «*Le rôle de la politique c'est aussi que les gens aient une voie organisée et démocratique pour exprimer leur colère*», justifie le président délégué du groupe RN à l'Assemblée nationale.

Soutenue par Donald Trump

Les proches de Marine Le Pen tentent de minimiser la violence de la riposte de leur patronne. «*Ce n'est pas un coup de force*», a ainsi dû s'employer le président du RN, Jordan Bardella, mercredi à Bruxelles. Comme si les Français pouvaient en douter. Sur la forme, la mobilisation prévue dimanche, place Vauban, dans le 7^e arrondissement à Paris, où Marine Le Pen doit prendre la parole, accompagnée de plusieurs responsables politiques, s'apparente d'ailleurs plus à un meeting qu'à une manifestation. «*On ne va pas faire le 6 février 1934*», ironise-t-on dans l'entourage de la dirigeante, en référence aux émeutes antiparlementaires organisées ce jour-là par des ligues d'extrême droite. Quant à la journée de samedi, pour laquelle les responsables locaux ont été sollicités pour mobiliser leurs troupes, rien de plus qu'une classique opération de tractages sur les marchés.

Reste que le virage à 180 degrés du RN fissure la façade «*dédiabolisée*» que Marine Le Pen a donnée à son mouvement depuis sa prise de contrôle. Ces derniers mois, la dirigeante d'extrême droite maniait l'ambiguïté afin de ne pas être associée aux outrances du président des Etats-Unis, Donald Trump. La voilà qui est désormais soutenue nommément par le chef de l'Etat américain, alimentant les comparaisons avec la

LES ÉLUS LEPÉNISTES POURSUIVENT LEUR TRAVAIL DE SAPE DE L'INSTITUTION JUDICIAIRE

prise du Capitole par les militants MAGA (Make America Great Again, le mouvement trumpiste), le 6 janvier 2021. Ce que ne manquent pas de mettre en avant ses adversaires de gauche comme de droite. «*Elle s'extrémise pour convaincre de sa probité*, analyse le maire Les Républicains de La Baule (Loire-Atlantique), Franck Louvrier, proche du ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau. *Cela donne du crédit à une droite institutionnalisée qui n'a pas besoin d'être extrême.*»

En promettant un jugement en seconde instance «*avant l'été 2026*» dans une rare accélération du calendrier judiciaire, la cour d'appel de Paris a jeté un seau d'eau froide sur les braises allumées par Marine Le Pen. «*Quand celui qui a la bouée de sauvetage est votre adversaire politique, c'est un peu compliqué*», s'était-elle emportée, lors de la réunion du groupe RN de mardi, insinuant que les «*juges rouges*» ne feront rien pour l'aider. Plutôt que d'attendre sereinement cette décision en appel, les élus lepénistes poursuivent sur les plateaux de télévision leur travail de sape de l'institution judiciaire. Quant au «*système*» qu'ils s'acharnent à démolir, ses représentants expriment leur désaccord sur l'exécution provisoire de la peine d'inéligibilité prononcée à son encontre, du premier ministre, François Bayrou, au mitterrandien Jacques Attali.

«*Marine Le Pen est prise à son propre piège*, analyse le politiste associé au Centre national de la recherche scientifique Luc Rouban. *Si elle est normalisée, elle doit accepter la décision d'un tribunal. Or, elle est en train de détruire la stratégie construite depuis des années, notamment en miroir de LFI.* Cette radicalisation contrevient à l'objectif du mouvement d'élargir son socle vers des nouveaux électeurs, notamment les retraités sur lesquels la triple candidate à la présidentielle concentre ses efforts. «*Les électeurs du RN, une fois qu'ils ont franchi ce pas, ils y restent*, souligne le sondeur Brice Teinturier, directeur général délégué d'Ipsos. *En revanche, cela peut en bloquer de nouveaux qui estimerait que le RN renoue avec ce contre quoi il a essayé de lutter. Il y a encore dans la tête de très nombreux électeurs une interrogation sur la dédramatisation, avec l'idée que c'est un masque. Est-ce qu'ils n'ont pas changé tant que cela?*»

Marine Le Pen est désormais prisonnière du calendrier judiciaire et dépend d'un hypothétique jugement favorable à l'été 2026, moins d'un an avant la prochaine présidentielle de 2027. Mardi, en petit comité, elle a laissé entendre que son offensive antisystème ne durerait qu'un temps. «*On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges*», a-t-elle déclaré, s'inspirant d'une citation de Beaumarchais dans *Le Barbier de Séville*. «*Le marinisme c'est cela, des allers-retours entre le populisme et la stratégie de la cravate*», décrypte Jean-Philippe Tanguy. A moins que la cravate n'ait été définitivement dénouée dans l'esprit des Français. ■

ROBIN D'ANGELO
ET CLÉMENT GUILLOU

Réforme Paris-Lyon-Marseille : une première étape à l'Assemblée

La proposition de loi visant à revoir le mode de scrutin a été adoptée au Palais-Bourbon, mercredi 2 avril, en commission des lois

La réforme du mode de scrutin de Paris, Lyon et Marseille a enfin sorti la tête de l'eau, mercredi 2 avril. Après des années passées dans les méandres parlementaires, après avoir été plusieurs fois repoussée, la proposition de loi visant à réformer le système électoral pour les municipales dans les trois plus grandes villes de France a été approuvée en commission des lois de l'Assemblée nationale, présageant d'une possible adoption en séance à partir du lundi 7 avril. Le texte, qui revient sur la loi Paris-Lyon-Marseille (PLM) de 1982 en dissociant l'élection des conseils municipaux de ces villes et celle des conseils de secteur (ou d'arrondissement) avec deux scrutins distincts, a bénéficié d'un accord transpartisan inhabituel.

L'auteur principal du texte, le député de Paris Sylvain Maillard (Renaissance) et le rapporteur, le député des Pyrénées-Atlantiques Jean-Paul Mattei (MoDem), ont ainsi pu compter sur les voix du Rassemblement national (RN), de La France insoumise (LFI) et du député des Bouches-du-Rhône Laurent Lhardit (Parti socialiste, PS), pour faire passer leur réforme. Cette dernière est également vivement soutenue par la ministre de la culture – et maire du 7^e arrondissement de Paris –, Rachida Dati, qui a annoncé, mardi, avoir repris sa carte au parti Les Républicains (LR).

Pourtant, de l'autre côté, les députés du même parti (LR) ont voté contre le texte, emmenés

par un député d'Eure-et-Loir, Olivier Marleix, très remonté et à l'unisson du reste de la gauche, principalement représentée par les élus de Paris Emmanuel Grégoire (PS) et Léa Balage El Mariky (Les Ecologistes). Chaque camp s'accuse mutuellement de vouloir réformer la loi PLM – ou la laisser inchangée – pour servir ses propres intérêts électoraux aux élections municipales prévues en mars 2026.

Éviter l'« effet d'écrasement »

Entre autres points techniques, la question de la prime majoritaire a animé les débats, qui ont duré près de quatre heures. Actuellement, dans les communes de plus de 1000 habitants, la liste qui arrive en tête aux municipales bénéficie d'une prime de 50 % et obtient d'office la moitié des sièges à pourvoir, le reste étant réparti à la proportionnelle entre les autres listes. Or, dans la proposition de réforme PLM actuellement en débat, il est question de fixer cette prime à 25 % pour les conseils municipaux de Paris, de Lyon et de Marseille, afin d'éviter un «*effet d'écrasement*» de l'opposition, selon le rapporteur Jean-Paul Mattei.

Une différenciation qui est difficilement justifiable pour les opposants au texte, surtout quand l'intention affichée de la réforme est de ramener ces trois grandes villes dans le droit commun. «*Je n'y vois pas d'autre explication qu'une condition posée par le RN*», a lancé Olivier Marleix, qui a également dénoncé, comme d'autres au sein du groupe PS, un «*accord*

A Paris, « on passerait de 902 à 1804 bureaux de vote », a annoncé le socialiste Emmanuel Grégoire

avec le RN et LFI» pour faire passer la réforme.

«*Je n'ai pas l'impression d'avoir été instrumentalisé*», s'est défendu Jean-Paul Mattei, passablement agacé par les accusations de «*magouille*» et de «*tripatouillage électoral*» brandies à plusieurs reprises pendant l'examen du texte. Pourtant, s'il y a bien une chose qui a fait consensus, c'est le sérieux du travail et de l'engagement du rapporteur, qu'Emmanuel Grégoire a situé «*entre Stakhanov et Sisyphe*» dans sa tentative de résoudre «*une équation impossible à résoudre*».

Las, M. Mattei n'a pas pour autant réussi à faire passer son principal amendement de réécriture du texte, qui visait à «*mieux prendre en compte la diversité des suffrages exprimés dans les secteurs*», ni à rassurer les intarissables opposants en leur assurant que le texte n'allait «*pas tout révolutionner*» et qu'il fallait donc «*rester calme*».

Après la question de la prime majoritaire, sont venues celles des modalités techniques. A Pa-

ris, «*on passerait de 902 à 1804 bureaux de vote*» et à «*un bulletin avec 163 noms* [le nombre d'élus au Conseil de Paris]», a expliqué M. Grégoire tandis que des élus lyonnais ont souligné que la réforme aboutirait, chez eux, à l'organisation de trois scrutins le même jour, pour les élus d'arrondissements, de la ville et de la métropole. Sur ce dernier point, «*on n'est pas tout à fait au bout de la réflexion*», a convenu M. Mattei.

« Effaré »

«*Vos villes sont devenues tellement grandes que vous ne savez plus quel est le mode d'emploi pour que la démocratie puisse s'exercer de manière intelligible*», a fini par résumer le député de l'Ardeche Hervé Saulignac (PS), «*effaré*» par le débat. «*La certitude que j'ai, c'est que compte tenu des échanges qu'il y a ici et des difficultés que les législateurs que nous sommes avons à appréhender ce texte, je peux vous dire que les Parisiens, les Lyonnais et les Marseillais ne sont pas près d'y retrouver leurs petits*», a-t-il ajouté.

S'il passe l'examen en séance au Palais-Bourbon, lundi 7 ou mardi 8 avril, le texte prendra la direction du Sénat à partir du 3 juin, où l'opposition est bien plus forte qu'à l'Assemblée nationale. Cette dernière ayant le dernier mot, la réforme a encore des chances de passer, avant l'ultime épreuve du Conseil constitutionnel, qui sera bien saisi, comme l'ont assuré le rapporteur et l'auteur du texte. ■

HÉLÈNE BEKMEZIAN

Un accord unanime sur les groupes de protection sociale paritaire

En pleine divergence sur les retraites, syndicats et patronat se sont entendus sur un autre texte

Grand chelem dans la sphère du paritarisme. Mercredi 2 avril, la CGT a annoncé qu'elle signait, à son tour, l'accord national interprofessionnel négocié entre les syndicats et le patronat à propos des groupes de protection sociale. Les quatre autres organisations de salariés et les trois mouvements d'employeurs impliqués dans la discussion avaient déjà décidé qu'ils donnaient leur imprimatur au texte mis au point à la mi-février. Un terrain d'entente a donc pu être trouvé à l'unanimité, ce qui n'est pas courant et mérite d'autant plus d'être signalé que, en parallèle, les protagonistes établissent leurs divergences sur la question des retraites, à la faveur des tractations ouvertes, depuis le 27 février, à ce sujet.

Les groupes de protection sociale (GPS) constituent des acteurs méconnus de l'économie, en dépit du rôle crucial qu'ils jouent pour apporter une couverture aux salariés. A l'heure actuelle, il y en a treize, parmi lesquels AG2R-La Mondiale, Malakoff Humanis, Klesia et Pro BTP. Ces entreprises, dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à quelque 34 milliards d'euros, ont une nature hybride, reposant sur deux piliers. Elles assurent une mission d'intérêt général, centrée sur la gestion des retraites complémentaires du privé Agirc-Arrco, et elles déploient des activités concurrentielles autour de la santé et de la prévoyance (avec

la prise en charge de dépenses liées à un décès, à un état d'invalidité ou d'incapacité). Autre singularité de ces «*créatures*» bipèdes : elles sont coiffées par une structure dans laquelle siègent des administrateurs choisis par les syndicats et par le patronat. D'où le caractère paritaire de la gouvernance.

En 2021, les représentants des travailleurs et des chefs d'entreprise ont éprouvé le besoin de refaire le point sur le fonctionnement des GPS, douze ans après le dernier accord national interprofessionnel qu'ils avaient conclu sur cette thématique. La réflexion a débuté en 2023, d'abord en établissant un diagnostic. Puis la négociation proprement dite s'est engagée en 2024.

En impulsant une telle démarche, les parties en présence avaient à cœur de réaffirmer qu'elles tiennent fermement les rênes des groupes de protection sociale. Un épisode les a confortées dans cette volonté. Il renvoie aux tensions qui sont apparues

« Nous avons tous comme priorité la défense de ces régimes »

JEAN-EUDES TESSON
chef de file de la délégation du Medef

entre plusieurs syndicats et Bruno Angles. Celui-ci, à l'époque où il était directeur général d'AG2R-La Mondiale, défendait des projets de réorganisation critiqués, fin juillet 2023, par la CFDT, la CFE-CGC, la CGT et FO. Même si elles étaient retombées au fil des mois, les tensions avaient laissé des traces et elles se sont finalement soldées par le départ de M. Angles, au début de 2025. Une issue qui a permis aux partenaires sociaux de montrer qu'il fallait tenir compte d'eux dans le pilotage de l'entreprise.

Des « avancées » bienvenues

L'accord élaboré le 18 février entre en résonance avec ce qui s'est passé au sein d'AG2R-La Mondiale. Il énonce la «*responsabilité*» des organisations d'employeurs et de salariés. Leur «*pouvoir de décision et de contrôle*» sur les GPS est «*consolidé*» grâce à ce texte, estime Jean-Eudes Tesson. Le chef de file de la délégation du Medef dans la négociation se réjouit, au passage, que le compromis soit validé par l'ensemble des parties prenantes. «*Nous avons tous comme priorité la défense de ces régimes*», argue-t-il.

Au nom de la Confédération des petites et moyennes entreprises, Eric Chevée se félicite, lui, des attributions nouvelles confiées au Centre technique des institutions de prévoyance, le porte-parole de cette profession, qui deviendra une véritable «*instance politique*» à l'avenir, selon le responsable pa-

tronal. La satisfaction est également de mise parmi les syndicats. «*Nous avons obtenu des moyens supplémentaires pour que les administrateurs puissent remplir leur mandat dans de bonnes conditions*», relève Eric Gautron, secrétaire confédéral de FO, en faisant allusion – entre autres – à l'accès facilité à des formations pour mieux comprendre l'écosystème de la protection sociale complémentaire. François Hommeril, le président de la CFE-CGC, considère, pour sa part, que les «*prérogatives*» des acteurs sociaux sont désormais mieux définies et mieux reconnues. Il y voit des «*avancées*». Dans un communiqué mercredi, la CGT mentionne aussi le renforcement du «*rôle politique*» exercé par les administrateurs. Quant à la CFDT, l'une des raisons pour lesquelles elle souscrit à cet accord tient au fait qu'il accentue «*l'engagement social et environnemental*» des groupes de protection sociale «*à côté de la performance financière*».

Conseil en protection sociale au sein du cabinet Galea, Pierre Chaperon porte une appréciation équilibrée. Le texte, observe-t-il, «*a le grand mérite de marquer l'attachement des partenaires sociaux à cette structure originale que sont les GPS*», même s'il ne «*résout pas tous les problèmes qui peuvent se poser avec la coexistence, au sein d'un même groupe, de missions d'intérêt général et d'activités relevant du champ concurrentiel*». ■

BERTRAND BISSUEL

INSTITUTIONS CATHOLIQUES

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique, influent défenseur du privé

L'association est parfois qualifiée par ses détracteurs de « ministère bis », pour son poids auprès du ministère de l'éducation nationale

Mai 2023. L'affaire de Bétharram et les autres révélations de maltraitances au sein de groupes scolaires catholiques n'ont pas encore éclaté. La Cour des comptes s'apprête à publier son premier rapport consacré à l'enseignement privé sous contrat, dans lequel elle relève les carences de l'Etat en matière de contrôle des établissements privés, à 96 % catholiques. Les recommandations de la Cour ont été adressées en amont au ministère de l'éducation nationale, où se réunit, le 12 mai 2023, un premier groupe de travail afin d'élaborer un guide de contrôle des établissements privés. L'objectif est de faire paraître ces lignes directrices au second semestre de 2023; elles ne seront finalement présentées qu'en novembre 2024, et encore débattues jusqu'au début de 2025.

Interrogée sur les raisons de ce délai lors d'une audition devant la commission parlementaire sur les violences à l'école, lundi 31 mars, la directrice des affaires financières, Marine Camiade, a évoqué le nécessaire temps d'élaboration, l'instabilité ministérielle inédite à la tête de l'éducation nationale entre 2023 et 2024, mais aussi une « incompréhension » dans le dialogue avec le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC). D'après des courriers révélés par la commission d'enquête, ce dernier contestait, entre autres, fermement la capacité juridique de l'Etat à contrôler la vie scolaire

des établissements, l'estimant « *illégitime* ». Il a fallu la libération de la parole autour des violences commises dans des établissements catholiques pour que le ministère de l'éducation nationale surmonte ces réticences et déploie pleinement les contrôles annoncés depuis 2023. L'épisode n'est qu'une illustration du poids du SGEC, dont le nouveau secrétaire général doit être élu par la Conférence des évêques de France jeudi. Dirigé depuis 2019 par Philippe Delorme, le Secrétariat général de l'enseignement catholique représente le plus gros réseau privé sous contrat, fort de 7200 établissements et de plus de 2 millions d'élèves, soit 17 % de l'effectif scolaire du pays.

PAS D'ASSISE LÉGALE

Peu connu, son rôle n'est inscrit dans aucun texte de loi. L'instance n'a pas été prévue par la loi Debré de 1959 qui régit les relations entre l'Etat et les établissements privés. Ce texte ne reconnaît que des « établissements » privés autonomes, qui peuvent chacun contractualiser directement avec l'Etat, mais en aucun cas un « enseignement privé ». Le code de l'éducation ne reconnaît ainsi aucun statut au SGEC, qui n'exerce pas de tutelle sur les établissements. « *Tout part des établissements dans l'enseignement catholique. Je n'ai pas de pouvoir sur eux, mais, à partir du moment où le secrétaire général est élu par les évêques, je possède une autorité* », précise Philippe Delorme.

Le SGEC est une association qui compte aujourd'hui une cinquan-

taine de salariés. Il coordonne les différentes instances nationales de l'enseignement catholique, gère la formation des enseignants – qui, s'ils passent un concours spécifique, n'en restent pas moins salariés de l'éducation nationale... Il travaille aussi très étroitement avec le ministère de l'éducation nationale.

Il est notamment central dans le cadre du « dialogue de gestion », vocable utilisé pour désigner le processus d'attribution des moyens aux établissements privés sous contrat, financés aux trois quarts par de l'argent public. Si le ministère fixe chaque année le montant de l'enveloppe financière globale destinée au privé, qui correspond invariablement à 20 % de celle du public, « *la gestion des postes [d'enseignant], des ouvertures et des fermetures de classes est principalement déléguée aux réseaux d'enseignement privé* », remarquait ainsi la Cour des comptes dans son rapport de juin 2023.

Si ce dialogue est mis en œuvre sans assise légale, il est, selon l'ancien directeur de l'enseignement scolaire Bernard Toulemonde, « *bien commode pour [les] autorités* », qui s'en « *remettent aux responsables de l'enseignement privé (...)* plutôt que de se concerter avec chacun des établissements et d'être contraintes de rendre des arbitrages difficiles ».

« *Le ministère fait ses calculs, nous faisons les nôtres et, à partir de là, la discussion s'ouvre. Nous ne sommes pas décisionnaires* », tempère Philippe Delorme, qui précise que les « *propositions* » du



Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, à Paris, en 2019. B. LEWY

« LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL N'EST PAS DÉCISIONNAIRE, MAIS IL EST DÉCISIF SI ON VEUT AVANCER SANS SUSCITER UN BLOCAGE, VOIRE UNE CRISE POLITIQUE »

PAP NDIAYE

ministre de l'éducation nationale de mai 2022 à juillet 2023

SGEC pour 2025 n'ont « *pas été suivies* » par le ministère.

Signe de l'importance politique qu'il a acquise, le secrétaire général de l'enseignement catholique, bien qu'il ne soit pas responsable des établissements, est aussi l'interlocuteur du ministère lorsqu'il s'agit de discuter des réformes. En 2023, Pap Ndiaye, alors ministre de l'éducation nationale, a ainsi négocié et signé un protocole avec M. Delorme pour améliorer la mixité sociale dans les établissements privés. « *Le Secrétariat général n'est pas décisionnaire, mais il est décisif si on veut avancer sans susciter un blocage, voire une crise politique* », estime aujourd'hui Pap Ndiaye, rappelant

que l'éducation nationale est encore « *traumatisée* » par le dernier acte de la « *guerre scolaire* » : l'échec du projet de création d'un grand service public et laïque d'enseignement par le ministre de l'éducation Alain Savary, en 1984.

« RAPPORT DE FORCE »

Un spectre que le SGEC, dont l'ancien ministre souligne les « *relais médiatiques et politiques* », sait exploiter dans ses rapports avec la puissance publique. Bruno Poucet nuance toutefois : « *Le Secrétariat général est un organisme de coordination, pris entre les chefs d'établissement et les évêques. Il n'est pas un ministère bis parce que ce n'est pas lui qui fixe*

Devant les députés, le changement de ton de Philippe Delorme

Le secrétaire général de l'enseignement catholique a été mis sur le gril, mercredi, par la commission d'enquête sur les violences à l'école

Sous des airs courtois, la tension est palpable mercredi 2 avril dans la salle de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Pendant deux heures, les députés Paul Vannier (La France insoumise, LFI, Val-d'Oise) et Violette Spillebout (Renaissance, Nord), corapporteurs de la commission d'enquête sur les violences à l'école à la suite de l'affaire de Bétharram, ont pressé de questions le secrétaire général de l'enseignement catholique, Philippe Delorme, au sujet du contrôle par l'Etat des 7200 établissements de ce réseau.

Au cours d'un interrogatoire précis et documenté, Paul Vannier s'est attaché à souligner les contradictions du secrétaire général en s'appuyant sur une lettre signée par Philippe Delorme et adressée à la directrice des af-

aires financières du ministère de l'éducation nationale le 29 novembre 2024. Ce courrier, saisi par les corapporteurs lors d'une visite au ministère de l'éducation nationale, le 13 mars, détaille l'opposition du secrétaire général au contrôle de l'Etat sur le champ de la vie scolaire. Philippe Delorme y qualifie le guide du contrôle des établissements, en cours d'élaboration pour aider les inspecteurs à renforcer leur audit du privé sous contrat, de « *manuel de l'inquisiteur* » qui participe à un « *système de délation* ».

« *Nous n'avons fait que rappeler les éléments de la loi Debré [datant de 1959 et instituant les relations contractuelles entre l'Etat et les écoles privées]. La vie scolaire est sous la responsabilité du chef d'établissement* » et ne relève pas du contrat d'association, répond Philippe Delorme. « *La tonalité de*

ces fiches semblait partir d'un postulat qu'il y avait forcément des problèmes et qu'il fallait obligatoirement déceler des dysfonctionnements dans nos établissements », justifie encore le responsable. Il reconnaît que les inspecteurs de l'éducation nationale « *ne sont pas des inquisiteurs* » mais met en avant leur « *méconnaissance* » du privé sous contrat.

« Un malentendu »

Le secrétaire général avait pourtant jugé, en préambule de l'audition, de « *indispensable* » que les établissements catholiques soient contrôlés sur la partie administrative et financière : « *C'est la contrepartie d'une certaine liberté* ». « *Pendant des années, [ces contrôles] n'ont pas eu lieu, ce n'est pas notre fait* », précise-t-il.

« *Dans ce courrier, vous demandez la suppression de deux des huit*

fiches du guide qui doit servir de base au contrôle des inspecteurs. (...) Pourquoi ? », revient à la charge Paul Vannier. Ces fiches abordent plus particulièrement la vie scolaire, le contrôle des internats et les sanctions à appliquer en cas de non-respect du contrat.

Philippe Delorme met à nouveau en avant la loi Debré. « *Si votre question est "est-ce que vous êtes favorable au contrôle des internats, tel que c'est décrit dans cette fiche", je dis oui. Si vous me dites "est-ce que ce contrôle s'inscrit dans la loi Debré", je dis non. C'est là qu'il y a sans doute un malentendu* », affirme le responsable. « *La loi Debré s'applique, et c'est heureux, mais ça n'est pas la seule loi de la République* », rétorque le député LFI.

Dans un exercice d'équilibre entre ses écrits passés et son discours présent, le secrétaire général de l'enseignement catholique

amorce un changement de ton. « *Nous n'écrivons pas forcément la même chose aujourd'hui* », concède Philippe Delorme à propos du courrier de novembre 2024, preuve des conséquences de la libération de la parole au sein des établissements catholiques depuis l'affaire de Bétharram.

M. Delorme reconnaît qu'« *il est parfaitement légitime et nécessaire que l'Etat vérifie que le climat scolaire soit effectivement un climat de sécurité* ». Il se montre aussi favorable au contrôle des internats. S'il n'est « *pas contre* » les contrôles inopinés, il souhaite qu'il soit réservé « *dans certains cas* », « *quand il y a des remontées d'informations préoccupantes de différentes sources* ».

L'autre évolution notable du discours du secrétaire général concerne le programme d'éducation à la vie affective, relation-

nelle et à la sexualité (Evars). « *Il est publié et nous allons le mettre en œuvre* », affirme Philippe Delorme, qui avait jusqu'ici exprimé ses réserves sur le sujet. « *Je connais et combats les associations qui mènent de la désinformation* » sur le sujet, avance-t-il.

A l'issue de l'audition, Paul Vannier note ce « *changement de position dans l'expression* » de Philippe Delorme. « *Entre les écrits de novembre 2024, une série de communiqués de presse (...) et ce que vous nous dites aujourd'hui, la vie scolaire est dans le champ du contrôle, l'Evars doit être entièrement dispensée comme prévu par le code de l'éducation. C'est une avancée importante* ». « *Tout cela va dans le bon sens* », abonde Violette Spillebout qui y voit la preuve de l'utilité de cette commission d'enquête. ■

SYLVIE LECHERBONNIER



Le cardinal Jean-Marc Aveline élu à la tête d'une Eglise de France en crise

L'archevêque de Marseille prendra la succession d'Eric de Moulins-Beaufort comme président de la Conférence des évêques de France

Il a résisté jusqu'au bout, jetant le doute y compris chez ses partisans les plus fervents. C'est finalement l'archevêque de Marseille, le cardinal Jean-Marc Aveline, qui a été élu, mercredi 2 avril, président de la Conférence des évêques de France (CEF). Elu dès le premier tour de scrutin, il succède à Eric de Moulins-Beaufort, resté six ans à la tête de l'institution.

Si le nom de ce prélat connu pour sa « bonhomie » et sa « grande intelligence » était une évidence pour la majorité des évêques, lui-même semble avoir hésité avant d'accepter la mission. C'est que Jean-Marc Aveline est un homme occupé. A la charge d'archevêque d'un des plus importants diocèses de France s'ajoutait pour lui, depuis 2022 – date à laquelle il a été créé cardinal par le pape François –, des missions romaines. Membre du dicastère (sorte de ministère du Vatican) pour les évêques, M^{gr} Aveline doit s'y rendre un jeudi tous les quinze jours afin de siéger dans cette institution de première importance pour le Saint-Siège.

C'est donc à M^{gr} Aveline qu'il reviendra, dès le 1^{er} juillet, la charge de représenter et de présider – dans une certaine mesure seulement, car chaque évêque est maître en son royaume – une Eglise de France en crise. Une tâche que beaucoup estiment à la portée d'un ecclésiastique qui a su conquérir ses collègues par une personnalité « hors norme ».

Soucieux du sort des migrants

Né près d'Oran (Algérie) en 1958, élevé dans les quartiers populaires de Marseille, où il a fait toute sa carrière, Jean-Marc Aveline représente un catholicisme ouvert sur le monde, proche des fidèles de tous bords. « Sa personnalité et son contact tranchent clairement avec le reste de l'épiscopat », confiait un prêtre qui l'a assidûment fréquenté. Une fibre pastorale et sociale (avec un souci affiché à plusieurs reprises pour le sort des migrants) qu'il partage avec un pape François dont il est devenu en quelques courtes années un proche.

C'est à son invitation que le chef de l'Eglise catholique s'est rendu à Marseille, en septembre 2023, y célébrant une messe géante dans le stade Vélodrome. Le cardinal, qui avait fait un discours remarqué à cette occasion, est alors allé grossir les rangs des « papabile », ces personnalités en lice pour la succession de François.

De sa ville, qu'il décrit comme un « laboratoire d'espérance », Jean-Marc Aveline écrivait à l'occasion de la visite du président de la République, Emmanuel Macron, en septembre 2021, qu'elle était « un message ! Un message où la détresse se mêle à l'espérance ». L'évêque devrait apporter son expérience et son attachement au dialogue interreligieux à la tête de la CEF.

Le cardinal devra désormais déléguer son diocèse pour Rome et

Paris. Sa connaissance de la Ville éternelle et de ses usages sera bienvenue après des années de relations plus que froides entre le Vatican et l'Eglise de France.

Jean-Marc Aveline est un homme tout en rondeurs, décrit comme très politique – trop, diront ses détracteurs. « A Marseille, il cultive son accent marseillais ; dès qu'il arrive à Paris, celui-ci disparaît... », s'amuse souvent ceux qui le fréquentent. De ses opinions, difficile de se faire une idée tant M^{gr} Aveline a réussi, jusqu'à présent, à éviter les sujets qui fâchent.

Cette rondeur – même s'« il peut avoir le sang chaud », nuance un évêque – sera sans doute un avantage dans les défis qui se présentent à lui. Le premier consiste à modifier la gouvernance de la CEF, à « mettre de l'huile dans les rouages », selon le terme d'un autre prélat. Si Eric de Moulins-Beaufort a profondément marqué l'institution de son empreinte, sa façon de la diriger a parfois suscité des critiques : trop visible, trop centralisatrice, « parfois écrasante », confie un évêque, alors même que le président de la Conférence épiscopale n'est pas le patron de l'Eglise de France, seulement le porte-pa-

JEAN-MARC AVELINE EST UN HOMME TOUT EN RONDEURS, DÉCRIT COMME TRÈS POLITIQUE – TROP, DIRONT CERTAINS

role, ou le coordinateur des évêques. « Les évêques ne veulent pas d'un nouveau Superman », résume une source au sein de l'Eglise.

Sa détermination, le président sortant l'aura principalement utilisée au service d'une cause : la lutte contre les violences sexuelles dans l'Eglise, dossier qu'il a porté, parfois à bout de bras, au cours de ses six années de présidence. Jean-Marc Aveline devra sur ce sujet s'inscrire dans une certaine continuité, mais aussi donner des gages à ceux qui estiment que l'Eglise s'est dotée d'instruments efficaces face aux violences – et qu'elle doit retrouver une voix sur d'autres sujets.

Selon certaines sources, Jean-Marc Aveline, qui se retrouve par

ailleurs à gérer plusieurs charges écrasantes, pourrait être tenté de déléguer le dossier à l'un de ses deux vice-présidents, qui seront élus jeudi. Ce choix serait risqué alors que l'onde de choc des scandales dans l'enseignement catholique, le prochain défi de l'Eglise, commence tout juste à se faire sentir.

« Une période de fragilisation »

Le nouveau président devra aussi se recentrer sur un certain nombre de questions internes à l'Eglise : crise des vocations, désertion des églises ; place des jeunes et des femmes dans les paroisses ; synodalité et dialogue au sein de l'institution... « Nous sommes dans une période de fragilisation mais aussi de recomposition, note un évêque. Nous devons gérer le recul du catholicisme sociologique en même temps que la croissance du catholicisme d'adhésion. »

Le même espère aussi un président qui portera la voix de l'Eglise dans le débat public, que ce soit au sujet d'une laïcité ressentie comme « plus dure » ou sur les lois de bioéthique, comme celle sur l'euthanasie. ■

SARAH BELOUEZZANE ET BENOÎT VITKINE

les règles, mais il joue un rapport de force avec le ministère.»

Un rapport de force qui se cristallise autour d'une notion que la loi Debré a introduite sans la définir et qui donne lieu depuis à des interprétations plus ou moins extensives : le « caractère propre » des établissements privés. C'est en vertu de ce principe que le SGENC rejette tout ce qu'il identifie comme une « atteinte à la liberté d'enseignement » prévue par le Conseil constitutionnel. « Cette notion revient sans cesse. Elle permet de contourner certaines dispositions réglementaires et certaines directives du ministère de l'éducation », affirme Laurent Lamberdière, secrétaire général de la FEP-CFDT. Ce syndicat, premier dans le privé sous contrat, a demandé au ministère de clarifier la définition de ce concept.

C'est au nom de ce « caractère propre » que le SGENC revendique le droit de choisir ses élèves, là où le public doit tous les accueillir ; qu'il refuse d'appliquer certaines réformes dans les mêmes conditions que le public, comme la mise en place des groupes de besoins, mesure phare du « choc des savoirs » voulu par Gabriel Attal lorsqu'il était ministre de l'éducation nationale ; au nom du « caractère propre », aussi, qu'il s'opposait, avant que ne soit révélée l'ampleur des violences dans l'enseignement catholique, à ce que l'Etat étende son contrôle sur la vie scolaire des établissements.

Philippe Delorme récuse l'idée d'un rapport de force avec les pouvoirs publics : « Nous sommes des partenaires associés à l'Etat. Nous ne sommes pas dans la confrontation, ce qui ne veut pas dire que nous n'avons pas parfois des désaccords. » « On ne se vit pas comme une citadelle assiégée ni comme un contre-système, abonde Pierre Marsollier, le conseiller politique du SGENC. Notre fonctionnement n'est pas un secret. Mais c'est vrai que, jusqu'à présent, cela n'intéressait pas grand monde. »

De nouveaux enjeux viennent toutefois bousculer la tectonique des relations entre l'Etat et l'enseignement catholique. Au niveau local, des tensions se font jour entre secteur privé et secteur public du fait de la baisse du nombre d'élèves, qui touche principalement le public et conduit le ministère et les rectorats à contraindre le développement du privé, afin de ne pas créer de déséquilibres. C'est le cas, notamment, à Paris.

INFLEXION POLITIQUE

Alors que l'enseignement catholique constitue de plus en plus un vecteur de contournement de la carte scolaire pour les familles, son manque de mixité sociale lui est reproché. Les syndicats du public et du privé réclament en outre davantage de transparence, tandis que des parlementaires appellent à renforcer ses obligations. Les violences révélées au sein d'institutions catholiques ne font qu'affermir ces demandes et imposent désormais largement l'idée d'un nécessaire renforcement des contrôles de l'Etat.

En la matière, le contexte semble ouvrir la voie à une inflexion politique de la Rue de Grenelle. « Longtemps, les établissements privés sous contrat ont considéré que la vie scolaire relevait de leur caractère propre et qu'on ne pouvait pas envisager des contrôles. J'entends qu'il y a un caractère propre et il n'est pas question de le remettre en cause, mais prévenir les violences est une obligation pour tout le monde », affirme par exemple au Monde la ministre de l'éducation, Elisabeth Borne. Un changement de ton qui ne passe pas inaperçu. Au sein de l'enseignement catholique, certains reconnaissent, sous le couvert de l'anonymat, que si l'échec de la loi Savary avait rendu « les pouvoirs publics timorés à l'égard du privé sous contrat, cette période est en train de prendre fin ». ■

SYLVIE LECHERBONNIER ET ÉLÉA POMMIERS

M^{GR} AVELINE PARTAGE AVEC LE PAPE FRANÇOIS, DONT IL EST DEvenu UN PROCHE, UNE FIBRE PASTORALE ET SOCIALE

CROISIÈRE DE 8 JOURS / 7 NUITS

Grand tour de Corse, l'île de beauté révèle ses trésors

Nice • Ajaccio • Bonifacio • Porto Vecchio • Bastia • L'Île-Rousse • Nice

OFFRE SPÉCIALE LECTEURS

CODES TARIFS : LEMONDE/SINGLE

LES ÎLES SANGUINAIRES

MV LA BELLE DES OcéANS

DÉPARTS 2025 : 4 JUILLET • 1^{er}, 8, 22 AOÛT

À partir de 2190[€](1) /pers. au lieu de 2690[€] OU supplément Solo OFFERT

Pension complète avec boissons incluses à bord.

Renseignements et réservations dans votre agence de voyages habituelle ou au 0825 333 777⁽²⁾ et sur www.croisieurope.com

Plus de détails

RÉF. NAO_PP (1) Prix par personne, base cabine double, pont 3, cabine Horizon. (2) Service 0,15€/min. + prix appel. IM067100025 - Codes tarifs : LEMONDE/SINGLE
 * Offres promotionnelles valables pour toute nouvelle réservation du 3/04/2025 au 21/05/2025, sous réserve de disponibilité au moment de la réservation, non rétroactives et non cumulables avec une autre offre. Valables par téléphone, en agence CroisiEurope, ainsi que sur notre site internet (Codes LEMONDE/SINGLE à renseigner lors du récapitulatif de commande dans la vente en ligne) - Photos non contractuelles - Crédits photos: Alexandre Sattler, Shutterstock. Parution: avril 2025.

CreaStudio N°2503130

PROTECTION DES ENFANTS

Quand les enfants sont placés chez eux

ENFANCE EN DANGER 4/7 Le placement à domicile confie l'enfant au département tout en le maintenant chez lui. Un dispositif salué, mais remis en cause par la justice

REPORTAGE

LATRESNE (GIRONDE) -
envoyée spéciale

Marie-Laure Cotel étale une grande feuille en papier sur la table à manger du salon. «Aujourd'hui on va faire ton génogramme, tu sais ce que c'est?», demande l'éducatrice spécialisée à Iliana (son prénom a

été modifié). La jeune fille, 12 ans, secoue la tête. «C'est un peu comme un arbre généalogique. Dessus tu peux mettre les membres de ta famille, mais aussi tes amis. Et après, tu les relies à toi et tu écris quelques mots sur votre lien», explique Marie-Laure Cotel. Appliquée, la petite fille inscrit le prénom d'un premier frère, d'un deuxième, avant de passer à ses sœurs. «Je ne me souviens plus

de son âge, ça fait longtemps que je ne l'ai pas vue», s'excuse-t-elle avec un sourire.

Assise sur le canapé, la grand-mère, qui fume cigarette sur cigarette en se balançant doucement d'avant en arrière, renseigne avec précision la date de naissance oubliée. Puis elle retourne à son programme télévisé, sans sembler davantage prêter attention à la travailleuse sociale venue

rendre visite à sa petite-fille, comme elle le fait une à trois fois par semaine depuis octobre 2024 – date à laquelle un magistrat a ordonné, pour un an, le placement éducatif à domicile (PEAD) de l'enfant, au passé familial complexe.

Placée, mais chez elle? L'énoncé peut sembler paradoxal. L'idée de cette intervention, née dans le Gard dans les années 1980, est de confier l'enfant à la responsabilité du département tout en le maintenant à la maison, et de mener un travail intensif auprès de la famille. Cela permet à tout moment, si la situation s'aggrave, de l'en extraire sans devoir passer par une décision du juge. Il peut alors être envoyé dans une famille d'accueil ou vers un établissement de la protection de l'enfance – une place lui étant réservée à cette fin.

«Le PEAD repose sur une décision de séparation ordonnée par le juge, mais qui n'est pour autant pas actée, avec une interprétation très large du droit d'hébergement des parents», résumant Anne Oui et Marion Cerisuela, chargées de mission à l'Observatoire national de la protection de l'enfance. Du travail social sur un fil, où la notion de risque est constamment évaluée, les maltraitances constituent une ligne rouge.

Un «paradoxe juridique»

En Gironde, comme ailleurs, le département a délégué cet accompagnement à des associations. Marie-Laure Cotel travaille pour l'une d'elles, l'Institut Don Bosco. La structure possède six antennes, dont celle de Latresne, qui couvre les hauts de Garonne. Au sein de l'équipe du PEAD Dominique Savio 33, qui suit une quarantaine d'enfants, on trouve notamment des éducateurs spécialisés, une technicienne de l'intervention sociale et familiale, une éducatrice de jeunes enfants, une psychologue, une conseillère en économie sociale et familiale, etc. «Notre force, c'est d'être au cœur des familles, et aussi d'avoir le temps de réfléchir à nos interventions, de penser ensemble les choses», défend Marlène Goyard, la cheffe de service. Avec ce luxe: ici, chaque éducateur spécialisé, référent, suit seulement «dix situations», contre souvent bien plus ailleurs.

Ils accompagnent des parents défaillants, à bout, en grande précarité, incapables de s'en sortir seuls. «Du travail d'orfèvre», dit Adeline Picard, technicienne de l'intervention sociale et familiale. Le matin même, elle a rendu visite, avec Marie-Laure Cotel, à une fratrie de quatre enfants

«NOTRE FORCE, C'EST D'ÊTRE AU CŒUR DES FAMILLES, ET AUSSI DE PENSER ENSEMBLE LES CHOSES»

MARLÈNE GOYARD
cheffe du PEAD
Dominique Savio 33

placés chez leur père après des violences graves subies chez leur mère. Elles ont passé deux heures à jouer avec l'un, à discuter avec l'autre, à observer les relations entre la belle-mère et les enfants. Lors de leur prochain rendez-vous, elles annonceront la mise en place de «week-ends relais», au sein d'une famille d'accueil. «On sait que ce ne sera pas bien pris, mais c'est une décision qu'on a actée en équipe, explique Adeline Picard. C'est là que l'étiquette du placement prend toute son importance. Dans la mesure du possible on fait avec la famille, et si elle n'adhère pas, on prend le relais.»

Au départ pensé en sortie de placement, ce dispositif a prospéré dans certains départements, quand bien même il constituait un «paradoxe juridique», dans la mesure où il n'a jamais été inscrit dans la loi. Les juges y ont vu une option intéressante, à la fois pour le travail de soutien renforcé qu'il permet, qui s'inscrit dans l'esprit des législations de protection de l'enfance de favoriser les interventions au sein des familles; mais aussi pour des raisons toutes pragmatiques, liées à la fragilité croissante du système de protection de l'enfance, aux dispositifs saturés et aux mesures de placement qui demeurent inexécutées.

Cet entre-deux est menacé de disparition, à la suite d'un arrêt de la Cour de cassation, rendu le 2 octobre 2024. Saisie par un juge des enfants, qui s'interrogeait sur cet ovni juridique, la Cour a renvoyé le PEAD dans la catégorie de l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). Elle a estimé que «ce qui posait problème c'est la reconnaissance de cette forme d'intervention à domicile en tant que placement», décrypte l'Observatoire national de la protection de l'enfance. Depuis cet arrêt, les juges des enfants ne peuvent plus ordonner de telles mesures, et doivent leur préférer l'AEMO «renforcée», qui poursuit le même objectif de maintien au domicile de l'enfant, selon des modalités différentes.

Difficile à ce stade de mesurer les effets de cette décision. Pour l'heure, les départements ont réagi de façon dispersée. «Dans certains, cela a conduit à une remise en cause totale des mesures de PEAD, déjà transformées en AEMO. Dans d'autres on continue à fonctionner comme avant», expose Martine Gibert, directrice du pôle protection de l'enfance de l'Institut Don Bosco.

Une solution à privilégier

L'association a fait le calcul, à la louche: sur les quelque 200 enfants suivis sur ses six antennes, la moitié devrait être placée en établissement si les PEAD s'interrompaient. Problème: le département est actuellement en train de fermer des places, invoquant des raisons financières. Lors d'une conférence de presse, mercredi 26 mars, Jean-Luc Gleyze, le président (socialiste) du conseil départemental, a cité le placement à domicile comme une solution à privilégier, à rebours de la décision de la Cour de cassation. Pourtant, précise l'Observatoire, les magistrats qui continuent de les ordonner prennent le risque de voir leur décision infirmée en cas de recours.

Retour chez Iliana. Dans son cas, c'est au départ un signalement pour déscolarisation, visant plusieurs membres de la fratrie, qui a conduit le magistrat, après évaluation de la situation, à prendre cette décision. «Mon travail à moi est de décortiquer l'histoire familiale, et de faire en sorte que ce ne soit plus un poids dans le sac à dos des enfants», résume Marie-Laure Cotel pendant que la collégienne noircit la feuille blanche. Assise à ses côtés, l'éducatrice spécialisée la questionne sur telle ligne tracée, tel prénom entouré de cœurs. «Papa c'est qui? C'est ton beau-père?», demande-t-elle, suscitant en retour un «bah oui» outré.

La mère quitte la cuisine où elle s'affairait, se penche sur la feuille. Elle sourit: «Mon mari, c'est tout pour elle. C'est lui qui s'occupe d'elle depuis dix ans.» Sa fille l'interrompt avec vivacité: «Pas dix, onze!» Avec délicatesse, Marie-Laure Cotel interroge l'absence sur le papier de son «géniteur». «Lui c'est rien, c'est un fantôme», répond Iliana en haussant les épaules. Encore quelques échanges, et la visite s'achève. On se dit à dans quelques jours. Sur le pas de la porte, M^{me} Cotel croise un de ses collègues. Spécialisé dans l'aide aux devoirs, il a, à son tour, rendez-vous avec la jeune fille. ■

SOLÈNE CORDIER

Prochain article Les foyers de l'enfance démunis face à la prostitution des mineures



YASMINE GATEAU

UN ÉVÈNEMENT

Le Monde & Cercle des fiscalistes

LES RENCONTRES DE LA FISCALITÉ

comprendre les enjeux et agir

IMMOBILIER ET FISCALITÉ

MARDI 29 AVRIL

18H À 20H
CCI GRAND LILLE

EN PARTENARIAT AVEC



ENTRÉE GRATUITE SUR INSCRIPTION

Des mineurs toujours hébergés à l'hôtel

Officiellement proscrit depuis 2024, le placement à l'hôtel continue d'être pratiqué

C'est un sujet d'inquiétude pour les acteurs de la protection de l'enfance : la persistance de l'hébergement hôtelier, en principe interdit – ou limité à des situations dérogatoires – par la loi Taquet de 2022, les renvoie, disent-ils, à leurs « limites ». « Outre le fait que le placement à l'hôtel est aujourd'hui contraire à la loi, c'est aussi, peut-être surtout, la manière dont ces jeunes sont pris en charge qui est insupportable, témoigne Laurent (il a souhaité rester anonyme), travailleur social en région francilienne. Il arrive très régulièrement que ces adolescents [il en a accompagné une trentaine depuis 2022] se retrouvent seuls dans une chambre insalubre. Ils tournent en rond, nous disent qu'ils se sentent coincés, "en prison". Les garçons parlent du "vide" qu'ils ressentent au quotidien ; les filles, de leur insécurité. On en voit certains happés par le deal, la prostitution. Et nous, on se sent très impuissants face à ça. »

Depuis la publication, le 18 février 2024, des décrets d'application de la loi Taquet, deux ans après sa promulgation, ce type de placement est encore possible « à titre dérogatoire » dans des structures d'hébergement jeunesse et sport ou relevant du régime de la déclaration, pour des jeunes de plus de 16 ans (et jusqu'à 21 ans), dans des situations dites « d'urgence », et pour une durée limitée à deux mois, précisent les textes officiels. Ils imposent par ailleurs une « surveillance de nuit comme de jour » au sein de la structure, par au moins un « professionnel formé ». Voilà pour la théorie.

En pratique, face à la saturation des foyers d'accueil existants et à la pénurie d'éducateurs spécialisés, difficile de savoir comment le recours à l'hébergement hôtelier a évolué depuis 2024. Il perdure « par défaut », constate-t-on dans les rangs des associations impliquées auprès de ces jeunes.

Départements de France, qui a la charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE), invoque un « principe de réalité » face à l'augmentation du nombre de jeunes à accueillir. « La proportion d'hébergements en dispositifs hôteliers reste relativement faible », assure Florence Dabin, présidente (centre droit) du conseil départemental de Maine-et-Loire et vice-présidente de Départements de France. Elle est aussi concentrée sur les mineurs non accompagnés (MNA), des jeunes migrants « souvent proches de la majorité », souligne-t-elle. Selon des données collectées auprès de 74 départements, au 31 décembre 2023, 82 % ne comptabilisaient aucun mineur à l'hôtel « hormis les MNA ». Un distinguo que l'élue assume, sans livrer plus de chiffres sur la situation globale.

Avant même l'entrée en vigueur de la loi, la situation était déjà difficile à évaluer : ces jeunes accueillis en hôtel représenteraient 5 % de ceux confiés à l'ASE, soit entre 7500 et 10500 d'entre eux. L'estimation, calculée à partir de l'extrapolation des réponses

transmises par près de 30 départements, a été établie, en 2020, par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), missionnée sur le sujet après le meurtre, en décembre 2019, d'un adolescent de 17 ans par un autre de 15 ans. Tous deux étaient placés dans un hôtel des Hauts-de-Seine. Autres chiffres de l'IGAS : 95 % de ces jeunes sont des mineurs isolés étrangers (souvent placés au moins pendant que leur âge est évalué) ; les 5 % restants sont des jeunes dans des situations complexes, ayant épuisé d'autres modes de placement.

« A ce jour, c'est encore la seule photographie dont on dispose, et le manque de données fait partie du problème », souligne Blandine Quevremont, coordinatrice de l'association InfoMIE, engagée dans l'accès aux droits des mineurs et jeunes majeurs isolés. Lorsqu'elle a demandé à ses partenaires, dans 17 départements, une remontée d'informations pour dresser un état des lieux qu'elle s'approprie à publier, elle a obtenu 17 réponses positives. « Dans ces territoires, des jeunes sont toujours placés à l'hôtel, rapporte-t-elle. C'est parfois moins régulier que par le passé, mais pas toujours dans des proportions moindres. »

« Hors dérogation »

« Sans doute que des départements essaient de se mettre en conformité avec la loi, ouvrent des places dans des appartements en semi-autonomie, par exemple, ou dans des foyers de jeunes travailleurs, relève Diodio Metro, présidente de l'association Adepape95-Repairs ! 95. Mais pas tous, et pas suffisamment, aussi parce que les besoins de placements augmentent, et, qu'en face, les nouvelles structures ne se montent pas d'un claquement de doigts. »

Sur le terrain, les associations font état d'« alertes » dans l'Essonne, les Bouches-du-Rhône, les Yvelines, le Gard... Et renvoient, souvent, au constat formulé par l'IGAS, en 2020 : « L'analyse des conditions de mise en œuvre de l'accueil hôtelier révèle qu'il s'agit d'une modalité de placement peu sécurisante et associée à un accompagnement éducatif en général très limité, peut-on lire en conclusion. Au total, l'hôtel paraît être un lieu fondamentalement inadapté pour l'accueil et l'accompagnement de mineurs. »

Laurent le ressent d'autant plus fortement que les dernières situations qu'il a eu à accompagner, en Ile-de-France, avant la fin de son contrat, en janvier, étaient toutes « hors dérogation ». « On parle de jeunes pour lesquels un dossier de reconnaissance d'un handicap psychique avait pu être constitué », rapporte-t-il, et qui étaient hébergés à l'hôtel sur le temps long. » Deux ans pour l'un d'eux, et même trois ans – « un record » – pour un autre.

« Ce sont les plus vulnérables des vulnérables qu'on laisse ainsi, dans un sentiment d'abandon croissant », s'indigne Lyes Louffok, porte-voix des enfants placés. Observateur de longue date des dysfonctionnements de l'ASE, il tient la liste des suicides intervenus dans ces conditions. Dont celui de Lily, 15 ans, retrouvée pendue dans un hôtel du Puy-de-Dôme, en janvier 2024, quelques jours avant la parution des décrets d'application de la loi. « Prétendre que l'on fait de son mieux, aujourd'hui, ne suffit pas, critique-t-il. Face aux dysfonctionnements connus, il y a une obligation de résultat. » ■

MATTEA BATTAGLIA

Affaire du corbeau de Rezé : un suspect mis en examen à Nantes

Le maire de Rezé (Loire-Atlantique) avait mis fin à ses jours en février 2022 après avoir reçu une dizaine de courriers malveillants

NANTES - correspondants

La fin d'un mystère et le choc pour les habitants de la commune de Rezé, en banlieue de Nantes : trois ans après le suicide d'Hervé Neau, maire de la ville, dans les locaux de l'hôtel de ville, un homme de 49 ans a été mis en examen mercredi 2 avril, à Nantes, des chefs de « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique » et « harcèlement moral ». Le quadragénaire qui a été appréhendé, ancien compagnon d'une responsable de service travaillant à la ville à l'époque des faits, est soupçonné d'être à l'origine des courriers malveillants envoyés à Hervé Neau, retrouvé pendu par des agents, au petit matin du 11 février 2022.

Treize lettres dactylographiées avaient été adressées à l'édile, ancien directeur d'école et militant associatif, et à de proches collaborateurs. Dans ses missives, envoyées par la poste depuis le mois de janvier 2022, le corbeau assurait filer le maire. Il prétendait tracer ses SMS ou l'avoir photographié dans sa sphère intime, et menaçait de rendre publics certains éléments de sa vie privée. « La plupart des faits relatifs à la vie privée d'Hervé Neau, évoqués dans ces lettres anonymes, sont factuellement justes, ce qui atteste d'une très bonne connaissance de la vie du maire », soulignait, en février 2023, le procureur de la République de Nantes de l'époque, Renaud Gaudeul.

Les « secrets » débusqués par le corbeau apparaissent banals et dérisoires : en l'occurrence la relation amoureuse d'Hervé Neau, qui vivait séparé de son épouse, avec l'une de ses adjointes avec qui il avait « des projets de vie », selon le mot d'un proche ami.

« Sentiment d'inachevé »

Après le drame, qui avait suscité un vif émoi au sein de l'équipe municipale et dans toute la métropole nantaise, l'enquête, ouverte pour harcèlement moral, avait été confiée à la police judiciaire. « Des investigations avaient rapidement été menées dans l'entourage professionnel, personnel, amical et familial du défunt », avait alors rapporté le procureur, qui ajoutait ne plus avoir « aucune piste à explorer en l'état ».

Éprouvant « un sentiment d'inachevé », selon les mots de leur avocate, Christine Julienne, son ancienne compagne, les enfants et la sœur du défunt ont déposé, en septembre 2023, une plainte avec constitution de partie civile contre X auprès du doyen des juges d'instruction nantais, dénonçant des faits d'envois réitérés de messages malveillants, de chan-

tage, de violences sur une personne dépositaire de l'autorité publique, de provocation au suicide suivie d'effet, de menace, de harcèlement moral et d'homicide involontaire.

Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte peu de temps après, un certain nombre d'outils informatiques et de communication ont été exploités. Ce travail, confié aux enquêteurs de la division de la criminalité organisée et spécialisée (DCOS, ex-police judiciaire) « a permis de réunir des éléments probants pouvant permettre la mise en cause d'un individu comme étant celui qui avait envoyé les courriers anonymes », a indiqué, mercredi 2 avril dans un communiqué, l'actuel procureur de la République de Nantes, Antoine Leroy.

A l'issue de sa garde à vue, le suspect a été présenté devant le magistrat instructeur. « Au-delà des explications que l'intéressé fournissait concernant les faits qui lui étaient reprochés, à l'évidence en lien avec un fort sentiment de jalousie, [le juge Olivier Weisphal a estimé] qu'il existait à son encontre des indices graves et concordants rendant vraisemblable qu'il puisse être l'auteur, au préjudice d'Hervé Neau, des courriers anonymes », précise le procureur.

« Cette annonce, on l'attendait depuis maintenant trois longues années »

AGNÈS BOURGEOIS
maire de Rezé

Les délits d'envois réitérés de messages malveillants, chantage, provocation au suicide suivie d'effet, menace et homicide involontaire, initialement visés, n'ont pas été retenus. Subsistent les chefs de harcèlement moral et de violences sur personne dépositaire de l'autorité publique. La peine encourue pour ces deux infractions cumulées est de trois ans d'emprisonnement.

Conformément aux réquisitions du parquet, le juge d'instruction a placé cet homme sous contrôle judiciaire avec notamment une obligation de se rendre en gendarmerie tous les quinze jours, l'interdiction d'entrer en contact avec les parties civiles, de paraître à la mairie de Rezé, de quitter le territoire national et l'obligation de déférer aux convocations de l'association chargée de l'exécution de la mesure de contrôle judiciaire.

Contactée, l'avocate du suspect n'a pas souhaité s'exprimer.

A l'annonce de cette mise en examen, mercredi, la famille du défunt a exprimé « un sentiment de satisfaction de voir la justice avancer, aux bons soins du juge d'instruction », rapporte M^e Julienne.

« Lâcheté »

A Rezé, « le choc est immense pour toute l'équipe municipale », confie Agnès Bourgeois, maire (divers gauche) ayant succédé à Hervé Neau, qui note : « Cette annonce, on l'attendait depuis maintenant trois longues années, depuis le départ d'Hervé. On attendait de savoir qui avait eu la lâcheté d'écrire ces courriers. »

Même s'il n'est « pas question de ne pas respecter la présomption d'innocence », l'élue s'accroche à « l'espoir » qui se fait jour « d'avoir enfin les réponses mais nous [l'équipe comme la famille d'Hervé Neau] permettront de faire notre deuil, non pas d'oublier Hervé, mais de tourner la page de ce terrible drame. La bonne nouvelle, c'est que l'enquête avance. C'est un début de réponse, il nous reste à attendre une réponse définitive. On va laisser la justice faire son travail ». ■

ANNE-HÉLÈNE DORISON
ET YAN GAUCHARD



EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

DÉPARTEMENTS DE FRANCE INVOQUE UN « PRINCIPE DE RÉALITÉ » FACE À L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE JEUNES À ACCUEILLIR

Trump déclare la guerre commerciale au reste du monde

Washington a annoncé, mercredi 2 avril, de nouveaux droits de douane de 10 % à 49 % sur les produits importés. Une mesure brutale, justifiée par des estimations contestables

NEW YORK, WASHINGTON - correspondants

Les Etats-Unis portent un coup spectaculaire contre l'ordre économique mondial qu'ils ont contribué à ériger après la seconde guerre mondiale. Présentant son pays comme une victime depuis des décennies, lésé de toutes parts sur le plan commercial, Donald Trump a annoncé, mercredi 2 avril, des taxes douanières sans précédent. S'exprimant dans la roseraie de la Maison Blanche, devant son cabinet réuni et des ouvriers automobiles de Detroit, le président a engagé son pays vers un modèle de forteresse, souvenir d'un monde fait de droits de douane et d'économies isolées. « Notre pays a été pillé, saccagé, violé et dévasté par des nations proches et lointaines, des alliés comme des ennemis », a estimé le président. Selon lui, ce « jour de la libération » est un préalable à la renaissance de la base industrielle américaine.

Jamais depuis l'imposition des droits de douane Hawley-Smoot, en 1930, quelques mois après le krach de 1929, les Etats-Unis n'avaient érigé de telles barrières. « Le message de Trump est clair : la mondialisation est finie », éditorialise le *Wall Street Journal*. Présentée comme une « déclaration d'indépendance économique », cette offensive contre le monde entier, annoncée de longue date pendant la campagne présidentielle, est majeure : 34 % de droits de douane sur les importations chinoises (s'ajoutant aux 20 % déjà imposés depuis janvier), 20 % sur celles en provenance de l'Union européenne (UE), 32 % sur Taïwan et 24 % sur le Japon. Pour toute la planète, une ponction minimale de 10 % est infligée. Les marchés ont été douchés par l'ampleur de l'annonce. Mercredi, dans les échanges post-clôture, le S&P 500 qui représente les grandes entreprises américaines reculait de 3,1 %. Jeudi, à l'ouverture, le CAC40 chutait de 2 %.

Pour expliquer sa démarche, Donald Trump a présenté un tableau, sur lequel ses

services ont estimé les droits de douane réellement pratiqués par ses partenaires. Non pas les droits effectifs moyens, qui sont très bas depuis la fin du XX^e siècle. Ils s'élèvent à 3 % pour les Etats-Unis, 5 % pour l'Europe, 8 % pour la Chine et 17 % pour l'Inde, selon le *New York Times*. Le calcul de la Maison Blanche prétend prendre en compte des « manipulations de devises » ainsi que des barrières non tarifaires. Il peut s'agir de normes sanitaires – les Européens bannissent les importations de bœuf aux hormones –, ou bien de clauses climatiques, sans oublier la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pratiquée en Europe qui frappe tous les produits vendus.

NÉGOCIATIONS AU CAS PAR CAS

L'administration Trump est ainsi parvenue à des chiffres mirobolants : les Etats-Unis seraient frappés à 67 % par la Chine, 46 % par le Japon et 39 % par l'UE. En réalité, *Le Monde* a constaté que ces chiffres proviennent d'une équation sans valeur économique. En prenant l'exemple du Japon, de l'UE, de la Suisse et du Vietnam, nous avons confirmé qu'il s'agissait d'une division du montant du déficit commercial bilatéral par celui des importations en provenance du pays concerné. Le vertige guette : la guerre commerciale est lancée sur la base de calculs sans assise scientifique. Autre élément significatif : Donald Trump n'applique pas le principe strict de réciprocité qu'il invoquait depuis des semaines. Il frappe plus fort, même s'il se prétend mesuré, en divisant par deux le pourcentage calculé par ses services. Les pays avec un équilibre commercial sont épargnés, taxés à 10 %, qu'il s'agisse du Royaume-Uni ou du Brésil, qui est pourtant l'un des pays les plus protectionnistes de la planète (11 % de droits). Le taux plancher de 10 % s'appliquera samedi 5 avril à minuit ; ceux plus élevés, pour une soixantaine de pays, entreront en vigueur mercredi 9 avril. La Maison Blanche ouvre la voie à des négociations au cas par cas, tendues, précisant que « ces tarifs resteront en vi-



gueur jusqu'à ce que le président Trump détermine que la menace posée par le déficit commercial et le traitement non réciproque sous-jacent est satisfaite, résolue ou atténuée ».

Donald Trump se réserve la possibilité de revoir à la baisse ou à la hausse ces droits, en fonction des décisions prises par les pays concernés. Mais cette souplesse, censée indiquer un panachage de l'idéologie par du pragmatisme, est catastrophique : industriels, investisseurs et consommateurs sont tétanisés par une incertitude totale. Une récession est désormais jugée probable à 35 % dans les douze mois, selon Goldman Sachs.

Donald Trump a vanté un « jour de libération » pour les Etats-Unis. En vérité, la libération est surtout personnelle, le président menant à son terme une obsession qui a aiguillé son engagement public depuis des décennies : celle de la nécessité de taxes élevées. Il a évoqué le Cambodge, l'un des pays les plus pauvres du monde. « Oh, regardez le Cambodge, 97 % [de droits supposés]. On va le ramener à 49 %. Ils ont fait fortune avec les Etats-Unis d'Amérique », a-t-il osé, faisant ricaner l'assistance. Si le Mexique et le Canada bénéficient d'un traitement particulier, les alliés européens et asiatiques des Etats-Unis trouvent ici une confirmation du fossé qui se creuse avec Washington. La France sera curieuse d'apprendre que le dernier « pays »

mentionné dans la liste officielle est La Réunion. L'île serait frappée de droits à 37 %.

Le principe de droits de douane ne fait guère polémique aux Etats-Unis. Il a été adopté aussi bien par des administrations républicaines que démocrates, soucieuses de reconquérir l'électorat populaire des Etats pivots et désindustrialisés. Mais jamais encore ils n'avaient été appliqués de façon aussi globale, aussi brutale, sur la base d'évaluations éminemment critiquables. M. Trump se rassure en rappelant que les droits de douane de son premier mandat n'ont guère affecté l'économie. Toutefois, comme le notait récemment l'économiste de l'université Harvard Jason Furman, « si vous comparez la politique tarifaire de Trump I à Trump II, le rythme et l'ampleur sont très différents ». Le président menace sérieusement la Chine mi-2017, mais n'impose des droits de douane qu'en juin 2018, soit au bout de dix-huit mois. Cette fois-ci, il agit en moins de trois mois. Surtout, il avait augmenté les droits de douane d'environ 1,5 point au cours de son premier mandat.

Le second écueil est l'inflation, un risque économique, mais aussi politique. La hausse généralisée des prix a été déterminante dans la déconvenue démocrate dans les urnes, en novembre, Joe Biden refusant d'en endosser la moindre responsabilité. M. Trump en avait fait, avec l'immigration, un acte de campa-

LA FRANCE SERA CURIEUSE D'APPRENDRE QUE LE DERNIER « PAYS » MENTIONNÉ DANS LA LISTE OFFICIELLE EST LA RÉUNION. L'ÎLE SERAIT FRAPPÉE DE DROITS À 37 %

Le Royaume-Uni table sur un traitement de faveur des Etats-Unis

Le gouvernement de Keir Starmer est prêt à des concessions pour décrocher un accord commercial favorable avec Washington

LONDRES - correspondante

Les Britanniques se consolent comme ils pouvaient, mercredi 2 avril, après l'annonce que l'administration Trump n'allait taxer leurs exportations vers les Etats-Unis qu'à hauteur de 10 %, deux fois moins que les taxes imposées aux importations de l'Union européenne (UE). Cette – très relative – clémence de la Maison Blanche devrait renforcer le gouvernement Starmer dans la posture accommodante adoptée ces dernières semaines : refuser d'évoquer des mesures de rétorsion contre Washington, tout en négociant un accord commercial afin d'échapper aux taxes.

Cette stratégie singulière est-elle tenable ? Tout a été bon, jusqu'à présent, pour éviter les droits de douane américains susceptibles, même au niveau plancher de 10 %, d'entraîner la perte de milliers d'emplois et de faire reculer une croissance déjà atone. L'invitation du roi Charles III à une deuxième visite d'Etat pour Donald Trump participait de cette opération de charme, tout comme l'absence de critiques directes contre le dirigeant américain, malgré son traitement humiliant du président ukrainien, Volodymyr Zelensky, et ses plans contestés pour la bande de Gaza ou le Canada.

Londres semblait également prêt, à en croire les médias britan-

niques, à envisager d'importantes concessions, pour décrocher un accord commercial avec Washington, notamment la suppression de la « digital service tax », une taxe à 2 % s'appliquant sur les revenus des plateformes Internet au Royaume-Uni. Le gouvernement a refusé d'envisager une réplique aux taxes à 25 % annoncées sur l'acier ou les voitures britanniques importés par les Etats-Unis.

« Restons pragmatiques »

Il comptait d'autant plus sur un traitement de faveur des Américains, que, contrairement à l'UE, le Royaume-Uni présente une balance commerciale plutôt équilibrée avec les Etats-Unis. Selon des

chiffres de l'Office national des statistiques publiés en janvier 2025, le Royaume-Uni affichait un surplus de seulement 2,5 milliards de livres sterling (3 milliards d'euros) en 2023 pour le commerce des biens avec les Etats-Unis (mais de 68,9 milliards de livres sterling pour les services).

« Restons calmes et pragmatiques », insistait encore Keir Starmer quelques heures avant les annonces de la Maison Blanche, mercredi, quand il devenait pourtant évident que malgré tous ses efforts, son pays serait lui aussi victime du « Liberation day ». « Une guerre commerciale n'est dans l'intérêt de personne », soulignait le premier ministre, qui a rejeté une

suggestion du chef de file des libéraux démocrates, Ed Davey, de participer à une « coalition des volontaires » et d'aligner sa stratégie sur celle des autres Européens, sur le mode de celle mise en place par Paris et Londres pour sécuriser un éventuel cessez-le-feu en Ukraine.

Le Brexit a donné au Royaume-Uni la possibilité de développer ses propres stratégies commerciales, alors qu'au sein de l'UE, cette prérogative est communautaire. Le gouvernement Starmer entend bien exploiter cette liberté de décision pour son pays. Cette autonomie va être sérieusement testée. Car si même Londres s'absent de répliquer aux 10 % imposés sur ses exportations, le pays

risque de subir quand même les effets inflationnistes et disruptifs d'une guerre tarifaire mondiale, étant donné sa dépendance aux économies du continent.

Et que dire de l'épineux cas nord-irlandais : en vertu d'un statut spécifique hérité du Brexit, la province fait partie du marché intérieur européen pour les biens, contrairement au reste du territoire britannique. Si ses exportations vers les Etats-Unis seront soumises aux mêmes taxes qu'au Royaume-Uni (10 %), l'Irlande du Nord pourrait avoir à appliquer des mesures de rétorsions européennes sur les produits américains entrant sur son territoire. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX



Entre gestes d'ouverture et mesures de rétorsion, les Européens préparent la riposte

Les pays membres de l'UE misent encore sur un accord avec Washington, qui leur permettrait d'éviter le pire. Ils cherchent aussi à diversifier leurs partenaires commerciaux

BRUXELLES - bureau européen

Cela fait des semaines que la Commission européenne, compétente en matière de commerce, prépare sa riposte. Mais il faudra encore attendre avant de savoir comment elle souhaite répondre à la décision de Donald Trump de taxer à 20 % les importations européennes, annoncée mercredi. Ces droits de douane sont censés compenser les barrières tarifaires et non tarifaires que l'Union européenne (UE) impose aux entreprises américaines qui vendent leurs biens et leurs services sur le Vieux Continent.

« Il n'est pas trop tard pour répondre aux préoccupations par les négociations », a déclaré Ursula von der Leyen, la présidente de l'exécutif communautaire, jeudi 3 avril. Elle a souligné que le commissaire européen au commerce, Maros Sefcovic, était « en contact permanent » avec ses homologues américains : « Nous nous efforçons de réduire les obstacles et non de les élever. » Les Européens misent encore sur un accord avec Washington, qui leur permettrait d'éviter le pire. Il y a un espace pour négocier, pensent-ils, tant le jeu de la Maison Blanche est dangereux pour la croissance des deux côtés de l'Atlantique. Entre gestes d'ouverture et menaces de rétorsions, la Commission espère amener Donald Trump à bouger.

Dès lors que les Etats-Unis imposent déjà, depuis le 12 mars, des droits de douane sur l'acier et l'aluminium, qui concernent 26 milliards d'euros d'exportations européennes, la Commission devrait, d'ici à une semaine, envoyer aux Vingt-Sept, pour une validation avant la mi-avril, la liste des produits américains qu'elle entend surtaxer. Et contrairement à ce qui était prévu, le bourbon de Kentucky ne devrait pas y figurer : inquiets des menaces de Donald Trump de taxer « à 200 % » les alcools européens, la France, l'Italie et l'Irlande ont obtenu son retrait.

Pour les droits de douane – ceux qui, à la suite des annonces du

26 mars sur les voitures, sont entrés en vigueur le 3 avril, et ceux de 20 % annoncés le 2 avril –, la Commission européenne prépare deux documents. Le premier est une liste de mesures de rétorsion qui pourraient entrer en vigueur fin avril ou début mai, le second énumère les sujets sur lesquels les Vingt-Sept seraient prêts à négocier avec Washington si les nouveaux droits de douane américains étaient finalement suspendus. Ils seront communiqués aux Etats membres et à la Maison Blanche à la mi-avril.

Dans les prochains jours, Ursula von der Leyen consultera les chefs d'Etat et de gouvernement européens sur l'ampleur des concessions envisageables et des éventuelles représailles. Il lui faudra s'assurer de leur soutien, mais plusieurs d'entre eux militent pour la prudence, que ce soit pour des raisons économiques, historiques, voire idéologiques. A commencer par le premier ministre hongrois, Viktor Orban, ou la présidente du conseil italien, Giorgia Meloni.

Larges concessions

Jusqu'où iront les menaces de rétorsion ? « L'Europe a beaucoup de cartes en main. Du commerce au numérique, en passant par la taille de notre marché. Mais cette force repose également sur notre volonté de prendre des contre-mesures fermes. Toutes les options sont sur la table », a prévenu Ursula von der Leyen. Le message est clair : au-delà des biens manufacturés, l'UE peut aussi s'en prendre aux services américains, en décidant de nouvelles taxes, en multipliant les contraintes réglementaires ou en utilisant son instrument anti-coercition. Et là, les Etats-Unis ont beaucoup à perdre.

Sur des échanges transatlantiques de 1500 milliards d'euros, l'UE affiche un excédent commercial de 150 milliards d'euros sur les Etats-Unis pour les seuls biens et un déficit de 100 milliards d'euros dans les services. Les géants de la tech, a rappelé le ministre des affaires étrangères français, Jean-

« L'EUROPE A BEAUCOUP DE CARTES EN MAIN (...). TOUTES LES OPTIONS SONT SUR LA TABLE »

URSULA VON DER LEYEN
présidente de la
Commission européenne

Noël Barrot, le 1^{er} avril, « réalisent 25 % de leurs revenus en Europe, [soit] plusieurs centaines de milliards d'euros chaque année » et « les pays de la zone euro financent à hauteur de 3000 milliards d'euros par an l'économie américaine ainsi que son déficit public ».

Si les Etats-Unis maintiennent leurs droits de douane, la Commission européenne devra « répliquer » et mobiliser ses « instruments de dissuasion », a poursuivi le ministre, évoquant « le puissant instrument anti-coercition qui lui permet de taxer non seulement les importations et les exportations, mais aussi de restreindre l'accès aux marchés publics européens ».

Si elle montre les muscles, l'UE est également prête à de larges concessions. Elle pourrait augmenter ses achats de gaz naturel liquéfié ou encore de matériel militaire. Mais aussi, faciliter la vie des entreprises américaines, qui, à en croire Donald Trump, sont pénalisées par des barrières non tarifaires – comme les normes sanitaires et phytosanitaires –, la régulation numérique, la TVA ou encore des obligations de reporting en matière environnementale et sociale.

Quel que soit le résultat de ces futures tractations entre Bruxelles et Washington, les Etats-Unis de demain seront plus protectionnistes. Dans ce contexte, les Européens cherchent des sources de croissance ailleurs, dans les autres régions du monde que les nouveaux droits de douane fragilisent ou dans ces pays du « Sud global » qui sont en pleine croissance. Dès que Donald Trump a été élu, Ur-

sula von der Leyen s'est mise en quête de nouveaux partenaires, sillonnant la planète. Certaines négociations, enlisées parfois depuis de longues années, ont accéléré. En janvier, la Commission européenne s'est ainsi entendue avec le Mexique pour mettre à jour un vieux accord commercial et a annoncé la reprise des discussions avec la Malaisie.

Le 12 février, un sommet entre l'UE et le Canada a été organisé à Bruxelles et l'on évoque la possibilité d'approfondir le CETA – Comprehensive Economic and Trade Agreement, l'accord commercial bilatéral de libre-échange entre les Vingt-Sept et Ottawa –, pourtant longtemps honni dans certains pays européens, dont la France.

Quant à l'accord avec quatre pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) auquel est parvenue la Commission européenne le 5 décembre 2024, la nouvelle donne à Washington pourrait lui donner un sérieux coup de pouce. Elle rend en tout cas difficilement tenable la position de la France, et qui y est radicalement opposée, et qui devra sans doute changer de pied.

Reste Pékin, avec qui l'UE devrait « approfondir [ses] relations », a déclaré Ursula von der Leyen, le 21 janvier. « Il y a une offensive de charme des deux côtés, mais, pour l'instant, rien de concret », analyse un diplomate européen. La présidente de la Commission ne souhaite pas exaspérer un peu plus Donald Trump, qui mène un combat sans merci contre la puissance économique chinoise.

La croissance, les Européens peuvent aussi la chercher à domicile, alors que le Fonds monétaire international estime que les obstacles au marché intérieur équivalent à des droits de douane de 45 % pour l'industrie manufacturière et de 110 % pour les services. Malgré ce diagnostic, qui ne date pas d'hier, les Vingt-Sept n'ont jamais réussi à dépasser leurs différences. Peut-être que l'offensive de Donald Trump les poussera à agir. ■

VIRGINIE MALINGRE

gne. Après son élection en novembre 2024, il avait rapidement commencé à relativiser ses promesses sur ce sujet. Dans un entretien au magazine *Time*, il disait ainsi en novembre 2024 qu'il était « très difficile » de baisser les prix, « une fois qu'ils sont élevés ». Surtout, le consommateur voit bien que les droits de douane vont faire s'envoler les prix, sans doute de plusieurs milliers de dollars pour les voitures importées.

Donald Trump aux côtés d'un ouvrier à la retraite, lors des annonces, à Washington, le 2 avril.

BRENDAN SMIALOWSKI/
AFP

UN SUJET MAJEUR POUR LES DÉMOCRATES

Ces dernières semaines, le président américain parlait d'une nécessaire « période de transition » et d'une probable « disruption ». Echaudé, l'électeur consommateur n'est pas plus dupe de ces propos qu'il ne le fut de Joe Biden, niant obstinément les ravages du coût de la vie. Cette fois, les démocrates savent qu'ils tiennent un sujet majeur, pour retrouver de la crédibilité et de la vigueur. « On estime que les tarifs de Trump vont ajouter 5000 dollars aux dépenses d'une famille moyenne », disait mercredi soir au Sénat le chef de file des démocrates, Chuck Schumer. Et pourquoi fait-il cela ? Pour réduire les impôts des milliardaires. » Les pessimistes parlent du retour de la stagflation, mélange d'inflation et de stagnation connue dans les années 1970.

Selon Peter Navarro, conseiller pour le commerce du président et idéologue de ce projet, les droits de douane pourraient rapporter environ 600 milliards de dollars par an au pays. Ils sont censés financer la baisse des impôts en cours de discussion au Congrès, qui doit compenser la hausse du coût des importations pour les Américains. Donald Trump a tenté de réhabiliter un mythe, celui d'un âge d'or de l'Amérique, avant 1913, lorsque l'impôt sur le revenu n'existait pas et que l'Etat fédéral alors embryonnaire était financé pour moitié par les droits de douane. L'extension de l'Etat fédéral rend ce retour en arrière impossible, malgré les coupes radicales prônées par l'entrepreneur Elon Musk, à la tête du département de l'efficacité gouvernementale.

Donald Trump prétend créer les conditions pour une prospérité américaine sans précédent, un afflux d'investissements décidés par des entreprises étrangères voulant se soustraire ainsi aux barrières douanières. Il fait défiler les grands patrons dans son bureau, qui n'en finissent pas d'annoncer des projets pharmaceutiques, telle TSMC, la firme de microprocesseurs taïwanais. Cette stratégie, qui consiste à faire céder par l'intimidation les partenaires des Etats-Unis et à tout négocier, se fonde sur une vision du monde propre à Donald Trump : en matière commerciale, mieux vaut être prédateur que proie. ■

ARNAUD LEPARMENTIER
ET PIOTR SMOLAR

Lourdement taxée, la Chine est sous le choc

L'usine du monde se voit imposer des taxes douanières additionnelles de 34 %

PÉKIN - correspondant

La Chine s'est réveillée sous le choc, jeudi 3 avril, à la découverte des images du président américain derrière son pupitre dans la roseraie de la Maison Blanche, tenant à la main un tableau de ses nouveaux droits de douane. Avec en première ligne, les 34 % de taxe supplémentaires la concernant. « Ils nous taxent, on les taxe. On les taxe moins, donc comment s'en offusquer ? », a asséné Donald Trump. L'administration américaine a aussitôt précisé à la chaîne CNBC que ces nouveaux droits de douane s'ajoutent aux 20 % déjà imposés en février et mars à l'entrée de produits chinois sur le sol américain. L'escalade avait alors paru somme toute mesurée, gérable.

Les choses sont cette fois très différentes. La menace d'une taxe de 60 % sur les produits chinois agitée pendant la campagne présidentielle américaine avait été prise avec le recul qu'appellent les promesses parfois extravagantes du républicain. Jeudi, la réalité

s'approche de près de ce taux. « L'étendue et le niveau des hausses de taxes dépassent les anticipations », relevait dans la foulée le média économique *Caixin*, spéculant que celles-ci vont « redessiner les économies américaine et mondiale, pousser l'inflation et tirer vers le bas la croissance ».

Incontournables savoir-faire

Le ministère du commerce chinois a accusé les Etats-Unis de « mettre en péril le développement économique mondial », les exhortant à « annuler immédiatement les droits de douane unilatéraux » pour se résoudre au dialogue. La Chine va « résolument prendre des contre-mesures pour défendre ses propres droits et intérêts ».

Lors des deux salves précédentes annoncées depuis le début de l'année, la Chine avait ciblé l'agriculture et les minerais stratégiques. Cela permettait de montrer que Pékin peut faire mal aux agriculteurs américains électeurs du Parti républicain et que la Chine a la main sur des matériaux indispensables à l'économie des nou-

velles technologies. Les mesures de Trump appellent certainement des ripostes plus larges même si la Chine, en première puissance exportatrice, entre à reculons dans la guerre commerciale.

Pour les entrepreneurs des régions exportatrices, telles que le Guangdong, dans le Sud-Est, et le Zhejiang, dans l'Est, des questions très concrètes de répartition des coûts se posent dès maintenant. Les Etats-Unis ne vont pas du jour au lendemain produire les cartables et les jouets en plastique. Ni assembler les iPhone. L'usine du monde a des avantages en matière de savoir-faire industriels, de chaînes logistiques et d'approvisionnement qui l'ont rendue incontournable. Ceux-ci sont loin de ne tenir qu'au faible coût de la main-d'œuvre, comme cela a pu être le cas quand elle commençait à s'extirper de la pauvreté.

La problématique se pose déjà pour Walmart, qui, ces dernières semaines, a exigé de ses fournisseurs chinois qu'ils absorbent entièrement les 20 % de droits de douane imposés par Trump pour

ne pas en répercuter le coût sur les clients américains. Les marges chinoises sont déjà très faibles dans de nombreux secteurs, en raison du nivellement par le bas de la concurrence. Le 12 mars, le ministère du commerce chinois avait convoqué les représentants de Walmart pour obtenir des explications. Les entreprises américaines peuvent s'attendre à ce que Pékin hausse le ton.

Avec ces nouveaux droits de douane, c'est le monde du libre commerce, sur lequel la Chine a fondé sa croissance depuis le tournant des années 1980 – et en particulier depuis son accession à l'Organisation mondiale du commerce, en 2001 –, qui est remis en cause. Constatant la montée des tensions sino-américaines, de nombreuses usines chinoises avaient ouvert des lignes de production dans des pays tiers tels que le Vietnam et le Cambodge ces dernières années. Mais de telles stratégies seront à repenser avec les taux également élevés imposés à ces pays. ■

HAROLD THIBAUT

DROITS DE DOUANE

« L'UE doit réduire sa dépendance aux Etats-Unis »

Cecilia Malmström, ex-commissaire européenne au commerce, plaide pour plus de fermeté face à Trump

ENTRETIEN

Ancienne commissaire européenne au commerce entre 2014 et 2019, Cecilia Malmström a l'expérience des négociations difficiles avec l'administration Trump. Chercheuse associée au Peterson Institute for International Economics, à Washington, elle estime que l'Union européenne (UE) aurait dû imposer des mesures de rétorsion plus tôt, sans attendre la mi-avril. Selon elle, Bruxelles ne veut pas brusquer Washington sur les droits de douane pour mieux négocier avec les Etats-Unis sur l'invasion russe en Ukraine.

Pour la première fois, le président américain, Donald

Trump, met en place des droits de douane réciproques. En quoi cette mesure est-elle inédite ?

Cela signifie d'abord la fin du système commercial, bâti ces quatre-vingts dernières années avec, comme clé de voûte, le principe de non-discrimination, à savoir qu'un pays doit imposer les mêmes droits de douane à tous ses partenaires, qu'ils soient riches ou pauvres, sauf ceux avec qui il a signé des accords commerciaux. L'idée, c'est de ne discriminer aucun pays et de ne en exclure aucun du commerce mondial.

Il faut ensuite regarder les droits de douane dans leur globalité. Le président américain nous reproche d'avoir des taxes aux importations pour les automobiles bien plus élevées qu'elles ne le sont aux Etats-Unis [avant qu'il

« LES DIRIGEANTS EUROPÉENS S'INQUIÈTENT SANS DOUTE MOINS DES TAXES DOUANIÈRES QUE DE LA SITUATION EN UKRAINE »

annonce ajouter 25 % de droits de douane, le 27 mars], mais ce qu'il oublie de dire, c'est que celles qui portent sur les véhicules utilitaires sont bien plus élevées aux Etats-Unis qu'en Europe. Et si on devait les augmenter au nom de la réciprocité, cela pénaliserait les exportations américaines. Et

si on le fait, alors la hausse sera pour tout le monde et pas seulement pour les Etats-Unis, au nom du principe de non-discrimination.

Le dernier problème, c'est que Donald Trump veut de la réciprocité sur tout ce qu'il considère comme injuste, même quand ce n'est pas un droit de douane. Il cible par exemple la TVA, qui n'existe pas aux Etats-Unis, et pourtant toutes les entreprises, qu'elles soient européennes ou non, sont soumises au même régime. Donc quand il parle de réciprocité, il met tout dans le même panier, ce qui rend toute négociation très difficile.

Alors que Donald Trump met en avant le déficit commercial américain, cela ne concerne

que les marchandises. Pourquoi les services ne sont-ils pas pris en compte ?

C'est vrai que les entreprises américaines exportent aussi des services, dans le numérique ou le tourisme, mais c'est difficile à mesurer, donc quasiment impossible à taxer. Et même si les Américains avaient accepté d'intégrer les services dans la négociation sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis [Transatlantic Trade and Investment Partnership, accord qui n'a pas abouti], ils restent obsédés par leur déficit de biens.

Entre 2014 et 2019, alors que vous étiez commissaire européenne au commerce, Donald Trump avait pris des mesures protectionnistes et vous aviez dû négocier avec son administration. En quoi ces négociations sont-elles différentes ?

Quand j'étais commissaire européenne au commerce, nous savions sur quoi négocier, et nous nous étions par exemple engagés à acheter davantage de gaz liquéfié et de soja, mais on ne sait même pas ce que veut Donald Trump aujourd'hui ! S'il veut que l'on baisse nos droits de douane sur les importations de voitures américaines, alors très bien, on peut négocier en demandant autre chose en échange. Mais s'il veut annexer le Groenland, ou de nouvelles réglementations européennes, comment négocie-t-on ? D'autant plus qu'il a fallu cinq ans de négociation pour que l'Europe se mette d'accord sur des règles communes dans le numérique, donc on ne va pas tout démanteler juste pour lui faire plaisir.

Ce mandat est très différent du premier. Le locataire de la Maison Blanche a de nouveaux conseillers, déterminés à mettre en œuvre sa politique et qui ne se soucient plus des règles internationales, du multilatéralisme, des alliés. Lorsque Donald Trump voulait augmenter les droits de douane lors de son dernier mandat, il annonçait l'ouverture d'une enquête et allait au moins devant le Congrès alors qu'aujourd'hui il ne s'en donne même plus la peine. Il fait tout passer par décret présidentiel.

Pourquoi Bruxelles a-t-elle voulu reporter du 1^{er} avril au 13 avril l'adoption de mesures de rétorsion contre l'augmentation des droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium ?

Ce report envoie un mauvais signal, car il peut être interprété comme un signe de faiblesse par Donald Trump. Mais les dirigeants européens s'inquiètent sans doute moins des taxes douanières que de la situation en Ukraine. De nombreux Etats membres ne veulent surtout pas mettre en colère Donald Trump avec les droits de douane pour mieux négocier avec lui sur le dossier ukrainien.

« L'UE DEVRAIT PRENDRE LA TÊTE D'UNE COALITION DE PAYS QUI SONT FAVORABLES AU COMMERCE ET CROIENT EN DES RÈGLES COMMUNES »

LES CHIFFRES

13 %

C'est la part des importations américaines dans les importations mondiales en 2023, selon le Bureau de recensement des Etats-Unis.

1,9 %

C'est la part des importations américaines provenant de France en 2023. C'est moins que le Royaume-Uni (2,1 %), l'Allemagne (4,9 %), le Canada (12,6 %), la Chine (13,5 %) et le Mexique (15,6 %).

22 %

C'est la part des Etats-Unis dans les exportations de l'Union européenne en 2024. Cette proportion est moins importante pour la France, avec 6,2 % seulement.

4,7 MILLIARDS

C'est le montant des exportations des industries aéronautiques françaises vers les Etats-Unis en 2023. Il s'agit de l'un des secteurs les plus exposés au risque de guerre commerciale, avec les vins et spiritueux (4,2 milliards d'euros), les produits pharmaceutiques (3,7 milliards d'euros), les parfums et cosmétiques (3,4 milliards d'euros).

Comment l'Union européenne choisit-elle les produits ou les secteurs à cibler ?

On choisit des produits emblématiques comme la Harley-Davidson, et qui proviennent d'Etats républicains, mais surtout ceux que l'on peut acheter ailleurs pour ne pas pénaliser le consommateur européen. Les Pays-Bas produisent aussi du beurre de cacahuète, par exemple.

Quels seront les impacts sur l'économie européenne ?

L'UE va devoir réduire sa dépendance vis-à-vis du marché américain en trouvant des débouchés ailleurs, et peut-être même que la France va revoir sa position sur l'accord commercial avec les pays du Mercosur [Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay], auquel elle est opposée. Bruxelles négocie des accords avec d'autres pays comme le Mexique, la Malaisie, l'Inde, l'Australie ou encore l'Indonésie, même si les textes signés seront sans doute moins ambitieux.

Je pense surtout que l'Union européenne devrait prendre la tête d'une coalition de pays comme la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud ou le Japon, qui partagent les mêmes valeurs, sont favorables au commerce et croient en des règles communes. On pourrait même imaginer un groupe au sein de l'OMC [Organisation mondiale du commerce] qui s'accorderait sur des mesures de rétorsion vis-à-vis des Etats-Unis, et qui maintiendrait le système en place, car, après tout, les dirigeants vont et viennent et on ne sait pas qui remplacera Donald Trump.

Mais, avec la nouvelle politique protectionniste américaine, de nouveaux dangers pointent à l'horizon, et la Chine, dont l'industrie est en surcapacité, va chercher à écouler sa production vers l'Europe, ce qui risque d'avoir des conséquences pour l'emploi. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JULIEN BOUISSOU

Le Monde | Ateliers

Histoire de l'Art

COMMENT REGARDER UN TABLEAU

Françoise Barbe-Gall

Historienne d'art et conférencière dans les musées nationaux

COURS DU SOIR

Les Modernes et les Anciens

En toute œuvre moderne, une mémoire de la peinture continue de vivre : passé et présent dialoguent pour donner naissance à de nouvelles images. Sous l'apparence d'un tableau que nous peinons à comprendre, nous pouvons en réalité reconnaître une complicité esthétique et déchiffrer autant de réponses, de prolongements ou de contradictions...

À partir du 29 avril, participez à un cycle de 5 séances de 2 heures. Dans nos locaux ou à distance, suivez notre cours et posez vos questions à **Françoise Barbe-Gall**.



ATELIERS.LEMONDE.FR

Les ventes de Tesla s'effondrent, Elon Musk dans la tourmente

Les immatriculations ont été divisées par deux en janvier et en février

NEW YORK - correspondant

Elon Musk subit un terrible retour de manivelle depuis qu'il conseille le président américain, Donald Trump, et sabre dans les effectifs de l'administration américaine. Revers politique, avec l'échec du candidat républicain à la Cour suprême du Wisconsin, Brad Schimel, qu'il a soutenu à coups de millions de dollars, mais battu à l'élection du mardi 1^{er} avril. Revers économique, avec des ventes de Tesla en chute libre, boycottées par les consommateurs du monde entier et victimes de la concurrence chinoise. Ainsi, la firme n'a vendu, sur les trois premiers mois de 2025, qu'environ 337 000 véhicules, selon les données dévoilées par le groupe mercredi 2 avril. Il s'agit du plus mauvais chiffre depuis 2022, en recul de 13 % par rapport au premier trimestre 2024.

Ces nouvelles ont relancé les spéculations sur un départ accéléré d'Elon Musk de son poste au département de l'efficacité gouvernementale (DOGE), chargé de couper dans l'Etat fédéral. Selon un article de *Politico*, publié mardi 2 avril, Donald Trump a déclaré à ses proches, y compris des membres du cabinet, qu'il quitterait son poste dans les prochaines semaines. L'article du site, en général très informé, a fait bondir l'action Tesla de 2,5 % à Wall Street, alors qu'elle avait ouvert en baisse de 5%. « *Ce scoop est une ordure* », a prétendu la porte-parole de la Maison Blanche, Karoline Leavitt, assurant qu'il partirait quand son « *incroyable travail serait terminé* ». Musk, lui, traitait la nouvelle de « *fake news* ».

En réalité, Elon Musk et Donald Trump préparent les esprits depuis plusieurs jours. Lundi 31 mars, dans son bureau Ovale, le président avait clairement évoqué

son départ. « *Je le trouve incroyable. Mais je pense aussi qu'il a une grande entreprise à diriger, donc, à un moment donné, il va y revenir. Je le garde aussi longtemps que possible* », a déclaré le chef d'Etat, avant d'ajouter : « *C'est un gars très talentueux. Vous savez, j'aime les gens très intelligents, et il est très intelligent, et il a fait du bon travail* ». La déclaration a aussi été repartagée par Elon Musk sur X, signe de l'accord entre les deux hommes.

L'homme le plus riche du monde travaille au sein de l'administration Trump en tant qu'« employé spécial du gouvernement », une désignation concernant les fonctionnaires fédéraux travaillant cent trente jours ou moins par année civile. Son mandat prendra fin si la Maison Blanche respecte les directives fédérales et si son statut reste inchangé. Interrogé sur Fox News sur le délai de cent trente jours, Elon Musk avait plutôt confirmé la tendance dès le jeudi 27 mars. « *Nous aurons accompli la majeure partie du travail nécessaire pour réduire le déficit de 1 000 milliards de dollars [920 milliards d'euros] dans ce délai* », a-t-il déclaré.

« La marque est cassée »

Le DOGE doit cesser ses activités le 4 juillet 2026, pour le 250^e anniversaire de la signature de la Déclaration d'indépendance, selon le décret signé par le président le jour de son investiture, le 20 janvier. Donald Trump a déclaré que ses secrétaires de cabinet commencent à assurer la réduction des coûts après le départ d'Elon Musk et la fermeture du département.

Selon un sondage de l'université Quinnipiac (Connecticut) paru mi-mars, 60 % des électeurs désapprouvent la manière dont le patron de Tesla et le DOGE traitent les employés du gouvernement fédéral, tandis que 36 % le soutiennent. Le clivage partisan

Selon « Politico », Trump a déclaré à ses proches qu'Elon Musk quitterait son poste dans les prochaines semaines

est massif : les républicains l'approuvent à 77 %, tandis que les démocrates et les indépendants le désapprouvent à 96 % et 68 %.

Il y a aussi urgence pour Tesla. Les ventes du premier trimestre, très inférieures aux attentes, s'expliquent en partie par des changements sur les lignes de production. Il n'empêche, la magie Tesla s'est brisée en Bourse : à Wall Street, ses actions ont chuté de 46 % depuis le plus haut atteint en décembre 2024, dans la foulée de l'élection de Donald Trump, début novembre. L'entreprise, qui valait près de 1500 milliards de dollars (1380 milliards d'euros), n'en vaut plus que 850 milliards.

Cette valorisation, équivalente à 100 fois les bénéfices, reste aberrante, et s'explique par l'anticipation du fait qu'Elon Musk parviendra à s'imposer dans le véhicule autonome et la robotique – un objectif qui reste à l'état de promesse depuis des années. Dan Ives, célèbre analyste financier chez Wedbush Securities, a jugé ces chiffres « *désastreux* » et a appelé le patron de Tesla à mettre fin à cette crise auto-infligée : « *Musk doit mettre un terme à cette tempête politique et trouver un équilibre entre son rôle de PDG de Tesla et son rôle au DOGE* ». Même réaction de Ross Gerber, investisseur de Californie fan de Tesla. « *Le marché des véhicules électriques haut de gamme s'est effondré. Le*

cybertruck ne se vend pratiquement pas. La marque est cassée et ce pourrait être irréparable. Le conseil d'administration est entièrement responsable et devrait être démis de ses fonctions pour négligence », accuse M. Gerber sur X.

La firme fait l'objet d'un vandalisme croissant, au point que la procureure générale de M. Trump, Pam Bondi, a mobilisé le FBI et publié une vidéo menaçante sur X, mardi 1^{er} avril. « *Si vous participez à la vague de terrorisme intérieur contre les propriétés Tesla, nous vous retrouverons, vous arrêterons et vous mettrons derrière les barreaux* », a-t-elle déclaré, ajoutant qu'un certain Cooper Frederick avait été arrêté au Texas, après avoir commis un attentat à la bombe incendiaire contre une concession Tesla, le 7 mars, dans le Colorado.

Inexorable progression de BYD

Pendant ce temps, la Chine poursuit son inexorable progression. La firme de Shenzhen BYD a livré 986 000 véhicules au premier trimestre, dont 416 000 entièrement électriques. Selon l'Association des constructeurs européens d'automobiles, les immatriculations de Tesla ont été divisées par deux en janvier et février.

Elon Musk, habituellement si prolixe, n'avait pas réagi, mercredi 2 avril au matin, sur X sur les ventes de Tesla, ni sur son départ possible, ni sur l'élection du Wisconsin. Il a posté des messages sur le spatial, ses robots et l'intelligence artificielle. Le patron a lui-même reconnu fin mars que sa participation au gouvernement lui coûtait très cher. Selon l'indice Bloomberg, sa fortune a reculé de 110 milliards de dollars depuis le début de l'année, pour tomber à environ 320 milliards de dollars environ. Il reste tout de même l'homme le plus riche du monde. ■

ARNAUD LEPARMENTIER



PERTES & PROFITS | JEUX VIDÉO

PAR ISABELLE CHAPERON

Le « boss final », c'est Donald Trump

Les fans de Zelda, Mario et Donkey Kong s'en moquaient un peu du « jour de la libération » promis par Donald Trump. Mercredi 2 avril, c'était pour eux le moment très attendu des annonces de Nintendo concernant le lancement de sa nouvelle console, la Switch 2, successeur de son best-seller. Ce sera donc le 5 juin. Mais les amateurs de jeux vidéo ont vite déchanté. Armé de ses taxes, Donald Trump se pose en « boss final » redoutable, l'ennemi ultime en langage de gamers.

Nintendo avait pourtant bien anticipé une guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis. Instruit par le premier mandat du président américain, le géant japonais avait relocalisé plus de la moitié de sa production au Cambodge et, surtout, au Vietnam. Deux pays dont les exportations vers les Etats-Unis devraient être taxées respectivement à hauteur de 49 % et 46 %, selon le plan dévoilé par la Maison Blanche. Cela reste moins que les 54 % qui doivent s'appliquer aux marchandises chinoises, mais cela change la donne.

D'autres routes commerciales

A première vue, le prix suggéré aux détaillants américains de 449,99 dollars pour la Switch 2 avait paru élevé. De quoi imaginer que Nintendo s'en était gardé un peu sous le joystick pour faire face à une hausse des droits de douane. Mais pas de cette ampleur. Et les centaines de milliers

de consoles Switch 2 déjà expédiées aux Etats-Unis ne suffiront pas à amortir le choc.

La question du prix est cruciale. Car Nintendo a choisi la continuité, au contraire de la Switch 1, qui avait marqué, lors de son lancement, en mars 2017, une rupture en offrant pour la première fois aux joueurs un accès hybride, chez eux ou en balade. Le succès avait été au rendez-vous. Avec plus de 150 millions d'exemplaires écoulés dans le monde, à fin 2024, la Switch 1 s'est hissée au deuxième rang des consoles les plus vendues de tous les temps, pas très loin de la Playstation 2.

L'intérêt de la Switch 2 – écran plus grand, mémoire supérieure, fonctionnalités audio et vidéo... – reposera surtout sur le fait d'être un point de passage obligé vers les nouveaux opus de Mario Kart ou Zelda développés par Nintendo, qui eux-mêmes coûteront plus cher à l'achat. Le consommateur américain suivra-t-il ? Le constructeur japonais va chercher la parade en explorant d'autres routes commerciales.

Il joue gros, car ses revenus dépendent de la Switch et de ses jeux, même s'il a prévu de diversifier ses recettes à travers la sortie, prévue en 2027, d'un film inspiré de la franchise Zelda. Son cours de Bourse a augmenté de 30 % sur les six derniers mois dans la perspective d'un succès qui semblait à portée de pouces. Mais Link aura plus de mal à sauver la princesse. ■

De l'encadrement à l'intérim, le marché de l'emploi se retourne

Les prévisions de recrutement de cadres sont en recul de 4 % pour 2025

La morosité est largement partagée sur le marché de l'emploi. « *Le rapport salarié-recruteur n'est plus le même qu'il y a trois ans. Le marché de l'emploi se tasse, avec des secteurs où il y a toujours des pénuries de compétences* », constate Antoine-Benjamin Lequertier, directeur général de Welcome to the Jungle, un site d'emploi spécialisé dans le recrutement et les services aux employeurs. Des cadres jusqu'aux intérimaires, la porte se referme. L'Association pour l'emploi des cadres (APEC), qui publie ses prévisions de recrutement jeudi 3 avril, annonce une baisse de 4 % en 2025, avec un passage sous la barre symbolique de 300 000, à 292 600 embauches prévues. Après « *une sévère correction de 8 % en 2024* », il n'y aura pas de rebond cette année, selon l'APEC, qui a sondé 8 000 entreprises représentant 1,4 million de salariés.

« Instabilité politique »

« *Le contexte international crée beaucoup d'attentisme des entreprises. La baisse des investissements est attendue à 0,5 % en 2025, après 1,2 % en 2024. L'instabilité politique a fini par peser sur l'emploi cadre* », explique Hélène Garner, directrice des données et des études de l'APEC. Le solde net de créations d'emplois cadres est resté d'effacer 70 % de ses dettes en homologuant son plan de sauvegarde. D'après nos informations, l'objectif d'atteindre 4 % de croissance en 2024 n'a pas été atteint ; le groupe fermera le magasin de Rosny 2 fin 2025. ■

JULIETTE GARNIER

deux classes d'âge sont toujours les premières touchées par la dégradation du marché de l'emploi. Mais, en 2025, l'inhabituelle contraction de 3 % des secteurs à forte valeur ajoutée – informatique, ingénierie, finance, conseil – aggrave la situation des débutants. Les entreprises embaucheront 16 % de jeunes de moins (41 000) qu'en 2024, après une baisse de 19 % l'année précédente.

Quant aux seniors, lorsque l'APEC demande aux entreprises si elles sont prêtes à faire des concessions pour prendre des candidats avec un niveau d'expérience supérieur à leurs attentes, le recul est de 8 points par rapport à 2024. Les deux tiers des embauches en 2025 ciblent des cadres ayant un à dix ans d'expérience professionnelle. « *Beaucoup d'aléas entourent ces prévisions*, relativise Hélène Garner, *mais un risque pèse sur les populations les plus vulnérables, les jeunes, les seniors et les chômeurs de longue durée* ».

Le secteur de l'intérim avait donné le « la » le 19 mars, lors de la publication des prévisions de Prism'emploi. La fédération professionnelle du secteur, qui avait enregistré une baisse de 7,3 % du nombre d'intérimaires en équivalent temps plein en 2024, annonçait encore 7,1 % de baisse en janvier 2025. Le « *contexte économique dégradé* » explique notamment ce moindre recours à l'intérim, analyse la déléguée générale de Prism'emploi, Isabelle Eynaud-Chevalier. L'intérim retrouve dans les faits son rôle d'indicateur avancé de l'emploi. ■

ANNE RODIER

L'homme d'affaires Michel Ohayon, ancien propriétaire de Camaïeu, en garde à vue

Le Bordelais est notamment soupçonné par le parquet de Paris d'abus de biens sociaux

Deux ans après l'ouverture d'une enquête préliminaire du parquet de Paris et de la juridiction nationale chargée de la lutte contre la criminalité organisée (Junalco) le visant, l'homme d'affaires bordelais Michel Ohayon, ancien propriétaire d'un empire commercial comptant notamment Camaïeu, a été placé en garde à vue, mercredi 2 avril. Son avocat, M^e Olivier Pardo, s'est dit « *scandalisé par la révélation* » de ces informations par l'Agence France Presse (AFP) et a refusé de commenter cette mesure auprès du Monde, mercredi en fin de journée.

La procédure avait été ouverte à Paris en février 2023, après le dessaisissement du parquet de Grenoble, qui avait lancé une enquête pour « *abus de bien social* », à la suite de la révélation de faits délictueux au sein du groupe Go Sport, détenu par la Financière immobilière bordelaise (FIB), holding de M. Ohayon. En novembre 2022, ses commissaires aux comptes, KPMG et Ernst & Young, avaient révélé au tribunal de commerce de Grenoble « *des décaissements relatifs à un montant de 36,3 millions d'euros* ». Le parquet de Grenoble

enquêtait également sur le rachat de l'enseigne Gap, autre filiale de la FIB, par le groupe Go Sport, pour un montant de 38 millions d'euros, fin décembre 2022.

La Junalco a élargi son enquête à l'ensemble des sociétés détenues par la FIB en ouvrant une instruction judiciaire sur notamment « *des faits susceptibles d'être qualifiés d'escroquerie en bande organisée, (...) banqueroute par détournement ou dissimulation de tout ou partie de l'actif, et abus des biens ou du crédit d'une société par actions par un dirigeant à des fins personnelles* ».

« Pas une surprise »

Au cœur des investigations figure le sort des 55 millions d'euros accordés par l'Etat dans le cadre de deux prêts garantis au groupe Go Sport, avant le rachat de l'enseigne, en 2021, par la FIB, pour 1 euro symbolique au groupe Rallye. « *Avec, en toile de fond, la question de savoir si ces faits ont permis un enrichissement illicite de Michel Ohayon* », rapporte l'AFP. Ce délit est passible, pour un dirigeant, d'une peine d'emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 375 000 euros.

En février 2024, l'enquête de la Junalco avait débouché sur des perquisitions au domicile et au bureau de M. Ohayon à Paris ainsi qu'à celui de son fils, Charles-David Ohayon, gérant de plusieurs autres sociétés détenues par son père dans le secteur de l'hôtellerie. Ce dernier a également été mis en garde à vue, mercredi 2 avril, selon l'AFP.

A également été entendu Jonathan Szejner, dirigeant d'Hermione Retail, structure de tête des 26 Galeries Lafayette exploitées par l'homme d'affaires en France. Et deux anciens dirigeants ont été placés en garde à vue : Samuel Halimi, ancien vice-président d'Hermione People & Brands (HPB) qui détenait Go Sport et Camaïeu, et Wilhelm Hubner, ancien patron de HPB, que M. Ohayon avait évincé en 2023.

Cette procédure intervient alors que plus de 300 ex-salariés de Camaïeu ont assigné quatre sociétés de la galaxie Ohayon, dont la FIB et HPB, dans le cadre d'une action en responsabilité civile. L'assignation dénonce « *le financement de prestations ou de missions en tout genre octroyé à d'autres sociétés du groupe, en rien justifié* » et qui « *a clairement servi à favoriser d'autres sociétés du groupe, au dé-*

triment de [Camaïeu] », entraînant sa faillite, d'après l'AFP.

« *La mise en garde à vue de M. Ohayon ne constitue pas une surprise* », assure un avocat proche de ce dossier complexe. Ces épisodes font suite à la mise à la casse de la majorité des enseignes de l'homme d'affaires. Camaïeu, que M. Ohayon avait repris à la barre du tribunal de commerce de Lille en 2020, a été liquidé fin 2022, entraînant le licenciement de 2 600 personnes. A la suite de sa mise en redressement judiciaire, Go Sport a été repris par Intersport en 2023. Les magasins Gap en France, qu'il avait rachetés en 2021, ont été partiellement repris par JD Sport et fermés fin 2023. La même année, La Grande Récré a été reprise par son concurrent JouéClub.

Parmi les actifs qui demeurent dans son giron figurent 26 grands magasins Galeries Lafayette. En mars 2024, à l'étonnement général, le tribunal de commerce de Bordeaux lui a accordé d'effacer 70 % de ses dettes en homologuant son plan de sauvegarde. D'après nos informations, l'objectif d'atteindre 4 % de croissance en 2024 n'a pas été atteint ; le groupe fermera le magasin de Rosny 2 fin 2025. ■

JULIETTE GARNIER

Comme les Beatles, ils étaient trois au début. Comme eux, ils venaient du Royaume-Uni, mais de la banlieue ouest de Londres plutôt que de Liverpool. Comme eux, enfin, celui qui incarnait John Lennon est décédé de mort violente bien avant les trois autres, toujours en vie en détention. Ceux que les otages de l'organisation Etat islamique (EI) avaient surnommés « les Beatles », à cause de leur accent britannique, ont compté parmi les pires geôliers du groupe djihadiste au temps où il se livrait, au milieu des années 2010 en Syrie, à un sordide commerce d'otages occidentaux, avant d'exécuter plusieurs d'entre eux.

Il a beaucoup été question des « Beatles » de Daech (acronyme arabe de l'EI) lors du procès des geôliers et tortionnaires du groupe djihadiste qui s'est tenu, du 17 février au 21 mars, devant la cour d'assises spéciale de Paris. Mais aucun des trois membres restants de ce sinistre groupe n'a témoigné devant la cour. Au dire de la plupart des otages, ils avaient remporté la palme de la cruauté dans l'enfer carcéral mis sur pied par l'EI pour ses détenus arabes et occidentaux, qu'ils soient journalistes, travailleurs humanitaires ou simples citoyens syriens considérés, à tort ou à raison, comme des ennemis de la cause djihadiste.

Ils avaient ainsi pris l'habitude de donner des noms de chien ou des numéros à leurs otages ; ce sont eux qui ont imposé la tenue orange des condamnés à mort, reprenant les codes vestimentaires de Guantanamo, le centre de détention américain installé sur une base américaine à Cuba. Leur spécialité ? La *battle royale*, des combats entre otages dont le perdant se voyait gratifié d'une séance de *waterboarding*, la tête plongée dans la cuvette des toilettes.

Ils faisaient aussi chanter à leurs détenus la chanson *Hotel California*, des Eagles (1976), en modifiant les paroles pour en faire un hymne à la gloire d'Oussama Ben Laden (le djihadiste saoudien leader d'Al-Qaïda, tué par les forces spéciales américaines en 2011 au Pakistan) : « *Welcome to Osama's lovely hotel, Such a lovely place, Such a lovely place, You will never leave Osama's lovely hotel, And if you try, you will die.* »

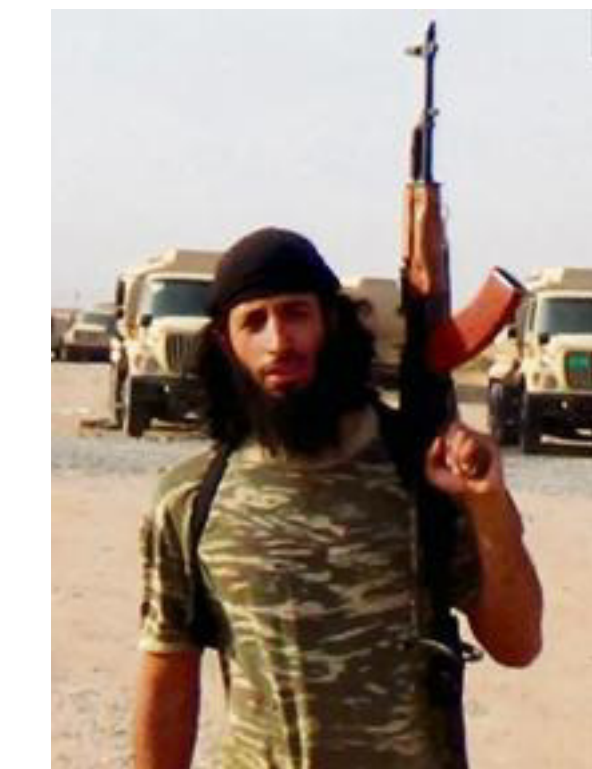
Le plus connu des geôliers, Mohammed Emwazi, dit « Jihadi John », s'est rendu célèbre en décapitant sept otages étrangers, le visage masqué par un turban noir, sur des vidéos à la mise en scène macabre. Ce fils d'immigrés koweïtiens de 26 ans a été élevé dans les beaux quartiers de Londres. Ses parents ne sont pas fortunés, mais la classe moyenne koweïtienne est largement au-dessus de la moyenne britannique. Arrivé en Grande-Bretagne à l'âge de 6 ans, il fait l'objet de moqueries – à cause de son physique et de sa foi affichée – et réagit par des accès de colère incontrôlables. Il entre en djihadisme grâce aux prêches de l'imam extrémiste égyptien Hani Al-Sibaï, apparenté à Al-Qaïda, à la mosquée Al-Manar, à Londres, également fréquentée par Alexandra Kotey (« Jihadi George ») et Aine Davis (« Jihadi Paul »).

ENFANTS DU LONDONISTAN

Ils sont les enfants du Londonistan, cet écosystème djihadiste né dans les années 1990 à la faveur du *free speech* (« liberté d'expression ») britannique et qui a survécu aux attaques du 11-Septembre aux Etats-Unis et du 7 juillet 2005 à Londres. Diplômé de l'université de Westminster en informatique et en gestion, Mohammed Emwazi tente dès 2009 de rejoindre les Chabab somaliens, un groupe djihadiste affilié à Al-Qaïda à l'époque. Renvoyé chez lui, il fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire, qui l'empêche d'épouser sa fiancée koweïtienne. Il en conçoit une haine sans limite.

Après deux tentatives avortées, il réussit à quitter le Royaume-Uni et à rejoindre la Syrie au terme d'un périple tumultueux à travers l'Europe en compagnie d'Alexandra Kotey. Kotey, aka « George » (Harrison), est né à Aden, au Yémen, dans une famille chrétienne. Il s'est converti à l'islam à 19 ans, en 2005, « *par amour pour cette religion dont [s]es amis [lui] parlaient beaucoup.* » En 2009, il participe à un convoi d'aide humanitaire pour Gaza. Marié à une Syrienne dont il a deux enfants, il pratique la boxe et le MMA (arts martiaux mixtes).

C'est peut-être lors de sa formation chez les *military cadets* (cadets de l'armée britannique, entre 12 et 18 ans), ou dans un cours de boxe, qu'Alexandra Kotey rencontre El Shafee El-Sheikh, dit « Ringo » (Starr), né le 16 juillet 1988 à Londres, dans une famille musulmane originaire du Soudan. Tous deux sont arrêtés dans l'ouest de Londres le 11 septembre 2011, alors qu'ils s'apprennent à en découdre avec le groupuscule d'extrême droite



De gauche à droite et de haut en bas : Mohammed Emwazi (« John »), El Shafee El-Sheikh (« Ringo »), Alexandra Kotey (« George ») et Aine Davis (« Paul »). AL-NABA/AFP PHOTO. SYRIAN DEMOCRATIC FORCES/AFP. SHUTTERSTOCK/SIPA

Les « Beatles » de Daech

L'ombre de quatre bourreaux à l'accent britannique a plané lors du procès des geôliers et tortionnaires de l'Etat islamique, qui s'est tenu cet hiver à Paris. L'un d'eux a été tué en Syrie, en 2015. Les trois autres sont emprisonnés

English Defence League, venu perturber une manifestation de l'association Les Musulmans contre les croisés protestant contre un hommage aux victimes britanniques du 11-Septembre. Un temps considéré, à tort, comme le quatrième « Beatle », Aine Davis a été surnommé « Paul », comme McCartney, mais, même s'il connaît plusieurs de ses membres, il ne fait pas partie du groupe et n'a pas participé à la gestion des otages. Comme Kotey, il s'est converti à l'islam.

Les trois premiers « Beatles » se retrouvent en Syrie dès 2012, un an avant la proclamation de l'Etat islamique en Irak et au Levant. Ils combattent dans la Brigade Al-Muhajirin d'Abou Omar Al-Chichani, un Tchétchène qui se rallie à l'EI en novembre 2013. La même formation dans laquelle a combattu Abdelhamid Abaoud, le chef du commando des attentats du 13-Novembre à Paris et à Saint-Denis. La Syrie est alors un vaste capharnaüm milicien. La révolution pacifique de 2011 contre Bachar Al-Assad a dégénéré en guerre civile généralisée. Partout sur le territoire, des groupes armés font la loi dans leur village, mais, dès la fin 2012, les milices d'obédience salafiste ou djihadiste émergent comme les plus fortes, avec parfois le soutien des pétromonarchies du Golfe, comme le Qatar ou

LES GEÔLIERS BRITANNIQUES AVAIENT PRIS L'HABITUDE DE DONNER DES NOMS DE CHIENS OU DES NUMÉROS À LEURS OTAGES

l'Arabie saoudite. C'est aussi en novembre 2012 qu'ont lieu les premiers enlèvements de journalistes occidentaux, notamment l'Américain James Foley, le Britannique John Cantlie et le Polonais Marcin Suder. Les « Beatles » ont également été personnellement impliqués dans les kidnappings d'humanitaires, l'Ecossais David Haines et l'Italien Federico Motka.

Un vaste marché sordide s'organise, où des groupes armés revendent leurs otages au plus offrant. Au total, pas moins de 25 otages étrangers, dont plusieurs femmes, ont été enlevés en Syrie. Pour leur plus grand malheur, la majorité d'entre eux a fini dans les geôles de l'EI : huit (trois Américains, deux Britanniques, deux Japonais et un Russe) ont été exécutés, trois autres, dont deux femmes présumées mortes, sont toujours portés disparus. Avec l'humanitaire américaine Kayla Mueller, « offerte » comme esclave sexuelle au « calife » de l'EI, Abou Bakr Al-Baghdadi, John Cantlie a connu le sort le plus tragique. Ce photographe de guerre avait déjà été enlevé une première fois en juillet 2012 par des djihadistes britanniques, avant d'être relâché grâce à une attaque des rebelles syriens de l'Armée syrienne libre, plus libéraux. De retour au Royaume-Uni, il témoigne contre ses pre-

neurs d'otages, puis repart en Syrie, où il est à nouveau pris. Converti à l'islam, tout comme James Foley, il sera contraint par l'EI à devenir le propagandiste vedette de l'organisation. Sa dernière apparition dans une vidéo à la gloire des djihadistes remonte à la bataille de Mossoul, en 2016. Depuis, il est porté disparu.

Dans le système carcéral de l'EI, les « Beatles » se distinguent par leur violence et leur sadisme. « *C'était dans l'air, ça se sentait, quand ils entraient dans la pièce. Ils avaient quelque chose de malsain. Quand ils voyaient notre nourriture posée au sol, ils l'inspectaient du pied en disant : il y en a trop. On sentait qu'ils s'empêchaient de nous frapper.* », a raconté la Belgo-Péruvienne Patricia Chavez Meja, au procès des geôliers de l'EI, à Paris.

Avec les hommes, ils ne retiennent pas leurs coups : « *Emwazi était obsédé par Guantanamo et recréait au maximum les conditions de détention qu'il pensait être celles de Guantanamo. Il nous parlait sans cesse des tenues orange et disait qu'il allait en obtenir pour nous. Il nous mettait en position de stress : pas de nourriture, aucun répit, on ne savait jamais quand les mauvais traitements pouvaient recommencer.* », rapporte Federico Motka.

En raison de sa nationalité américaine, de ses articles passés pour *Stars and Stripes*, le magazine de l'armée américaine, et de son caractère dur au mal, James Foley devient le souffre-douleur des « Beatles ». De manière générale, ils s'acharnent sur les détenus dont les pays refusent de négocier une rançon, notamment les Britanniques et les Américains. « *On ne peut pas faire de hiérarchie dans la souffrance, tellement le niveau était stratosphérique, mais avec eux, c'était organisé, réfléchi. Ça laisse des marques.* », témoigne le photjournaliste français Edouard Elias.

Il raconte l'exécution de l'otage russe Sergueï Gorbounov : « *Un jour, ils ont sorti Sergueï. Puis ils nous ont montré la photo de Sergueï avec un pistolet sur la tête et nous ont demandé de commenter : "Qu'est-ce que tu vois ?" On répondait : "Sergueï is dead."* Les simulacres d'exécution se multiplient jusqu'en août 2014, où James Foley, contraint de lire un « message à l'Amérique », est le premier des décapités occidentaux par l'EI. Les « Beatles » sont devant et derrière la caméra. Ils sont aussi là pour la libération d'Edouard Elias, de Didier François, de Nicolas Hénin et de Pierre Torres, qu'ils conduisent jusqu'à la frontière turque avant de les relâcher, le 19 avril 2014.

DEVANT ET DERRIÈRE LES CAMÉRAS

Félicité pour ses talents de bourreau, « Jihadi John » (Mohammed Emwazi) est devenu le coordinateur opérationnel de la cellule des opérations extérieures, chargé de piloter les cellules dormantes envoyées en Europe, parmi lesquelles figurait Mehdi Nemmouche, l'auteur de la tuerie du Musée juif de Bruxelles, en mai 2014. Parallèlement, les trois Britanniques sont chargés des négociations pour obtenir des rançons contre la libération des otages. Ils écrivent directement aux familles. « *Ils étaient bien pires que les geôliers francophones. Soudés, adeptes de la torture, notamment du waterboarding, ils étaient chargés des négociations, des interrogatoires, mais aussi des exécutions.* », confirme le journaliste français Didier François, qui a passé plusieurs mois entre leurs mains. « *Quand ils entraient dans la pièce, ils toquaient trois fois pour indiquer que c'était eux, les autres gardiens ne faisaient pas ça. On devait se mettre face au mur et puis, par derrière, ils frappaient le dos, les côtes, les jambes... Ils nous attrapaient par la tête, nous soulevaient jusqu'à ce que nous nous évanouissions.* », complète l'otage humanitaire Federico Motka.

Le 12 novembre 2015, Mohammed Emwazi est tué dans une frappe de drone américain, à Rakka, en Syrie. Alexandra Kotey a été réaffecté en août 2014 à la Liwa As-Siddiq, une unité d'élite de l'EI. Il a ensuite été transféré au bureau des médias. El Shafee El-Sheikh, lui, dit avoir été affecté à un rôle de programmeur Linux pour l'EI. Le 4 janvier 2018, El-Sheikh et Kotey sont arrêtés par les forces de la coalition anti-EI. Ils sont transférés aux Etats-Unis, où Kotey plaide coupable, le 2 septembre 2021, et est condamné à la perpétuité, tandis qu'El-Sheikh, qui nie toutes les charges en bloc, est jugé et condamné à la perpétuité, le 19 août 2022. Aine Davis, enfin, est interpellé peu de temps après son arrivée en Turquie, le 12 novembre 2015. Condamné à sept ans de prison pour « association de malfaiteurs terroriste », il est extradé vers le Royaume-Uni après sa peine. Il a été condamné à Londres à huit ans de prison pour « financement de terrorisme » et « possession d'armes à feu à des fins liées au terrorisme ». ■

CHRISTOPHE AYAD

Artemisia Gentileschi, artiste librement inspirée

Le Musée Jacquemart-André expose la peintre formée à l'école caravagesque, dont l'œuvre fait l'objet de nombreux poncifs

ARTS

Ce n'est pas parce que l'on est un petit lieu que l'on ne peut pas faire de grandes expositions. On ne parle pas de ces « blockbusters » d'artistes à la mode, mais des accrochages comme celui du Musée Jacquemart-André, à Paris, qui, tout en subtilités et en nuances, permettent de réconcilier le public avec l'histoire de l'art. Encore faut-il s'entendre sur les manières de la pratiquer. Dans le cas d'Artemisia Gentileschi (1593-1653), on avait précédemment eu droit à tous les poncifs en vogue, plus fondés sur sa biographie que sur ses œuvres.

Pour résumer : violée à 17 ans par un peintre ami de son père, celle qui, croit-on, construisit tout son travail sur des thèmes vengeurs, Judith décapitant Holoferne en tête, si l'on ose dire, fut la première grande artiste femme. En 2023, un commissaire d'exposition italien avait ainsi cru bon de commencer le parcours de son accrochage au palais ducal de Gènes par une salle où un lit dévasté laissait apparaître sur le drap blanc la trace d'un sang virginal. Il avait même eu l'idée fort peu délicate d'exposer aussi des œuvres de son violeur...

De tout ce fatras, seul le viol est, hélas, avéré. Première grande artiste femme ? Pas réellement, il y en eut d'autres auparavant. Sans remonter jusqu'au Moyen Âge – dans les couvents, les nonnes aussi réalisaient des manuscrits enluminés –, on connaît, par exemple, Susannah Hornbolt (1503-1554), qui travailla pour la cour d'Henri VIII d'Angleterre, et à laquelle Albrecht Dürer (1471-1528), pourtant près de ses sous, acheta un tableau tout en notant dans son journal : « C'est une merveille qu'une femme soit capable de faire une telle œuvre. » Ce qui prouve que la cause n'était pas gagnée.

Contexte historique

On peut citer aussi Lavinia Fontana (1552-1614) et quelques autres. Dans le catalogue de l'exposition, son commissaire et directeur du lieu, Pierre Curie, en décrit plus d'une quinzaine, rien que pour le XVII^e siècle. Avec un point commun, sur lequel on reviendra : toutes étaient filles de peintre.

Quant aux scènes de décapitations masculines, lorsqu'elles sont brandies par certains ou certaines comme autant de déclarations de rage féministe, et même si l'on peut percevoir dans celles d'Artemisia sinon une certaine jubilation, du moins de l'empathie, et qu'elles peuvent être lues ainsi aujourd'hui, cela témoigne d'une sérieuse méconnaissance du contexte historique : à l'époque, ce n'étaient pas les peintres qui décidaient de leurs sujets, mais leurs commanditaires.

On a plus de Judith et autres Salomé peintes par des hommes que par des femmes, et pour cause. Laquelle ? Elle est simple, et tient à l'éducation artistique. On apprenait alors son art dès son plus jeune âge auprès d'un maître, auquel il ne serait pas venu à l'esprit d'embaucher une gamine. Sauf si, comme dans le cas d'Artemisia, elle était sa propre enfant et se révélait douée. A ces idées reçues, ou nouvellement forgées, en quarante tableaux et dessins, les commissaires de l'exposition du Musée Jacquemart-André, Patrizia Cavazzini, Maria Cristina Terzaghi et Pierre Curie, ont, avec toutes les nuances souhaitables, tordu le cou.

Elle débute par une confrontation entre les œuvres monumentales du père, Orazio Gentileschi (1563-1639) et de sa fille. Lui-même est un peintre à succès : il travaille pour les princes d'Italie mais aussi pour le roi Charles I^{er} d'Angleterre. Ses clients apprécient un style dépouillé, lisible, qui va à l'essentiel. Le Caravage, dont il adopte après ses débuts la manière de peindre en clair-obscur, est un de ses proches et il est probable qu'Artemisia enfant l'ait côtoyé chez son père.

Dès ses premiers essais, son style s'en ressent : « Artemisa était une éponge, dit Pierre Curie. Elle s'emparait de toutes les nouveautés, les assimilait, et les adaptait à son propre langage. » A tel point qu'Orazio, après avoir tenté de la dissuader d'embrasser la carrière, finit par se convaincre de son talent et l'encouragea.

En lui faisant notamment donner des leçons de perspective par le peintre Agostino Tassi (1580-1644), spécialisé dans les vues d'architecture, avec lequel il lui arriva de collaborer. C'est lui qui, le 9 mai 1611, viole la jeune femme. Il s'agit alors d'un crime sévèrement puni : Tassi risque au mieux l'exil, au pire les galères, voire le gibet. Pour y échapper, il promet le mariage. Or, marié, il l'est déjà, ce qu'apprenant, Orazio se décide à le traîner devant les juges.

Le procès, dont on a conservé les archives, est terrible, non pour le bourreau, mais pour la victime : pour être certain de la véracité des dires d'Artemisia, on la soumet à la torture. Elle doit prouver que c'est à ce moment qu'elle fut déflorée, qu'elle n'était pas consentante, qu'elle a auparavant toujours mené une vie chaste, ce que contestent plusieurs témoins cités par Tassi, dont il apparaît qu'il les a payés pour cela.

Le 28 novembre 1612, il est jugé coupable, mais n'est condamné qu'à cinq ans d'exil des Etats pontificaux... Or, protégé par le cardinal Scipione Borghese – une récente exposition consacrée à ses collections par le Musée Jacquemart-André a montré qu'il se moquait bien des décisions de justice –, qui lui a commandé des peintures, il demeure tout de même à Rome sans être inquiété.

Après le procès, Artemisia est mariée par son père au peintre

« Judith et sa servante » (vers 1618-1619), d'Artemisia Gentileschi.

SU CONCESSIONE DEL MINISTERO DELLA CULTURA

florentin Pietro Antonio Stiattesi, qui n'a pas laissé un grand souvenir dans l'histoire, mais se montre un époux complaisant et le couple part pour Florence, où sa peinture connaît un vif succès : elle sait apporter à la manière caravagesque, héritée de son père, sa touche personnelle. Sa peinture est plus sensuelle, plus riche en détails, dentelles par-ci, bijoux par-là, jusqu'au pommeau d'une des épées tranchant le cou d'Holoferne, qui est sculpté à l'image d'un visage masculin bouche grande ouverte, terrifié du sort qu'il subit.

Elle rencontre Galilée, qui devient un de ses protecteurs, reçoit des commandes du grand-duc de Toscane Cosme II, de la grande-duchesse Christine de Lorraine et de Michel-Ange Buonarroti, petit-neveu de l'artiste. Elle peint notamment pour lui, vers 1615, une allégorie de l'inclination, où elle se représente elle-même, fort dévêtue. Tant qu'elle fut « rhabillée » de quelques voiles pudiques par Baldassarre Franceschini, dit « Volterrano », vers 1684.

« Poncifs » et « repentirs »

Artemisia utilisera fréquemment ses propres traits dans plusieurs tableaux. Mais aussi d'autres figures, ou d'autres motifs, qui se retrouvent dans des œuvres échelonnées sur des décennies, ce qui rend sa peinture assez difficile à dater. On suppose qu'elle avait créé un répertoire de formes, réalisées sur carton, qu'elle organisait différemment sur la toile en fonction des besoins : la pratique n'a rien d'exceptionnelle à l'époque.

Malgré ces « poncifs » – le terme en art désigne des cartons où le dessin est ensuite percé de trous à l'aide d'une molette, sur lesquels on répand une poudre colorée qui reproduit le motif sur le support à peindre –, les radiographies des toiles d'Artemisia révèlent de nombreux « repentirs », des repeints qui témoignent des hésitations de l'artiste : elle élaborait sa composition au fur et à mesure de l'exécution et ne suivait pas de manière rigide ses esquisses.



Les Médicis lui fournissent les pigments du très coûteux mais somptueux bleu outremer que l'on retrouve dans nombre de ses tableaux. En partie seulement, car il semble qu'elle trichait sur les quantités : elle était fort bien payée (jusqu'à trois fois plus que ses collègues masculins), mais vivait au-dessus de ses moyens. C'est, pense-t-on, l'accumulation de dettes qui conduisit le couple à retourner précipitamment à Rome vers 1620, pour fuir les créanciers.

Elle y trouve de nouveaux clients, se refait une santé financière, puis, en 1626, part pour Venise, puis Naples, en 1630, où elle est invitée par le vice-roi d'Espagne. Là, sa carrière prend un tour quasi industriel, phénomène fréquent à l'époque : elle constitue un groupe d'artistes qui vont la seconder, mais c'est elle qui est responsable des commandes.

Malgré cela, et un séjour à la cour royale britannique, où elle vient aider son père, très âgé, à terminer une commande pour la reine, sa

correspondance tardive la montre encore dans des difficultés financières. Mais elle fut consciente de sa valeur, ainsi qu'elle l'écrivit à un de ses mécènes : « Le nom d'une femme fait toujours douter tant qu'on n'a pas vu son œuvre... » S'il en était besoin, après l'exposition de Jacquemart-André, le doute n'est plus permis. ■

HARRY BELLET

« Artemisia. Héroïne de l'art », Musée Jacquemart-André, Paris 8^e. Jusqu'au 3 août.

Théâtre Libre | JEAN-MARC BUNDMETZ | 4 BD DE STRASBOURG 75010 PARIS

ALEXANDRA CARDINALE OPÉRA BALLET PRODUCTION présente

CARMEN

BALLET JULIEN LESTEL
Chorégraphie Julien LESTEL Musiques BIZET / SHCHEDRIN / JULLIARD

« VIRTUOSE, PUISSANT ET MODERNE »

Du 9 au 20 AVRIL 2025

Le Monde | Télérama sorties | la terrasse | fnac | SPEDIDAM

LOCATION 01 42 38 97 14 | LE-THEATRELIBRE.FR

Val Kilmer, acteur américain protéiforme

Le comédien, révélé par « Top Gun », en 1986, dans lequel il incarne « Iceman », est mort à Los Angeles, mardi, à l'âge de 65 ans



Val Kilmer, à Nashville (Tennessee), le 9 janvier 2014. MARK HUMPHREY/AP

DISPARITION

Nous portons tous des masques», lâchait Val Kilmer, enveloppé dans la combinaison noire de l'homme chauve-souris dans *Batman Forever* (1995). Bel acteur de grande taille à la toison blonde, mâchoire carrée et bouche sensuelle, il avait tout pour devenir un playboy de plus dans les superficielles années 1980 et 1990, mais il a choisi la voie du masque et des transformations.

Il fut pilote de chasse dans le fuselé *Top Gun* (1986), de Tony Scott, un as graveleux de la gâchette dans le western *Tombstone* (1993), de George Pan Cosmatos, voleur international aux prises avec la mafia russe dans *Le Saint* (1997), de Phillip Noyce. Ses talents de chanteur l'ont en outre disposé à se faire le double de fiction d'une

belle galerie de rock stars, en Jim Morrison mimétique dans *The Doors* (1991), d'Oliver Stone, ou en Elvis imaginaire dans *True Romance* (1993), de Tony Scott. Coup du sort, c'est la voix suave de l'acteur qui fut frappée, il reçut en 2015 un diagnostic de cancer de la gorge dont le traitement avait endommagé ses cordes vocales. Il est mort des suites d'une pneumonie à Los Angeles mardi 1^{er} avril, à l'âge de 65 ans.

« Batman », un rôle iconique

C'est dans la même cité californienne qu'est né Val Kilmer, le 31 décembre 1959, dans une famille de trois enfants aux ascendances suédoise du côté de la mère, en partie cherokee du côté du père, un négociant en équipement aérospatial. Précocement tenté par l'actorat, il est accepté à la section dramatique de la pres-

tigieuse Juilliard School à New York et s'y forme en même temps que son camarade de lycée Kevin Spacey. Il fait ses débuts sur les planches dans le Off-Broadway des années 1980 aux côtés d'autres débutants de sa génération comme Kevin Bacon ou Sean Penn. Il obtient son premier rôle au cinéma dans le loufoque *Top Secret!* (1984), comédie labellisée « ZAZ » (pour son trio d'irrésistibles gagmen David Zucker, Jim

Abrahams et Jerry Zucker), où il incarne une rock star américaine plongée dans une parodie de films d'espionnage et de guerre froide – il publie même un album sous le pseudo de Nick Rivers, le nom de son personnage.

Deux ans plus tard, il est propulsé par le hit mondial de *Top Gun*, film d'action en école d'élite de combat aérien, où il joue « Iceman », le rival de Tom Cruise, dans une grande rodomontade militaro-viriliste dopée à l'esthétique publicitaire, fleuron du Reaganisme triomphant. Rôle sculptural dont l'acteur prend immédiatement le contrepied en guerrier médiéval dans le film d'heroic fantasy *Willow* (1988), de Ron Howard, qui s'avérera sur la durée un succès de vidéoclub. Oliver Stone y repère sa longue chevelure brune et lui offre le rôle de sa vie, dans *The Doors*, biopic du prophète psychédélique Jim Morrison, dont il livre une interprétation habitée qui bluffera jusqu'aux membres encore vivants du groupe. Mais, insistant lourdement sur la légende maudite et sulfureuse du personnage, le film n'aura pas l'effet escompté d'asseoir la notoriété de son interprète.

Dans la foulée, Michael Apted taille à Val Kilmer un rôle sur mesure d'agent du FBI dans le polar *Cœur de tonnerre* (1992), enquête en réserve amérindienne du Dakota du Sud. Mais il faut encore attendre trois ans et quelques rôles secondaires pour qu'il décroche un autre rôle iconique dans *Batman Forever*, récupérant la combinaison en caoutchouc des mains de Michael Keaton. Mais cette variation pop et bariolée signée Joel Schumacher, très second degré, ne reste pas dans les mémoires, et l'acteur transmet le costume à George Clooney après une seule occurrence.

C'est alors que le parcours de Val Kilmer commence à se gripper, la faute à quelques mauvais choix de carrière, mais aussi, comme l'expliquait le documentaire *Val* (2021), de Ting Poo et Leo Scott, à un comportement souvent difficile sur les plateaux, où il pique de

grosses colères. En 1997, l'acteur renonce à la franchise *Batman* pour tourner *Le Saint*, adaptation sur grand écran de la série à succès portée par Roger Moore, réalisée par le solide australien Phillip Noyce, mais qui se révélera un flop monumental. Dans le remake fantastique de *L'île du docteur Moreau* (1996), rattrapé du naufrage par le vétéran John Frankenheimer, ses relations compliquées avec Marlon Brando – il joue son assistant – n'améliorent pas un tournage déjà à la dérive. On le retrouve même en improbable Jean Mermoz dans la très oubliable coproduction franco-américaine *Guillaumet, les ailes du courage* (1995), de Jean-Jacques Annaud, sur l'aviateur du même nom. Seule éclaircie, le second rôle qu'il assure solidement dans *Heat* (1995), le polar intense et crépusculaire de Michael Mann, pris en tenaille entre deux monstres sacrés, Al Pacino et Robert De Niro.

Retour en grâce étonnant

Parti sur la même lancée générationnelle, Kilmer n'aura pas rencontré le même degré de starification qu'un Tom Cruise, à qui il a donné la réplique, ni la même pérennité rugueuse qu'un Kurt Russell, avec lequel on l'a parfois confondu. Tout au long des années 2000, sa carrière s'enfonçait dans une suite interminable de baudruches vite dégonflées, aujourd'hui oubliées, puis de navets pour bacs à soldes, dans l'interstice desquels surnagent quelques participations exceptionnelles – ici en agent fédéral dans le survolté *Déjà Vu* (2006), de Tony Scott, là en flic corrompu et brutal dans l'excellent *Bad Lieutenant. Escalade à la Nouvelle-Orléans* (2009), de Werner Herzog.

Au cours de la dernière décennie, Val Kilmer avait néanmoins connu un retour en grâce aussi inattendu qu'émouvant, en assumant – carrure épaisse, visage bouffi et marqué – les stigmates de son parcours cabossé. Dans le splendide *Twixt* (2012), de Francis Ford Coppola, il retrouvait quelque chose de sa fibre comique dans la peau d'un écrivain de romans d'horreur à court d'inspiration qui s'aventure dans un monde nocturne proche d'Edgar Allan Poe. Enfin, c'est à lui qu'on doit la plus belle scène de *Top Gun: Maverick* (2022), second tour de piste donné aux avions de chasse par Joseph Kosinski. Dans une scène bouleversante, Tom Cruise retrouvait son ancien rival, foudroyé autour du cou, la voix évaporée, visiblement malade, pour une dernière accolade. Impossible alors de ne pas avoir la gorge serrée devant cette parade d'adieu. ■

MATHIEU MACHERET

LES DATES

31 DÉCEMBRE 1959

Naissance à Los Angeles

1986

« Top Gun », de Tony Scott

1991

« The Doors », d'Oliver Stone

1995

« Batman Forever », de Joel Schumacher

1997

« Le Saint », de Phillip Noyce

2012

« Twixt », de Francis Ford Coppola

2022

« Top Gun: Maverick », de Joseph Kosinski

1^{ER} AVRIL 2025

Mort à Los Angeles



LE MAGAZINE DU MONDE
SAMEDI 5 AVRIL 2025

DÉLICATESSE MASCULINE

SPÉCIAL MODE HOMME

PODCASTS
Le goût de M

INSTAGRAM
@M_magazine

EN VENTE DÈS DEMAIN

Oliver Stone offre le rôle de sa vie à l'acteur dans « The Doors », biopic sur Jim Morrison, dont il livre une interprétation habitée

La « Bérénice » abstraite de Guy Cassiers

Le metteur en scène belge enferme la pièce dans une certaine froideur

THÉÂTRE

Hélas ! », soupire Antiochus à la toute fin de *Bérénice*. Hélas, hélas, pourraient soupire tout aussi bien Titus et Bérénice. Hélas, pourrions-nous aussi exhiler dans un souffle, face à ce qui ressemble à un rendez-vous manqué, entre le grand metteur en scène flamand Guy Cassiers et le chef-d'œuvre de Jean Racine. De retour à la Comédie-Française, dans sa salle du Vieux-Colombier, le triangle amoureux fatal, qui ne laisse sur ses traces que des cendres, reste ici désincarné.

Guy Cassiers, aujourd'hui âgé de 64 ans, a été un des pionniers d'un théâtre multimédia et multisensoriel, mêlant le texte avec les technologies les plus pointues de l'image et du son, et il a écrit certaines des plus belles pages du théâtre européen des années 2000 et 2010, en adaptant aussi bien Marcel Proust que *Les Bienveillantes* de Jonathan Littell. Et l'on retrouve cette sophistication scénique, cet amour profond pour la littérature, dans cette *Bérénice* qui s'offre d'emblée comme une *cosa mentale*.

Le metteur en scène inscrit les protagonistes dans une anti-chambre, tout de béton brut, de parois coulissantes et de surfaces de projection. Une abstraction qui déjoue tout réalisme pesant, et met en son centre une mystérieuse sculpture en (faux) marbre, non figurative, évoquant un buste de femme stylisé. Les personnages de cette épure tragique sont dans un entre-deux, aussi bien amoureux que politique. La scène est à Rome, en 79 de notre ère. Titus rentre de Judée, où il a écrasé la révolte des juifs et détruit le temple de Jérusalem. Il va être proclamé empereur et doit épouser Bérénice, la reine de Judée, qui l'aime et qu'il aime, et qui l'a suivi à Rome.

Amour ou raison d'Etat

La pièce tient en un triple conflit tragique, porté à incandescence. Celui de Titus, qui devra choisir entre Bérénice et la raison d'Etat, à cause des lois romaines, qui condamnent l'union de l'empereur avec une étrangère. Celui d'Antiochus, roi de Commagène, située dans l'actuelle Turquie, et ami de Titus, qui aime Bérénice en secret. Et celui de Bérénice, qui



Jérémy Lopez et Suliane Brahim, dans « Bérénice », au Théâtre du Vieux-Colombier, à Paris, en mars.
CHRISTOPHE RAYNAUD DE LAGE

a délaissé son peuple, sa terre, sa religion, pour suivre Titus, et se retrouve abandonnée, répudiée.

Et, depuis des siècles, on dispute de savoir si Titus était vraiment amoureux de Bérénice, ou si la raison d'Etat n'était pas que le masque commode d'une incapacité masculine foncière à s'abandonner à l'amour. L'écrivaine Nathalie Azoulai en a fait un livre, *Titus n'aimait pas Bérénice* (P.O.L, 2015), s'inscrivant dans le sillage de Roland Barthes (*Sur Racine*, Seuil, 1963), qui notait qu'« amoureux, Titus épouserait Bérénice ».

La *Bérénice* de Guy Cassiers ne donnera pas de réponse, puisqu'elle s'inscrit dans cet espace mental, instaurant un étrange jeu de doubles et de reflets. Dans la pièce, « les paroles semblent adressées à soi-même, comme si chaque protagoniste, à la recherche de son identité, cherchait à se convaincre personnellement, à se situer dans son rapport au pouvoir et à ses désirs avec les doutes qui l'habitent depuis des années », écrit Guy Cassiers dans ses notes d'intention.

Cette approche a une première conséquence : Guy Cassiers fait

jouer Titus et Antiochus par le même acteur, Jérémy Lopez, tandis qu'Alexandre Pavloff incarne les deux confidents des deux monarques, Paulin et Arsace. Le spectacle se piège avec cette idée qui pouvait paraître séduisante sur le papier. Elle rend d'abord certaines scènes incompréhensibles pour les spectateurs qui ne connaîtraient pas déjà la pièce – et même pour les autres, d'ailleurs. Elle oblige à des acrobaties de mise en scène absurdes : dans les scènes où apparaissent ensemble Titus et Antiochus, le comédien

Dans cet univers quelque peu désincarné brille toutefois cette merveilleuse actrice qu'est Suliane Brahim

est obligé de dialoguer avec un figurant se tenant derrière une paroi, qui s'exprime avec sa voix préenregistrée.

On voit par là que l'amour, le pouvoir, l'identité sont vues par Cassiers comme des constructions friables et pulvérulentes comme du sable. Mais ce point de vue enferme le spectacle dans une certaine froideur, malgré le beau travail sur la langue de Racine, dont les alexandrins coulent comme une eau limpide, et semblent nous être chuchotés à l'oreille, grâce aux micros HF utilisés depuis toujours par le metteur en scène.

Dans cet univers quelque peu désincarné brille toutefois cette merveilleuse actrice qu'est Suliane Brahim : à la fois charnelle et gracieuse, moderne et immémoriale, sa Bérénice en longue tunique claire donne son intensité à la représentation. Elle fut reine, elle n'est plus rien. Elle a tout perdu. Mais elle part la tête haute, jetant un dernier regard aussi effaré que dédaigneux à cet infidèle Titus, qui, lui, étreint son manteau, symbole du pouvoir reposant désormais sur ses épaules, avec un désarroi flagrant. ■

FABIENNE DARGE

Bérénice, de Jean Racine. Mise en scène de Guy Cassiers. Théâtre du Vieux-Colombier, Paris 6^e. Jusqu'au 11 mai.

Le Festival d'Avignon 2025 cherche les nouvelles formes d'un monde en crise

La manifestation, qui se tiendra du 5 au 26 juillet, invite cette année la langue arabe et accorde un tiers de sa programmation à la danse

Ensemble». Tel est le mot choisi par Tiago Rodrigues pour donner la couleur du Festival d'Avignon 2025, dont il a annoncé la programmation, mercredi 2 avril, dans la cité des Papes. Citant, dans la foulée, le poète palestinien Mahmoud Darwich avec cette formule, « Je suis toi dans les mots », qui, a-t-il ajouté, « pourrait être la devise du festival ».

Cette 79^e édition de la manifestation, qui se tiendra du 5 au 26 juillet (comme le « off »), poursuit le délicat dosage entre théâtre et formes interdisciplinaires, valeurs sûres et découvertes, patrimoine et création contemporaine. Mais avec, cette année, une présence plus marquée de la danse et de la musique.

Les deux axes guidant cette édition, l'« artiste complice » et la « langue invitée », se croiseront dès le spectacle d'ouverture dans la Cour d'honneur. Marlene Monteiro Freitas y présentera *Nôit*, inspiré par *Les Mille et Une Nuits*, la langue invitée étant l'arabe. La chorégraphe cap-verdienne et portugaise emmène dans ses bagages plusieurs artistes lusophones : la chanteuse cap-verdienne Mayra Andrade pour un concert unique (*reEncanto*), le duo portugais Jonas & Lander (*Coin Operated*) et le DJ lisboète Branko, qui clôturera le festival.

La programmation en langue arabe, forte d'une dizaine de propositions, mêle des créateurs du Maroc, du Liban, de Tunisie, de Syrie, d'Égypte, d'Irak ou de Palestine. Certains déjà repérés, comme les chorégraphes Bouchra Ouizguen (*They Always Come Back*) et Ali Chahrouh (*Quand j'ai vu la mer*). D'autres à découvrir, tels les chorégraphes tunisiens Selma et Sofiane Ouissi ou Moha-

med Toukabri. La langue arabe sera aussi célébrée lors d'une soirée consacrée à Oum Kalthoum dans la Cour d'honneur, et d'une autre en forme de voyage dans cet idiomme de haute poésie.

Du côté des grands créateurs européens, cette édition voit le retour à Avignon de Thomas Ostermeier, qui s'attaque au *Canard sauvage*, de Henrik Ibsen. Ainsi que du Suisse Christoph Marthaler, avec *Le Sommet*. Quant à Anne Teresa De Keersmaeker, elle revient à Avignon, en compagnie de Solal Mariotte, avec une création autour de Jacques Brel, dans la Carrière de Boulbon. Le Suisse Milo Rau signera le spectacle itinérant du festival, ainsi qu'une soirée d'hommage à Gisèle Pelicot, à partir des interrogatoires, des plaidoyers et des commentaires autour de cette affaire historique.

Découvertes attendues

Quant à Tiago Rodrigues, il présentera à Vedène sa nouvelle création, *La Distance* : une dystopie se déroulant en 2077, alors qu'une partie de l'humanité s'est exilée sur Mars, tandis que l'autre suffoque sur une Terre devenue invivable. Dans la Cour d'honneur, ce sera ensuite le retour de la troupe de la Comédie-Française, avec le formidable *Soulier de satin*, de Paul Claudel, créé par Eric Ruf dans sa maison en 2024 : une nuit comme un hommage au *Soulier* créé par Antoine Vitez en 1987.

Le festival rendra hommage à François Tanguy, disparu en 2022, et à son Théâtre du Radeau, avec *Item* (2019) et *Par autan* (2022). Une cohorte de créateurs français bien vivants l'accompagne : Jeanne Candell (*Fusées*) ; Joris Lacoste (*Nexus de l'adoration*) ; Clara Hédouin, qui, avec *Prélude de Pan*,

de Jean Giono, poursuit son théâtre-déambulation dans la nature ; Emilie Rousset (*Affaires familiales*) ; Aurélie Charon (*Radio Live*). Samuel Achache, avec *Les Incrédules*, pousse sa recherche entre théâtre et musique. Mohamed El Khatib s'hybride avec le chorégraphe Israel Galvan (*Israel & Mohamed*). Tandis que Gwenaél Morin enrichit son projet « Démontez les remparts pour finir le pont », avec *Les Perses*, d'Eschyle.

Pour les amateurs de danse, discipline qui occupe un tiers de la programmation, il faudra compter avec l'étonnante danseuse et chorégraphe danoise Mette Ingvarstsen, qui promet une *Delirious Night* affolée par les rituels carnavalesques du Moyen Age. Avec Némou Flouret, la danse se pare de pyrotechnie, pour *Derniers feux*. Le chorégraphe marocain Radouan Mriziga, avec *Magac*, fait souffler sur le plateau le vent du désert.

Dans les découvertes attendues, il faudra guetter l'artiste albanais Mario Banushi et son spectacle *Mami*, qui crée un langage scénique original et pluridisciplinaire. Plusieurs projets atypiques, enfin, retiennent l'attention : *One's Own Room-Inside Kabul*, invitation par Caroline Gillet, Kubra Khademi et Sumaia Sediqi à passer dans le salon d'une Afghane ; ou *Gahugu Gato (Petit pays)*, d'après le roman de Gaël Faye, dans lequel Dida Nibagwire et Frédéric Fisbach ont invité des interprètes rwandais à convoquer la mémoire du génocide. Avignon 2025 s'annonce comme un festival plus que jamais ouvert sur le monde, ses soubresauts, et les formes sans cesse en mouvement que les artistes trouvent pour le dire. ■

F. DA.

Lire notre monde
Strasbourg
CAPITALE MONDIALE DU LIVRE
UNESCO 2024

Mardi 15 et mercredi 16 avril
à l'Université de Strasbourg

Le rendez-vous incontournable pour célébrer l'Épilogue Lire notre monde

11 avril :
Lancement d'Azimut, le nouveau caractère typographique de Strasbourg au cinéma Le Cosmos

8 - 16 avril :
Festival jeune public Enfantsines dans les médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole

12 - 13 avril :
Marathon-Lecture de 24 h au Musée d'Art moderne et contemporain

lirenotremonde.strasbourg.eu

@lirenotremonde

L'Opéra de Paris dévoile sa saison 2025-2026

A l'affiche, 28 spectacles, dont deux volets du « Ring » et des réalisations signées Ralph Fiennes, Crystal Pite...

C'est désormais une habitude : Alexander Neef, directeur général de l'Opéra national de Paris, et José Martinez, directeur de la danse, donnent rendez-vous ensemble, dans le grand bureau de l'Opéra Bastille, à Paris, pour discuter des enjeux de l'institution parisienne et des problématiques de l'opéra et du ballet.

Pas moins de 364 levers de rideau pour 28 spectacles : la saison 2025-2026 maintient, contre vents et marées, le volume des années précédentes – 17 productions lyriques et 11 programmes de ballet. A peine quelques représentations d'opéras en moins. La faute à *La Walkyrie* et à *Siegfried*, souligne Alexander Neef. Monter la même saison deux des quatre volets du « Ring » réclame en effet beaucoup de ressources, tant en matière de travail pour les équipes que sur le plan financier. Commencée en 2024 avec *L'Or du Rhin*, la tétralogie wagnérienne mise en scène par le Catalan Calixto Bieito, sous la direction de Pablo Heras-Casado, se terminera en 2026, année des 150 ans de sa création (1876), qui proposera deux cycles intégraux (du 6 au 13 novembre 2025, puis du 15 au 22 novembre 2026).

Dix reprises d'opéras

Cinq autres titres complètent le volant des nouvelles productions, dont *La finta giardiniera*, de Mozart, montée par les jeunes de l'Académie (Chloé Dufresne à la baguette, Julie Delille à la direction d'acteur). Au tableau, deux valeurs sûres : *Aïda*, de Verdi, mis en scène par la plasticienne iranienne Shirin Neshat, et *Eugène Onéguine*, de Tchaïkovski, qui marquera les débuts lyriques de l'acteur et réalisateur de cinéma britannique Ralph Fiennes.

L'Opéra de Paris accueillera des œuvres plus exigeantes, que ce soit sous la régie du couple de chorégraphes Bobbi Jene Smith et Or Schraiber (signataires du ballet *Pit* en 2023), l'entrée au répertoire du premier opéra de Philip Glass, *Satyagraha* (à la direction, Ingo Metzmacher), ou le rarissime *Ercole amante*, de la compositrice vénitienne Antonia Bembo (1640-1720), confié aux bons soins de

Parmi les nouveaux opéras, deux valeurs sûres : « Aïda », de Verdi, et « Eugène Onéguine », de Tchaïkovski

Leonardo Garcia-Alarcon et de la metteuse en scène Netia Jones.

Netia Jones, dont *Les Noces de Figaro* mozartiennes figureront sur la liste des dix reprises. On y retrouvera Sabine Devieille, laquelle sera aussi partie prenante de *Ariodante* de Haendel imaginé par Robert Carsen, qui verra les débuts de Raphaël Pichon et de son Ensemble Pygmalion dans la fosse du Palais Garnier. Conduite par Domingo Hindoyan, *La Bohème*, de Puccini, s'égarera de nouveau dans l'univers spatio-poétique de Claus Guth, tandis que la reprise à succès de *Nixon in China*, de John Adams, réunira la metteuse en scène Valentina Carrasco et le chef Kent Nagano ; le *Bal masqué* de Verdi, dans la production en noir et blanc de Gilbert Deflo (2007), permettra à Anna Ntrepko de faire ses débuts en Amelia, et à Speranza Scappucci de revenir pour la quatrième fois.

Dans la série des grands destins de femme, soulignons la *Carmen* à la sauce movida de Calixto Bieito (sous la direction de Kerilyn Wilson), la poétique *Rusalka* de Robert Carsen (Kazushi Ono dans la fosse), la *Cenerentola* de Guillaume Gallienne, cette fois relevée par Gaëlle Arquez, Lawrence Brownlee et Huw Montague Rendall, la *Traviata* 2.0 de Simon Stone (avec Aïda Garifullina, puis Pretty Yende), dirigée par Marta Gardolinska. Et, surtout, la *Tosca* de Puccini mise en scène par Pierre Audi, dirigée par Oksana Lyniv, qui requerra quatre chanteuses (Saïoa Hernandez, Elena Stikhina, Angel Blue et Sondra Radvanovsky) pour combler les cinq Mario Cavaradossi de Roberto Alagna, Jonas Kaufmann, Freddie De Tommaso, Yusif Eyvazov et Adam Smith.



Olga Kulchynska (Ginevra) et Emily D'Angelo (Ariodante) dans « Ariodante », à l'Opéra Garnier, à Paris, en 2023. AGATHE POUPENEY/ONP

Cinq metteuses en scène, cinq cheffes d'orchestre : la première scène lyrique de France répond en 2024 à propos du déficit de figures féminines aux fonctions régaliennes. Pas une question de quota, assure Alexander Neef, soucieux de préserver ses choix de toute considération autre qu'artistique.

Intrigantes soirées en danse

Les nouveautés et les surprises pétillent du côté de la danse, que José Martinez désire aussi ancrée et solide dans ses bases techniques que dynamique et versatile dans ses humeurs. C'est la première saison que Martinez, nommé en 2022, signe entièrement. Et quelle saison ! Pour les gourmands de patrimoine, de gros morceaux du répertoire s'ajoutent.

Toujours bienvenus pour les spectateurs et les nouvelles générations d'interprètes parés à tous les défis stylistiques, ces monuments esthétiques, révélateurs de

la santé d'une compagnie de haut niveau, surfent sur les registres. Le romantisme de *Giselle*, l'exotisme de *La Bayadère*, de Rudolf Noureev, le tragique de *Roméo et Juliette*, également de Noureev, voisinent avec le drame expressif de *Notre-Dame de Paris*, de Roland Petit, ou celui de *La Dame aux camélias*, de John Neumeier.

Très intrigantes, des soirées mixtes télescopent les noms de chorégraphes pour la plupart inconnus en France avec des signatures repérées. Elles ouvrent la voie, grâce à des pièces de petit

format, à des artistes en permettant une sorte de test tant auprès des danseurs que du public. Ces programmes, dont l'équilibre se révèle toujours délicat, tant certaines œuvres peuvent se parasiter les unes les autres, s'abritent sous des titres génériques. Le premier, intitulé « Racines », juxtapose le manifeste de classique abstrait *Thèmes et variations* (1947), de George Balanchine (1904-1983), à l'écriture vive et fluide de Christopher Wheeldon dans *Corybantic Games* (2018), sur une musique de Bernstein que l'on retrouve dans *Rhapsodies*, du jeune artiste sud-africain Mthuzuzeli November, qui injecte du groove au vocabulaire académique.

Ce dialogue stimulant entre des époques, des cultures et des styles électrifie la soirée « Contrastes ». Deux pièces de la figure américaine de la post-modern dance Trisha Brown (1936-2017) introduisent *Anima Animus*, autour des principes masculin et féminin, du Britannique David Daw-

son, personnalité du classique d'aujourd'hui, ainsi qu'une création *Drift Wood*, d'Imre et Marne van Opstal, frère et sœur connus aux Pays-Bas, qui travaillent ici sur le bois flottant.

Tout aussi attirante, la doublette annoncée sous le générique « Empreintes » propose, entre danse et vidéo, deux productions : l'une est mise en scène par le duo britannique Jessica Wright et Morgann Runacre-Temple, alias Jess and Morgs, réputé pour sa vision cinématographique ; l'autre est chorégraphiée par l'Espagnol Marcos Morau.

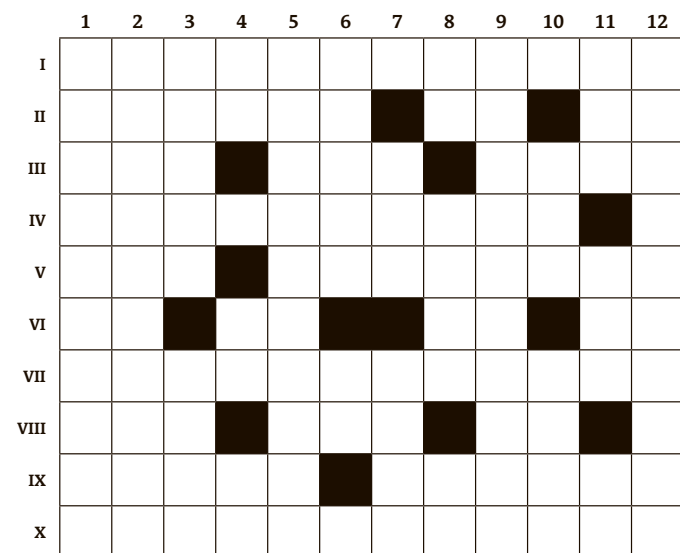
Enfin, « Vibrations » clôt la saison avec la reprise du fastueux best-seller *The Seasons' Canon*, de la Canadienne Crystal Pite, de *Solo for Two*, du Suédois Mats Ek, et de *Dreams This Way*, ballet hip-hop de Micaela Taylor, basée à Los Angeles. Au total, ce sont huit chorégraphes qui font leurs débuts à l'Opéra national de Paris. ■

ROSITA BOISSEAU
ET MARIE-AUDE ROUX

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 080
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur
jeux.lemonde.fr



SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 079

HORIZONTALEMENT I. Océanologues. II. Danger. Mardi. III. Amantes. Raid. IV. Lb. Essorante. V. Ires. Trine. VI. Sol. Let. Aa. VII. Quasi. Eu. Art. VIII. Us-nées. Essai. IX. Es. Cupide. Go. X. Sécurisation.

VERTICALEMENT 1. Odalisques. 2. Cambrousse. 3. ENA. Elan. 4. Agnès. Sécu. 5. Nets. Lieur. 6. Oreste. Spi. 7. Sorte. Is. 8. OM. Ri. Ueda. 9. Garant. Set. 10. Urane. As. 11. Edit. Arago. 12. Sidération.

HORIZONTALEMENT

I. Les meilleurs se retrouvent comme des manches. II. Mousquetaire, entre le goupillon et l'épée. Ouverture de comptes. Belle en sabots. III. Geste écologique. Douillettement préparé. Serre les mâchoires en travaillant. V. Grande voyageuse qui se ravitaile en vol. V. Amérindien. Ouvraient les fenêtres en grand. VI. Possessif. Tour de cadran. Nerveuse petite anglaise. Paresseux. VII. Rassemblaient pas toujours en bon ordre. VIII. Travailla la sauce. Cœur tendre. Pompes anglaises. IX. Laisse de côté. Remet ses pompes. X. N'apprécieras pas à sa juste valeur.

VERTICALEMENT

1. Un vieux qui a pris de la bouteille. 2. Entraîne vers l'agacement et l'exaspération. 3. Belle et grande égyptienne. Gardes pour toi. 4. Sort de l'ombre. L'argon. Pour tracer droit. 5. Nous donnent la cannelle. 6. Glucide décomposable. Misent en fuite. 7. Apporte dix points en fin de partie. Autour chez les Grecs. 8. Pourra être approuvé. Moine au Tibet et chez les Mongols. Dans l'embarras. 9. Dans l'impossibilité de se présenter. 10. Cheville sur le terrain. Maintient solidement fermé. 11. Vallée fluviale. Réponse enfantine. Démonstratif. 12. Pour suivre quand on ne comprend pas.

SUDOKU

N°25-080

									8	1	
						3	9				
		7									
			8				6		3	2	
				6		1					4
			8	4			7	1			6
			6	1				4	5		7
			5	7			3				

9	4	3	6	5	1	7	2	8
2	5	1	4	8	7	6	3	9
6	7	8	3	2	9	5	4	1
1	2	7	8	9	4	3	5	6
8	6	5	7	1	3	2	9	4
4	3	9	2	6	5	8	1	7
3	1	4	5	7	8	9	6	2
7	9	2	1	3	6	4	8	5
5	8	6	9	4	2	1	7	3

Difficile

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorget>)

Chaque jeudi,
le meilleur
de la presse
étrangère

CHEZ VOTRE MARCHAND
DE JOURNAUX



Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction : 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037

publicité

Directrice générale
Elisabeth Cialdella

ACPM
PRINTED IN FRANCE

67-69, avenue
Pierre-Mendès-France
75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

L'imprimerie, 79, rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France
Midi-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Eutrophisation : P10t = 0,0083 kg/tonne de papier



En kiosque



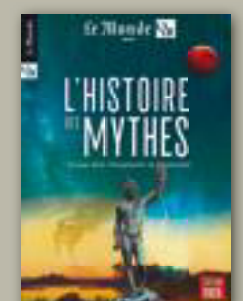
Hors-série



Hors-série



Hors-série



Hors-série

Collection



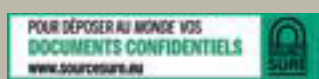
Actuellement en vente, le volume n°9
MERLIN L'ENCHANTEUR ET LA PROPHÉTIE DES DRUIDES

Nos services

Lecteurs

Abonnements
Sur abo.lemonde.fr
Par tél. au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures.

Le Carnet du Monde
carnet@mpublicite.fr



Vous pouvez nous faire parvenir vos textes

soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr
(en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)

soit sur le site : <https://carnet.lemonde.fr>

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Sophie Baronnet, née Chalou, son épouse,
Laurence, Marie et Paul, ses enfants,
Vincent, Mélina, Maxime et Lucas, ses petits-enfants,
Sa famille,

ont la tristesse de faire part de la mort de

Jean BARONNET,
musicien et cinéaste,

le 21 mars 2025, à son domicile, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

baronnetsophie@gmail.com

Sa famille
Et ses amis,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Marie-Jo BESSON,
professeure
à l'université Pierre et Marie Curie,

survenu le 30 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le 7 avril, à 15 h 30, au crématorium de Saint-Brieuc.

Toute la famille

a la grande peine de faire part du décès de

M^{me} Pierrette BISCARRAT,
née LACHAT,
professeur des classes préparatoires au lycée Masséna, à Nice, de 1972 à 1993,

survenu le 30 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La célébration religieuse aura lieu le samedi 5 avril, à 9 h 30, en la cathédrale Sainte-Réparate, à Nice.

Marion Camarcart, née Leboyer et Noël Camarcart, ses parents,
Léah et Raphaëlle Camarcart, ses sœurs,
Antoine Leboyer, son oncle et sa famille,
Tous ses amis,

ont l'immense douleur de faire part du décès brutal de

Judith CAMARCART,

survenu le mercredi 26 mars 2025, à l'âge de trente et un ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 4 avril, à 14 h 30, au cimetière du Montparnasse, Paris 14^e, entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet.

Ni fleurs ni couronnes.

C'est avec une profonde tristesse que nous faisons part du décès de

Mariel CLARMONT-PICHON,
artiste textile,

survenu le 23 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Elle laisse en deuil

Marigrine Auffray-Milésy, Charles Auffray, Julie Saavedra, ses enfants,
leurs conjoints,
Ses enfants
Et ses petits-enfants.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Louis-en-l'Île, 19 bis, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris 4^e, le vendredi 4 avril, à 10 heures.

La famille remercie toutes les personnes qui s'associeront à sa douleur par leur présence ou leurs marques de sympathie.

Conformément à son souhait, Mariel sera inhumée au cimetière de Reims auprès de ses parents,

Lionel PICHON
et
Yvonne BLANCHOT

et de son fils,

Franz AUFFRAY.

Paris.

Karine Jolivet,
sa fille,

a la tristesse de faire part du décès de

Roland CUVELIER,

survenu le 27 mars 2025, à Sainte-Geneviève-des-Bois, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 7 avril, à 11 heures, au Temple de Clamart (Hauts-de-Seine).

Paris.

M. et M^{me} Didier Faury,
M. et M^{me} Henri-Michel Brunet, ses enfants,
Romain, Nicolas, Christophe, Olivier, ses petits-enfants,
Elisabeth et Adèle,
ses arrière-petites-filles,

ont la douleur de faire part du décès de

Yvonne ELUECQUE,
née MARCEL,

survenu le 29 mars 2025, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Une cérémonie religieuse a été célébrée le 3 avril, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de l'Arche de l'Alliance, 81, rue d'Alleray, Paris 15^e.

Nous associons à notre chagrin le souvenir de son mari,

Serge ELUECQUE,

décédé le 4 mai 2007.

Cet avis tient lieu de faire-part.

annefaury75@gmail.com
eluecque.pascale@gmail.com

Verneuil d'Avre et d'Iton.

Claude Godinot,
Ses filles
Et ses petits-enfants,

font part du décès de

Michel GODINOT,

survenu le 28 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 4 avril, à 14 h 30, à Verneuil-sur-Avre.

M^{me} Jean-Yves Haberer,
née Anne du Crest,
son épouse,
M^{me} Sylvie Haberer,
M. Charles Haberer,
ses enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Yves HABERER,
ENA 59,
haut fonctionnaire,
directeur du Trésor,
président de Paribas
puis du Crédit Lyonnais,

survenu le 31 mars 2025, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse est célébrée en l'église Notre-Dame-d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris 16^e, ce jeudi 3 avril, à 14 h 30.

L'inhumation aura lieu le lundi 7 avril, à 10 heures, au cimetière de Savines-le-Lac (Hautes-Alpes).

(Le Monde du 3 avril).

Nancy.

Nicolas et Natacha Hertz,
ses enfants,
Alizée, Benjamin, Chloé, Enzo et Lucie Hertz,
ses petits-enfants,
Elijah et Nolhan Hertz,
ses arrière-petits-enfants,
Estelle Granier-Hertz,
son épouse,
Ariane et Jean-Pierre Gaydou,
Olivier et Karen Champion
et leurs enfants,
Edouard et Stéphanie Sauvage
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean HERTZ,
professeur honoraire
des Universités,
médaillé de bronze du CNRS,
protégé avec sa famille des chambres
à gaz de l'Allemagne nazie
par un réseau de Justes
parmi les Nations,
protestant.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Sud de Nancy, le vendredi 4 avril 2025, à 13 h 45.

Elle sera suivie d'un moment de partage amical.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFL Roc Eclerc, marbrerie,
Vandoeuvre.
Tél. : 03 83 51 78 50.

Paris. Laurie, Saint-Flour (Cantal).
Vez (Oise).

Tara Jouve,
sa fille,
Bernard Jouve (†) et Bernadette (†),
Odile (†) et Robert Le Fur (†),
Paul Jouve (†) et Nicole (†),
Monique Jouve (†),
Daniel Jouve (†) et Alice,
Blandine et Jean-Charles Colin,
ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Louis et Grégoire, Hubert,
Antoine (†), Claire (†), Dominique,
Jean-Baptiste Jouve,
Marie Georges et Bernard Georges,
François Le Fur (†),
Etienne et François, Anne,
Sophie Jouve,
Cristin et Patrick, Alexandre Jouve,
Irene et Ivan Colin,
ses neveux et nièces, leurs conjoints
et leurs enfants
Et ses cousins et cousins des familles Jouve, Daudé, Halkin, Brunhes,
Baron,

ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 31 mars 2025, à Paris, du

docteur Simone JOUVE,
(1933-2025),
psychiatre
à l'hôpital Paul Brousse (AP-HP).

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 4 avril, à 14 h 30, en l'église de Saint-Germain-des-Prés, suivie de l'inhumation, au cimetière du Montparnasse, Paris 14^e.

Sainte-Foy-lès-Lyon. Fès.

M^{me} Marie-Thérèse Messouak,
son épouse,
Ses enfants
Et ses petits-enfants,
Ses sœurs,
Ses neveux et nièces,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Ali MESSOUAK,

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie civile aura lieu le samedi 5 avril 2025, à 9 h 30, en la chambre funéraire Bataille, 1, rue Thomas-Blanchet, Lyon 8^e.

Denyse Pestis-Cavaillès,
son épouse,
Hélène et Hubert Heurtault-Pestis,
ses enfants,
Gabriel et Simon,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean PESTIS,

survenu le vendredi 28 mars 2025, à l'aube de ses quatre-vingt-dix ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu le lundi 7 avril, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre, place de l'Église, à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Antibes. Châtenay-Malabry. Paris.

Christian Pestre, Claire Fouché,
Catherine Cressent,
ses enfants
et leurs conjoints,
Ses petits-enfants
Et ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jacqueline PESTRE,
née LACOSTE,
veuve de
Marc PESTRE,

survenu le 22 mars 2025, à Sceaux (Hauts-de-Seine), à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Merci d'avoir une pensée pour elle.

Thierry et Marie-Pascale Varène,
Véronique Varène et Gérard Naudin,
ses enfants,
Thibaut, Caroline (†), Juliette, Clovis
et Clémence,
Antonin,
ses petits-enfants,
Jean, Isée,
ses arrière-petits-enfants
Et ses neveux et nièces,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jacqueline PETIET,
née CÔME,

survenu le 28 mars 2025, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 4 avril, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Paris 16^e, suivie de l'inhumation, à 15 h 30, au cimetière du Breil-sur-Mézère (Sarthe).

La famille Ryfman,

très affectée par l'annonce du décès soudain de leur très chère et fidèle amie

Isabelle de RAIMONDI,
née ROGER,

s'associe à l'immense douleur de son mari, Jean-Marc, de ses enfants, Aurélia, Poppéa et François-Thibaut, de ses petits-enfants, et des familles de Raimondi, d'Harambure et de Batz.

La messe d'adieu et de prières aura lieu ce jeudi 3 avril 2025, à 14 h 30, en l'église Saint-Pothin, 127, rue de Créqui, à Lyon et l'inhumation ensuite, au cimetière de la Croix-Rousse.

Jean-Philippe et Véronique,
Frédéric et Eva,
Yves et Jocelyne,
ses enfants,
Jean-Gabriel, Jean, Edouard, François,
ses petits-fils,
leurs épouses et compagnes,
Nathan, Philippe, Victoria, Agathe,
Arthur,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Saint-Geours, Monnier,
Pincet, Bouard, Monnet,

ont la tristesse de faire part du décès de

Yvonne SAINT-GEOURS,
(1925-2025),
née MONNIER,
« Vonnète ».

L'inhumation aura lieu le vendredi 4 avril, au Cimetière protestant de Bordeaux, dans l'intimité familiale.

Un culte d'action de grâce sera prochainement organisé à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Kazuhiko Kuroki,
Les familles Silvestre, Oddou, Russier
Et tous ses nombreux amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jean SILVESTRE,
chevalier de la Légion d'honneur,
membre de l'Ordre du Soleil Levant,

survenu à Paris, le 29 mars 2025, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Il aimait passionnément le Japon et s'en est allé rejoindre les cerisiers en fleurs.

Une bénédiction se tiendra le 9 avril, à 14 h 30, en la chapelle de l'Est du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

kurokuro75015@gmail.com
silvestreblanc@gmail.com

Rose Lowder,
Les membres
de l'AFEA et de Light Cone,

annoncent avec tristesse la disparition de

Alain-Alcide SUDRE,
ancien professeur
à l'université de Montpellier,
fondateur des Archives
du film expérimental d'Avignon,
membre de Light Cone,

survenue le 15 février 2025, en Avignon.

Souvenir

Il y a dix-neuf ans, le 3 avril 2006, s'en allait

Bruno BOCCARA,
avocat à la cour de Paris.

Il manque à tous ceux qui l'ont aimé.

Son épouse,
Sa famille,
Ses amis.

Dédicace

Ronald Sirard
dédicacera son ouvrage
L'indépendance, comment y arriver ?
Le samedi 12 avril 2025,
à 18 heures,
au Café Le Québec,
45, rue Bonaparte, Paris 6^e.

Société éditrice du « Monde » SA
Président du conseil d'administration, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du conseil d'administration Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Anne Eveno, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Cédric Pietralunga
Direction éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote
Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenko (Événements), Jérôme Gautheret, Michel Guerrin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (cheffe d'édition), Alain Salles (Débats et Idées)
Direction artistique Emmanuel Laparra
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conco
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

Un événement heureux doit être partagé !

Le Monde
Le Carnet

Pour toute information :
carnet@mpublicite.fr
Prix à la ligne : 24,60 € TTC.

Paul Cassia Une candidature présidentielle ne peut constituer un totem d'immunité

Les critiques formulées contre le jugement rendu dans l'affaire des assistants du FN au Parlement européen sont infondées et portent atteinte à l'indépendance de la justice, dénonce le président d'Anticor

En même temps qu'il a assuré ne pas vouloir commenter le jugement rendu lundi 31 mars par le tribunal judiciaire de Paris dans l'affaire des assistants parlementaires européens du Front national, le premier ministre, François Bayrou, s'est déclaré «*troublé par l'énoncé du jugement*». Au vrai, ce qui «*trouble*», ce qui stupéfie même, ce sont la nature et la virulence des réactions qui ont suivi le jugement.

Il est certes légitime et même bienvenu qu'une décision de justice fasse l'objet de commentaires, voire de critiques, pourvu cependant qu'ils soient documentés sur les terrains juridique et factuel. Hélas, sur le modèle trumpien, la tendance contemporaine est à la dénonciation par une partie toujours plus large du personnel politique de magistrats désormais nommément désignés – sinon menacés –, accompagnée de graves attaques contre l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs.

L'actuel ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, creuse d'ailleurs consciemment ce sillon mortifère pour la démocratie, par exemple en ayant mis en cause, début 2025, la juridiction administrative lorsqu'elle a suspendu sa décision d'éloigner du territoire français un influenceur algérien, alors que le ministre avait erronément choisi d'utiliser la procédure d'expulsion en urgence absolue là où seule une procédure d'expulsion ordinaire pouvait légalement être employée.

Or, s'il y a bien un fondement critique qui ne peut sérieusement prospérer, c'est celui qui consiste à proférer, sans le moindre ersatz de preuve ni avoir lu le jugement en cause (ici de 152 pages), que des juges indépendants seraient politisés et fracasseraient le pacte démocratique par l'exercice même de la fonction de juger. De telles élucubrations paraissent tomber sous le coup de l'article 434-25 du code pénal, qui réprime notamment de six mois d'emprisonnement «*le fait de chercher à jeter le discrédit (...) sur un acte ou une décision juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance*».

Revirement doctrinal

Il est nécessaire, à cet égard, de rappeler que les atteintes portées à la probité publique, en l'occurrence le détournement de 2,9 millions d'euros du Parlement européen pendant douze ans au bénéfice d'un parti politique, constituent des délits graves, qui en eux-mêmes lésardent le pacte social. Le Conseil constitutionnel l'a souligné, à la suite de nombreux arrêts de la Cour de cassation en ce sens, dans sa désormais fameuse décision du 28 mars 2025 reconnaissant la constitutionnalité de l'exécution provisoire de la peine d'inéligibilité, laquelle contribue «*à renforcer l'exigence de probité et d'exemplarité des élus et la confiance des électeurs*», conformément, au demeurant, à la volonté du Parlement,

qui a institué cette faculté de mise en œuvre immédiate de l'inéligibilité.

Par ailleurs, il est regrettable que ceux de nos représentants politiques qui ne cessent de déplorer un prétendu laxisme de la justice pénale, de dénoncer un prétendu assistanat alors qu'eux-mêmes sont quasiment depuis toujours biberonnés aux fonds publics, de saisir le moindre fait divers pénal pour réclamer la tolérance zéro sur tous les médias possibles, de chercher à augmenter le nombre de places de prison..., opèrent, tout d'un coup, un revirement doctrinal à 180 degrés lorsqu'il s'agit de leurs intérêts personnels.

Enfin, s'agissant précisément de l'exécution provisoire de la peine d'inéligibilité, son prononcé par le juge pénal a été doublement encadré par la décision du Conseil constitutionnel du 28 mars 2025, dont le tribunal judiciaire fait pleine application. L'exécution provisoire doit être décidée à l'issue d'un débat contradictoire, et elle ne peut être retenue qu'après que le tribunal, d'une part, a reconnu les prévenus coupables des faits précis et documentés qui leur étaient reprochés et, d'autre part, a motivé son caractère proportionné, en confrontant la gravité des faits reprochés au prévenu avec la liberté de choix du corps électoral.

En l'occurrence, cette pesée des intérêts en balance a conduit le tribunal judiciaire de Paris à décider de ne pas assortir sa condamnation d'une exécution immédiate à l'encontre de Louis Aliot, maire (RN) de Perpignan [lui aussi jugé dans cette affaire]. Mais elle l'a, en revanche, retenue à l'encontre de M^{me} Le Pen, «*au regard du trouble majeur à l'ordre public démocratique*» qu'engendrerait une candidature, voire une élection, par exemple à la présidentielle, «*d'une personne qui aurait déjà été condamnée à une peine complémentaire d'inéligibi-*



MARINE LE PEN BÉNÉFICIE AU DEMEURANT D'UNE FORME DE PRIVILÈGE, PUISQU'ELLE PEUT CONSERVER SON SIÈGE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

lité» en première instance. Celle-ci bénéficie, au demeurant, d'une forme de privilège, puisqu'elle peut conserver son actuel siège à l'Assemblée nationale, par l'effet de la jurisprudence du Conseil constitutionnel qui refuse de constater la déchéance du mandat parlementaire lorsqu'un député ou un sénateur a fait l'objet d'une condamnation pénale exécutoire par provision [c'est-à-dire quand le délai de recours contre ce jugement n'est pas encore terminé]. Une différence de situation qu'on pourrait juger «*laxiste*» par rapport à la situation d'élus locaux automatiquement démis de leur mandat local.

Il est possible de modifier la loi

Que la toujours députée du Pas-de-Calais soit notoirement candidate à la prochaine élection présidentielle, ainsi qu'elle l'a été aux trois précédentes depuis 2012, est évidemment une donnée à prendre en compte dans la décision du juge pénal de rendre immédiatement applicable sa condamnation à l'inéligibilité.

Mais la candidature présidentielle de telle ou telle personne ne peut en elle-même constituer un passe-droit ou un totem d'immunité pour que jamais, quelle que soit la gravité des faits litigieux (en l'espèce ceux ayant fondé la condamnation sont particulièrement graves), cette personne ne soit condamnée à une peine d'inéligibilité avec exécution provisoire, sauf à méconnaître le principe d'égalité de traitement entre justiciables. Il ne saurait d'ailleurs être exclu qu'un autre candidat issu du même parti que celui de M^{me} Le Pen ait des chances sérieuses d'être élu à la présidence de la République, en mai 2027.

En définitive, les juges – y compris le juge pénal – font application à une situation donnée de la loi votée par le Parlement. Point. Si la loi ne convient pas à nos représentants politiques, par exemple parce qu'ils trouvent – même soudainement – telle disposition pénale trop répressive, il leur est toujours possible de la modifier. Point. Si la décision de justice ne convient pas aux prévenus condamnés, il leur est toujours possible de la contester devant la juridiction supérieure. Point.

Ce qui en toutes circonstances devrait être interdit aux responsables qui nous gouvernent ou aspirent à le faire, c'est, par des propos victimaires à l'emporte-pièce consécutifs à une décision juridictionnelle qui déplaît, d'attenter aux fondements même de notre démocratie, de la séparation des pouvoirs et de l'Etat de droit. ■

Paul Cassia est professeur de droit public et président de l'association Anticor

Camille Aynès Marine Le Pen n'a reçu ni traitement de faveur ni de défaveur

Alors que les cadres du Rassemblement national dénoncent une condamnation «*politique*» de la cheffe de file du parti à l'Assemblée nationale, celle-ci a été jugée comme une élue ordinaire, considère la constitutionnaliste



C'EST LA NATURE PRÉSIDENTIELLE DES ÉLECTIONS QUI MAJORAIT LE RISQUE DE «*TROUBLE IRRÉPARABLE*» À «*L'ORDRE PUBLIC DÉMOCRATIQUE*»

Coup de tonnerre. Lundi 31 mars, dans l'affaire dite «*des assistants parlementaires*» du Front national, devenu Rassemblement national (RN), Marine Le Pen a été condamnée pour «*détournement de fonds publics*» à une peine de quatre ans d'emprisonnement, dont deux ans ferme, à 100 000 euros d'amende ainsi qu'à une peine d'inéligibilité de cinq ans assortie de l'exécution provisoire. Par ce jugement inédit, c'est la possibilité même de l'actuelle cheffe de file des députés du RN de se présenter à la prochaine présidentielle qui est aujourd'hui compromise.

«*Il s'agit de veiller à ce que les élus, comme tous les justiciables,*

ne bénéficient pas d'un régime de faveur», a déclaré la présidente du tribunal. Dans un contexte de multiplication des dispositifs adoptés aux fins de soumettre les représentants politiques au respect de la loi, cette affirmation n'est guère étonnante : ces derniers, comme tout un chacun, doivent s'y conformer. Au nom du primat de l'Etat de droit et de l'égalité devant la loi, la justice fait désormais des élus des justiciables (presque) comme les autres. C'est ce qu'atteste la réduction des immunités et des régimes spéciaux qui leur étaient réservés.

Les représentants politiques ne sont pas au-dessus de la loi. Ils sont même dorénavant l'objet de normes dérogatoires plus sévères que celles applicables à leurs concitoyens. On assiste en effet, ces dernières années, à l'émergence de règles faisant peser sur eux des exigences plus élevées. A la suite des nombreuses affaires qui ont entamé la confiance des Français, les mécanismes qui tendent à institutionnaliser l'exemplarité des responsables publics ont connu un développement fulgurant. C'est dans leur lignée que s'inscrit la loi Sapin 2, qui institue, pour les manquements au devoir de probité, une peine d'inéligibilité que les juges ont l'obligation de prononcer.

Facteur aggravant

Contre toute attente, ces dispositions ont été jugées inapplicables lundi, les faits ayant pris fin avant l'entrée en vigueur de cette loi. Le caractère simplement facultatif de l'inéligibilité impliquait alors que celle-ci soit spécialement motivée. A cet effet, les juges ont in-

sisté sur le fait que le détournement de fonds publics était d'autant plus grave qu'il était lié à l'exercice d'un mandat public électif. Marine Le Pen a profité de son mandat au Parlement européen pour enrichir et favoriser son parti, portant atteinte à la confiance des électeurs ainsi qu'aux règles du jeu démocratique. Par cette insistance, les juges rappellent que, si les responsables politiques, comme tous, sont soumis au respect des règles, leur position particulière, en cas de violation, constitue un facteur qui aggrave l'infraction et sa répression.

Le véritable point d'interrogation, dans cette affaire, consistait davantage à savoir si celle qui se qualifie par deux fois au second tour de l'élection présidentielle, et dont le parti est arrivé premier en termes de nombre d'élus aux dernières législatives, serait considérée non plus seulement comme «*une justiciable comme une autre*», mais comme «*une responsable politique comme les autres*».

«*Oui*», ont répondu implicitement les juges, de façon cette fois-ci beaucoup plus inattendue. C'est au demeurant ce que beaucoup contestent : en assortissant l'inéligibilité de Marine Le Pen de l'exécution provisoire, le tribunal aurait tout bonnement fait fi du caractère politique de premier rang du parti qu'elle incarne et ignoré l'atteinte portée à la liberté de ses nombreux électeurs.

Exception au principe selon lequel une condamnation pénale ne devient applicable que lorsque toutes les voies de recours ont été exercées, l'exécution provisoire a principalement été

conçue pour pallier les difficultés liées à la lenteur de la justice. De fait, attendre qu'une décision devienne définitive pour l'exécuter revient parfois à n'appliquer la condamnation que de très nombreuses années après les faits. En cas de recours, c'est courir le risque d'une récidive, du moins priver la peine à la fois de son sens et de son efficacité.

«*L'impunité revendiquée*»

Une illustration parfaitement claire du recours à l'exécution provisoire dans le cas de la peine d'inéligibilité peut être trouvée dans un arrêt de la Cour de cassation, rendu en 2023. L'affaire concernait un député condamné pour «*complicité d'escroquerie aggravée*» à six mois d'emprisonnement avec sursis et à deux ans d'inéligibilité exécutoire par provision. De façon pour le moins comparable avec les arguments avancés par les juges dans le cas de Marine Le Pen, la Cour a estimé qu'au vu de «*l'absence d'inspection du prévenu*», mais aussi de «*sa volonté de se présenter à nouveau devant les électeurs*», «*l'effectivité et le sens de la peine justifiaient le prononcé de l'exécution provisoire*».

Dans les deux affaires, il a été souligné combien, en l'absence d'application immédiate de l'inéligibilité, l'exécution de la peine serait réduite à néant puisque les élections interviendraient avant que la condamnation ne devienne définitive. Concernant «*l'absence d'inspection*» relevée en 2023, c'est pareillement «*l'absence de reconnaissance des faits*» – pis encore, «*l'impunité revendiquée*» de Marine Le Pen –

qui a permis au tribunal, lundi, d'établir le risque de récidive.

La similitude notable des arguments invoqués dans ces deux affaires pourrait confirmer que la cheffe de file du RN ait été traitée comme le serait n'importe quel élu, sans considération aucune pour ses ambitions présidentielles et les 10 millions de voix que son parti a obtenues aux législatives de juillet 2024. De fait, ce nombre est sans commune mesure avec le nombre d'électeurs qui ont été privés de la possibilité de voter pour le député visé par l'arrêt de la Cour de cassation de 2023.

Loin de méconnaître ces conséquences, le tribunal a retenu que c'est précisément la nature présidentielle des élections qui majorait le risque de «*trouble irréparable*» à «*l'ordre public démocratique*» susceptible de résulter de la candidature, voire de l'élection «*d'une personne qui aurait déjà été condamnée en première instance pour détournement de fonds publics – et pourrait par la suite l'être définitivement*». Marine Le Pen n'a reçu ni traitement de faveur ni de défaveur. Outre la gravité extrême des faits commis, ce sont les élections auxquelles elle aspire qui ont justifié cette décision, qui eût pu être différente si celle-ci n'avait pas brigué pareille fonction. ■

Camille Aynès est maîtresse de conférences en droit public à l'université Paris-Nanterre et membre du Centre de théorie et analyse du droit

Bruno Dallaporta et Faroudja Hocini De l'humanisme de la toute-puissance à celui de la vulnérabilité

De plus en plus de personnes décident de révéler leurs failles. Cette affirmation incite à nous penser collectivement comme des êtres interdépendants, tour à tour aidés et aidants, expliquent les deux médecins

Nous assistons ces dernières années à un phénomène sociétal inédit par sa diffusion dans différents champs culturels : la mise en avant de nos vulnérabilités. Si d'aucuns y voient banalement un culte de la victimisation et de la plainte égocentrique, on peut aussi y déceler le signe majeur d'un changement axiologique en cours, c'est-à-dire un changement de valeurs et d'imaginaire collectif. La figure valorisée n'est plus celle du héros tout-puissant dont la fragilité se situe à la marge, comme un défaut à dissimuler ou à sublimer. La vulnérabilité s'affiche à présent comme le ressort central d'un dépassement créatif, manifestant nos interdépendances.

Les exemples sont nombreux. La gymnaste olympique Simone Biles a été parmi les premières à rompre le tabou des troubles mentaux dans le sport de haut niveau. Le 26 mars, le journaliste Nicolas Demorand a révélé à la radio sa maladie bipolaire à des millions d'auditeurs. De plus en plus de célébrités confient leur diagnostic, racontent les séquelles physiques ou psychiques de leurs traumatismes et leurs accidents de vie. Et évoquent comment elles ont réinventé une liberté au sein des épreuves et des contraintes.

C'est aussi le cas de milliers d'anonymes sur les réseaux sociaux. À l'automne 2024, la régate du Vendée Globe a vu les bateaux des champions Thomas Ruyant et Sam Goodchild arborer sur leurs voiles en lettres capitales le mot « vulnérable », en signe de reconnaissance de nos vulnérabilités partagées avec les autres

vivants et même notre planète. En littérature, au théâtre, dans la musique et au cinéma, même constat.

Ces dernières années, jamais le septième art n'aura autant porté la voix et le vécu des personnes en situation de handicap. Il suffit de songer aux films *Intouchables*, avec Omar Sy, *Hors normes*, suivant des éducateurs travaillant avec des personnes autistes, ou encore au long-métrage réalisé en 2024 par Artus, *Un p'tit truc en plus*, qui ont tous dépassé plusieurs millions d'entrées au box-office.

Puissance d'invention

Ces témoignages nous apprennent plusieurs choses : d'abord, que le mythe de la toute-puissance de l'individu atomisé est bousculé par de nouveaux récits émergents. L'humanisme de la toute-puissance, incarnée par le self-made-man autosuffisant, libre et autonome, décidant de tous ses faits et gestes, coupé des autres vivants, est aujourd'hui en concurrence avec l'apparition d'un humanisme d'un nouvel ordre : un humanisme de la vulnérabilité. Nous prenons de plus en plus conscience de nos fragilités et de nos coappartenances à un même monde fragile, dont il faut prendre soin. La vulnérabilité n'est plus une honte à cacher, elle est l'affirmation de notre humanité et même de ce qui en fait la profondeur et la vitalité.

L'autre leçon que nous pouvons tirer de ces expériences est que la vulnérabilité n'est pas seulement une fragilité, elle est aussi une puissance d'invention au sein de laquelle les épreuves peuvent être transformées en ressources avec

l'aide des autres. On a souvent parlé de résilience ou de capacité de gestion des traumatismes. En réalité, ce dont il s'agit est davantage la création d'une version inédite de soi-même et non d'une adaptation ou d'un simple réarrangement intérieur.

Autrement dit, notre vulnérabilité est une potentialité d'inventer une « autre allure de la vie », comme le disait le philosophe et médecin Georges Canguilhem. Quand une personne rencontre une maladie grave, elle est certes fragilisée et veut même parfois mourir pendant une longue traversée du tunnel. Mais, passé ce tunnel, à l'image de ces plantes qui se frayent un chemin dans les fissures de béton, une part nouvelle de la personne se manifeste. Ce qu'elle

pensait impossible devient possible, elle découvre des îlots jusqu'ici inconnus de sa géographie intérieure.

Cependant, si cette puissance créative est bien entendu spécifique à chaque singularité, à chaque histoire, elle est aussi très dépendante de l'entourage et du monde environnant qui ont permis son déploiement. Elle n'est rien sans les aidants – qui sont d'ailleurs souvent des aidantes –, sans la dimension relationnelle et affective, sans les moyens matériels, financiers, sociaux, thérapeutiques, sans la solidarité collective, lesquels offrent à la personne la chance de pouvoir déployer les ressorts de sa vitalité créative.

Nous sommes l'environnement qui nous soutient, nous formons un seul et même monde. Car il n'y a pas de liberté inventive sans les conditions pour la rendre effective. Sans moyens ni entourage soutenant et soutenu, rien n'est possible. Il n'y a pas de héros sans héros ni héroïnes des coulisses. Ces expériences nous disent ainsi combien nous sommes toutes et tous interdépendants les unes et les uns avec les autres, et dépendants de notre monde commun.

Élargir notre responsabilité

Aussi, la vulnérabilité en elle-même n'est pas une valeur (personne ne veut être vulnérable), elle est propre à tout vivant. Elle est même la condition du déploiement de nos potentialités et de la révélation des territoires inédits de nous-mêmes, permise par autrui. Ainsi, elle est en réalité un appel à notre responsabilité individuelle et collective. Cette responsa-

bilité à l'égard de l'autre vulnérable n'est pas une charité ni une pitié, elle est une vocation au cœur de l'humain. Elle est en lien avec la philosophie du don : je donne parce qu'il m'a été donné, j'ai été relevé et je relève à mon tour comme je serai relevé de nouveau par autrui, dans la longue continuité de notre humaine appartenance à un même monde symbolique.

En ce moment historique où notre pouvoir technique est de plus en plus destructeur, dans un monde extrêmement fragilisé, l'enjeu aujourd'hui est d'élargir notre responsabilité à l'égard de la vulnérabilité des humains vers les autres vivants, tous vulnérables, et vis-à-vis des enfants qui ne sont pas encore nés.

À l'heure où nous prenons acte de l'urgence de la santé mentale, de la santé globale en lien avec la santé de notre environnement fragile et de notre planète malade, la vulnérabilité est un appel à prendre soin de soi, des autres, humains et non-humains, et de notre monde commun, présent et à venir. Les valeurs du soin sont les valeurs de demain. ■

Bruno Dallaporta est néphrologue à la Fondation santé des étudiants de France, docteur en éthique, spécialisé en philosophie appliquée à la santé ; **Faroudja Hocini** est psychiatre et psychanalyste, chercheuse associée à la chaire de philosophie à l'hôpital au Groupe hospitalier universitaire psychiatrie et neurosciences de Paris



LA RÉGATE DU VENDÉE GLOBE A VU LES BATEAUX DES CHAMPIONS THOMAS RUYANT ET SAM GOODCHILD ARBORER SUR LEURS VOILES LE MOT « VULNÉRABLE »

Une proposition de loi menace la justice des mineurs d'une désorganisation fatale

Un collectif d'anciens gardes des sceaux et présidents de la commission des lois à l'Assemblée nationale s'inquiète d'un projet de réforme qui, sous prétexte de « durcir » la justice pénale des mineurs, va plutôt, selon eux, réduire son efficacité

La tristesse de notre temps réside dans l'absurde corrélation entre les faits divers tragiques impliquant des mineurs et la frénésie législative et sécuritaire qui en découle.

De l'ordonnance de 1945, qui a mis en lumière la gravité de la délinquance chez les mineurs et l'importance d'une réponse appropriée, au code de justice pénale des mineurs instauré en 2021, le législateur cherche depuis longtemps à appréhender la spécificité des comportements délictueux des jeunes, mais aussi à instaurer et à défendre des principes essentiels pour leur protection.

Spécialiser les procédures et le juge confronté à l'enfance en danger comme à celle qui dévie. Préférer, d'abord et toujours, le redressement moral et éducatif d'un mineur avant de prononcer une sanction pénale. Reconnaître l'atténuation de la responsabilité comme le corollaire de l'inachèvement du processus de formation civique des jeunes. Tels sont les principes constants de la justice des mineurs, et ce malgré les coups de boutoir parfois portés.

Ces énumérations principielles ne peuvent pas être prises en défaut d'efficacité, car les gardes des sceaux comme les parlementaires qui ont veillé à l'élaboration et à l'évaluation du code de justice pénale des mineurs ont pris grand soin d'en vérifier les résultats.

L'appréciation comptable de cette justice spécialisée tord le cou aux préjugés les plus tenaces. Le ministère de l'intérieur établit d'ailleurs la stabilité des actes en matière de délinquance juvénile, alors que la chancellerie atteste d'un taux de réponse pénale (93 %) qui, bien que perfectible, demeure en constant progrès.

La rénovation bienvenue des procédures garantit désormais, par principe, la mise à l'épreuve du mineur, qui doit être confronté à bref délai au cours d'une audience jugeant sa culpabilité, d'où découle, après observation de plusieurs mois, le prononcé d'une peine. Elle ne prive pas pour autant du recours à l'audience unique (statuant à la fois sur la culpabilité et la peine) mais toujours elle protège la singularité du procès de mineurs.

Mieux, les procédures récemment rénovées atteignent les objectifs souhaités par les gouvernements successifs. Elles sont plus simples, plus courtes. Le nombre de mineurs détenus s'amenuise, parce que les prises en charge se diversifient et les victimes sont aujourd'hui mieux traitées. L'accroissement considérable des budgets n'est en tout état de cause pas étranger à ce redressement.

Incompréhension

C'est pourquoi l'incompréhension saisit quiconque prend connaissance de la proposition de loi réformant la justice des mineurs qu'étudie le Parlement et qui, tournant le dos aux principes fondateurs, prend le risque d'une désorganisation fatale à sa bonne administration.

La seule « vertu » de l'introduction d'une procédure de comparution immédiate en matière de justice des mineurs serait la saturation des juridictions et le prononcé expéditif de mesures qui ne seraient, ensuite, pas exécutées, faute de places ou, pis,

d'agents de la protection judiciaire de la jeunesse.

Actuellement, les juges des enfants ne dérogent à l'atténuation des peines en raison de l'âge que dans 0,5 % des affaires. Seraient-ils plus performants s'ils devaient demain, comme le souhaiterait le législateur, motiver toutes les décisions où ils veulent l'appliquer ? L'évidence résulte de la question et la réponse est non.

Enfin, la responsabilisation des parents dans l'office civil et pénal du juge se heurtera toujours à leur bonne compréhension de ce que l'Etat attend d'eux. Comment croire qu'une amende « éduquera » des parents, au mieux dépassés et au pire perdus ?

Cette proposition de loi, adoptée à l'Assemblée et dont le Sénat est saisi, interroge donc notre société sur la manière dont elle entend traiter ses enfants, sur le sort qu'elle réserve à ceux qui se sont écartés du droit chemin et sur l'efficacité de l'action publique qui doit les y ramener. Si le législateur venait à s'égarer, il brouillerait également les pistes pour ceux qui se sont perdus. ■

Sacha Houlié, député (non inscrit, Vienne), ancien président de la commission des lois de l'Assemblée nationale (2022-2024) ; **Dominique Raimbourg**, ancien président de la commission des lois de l'Assemblée nationale (2016-2017) ; **Christiane Taubira**, ancienne garde des sceaux (2012-2016) ; **Jean-Jacques Urvoas**, ancien garde des sceaux (2004-2007)



L'APPRÉCIATION COMPTABLE DE CETTE JUSTICE SPÉCIALISÉE TORD LE COU AUX PRÉJUGÉS LES PLUS TENACES

La démocratie roumaine à l'épreuve de la menace russe

ANALYSE

Depuis la condamnation de Marine Le Pen, lundi 31 mars, dans le procès des assistants parlementaires du Front national [devenu Rassemblement national (RN) en 2018], l'élection présidentielle roumaine annulée de novembre 2024 sert de référence à ses partisans pour dénoncer la « tyrannie des juges ». Mardi 1^{er} avril, Jordan Bardella a fait le parallèle entre la peine d'inéligibilité infligée à la candidate annoncée du RN pour la présidentielle de 2027 et la décision de la Cour constitutionnelle roumaine d'annuler le premier tour du scrutin présidentiel remporté par le candidat d'extrême droite prorusse, Calin Georgescu, puis celle de l'empêcher de se représenter à l'élection du 4 mai. Ce dernier est suspecté d'avoir bénéficié du soutien de la Russie pour faire exploser sa popularité sur TikTok.

Si les juges constitutionnels roumains ont agi plus vite et fort pour préserver la démocratie qu'une justice américaine incapable d'éviter le basculement autoritaire décidé par Donald Trump, cela s'est fait au prix d'un profond schisme au sein de la société roumaine.

En six mois, la Cour constitutionnelle de Bucarest a fait basculer sa jurisprudence. En octobre 2024, elle a d'abord interdit à l'eurodéputée prorusse et ouvertement antisémite Diana Iovanovici Sosoaca de se présenter à la présidentielle, en arguant qu'elle avait « tenu de manière constante un discours antidémocratique et antisémite en contradiction avec

les fondamentaux constitutionnels euroatlantiques de la Roumanie ». Pour la première fois depuis la révolution de 1989, les juges constitutionnels décidaient que leur contrôle de conformité des candidats devait s'étendre à une vérification de la compatibilité des convictions de ces derniers avec la Constitution.

Conduisant, de fait, à exclure tout candidat qui promettait de rompre avec l'Union européenne (UE), cette jurisprudence avait été très critiquée, jusque dans le camp pro-européen. Sans empêcher la Cour, le 6 décembre, d'annuler l'élection présidentielle, deux jours avant le second tour. Elle s'appuyait sur des documents de renseignements indiquant des soupçons d'ingérence étrangère derrière la campagne, menée dans des conditions très douteuses sur TikTok, du candidat Calin Georgescu, étonnamment épargné par la première décision et arrivé en tête du premier tour.

Le 9 mars, enfin, les juges ont décidé d'interdire à M. Georgescu de se représenter au nouveau scrutin prévu en mai. « En ne respectant pas les procédures électorales [lors de la première élection], [le candidat] a violé l'obligation même de défendre la démocratie », a estimé la Cour en s'appuyant non pas sur les soupçons d'ingérence russe, qui restent toujours à prouver, mais sur les accusations de malversations qui planent sur M. Georgescu et plusieurs de ses proches, entre-temps inculpés pour avoir enfreint les règles de transparence du financement électoral et préparé des actions violentes « contre l'ordre constitutionnel ».

« L'Europe est maintenant une dictature, la Roumanie vit sous la tyrannie ! », a protesté le candidat, qui se fait plus discret depuis qu'il risque des années de prison. Même si l'activisme des juges roumains a permis d'éviter l'arrivée au pouvoir d'un candidat aussi douteux que M. Georgescu, il suscite des critiques qui vont au-delà des milieux de ce que le président Emmanuel Macron avait qualifié, en janvier, d'« internationale réactionnaire ». En janvier, un organe du Conseil de l'Europe a, par exemple, estimé qu'il ne devrait pas être possible d'annuler un scrutin sur la seule base de documents de renseignements.

« Réelle exaspération »

« Même si je pense que ces décisions étaient nécessaires, j'ai un problème avec la façon dont elles ont été prises et pas suffisamment argumentées », ajoute Elena Calistru, une figure de la société civile roumaine pro-européenne, peu suspecte de sympathies pour l'extrême droite. « L'exercice abusif du pouvoir [de contrôle de la constitutionnalité du programme des candidats], unique en droit constitutionnel comparé, pourrait avoir des effets dévastateurs pour la démocratie roumaine », a alerté le constitutionnaliste Vlad Perju.

Ces critiques s'appuient sur le fait que la Cour constitutionnelle roumaine n'est pas exempte d'interférences politiques. Comme au Conseil constitutionnel français, qui lui a servi de modèle (mais pas au tribunal judiciaire qui a condamné M^{me} Le Pen), les juges constitutionnels roumains sont en effet

nommés par le pouvoir politique. Si ce processus de nomination n'a rien d'anormal dans le paysage constitutionnel occidental, il donne du carburant à ceux qui considèrent que les neuf juges actuels, tous nommés par les trois partis de gouvernement qui dominent la vie politique roumaine depuis trente-cinq ans, avaient pour but, par leurs décisions radicales, de protéger les partis pro-européens en place.

Cette colère est alimentée, notamment, par le cas du premier ministre social-démocrate, Marcel Ciolacu, toujours en poste alors qu'il avait annoncé son intention de démissionner après sa large défaite à la présidentielle. « Or, même si certains ont abusé de l'exaspération des Roumains pour promouvoir les idées qui servent le Kremlin, celle-ci est réelle », rappelle M^{me} Calistru, au sujet du sentiment de nombreux concitoyens qui, sans vouloir sortir de l'UE, trouvent que leur pays ne se développe pas assez vite, qu'il reste trop corrompu ou qu'il se fait spolier par les entreprises occidentales.

En dépit de l'activisme des juges, c'est de nouveau une figure de l'extrême droite, George Simion, qui est le favori pour le premier tour du 4 mai. Si M. Simion est aussi un nationaliste très critique de l'Ukraine et qui a toujours minoré l'importance de la Shoah, il évite les propos directement antisémites ou anti-UE. Sa candidature a, d'ailleurs, été validée par la Cour constitutionnelle. ■

JEAN-BAPTISTE CHASTAND
(VIENNE, CORRESPONDANT RÉGIONAL)

L'ACTIVISME
DES JUGES
ROUMAINS SUSCITE
DES CRITIQUES
QUI VONT AU-DELÀ
DES MILIEUX DE
L'« INTERNATIONALE
RÉACTIONNAIRE »



CHRONIQUE | PAR PASCAL RICHIÉ

Le testament du président McKinley

Ce mercredi 2 avril, baptisé « Liberation Day » par Donald Trump, la guerre commerciale totale que le président américain a lancée est entrée dans le dur, avec l'annonce d'une nouvelle salve de taxes douanières. Elles viseront les produits des (très nombreux) partenaires « qui nous arnaquent ». A partir du jeudi 3 avril, notamment, toutes les automobiles importées doivent être taxées à 25 %, comme le sont déjà l'acier et l'aluminium achetés à l'étranger... La quasi-totalité des économistes crient au fou, mais le fou n'en a cure.

Trump s'inspire d'un modèle qui sent la naphthaline : William McKinley, son prédécesseur à la Maison Blanche de 1897 à 1901. « Nous étions un pays très riche [à cette époque], et nous allons faire de même aujourd'hui », assurait-il pendant la campagne, oubliant la sinistre part d'ombre de ce qu'on appelle le « Gilded Age » (« âge doré » ou « âge du toc ») : la pauvreté avait atteint des proportions monstrueuses et les gouvernements étaient gangrenés par la corruption. A lire les historiens, à l'exception de grandes fortunes, John D. Rockefeller dans le pétrole, J. P. Morgan dans la finance et autre Andrew Carnegie dans l'acier, très peu d'Américains ont bien vécu cette fin de XIX^e siècle.

Trump adore McKinley parce que, dit-il, c'était un « un businessman à succès » – en fait pas du tout : c'était un avocat – et sans doute aussi parce qu'au terme d'une guerre très courte il avait amené l'Espagne à céder aux Etats-Unis Cuba, Porto Rico et les Philippines. Surtout, s'enthousiasme-t-il, McKinley est « The Tariff King », celui qui a « rendu notre pays très prospère grâce aux droits de douane et à son talent ». Il l'aime tellement qu'il a décidé, dès son investiture, de rendre au plus haut sommet des Etats-Unis le nom de mont McKinley qu'il a longtemps porté. Sous Barack Obama, le nom autochtone, Denali, avait en effet été restitué à cette montagne d'Alaska. Du

wokisme aux yeux des trumpistes. Le protectionnisme était la marque de fabrique du politicien McKinley. En 1890, alors qu'il était représentant de l'Ohio au Congrès, il avait fait voter le McKinley Tariff, qui portait les droits de douane moyens de 38 % à près de 50 % ; devenu président, il avait signé, en 1897, une loi qui allait encore plus loin. Mais ce que Trump semble ignorer, c'est que, vers la fin de sa vie, McKinley a changé de position. Il a jeté aux orties son légendaire protectionnisme.

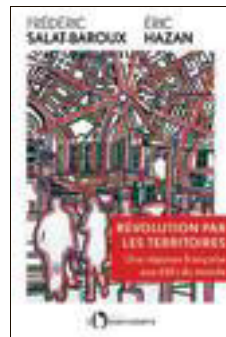
« Sentiment illusoire de sécurité »

Il faut dire que les lois sur les taxes douanières de la fin du XIX^e siècle n'ont pas fait des miracles. Le McKinley Tariff, notamment, a entraîné une hausse immédiate des prix qui a directement contribué à la déroute des républicains aux élections de 1890 (et indirectement à la récession de 1893). Sur le plan géopolitique, les pressions commerciales se sont aussi avérées des échecs : en malmenant le Canada, le président McKinley rêvait (déjà !) de le pousser à devenir le 51^e Etat des Etats-Unis. C'est l'inverse qui eut lieu : agacés, les Canadiens se sont rapprochés du Royaume-Uni.

McKinley, sur le tard, a compris que l'agressivité commerciale avait nui aux Etats-Unis. Qu'elle n'avait pas accru leur prééminence sur le monde. Qu'elle avait bridé les exportations. Il a alors amorcé un virage et plaidé pour l'accroissement des échanges. Le 5 septembre 1901, il se trouvait à Buffalo (Etat de New York) pour un salon commercial international. On imagine mal Trump reprendre le discours qu'il prononça alors : « Nous ne devons pas nous reposer sur le sentiment illusoire de sécurité qui consiste à croire que nous pouvons toujours vendre tout, et acheter peu ou rien. (...) L'expansion de notre commerce et de notre industrie est la question urgente. Les guerres commerciales sont stériles. Une politique de bonne volonté et de relations commerciales amicales empêchera les représailles. Les traités de réciprocité sont en harmonie avec l'esprit du temps ; les mesures de représailles ne le sont pas. »

Sans s'en douter, l'Ohioain livrait là un discours testamentaire. Car le lendemain, dans la même ville de Buffalo, il était assassiné de deux balles dans le ventre par un anarchiste. Hélas, le message ultime de McKinley n'est pas encore parvenu à Trump... ■

POUR UNE HYPERDÉCENTRALISATION



RÉVOLUTION PAR LES TERRITOIRES. UNE RÉPONSE FRANÇAISE AUX DÉFIS DU MONDE

d'Eric Hazan et Frédéric Salat-Baroux, Editions de l'Observatoire, 192 pages, 20 euros

LIVRE

Comme des somnambules, nous avançons vers un futur dont nous savons qu'il finira mal. Ainsi commence l'ouvrage de Frédéric Salat-Baroux, ancien secrétaire général de la présidence de la République sous Jacques Chirac, et d'Eric Hazan, consultant spécialiste des technologies, intitulé *Révolution par les territoires. Une réponse française aux défis du monde* (Editions de l'Observatoire, 192 pages, 20 euros).

Ils expliquent que le basculement a eu lieu au tournant des années 1980, avec l'avènement d'un paradigme que les auteurs appellent l'« économisme » : « Cette idée asséchante que toute chose humaine peut se ramener à une logique de marché », écrivent-ils. Entraînant délocalisations et désindustrialisation, cette idéologie aurait conduit au « martyre des classes moyennes » occidentales, à la flambée des inégalités et à un dérèglement climatique accru.

L'Europe, estiment les auteurs, n'a pas su en tirer profit : elle a manqué le virage des technolo-

gies numériques et elle s'est appauvrie par rapport au reste du monde : le continent a été rattrapé par la Chine, tandis que les Etats-Unis ont renforcé leur domination économique. Si l'Europe ne prend pas le virage de l'intelligence artificielle, elle sera victime d'une « tiers-mondisation » rampante, affirment les deux experts.

Vivre mieux et innover

Pour arracher la France à cette crise morale et économique, Frédéric Salat-Baroux et Eric Hazan esquissent « un projet, une possibilité, une promesse », qui peut surprendre : une révolution par les territoires. Comprendre : une hyperdécentralisation de la décision politique et des infrastructures de production et d'innovation. Cette réforme assurerait, selon eux, un meilleur équilibre entre les quatre niveaux d'exercice du pouvoir : les territoires, le gouvernement-Parlement, le président de la République et l'Europe. Comme les quatre chevaux blancs de Ben-Hur, une fois placés dans le bon ordre en fonction de leurs particularités, ils mèneront le char à la victoire.

Les territoires, c'est-à-dire d'abord le couple régions-départements, sont « mûrs pour prendre en charge toute l'administration du quotidien (économie, social, santé, éducation, énergie de proximité...) », estiment les auteurs. Le gouvernement doit, lui, se focaliser sur la sécurité, l'égalité sur le territoire et le travail législatif avec le Parlement. Le président, de son côté, doit prendre en charge la souveraineté, les questions internationales et la préparation de l'avenir. Quant à l'Europe, elle doit relever le défi de la concurrence mondiale avec les autres blocs.

Innovantes et radicales, ces solutions offrent une alternative à un modèle centralisé et jacobin qui semble à bout de souffle. Frédéric Salat-Baroux et Eric Hazan pensent qu'elles permettront de vivre mieux et d'innover. Bien sûr, pareille refonte comporte aussi des risques – désorganisation institutionnelle, création de baronnies, différenciation entre territoires, perte de productivité –, mais les auteurs veulent croire que la France saura relever le défi. ■

ARIANE FERRAND

L'Europe se réarme | PAR SERGUEÏ



VERS LA FIN DE SA VIE,
MCKINLEY A CHANGÉ
DE POSITION. IL A JETÉ
AUX ORTIES SON LÉGENDAIRE
PROTECTIONNISME



INTERNATIONAL | CHRONIQUE

PAR ALAIN FRACHON

Un destin afghan : l'exil ou les talibans

Dans les rafales de directives présidentielles que Donald Trump tire de la Maison Blanche, l'une concerne l'Afghanistan – ou plutôt les Afghans. Fin janvier-début février, les Etats-Unis ont décidé de suspendre l'immigration en provenance de ce pays. Ils ont bloqué un programme de visas destiné à accueillir ceux qui les ont aidés durant la guerre contre les talibans.

Anciens militaires, auxiliaires de l'armée américaine, chauffeurs, « fixeurs », interprètes, sans compter leurs familles, ils sont toujours des milliers à être candidats au départ, selon le *New York Times* du 25 janvier; les voilà aujourd'hui abandonnés à la soldatesque islamiste au pouvoir à Kaboul. Trahison? Peut-être. En tout cas, cette histoire, exemplaire de ce moment de repli de l'Amérique sur elle-même qu'est l'ère Trump II, n'est pas sans rapport avec l'actualité russo-ukrainienne.

En Afghanistan, le « roi de la négociation » a, lors de son premier mandat, procédé comme il semble en voie de le faire en Ukraine face à la Russie de Vladimir Poutine. Pour se débarrasser d'un problème, on cède au plus fort. On abandonne, on brade, on bâcle. Et on proclame le « succès » d'une négociation qui aura surtout relevé de la débandade pure et simple. Le scénario afghan est le sujet du dernier livre de François Forestier *Kaboul. Partir ou mourir, le destin d'une nation* (Saint-Simon, 226 pages, 22,90 euros), adapté de la série *Kaboul*, d'Olivier Demangel et de Thomas Finkielkraut, disponible depuis le 24 mars sur France.tv.

Car Donald Trump première manière (2016-2020) n'est pas étranger au retour des talibans dans les palais officiels de l'émirat islamique d'Afghanistan. Certes, le retrait des dernières forces américaines encore dans ce pays, à l'été 2021, fut l'une des premières décisions de Joe Biden arrivé à la Maison Blanche. Et, certes, le président démocrate porte la responsabilité de ce qui fut alors une débâcle. Mais Trump avait préparé le terrain.

Un mauvais « deal »

Depuis 2020, les Etats-Unis, désireux d'en finir avec ces « guerres lointaines » dont les Américains ne voulaient plus, négociaient directement, au Qatar, avec les talibans. Les autorités de Kaboul, notamment le président Ashraf Ghani, n'étaient pas à la table des pourparlers – pratique qui rappelle les conversations américano-russes, à Riyad, en Arabie saoudite, hors la présence des Ukrainiens. Le marché conclu fin mai 2020 à Doha est connu : Washington laisse les talibans reprendre le pouvoir à Kaboul; en échange, les « étudiants en religion » s'engagent à ce que l'Afghanistan n'héberge plus de groupes terroristes islamistes (Al-Qaïda ou l'Etat islamique).

Les quelque 10000 soldats américains encore sur place devaient avoir quitté le pays d'ici à la fin août 2021. Incompétent, Trump avait conclu un mauvais

LES ÉTATS-UNIS ONT DÉCIDÉ DE SUSPENDRE L'IMMIGRATION EN PROVENANCE D'AFGHANISTAN

« deal » que Biden, désinvolte, a voulu appliquer au plus vite. L'armée afghane semblait tenir le coup. La CIA ne pensait pas les talibans capables de prendre Kaboul avant trois mois, raconte Forestier. On avait le temps, jugeait Biden. Erreur.

Dès le 12 août, les turbans noirs des « étudiants en religion » sont aperçus dans la banlieue de la capitale afghane. Le 15, l'armée s'effondre, se disloque, s'évanouit. Les talibans entrent dans Kaboul, vingt ans de guerre occidentale – surtout américaine – prennent fin et avec elle cette époque post-attentats du 11 septembre 2001 où les Etats-Unis et leurs alliés ont cru en la force des armes pour transformer une société, en Afghanistan comme en Irak.

Forestier reconstitue ces journées-clés, marqueur d'un mouvement historique, celui de la fin de l'interventionnisme armé occidental. Grand lettré, critique de cinéma, inlassable conteur d'une Amérique qu'il aime et qu'il abhorre, Forestier a lu tout ce qui a été écrit outre-Atlantique sur ces trois semaines – du 12 à la fin août. Il a bénéficié des cinq ans d'enquête impeccable menés par Demangel et Finkielkraut, les auteurs de la série *Kaboul*.

La tragédie collective du retour au pouvoir des tenants d'un islam brutal et rétrograde est, dans le livre et dans la série, vue et racontée à travers une suite de drames individuels – une famille afghane, des policiers français, des militaires allemands, des diplomates italiens.

Tout a été documenté au cordeau, des noms ont été changés. Récits croisés, dialogues reconstitués – parfois un peu « chargés » façon Michel Audiard –, la plume, le rythme, le talent de Forestier restituent l'ampleur de ce qui s'est passé dans la chaleur lourde de cet été afghan. *Un page tumer* anxiogène. L'Occident s'en va, dépassé par les contradictions d'un des pays les plus pauvres du monde. Tant pis pour ceux – plus encore pour celles – qui restent et sur lesquels s'abat une chape de répression féroce. Pour la deuxième fois.

« Étudiants en religion » fanatisés et instruments de l'expansionnisme du Pakistan voisin, les talibans s'emparent du pouvoir en 1996. Accusés, à juste titre, d'avoir hébergé Al-Qaïda, responsable des attentats du 11-Septembre, ils sont chassés de Kaboul durant l'hiver 2001 par une coalition internationale menée par les Etats-Unis. Quand, en 2003, Washington lance son opération contre l'Irak, les talibans, réfugiés au Pakistan, reprennent la guerre en Afghanistan. Le régime mis en place par les Occidentaux s'effondre dix-huit ans plus tard, dans ces journées d'août 2021 qui voient des milliers d'Afghans tenter de fuir leur pays.

Ceux d'entre eux qui ont trouvé refuge aux Etats-Unis ne sont pas à l'abri, dit encore le *New York Times*. Ils ont bénéficié d'un programme de visas acquis du temps de Biden et dont l'arrêt, décidé par Trump en ce début d'année, pourrait avoir un effet rétroactif. Destin afghan : choisir entre les aléas de l'exil et l'enfer talibanesque. ■

DROITS DE DOUANE : LE RISQUE D'UNE ESCALADE INCONTRÔLABLE

ÉDITORIAL III

Après des semaines de rododromades, de menaces et de revirements, Donald Trump a enfin dévoilé l'arsenal protectionniste qu'il compte déployer pour « rendre sa richesse à l'Amérique », selon l'intitulé de la présentation qu'il a faite, mercredi 2 avril, dans la roseraie de la Maison Blanche. En instaurant des droits de douane « réciproques », le président des Etats-Unis affirme vouloir corriger des années d'échanges commerciaux « injustes », qui ont permis aux autres pays d'« escroquer » l'Amérique. Ce récit, pétri de paranoïa, de vengeance et de coercition à l'égard du reste du monde, de complot de remodeler profondément les échanges internationaux.

A défaut de convaincre du bien-fondé de sa politique, contestée par l'immense majorité des économistes, Donald Trump reste

un expert en marketing en proclamant ce 2 avril « jour de la libération » des Etats-Unis. Derrière ce slogan ronflant, la revanche d'une Amérique qui veut imposer le respect en obligeant ses partenaires commerciaux à payer leur dîme ou à localiser leur production sur le sol américain.

Un taux minimal généralisé de 10 % sur les exportations vers les Etats-Unis est imposé à tous, auquel s'ajoutent des droits de douane supplémentaires pays par pays en fonction de l'ampleur de leur excédent commercial. Les produits chinois seront ainsi frappés à 34 %, ceux importés de l'Union européenne (UE) à 20 %, le taux pour le Japon a été fixé à 24 %. Donald Trump a indiqué que ces nouvelles taxes pourraient s'ajouter à celles déjà existantes.

La méthode est triplement problématique. D'abord, ces taux ont été calculés de façon totalement arbitraire. Ils sont fonction non seulement des barrières douanières pratiquées par les pays visés, mais aussi d'autres critères, plus contestables. Sont pris en compte de prétendues « manipulations monétaires », les normes et règlements, ou encore certains impôts (comme la TVA en Europe) accusés de désavantager les Etats-Unis. S'engager dans une guerre commerciale est une décision grave. Le faire à partir d'un barème hautement subjectif et qui mélange des paramètres aussi hétéroclites relève d'une légèreté confondante.

Le deuxième problème réside dans le climat d'incertitude généralisée qui découle de ces rapports de force. Donald Trump se réserve la possibilité de moduler les droits de douane en fonction de la bonne volonté des partenaires commerciaux à se plier aux injonctions américaines. Ce système de marchandage permanent, basé sur la terreur et l'extorsion, n'est pas propice aux affaires. Industriels et investisseurs ont avant tout besoin de visibilité et de stabilité pour prendre leurs décisions.

Enfin, ce « jour de la libération » pourrait surtout précipiter l'économie mondiale dans une spirale récessive. Contrairement à ce que prétend Donald Trump, les droits de douane ne seront pas acquittés par les pays exportateurs, mais par les consommateurs américains, qui verront les prix augmenter. Tandis que les anticipations d'inflation sont déjà reparties à la hausse, les perspectives de croissance comme les marchés financiers et le dollar sont orientés à la baisse.

Face à cette agression caractérisée, de nombreux pays ne pourront pas rester passifs et seront amenés à prendre des mesures de rétorsion. L'UE a déjà indiqué qu'elle répliquerait. L'efficacité de la riposte dépendra de la cohésion et la détermination dont elle saura faire preuve. En voulant tourner brutalement la page de la mondialisation, Donald Trump prend le risque inconsidéré d'une escalade incontrôlable. ■

NOUVEAU

Le Monde | max

Le Monde et Max dans un seul abonnement

Informez-vous bien et regardez mieux, à prix réduit.

14,99 €/mois

sans engagement

Pour en savoir plus



DONALD TRUMP PREMIÈRE MANIÈRE (2016-2020) N'EST PAS ÉTRANGER AU RETOUR DES TALIBANS

Le Monde Essentiel + Max Basic avec pub. Abonnement requis. Renouvellement automatique sauf résiliation. Les CGV s'appliquent. 18+ ©2025 Discovery Communications Benelux B.V. Max est une propriété de Home Box Office, Inc. Tous droits réservés.



colissimo

“
**FIÈRE DE CÉLÉBRER
LES 30 ANS DU E-COMMERCE
AVEC COLISSIMO**”



Véritable révolution dans les habitudes de consommation, l'e-commerce souffle ses 30 bougies en 2025. Chez Colissimo, nous accompagnons les e-commerçants dans leur essor, comme Zalando, l'un des leaders européens dans le secteur de la mode. Ensemble, nous avons relevé tous les nouveaux défis du commerce et nous serons toujours à leurs côtés. L'aventure continue !

Laura Toledano
Directrice Générale France

zalando



**LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS**

La Poste - SA au capital de 5 857 785 892 € - 356 000 000 RCS Paris.
Siège social : 9, rue du Colonel-Pierre-Avia - 75015 Paris. Crédit photo : Roman Jehanno - 03/2025

Les sœurs de cœur de Chimamanda Ngozi Adichie

Quatre amies africaines vivant aux Etats-Unis passent leur vie au crible, d'aspirations en déceptions. «L'Inventaire des rêves», nouveau roman lumineux de l'écrivaine nigériano-américaine

FLORENCE NOUVILLE

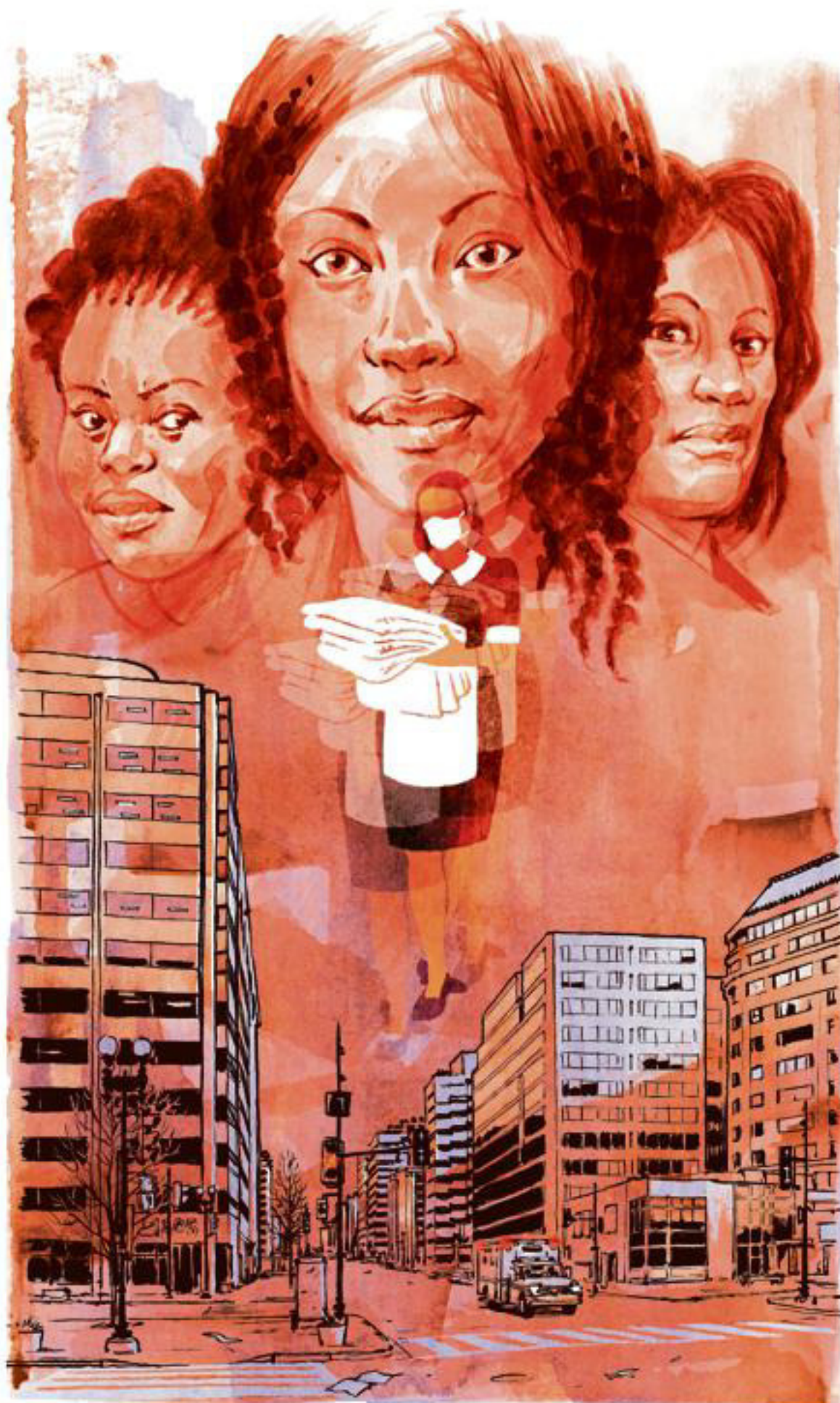
Comme celles du Seigneur, les voies des éditeurs sont impénétrables. Qui s'intéresse à la littérature étrangère et à l'Afrique sait que le Nigeria – qui reste aujourd'hui une pépinière de nouveaux talents – offre depuis longtemps de grandes plumes aux lettres anglophones : ne seraient-ce que celles de Chinua Achebe (1930-2013) ou de Wole Soyinka, premier auteur noir Prix Nobel (1986), qui tous deux subjuguèrent leurs publics par leur art de conter, de manier et de remanier la langue anglaise.

Pourtant, lorsque la jeune Chimamanda Ngozi Adichie, à la fin des années 1990, frappait aux portes des maisons d'édition dans l'espoir que l'une d'elles veuille bien défendre son premier livre, *L'Hibiscus pourpre* (Anne Carrière, 2004, réédité ces jours-ci chez Folio dans une édition collector, 416 pages, 9,50 euros), elle se heurtait à des refus péremptaires : «*Le Nigeria ? Cela n'intéresse personne !*»

Vingt ans plus tard, celle que ses fans n'appellent plus que par son prénom est devenue une telle star que, lorsqu'elle passe à Paris pour promouvoir son très attendu nouveau roman, *L'Inventaire des rêves*, il faut se battre pour obtenir une brève audience. Non seulement *Americanah* (Gallimard, 2015), cette envoûtante histoire d'amour traduite dans 55 pays, lui a valu nombre de prix et un succès planétaire mais ses essais – en particulier le célèbre *Nous sommes tous des féministes* (Folio, 2015), issu d'une conférence TED et repris par la chanteuse Beyoncé – ont fait d'elle un symbole, l'icône politique de toute une génération.

Depuis plus de dix ans pourtant, Adichie n'avait pas touché au roman. Dédié à sa mère, *L'Inventaire des rêves* est un texte tonique et plein de sève où mères, filles et sœurs (de cœur) occupent une place centrale. Maternité, sororité : l'écrivaine montre comment ces femmes s'écoutent et s'entendent, se comprennent et se soutiennent, entrelaçant, sur plus de 600 pages, rêves, espoirs, désirs, mais aussi déceptions, frustrations et parfois même cauchemars de quatre amies africaines.

Comme l'autrice – Adichie vit désormais entre Baltimore, aux



Etats-Unis, et Lagos, au Nigeria –, les trois premières sont des Nigérianes cosmopolites. Il y a d'abord Chiamaka (alias Chia). Installée en Amérique, elle «*a quitté son boulot du jour au lendemain pour se consacrer à l'écriture de voyage*» et voudrait tant que sa mère «*croie enfin en elle*». Romantique et passionnée, Chia passe son temps à mentir à Darnell, son fiancé, pour lui plaire et devenir «*la personne qu'il veut qu'elle soit*». Il y a ensuite Zikora, la meilleure amie de Chia, une avocate en proie à un désir de maternité si dévorant qu'il a fait fuir son ami Kwame – lequel lui a renvoyé par coursier la clé de son appartement. Enfin, il y a Omelogor, cousine de Chia et riche femme d'affaires aux propos «*virulents et assurés*». Omelogor se moque de Darnell, ce type froid et cynique qui ne ressent rien mais peut pérorer à l'infini sur «*la sémiotique des émotions*». Elle trouve que «*le problème avec les Blancs, c'est qu'ils ne se savonnent pas sous la douche*». Elle a des avis sur tout. Il n'empêche que sa

L'autrice soumet ces femmes au feu continu des injonctions émanant de leur entourage. Sois souple. Qu'attends-tu pour te caser?...

tante, un jour, la bouleverse avec une seule petite phrase : «*Ne fais pas semblant d'aimer la vie que tu mènes.*»

Le roman commence pendant la «*séquestration collective*» due au Covid-19. Déboussolées, Chia, Zikora et Omelogor passent leurs vies au crible : en ont-elles tiré «*le meilleur parti*»? Que sont devenus leurs grands desseins, et quels étaient-ils au juste? «*Les rêves des femmes sont-ils vraiment les leurs?*»

Jonglant avec des stéréotypes inusables, Adichie s'en donne à cœur joie. Elle soumet ces trois femmes au feu continu des injonctions émanant de leur entourage. Sois souple. «*Ne tolère pas n'importe quoi de la part des hommes.*» Qu'attends-tu pour te caser? «*Ce n'est pas parce qu'aucun mari ne s'est présenté que tu dois mener une vie vide.*» Un enfant? Dépêche-toi. Trop tard. Adopte. Un garçon de préférence. Il pourra «*hériter de tes biens*»

TITWANE

LIRE LA SUITE PAGE 2

2

LA UNE, SUITE
► Rencontre avec Chimamanda Ngozi Adichie



3

ENTRETIEN
► Francis Wolff : «*La vie ne peut être la base d'une quelconque morale*»

4/5

LITTÉRATURE
► Marie NDiaye, Alexandre Lamborot, Sinan Antoon, Rachel Shalita

6

HISTOIRE D'UN LIVRE

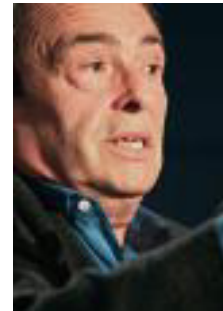
► «*Entrez sans frapper*», de Carlo Ossola,



7

ESSAIS

► Autour de Pierre Bourdieu, les livres d'Etienne Anheim et Paul Pasquali, et de Denis Podalydès



Pierre Bourdieu, en 1998. AFP

8

CHRONIQUES

► LE FEUILLETON
Tiphaine Samoyault a lu les poètes Philippe Beck et Hélène Sanguinetti

10

RENCONTRE

► Gaëlle Bélem : «*A rebours du cliché de l'île paradisiaque*»



L'écrivaine évoque la fin du blocage littéraire que représente « L'Inventaire des rêves », les violences infligées aux femmes... et son sentiment à propos de Trump

« Les amitiés féminines sont des actes de courage, de résistance »

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

comme n'importe quel autre enfant mâle de la famille»...

C'est si vif et bien trousse qu'on sourit (jaune) et qu'on ne peut s'empêcher de tourner les pages. D'autant que ces trois destins vont rapidement s'articuler autour d'un quatrième, plus grave: celui de Kadiatou, une Guinéenne qui a quitté son pays pour tenter sa chance aux Etats-Unis. Après avoir travaillé pour Chia – dont elle est restée très proche –, Kadi est devenue femme de ménage dans un hôtel huppé. Mais son «rêve américain» à elle s'est brisé le jour où, dans une chambre, «un Blanc tout nu, un client VIP», s'est rué sur elle et l'a laissée «la bouche pleine d'asticots», avant de filer tranquillement vers l'aéroport en tirant derrière lui sa valise à roulettes.

Comme elle le confirme dans la note qui clôt le livre, Adichie s'est librement inspirée, pour ce personnage, de Nafissatou Diallo, la femme qui, en 2011, a porté plainte contre Dominique Strauss-Kahn pour agression sexuelle et tentative de viol. Elle dit avoir voulu «l'humaniser», c'est-à-dire réparer avec les outils de la littérature sa dignité brisée. Elle y parvient magnifiquement. En s'appuyant sur l'aménité des trois autres femmes. Et en terminant sur l'image de Kadiatou et sa fille, «deux personnes pleines de décence, assises sur un canapé, main dans la main, leurs visages nimbés de lumière».

Eviter l'écueil du simplisme

C'est grâce au roman, cet art de l'ambiguïté, qu'un tel entrelacs d'histoires parvient à éviter l'écueil du simplisme. Non, les rêves des femmes ne reflètent pas toujours ceux des hommes. Oui, les relations peuvent être complexes entre Africains et Afro-Américains («Vous savez que les ancêtres de Chia ont probablement vendu les miens?», demande un personnage). Non, les riches Nigériennes ne sont pas forcément détestables avec la pauvre Guinéenne. Et non, toutes les Africaines ne rêvent pas de cet «empowerment» dont on parle tant en Europe («A présent je ne voulais pas qu'on exige de la force de ma part. Je voulais seulement (...) battre en retraite, retourner à ma faiblesse»).

Plus jeune, Adichie se rêvait en autrice qui compte. Féministe, elle pensait (et pense toujours) que «l'art a pour objectif d'observer notre monde et d'en être ému», puis d'«essayer de l'interpréter, de le mettre en question» pour provoquer une «illumination» – ce sont ses mots en conclusion du livre. Sous bénéfice d'inventaire – car elle a, on l'espère, beaucoup d'autres fictions à écrire –, ce roman de la maturité trouve sa place dans la colonne des aspirations pleinement réalisées. ■

FL. N.

L'INVENTAIRE DES RÊVES
(Dream Count),
de Chimamanda
Ngozi Adichie,
traduit de l'anglais (Nigeria)
par Blandine Longre,
Gallimard,
«Du monde entier»,
656 p., 26 €, numérique 16 €.

RENCONTRE

La vidéo, célébrissime, a été vue plus de huit millions de fois. C'était en 2013, à Londres, lors d'une conférence TED reprise dans un essai intitulé *Nous sommes tous des féministes* (Folio, 2015). L'écrivaine nigérienne Chimamanda Ngozi Adichie y donnait cette définition d'elle-même: «Une féministe africaine heureuse», qui ne «déteste pas les hommes» et qui (pour son plaisir, pas pour le leur) «aime mettre du brillant à lèvres et des talons hauts».

Douze ans plus tard, la voici à Paris, dans un salon chez Gallimard. Posée, altière, elle se plie bon gré mal gré aux exigences de la promotion de son nouveau roman, *L'Inventaire des rêves*. L'autoportrait qu'elle brosse n'augure est-il toujours d'actualité? Elle a depuis, indique-t-elle, acquis la nationalité américaine. Elle vit entre Lagos (Nigeria) et Baltimore (Etats-Unis). A brutalement perdu ses parents, est devenue mère de trois enfants. Et elle avoue se sentir «moins sûre d'elle-même».

Moins sûre peut-être, mais en tout cas soulagée. Car, ce roman en est la preuve, Adichie a surmonté le mal qui la rongait depuis des années: la «leucoséidophobie» ou, en termes moins pédants, l'angoisse de la page blanche. Elle l'a longtemps cachée, cette angoisse, elle se sentait coupable de «ne pas écrire». (Comprenez de ne pas écrire ce nouveau roman qu'on attendait d'elle et qui ne venait pas.) Mais rien à faire. Après le succès d'*Americanah* (Gallimard, 2015), elle se sentait bloquée. Elle l'est restée pendant dix ans.

Cette paralysie que les écrivains préfèrent souvent passer sous silence, elle l'évoque avec une sincérité émouvante. «J'étais très

« Je n'avais jamais imaginé que la présidence américaine puisse être si semblable à une monarchie. On dirait un pouvoir absolu. C'est absurde, presque »

malheureuse. Ne pas pouvoir écrire, c'était être coupée de la partie créative de moi-même, ne pas savoir si et quand je renouerais avec elle. Le plus dur, c'était l'impuissance. Attendre, je ne pouvais rien faire d'autre. C'était affreux. »

Etonnant témoignage d'une femme que l'on sent à la fois si consciente – et à juste titre – de son talent, de son intelligence rapide, de sa culture... et si inquiète de décevoir ou de se décevoir. Quand le blocage a-t-il été levé? A la mort de sa mère. Ce deuil, étrangement, l'a remise en selle. «C'était comme si ma mère m'avait ouvert une porte», dit-elle, persuadée que les morts continuent à guider les vivants. Adichie revient sans cesse sur l'extraordinaire quantité d'amour que lui ont prodigués ses parents, au Nigeria, lorsqu'elle était enfant. Cette bonté-là lui semble indestructible. «Je ne peux pas vous expliquer rationnellement, mais je crois vraiment que cette chose en nous qui nous



Chimamanda Ngozi Adichie, en février.
JARED SOARES/EYEVINE GUARDIAN/
ABACAPRESS.COM

rend humains, cette chose-là ne peut pas mourir...»

L'écrivaine a dédié *L'Inventaire des rêves* à sa «mère bien aimée, la magnifique Grace Ifeoma Adichie». Dans ce livre, elle voulait explorer les liens d'amitié et de solidarité féminines. Car les femmes, selon elle, sont «socialisées dans le but de rivaliser et de se détester mutuellement. C'est pourquoi, lorsque leurs relations sont sincères et profondes, elles s'apparentent à des actes de courage, de résistance. Des actes révolutionnaires».

C'est à l'âge de 9 ans qu'Adichie a découvert les violences, réelles ou symboliques, infligées aux femmes. Dans sa conférence TED, elle racontait ce qui lui était arrivé à Nsukka, dans le sud-est du Nigeria, dans les années 1980. Le jour de la rentrée des classes, la

maîtresse annonce que l'élève qui obtiendra la meilleure note à un devoir deviendra chef de classe. Ambitieuse, la petite Chimamanda rêve de cet honneur qui permet d'arpenter la classe avec une canne et de relever le nom des chahuteurs. Elle décroche la meilleure note, mais, surprise, la maîtresse a oublié de préciser ce qui pour elle allait de soi: «Le chef de classe doit être un garçon». Adichie voit d'autant moins pourquoi que le garçon qui a obtenu la deuxième meilleure note n'a aucune envie d'être chef! Elle laisse sa place en pestant. Petite humiliation qui restera gravée, fondatrice.

L'Inventaire des rêves repose partiellement sur une histoire d'injustice: celle que subit le personnage de Kadiatou, cette femme de chambre guinéenne librement inspirée de Nafissatou Diallo, la femme qui accusa Dominique Strauss-Kahn d'agression sexuelle dans un hôtel new-yorkais, en 2011. «Lorsqu'on a annoncé l'abandon des poursuites, j'étais très contrariée et je le suis toujours», explique Adichie. Dans une note à la fin du livre, elle souligne que, pendant tout le processus d'écriture, Diallo est devenue «dans [s]on imagination un symbole, une personne trahie par le pays dans lequel elle avait placé sa confiance». Elle a voulu opposer un lieu au non-lieu: le roman comme espace de réhabilitation. Outil de lutte contre l'«incomplétude et la simplification». Et balance de précision pour «rééquilibrer les récits».

Repères

1977 Chimamanda Ngozi Adichie naît à Enugu (Nigeria).

1996 Elle part poursuivre ses études universitaires aux Etats-Unis.

2003 *L'Hibiscus pourpre*, son premier roman (éd. Anne Carrière, 2004).

2006 *L'Autre Moitié du soleil* (Gallimard, 2008).

2012 Le discours qu'elle prononce lors d'une conférence TED est publié en français sous le titre *Nous sommes tous des féministes* (Folio, 2015).

2013 *Americanah* (Gallimard, 2015).

2021 *Notes sur le chagrin* (Gallimard).

A l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn, elle s'est sentie fière des Etats-Unis. Comme ce sentiment est loin aujourd'hui! «Je n'avais jamais imaginé que la présidence américaine puisse être si semblable à une monarchie. Je n'ai pas encore complètement réalisé. On dirait un pouvoir absolu. C'est absurde, presque.» A ses yeux, les médias sont responsables d'avoir «fait» Trump, du moins en partie, au moment du premier mandat. «Il était si divertissant qu'on l'invitait partout. On a trop couvert sa folie. Il faut arrêter de l'alimenter.»

Pourquoi ses collègues écrivains sont-ils aujourd'hui aussi silencieux? «Parce qu'ils ont peur. Peur que les supporters de Trump s'en prennent à eux. C'est une peur légitime. Vous ouvrez la bouche et soudain quelqu'un vous menace, il est devant votre porte, il attend votre enfant à l'école, il diffuse votre adresse ou votre téléphone sur les réseaux sociaux. De plus en plus, je refuse de juger ceux qui choisissent le silence.»

Et elle? A-t-elle peur? Quand ils ont su qu'elle venait en Europe, certains de ses amis lui ont dit: «On va t'interroger sur Trump, ne dis rien.» Mais lui demander de se taire, c'était mal la connaître. «J'ai grandi sous deux dictatures militaires au Nigeria. Je me souviens quand le général [Sani] Abacha est mort, en 1998, les gens dansaient dans la rue.» Et puis elle refuse que le trumpisme «contrôle [s]a vie». «Ça ne changera rien à ma créativité. Je ne céderai pas au désespoir.»

Elle ne cède devant rien, Chimamanda. Quand son éditeur lui a demandé de supprimer de ses textes les mots en igbo, l'une des langues de son pays, elle a refusé. «On me disait que ça allait perturber les lecteurs s'ils n'étaient pas traduits! Mais les romans en anglais sont parsemés de termes espagnols ou français non traduits, qui ne perturbent personne!» Elle rit. Telle une féministe africaine, naturalisée américaine, heureuse et charmeuse. On n'a pas regardé ce jour-là si elle portait des talons hauts. ■

FLORENCE NOUVILLE

EXTRAIT

« Elle frappa bien fort au cas où, en lançant: "Il y a quelqu'un? Femme de chambre! Femme de chambre! Il y a quelqu'un?" (...) Elle aperçut un mouvement rapide avant de voir l'homme blanc tout nu. Il avait les cheveux argentés, il n'était pas grand mais grassouillet, avec le ventre bombé, et il s'approchait d'elle. Avant qu'elle puisse détourner le regard, elle entrevit son érection, masse floue, agressive et rosâtre. "Je m'excuse! Je m'excuse!" (...) Mais l'homme avait continué d'avancer, il se trouvait maintenant à côté d'elle, sans chercher à se couvrir du tout. Il tendit la main et claqua la porte qu'elle avait laissée entrebâillée. "Ne t'excuse pas", dit-il en lui empoignant les seins. »

L'INVENTAIRE DES RÊVES, PAGE 351

Francis Wolff: « La vie ne peut être la base d'une quelconque morale »

PROPOS RECUEILLIS PAR
FLORENT GEORGESCO

L'œuvre de Francis Wolff est une des plus importantes de la scène philosophique française. Vaste, rigoureuse, percutante, elle touche aussi bien à l'histoire de la pensée qu'à la philosophie des sciences, à la métaphysique qu'à l'éthique, la musique ou la corrida. Avec une constante : la tentative de penser à nouveaux frais la notion tant décriée d'humanisme, à laquelle Wolff a consacré plusieurs livres importants, en particulier *Plaidoyer pour l'universel. Fonder l'humanisme* (Fayard, 2019).

A cette lumière, sa rencontre avec les enjeux de la pensée écologique, que prolonge et approfondit son nouveau livre, *La vie a-t-elle une valeur?*, se révèle d'une rare fécondité. Quelle place accorder à l'humanité dans un contexte de crise planétaire ? A l'heure où l'idée d'une défense du vivant sans distinction domine la lutte écologique, l'humanisme wolffien peut apparaître comme en décalage, sinon en opposition. C'est d'ailleurs le sentiment qui s'impose d'abord au lecteur de cet essai vif, combatif, où sont démontés pied à pied les arguments des figures majeures de la pensée du vivant.

Mais il devient vite évident, malgré certaines lacunes d'un livre parfois trop systématique, qu'il s'agit d'autre chose, au-delà des controverses : non s'opposer mais, là aussi, refonder, en donnant aux concepts de l'écologie toute leur ampleur et leur pertinence – que, selon le philosophe, seul un humanisme revivifié peut leur conférer. Entretien avec un écologiste inattendu.

Qu'est-ce qui vous a poussé à écrire ce livre ?

Je m'efforce de livre en livre de réhabiliter l'idée, bien mal en point, de l'humanité. Ce livre est donc né d'un certain agacement devant l'importance croissante dans le débat public de la notion de « vivant », héritée indirectement des théories de [l'anthropologue] Philippe Descola et [du philosophe] Bruno Latour [1947-2022], et devenue centrale chez certains penseurs de la génération suivante, comme Vinciane Despret, Baptiste Morizot ou Emanuele Coccia.

Ces positions, qui ramènent l'humanité à son statut de vivant, et conçoivent tous les êtres vivants comme relevant d'un même type d'existence, leur attribuant ainsi la même valeur, me semblent à la fois intenable et inefficaces face à l'ampleur du désastre écologique. Je n'ai pas voulu polémiquer, mais argumenter, pour montrer, en particulier, qu'elles se contredisent, ne serait-ce que parce qu'elles recouvrent, en réalité, deux tendances différentes : l'éthique animale et l'éthique environnementale, aussi légitimes l'une que l'autre mais opposées dans leurs principes et leurs conséquences.

L'éthique animale vise l'individu : elle s'inquiète du sort de chaque animal, parmi ceux qui sont susceptibles de souffrir. Alors que l'éthique environnementale s'occupe des grands ensembles, les espèces, les populations, les biotopes. De ce point de vue global, la souffrance et la mort des animaux sont des nécessités, puisqu'elles contribuent aux grands équilibres de la planète, ce que l'éthique animale ne peut accepter.

N'y a-t-il pas au bout du compte, derrière ces errances théoriques, une méconnaissance de la nature même de la vie ?

C'est ce que je pense. Parmi les définitions possibles de la vie, l'une d'elles peut paraître, dans un premier temps, aller dans le sens des penseurs du vivant : celle qui considère que la vie est la finalité interne de tout vivant. Un vivant, qu'il soit une bactérie, une plante, un animal, ou vous et moi, cherche d'abord à vivre. Pour les penseurs du vivant, c'est



Photographie au microscope électronique à balayage colorisée de micro-organismes dans un échantillon de sol humide. Au centre, on voit un protozoaire cilié auquel adhère une bactérie. SPL/SCIENCEPHOTO

Avec « La vie a-t-elle une valeur ? », le philosophe humaniste offre une stimulante critique des conceptions du vivant les plus récentes, intenable selon lui face au désastre écologique en cours. Une discussion s'imposait



Francis Wolff.
PANTHÉA TCHOUPAIN

le fondement de l'idée d'une communauté éthique des vivants. Toutes les vies se valent, puisqu'elles ont toutes la même finalité. Il serait donc impossible de hiérarchiser sans arbitraire.

Mais ils oublient que cette aspiration ne peut se réaliser, pour chaque espèce, qu'au détriment des autres. Le renard, pour vivre, a besoin de manger le lapin, qui a besoin de manger la laitue. Chacun cherche la même chose : ce qui lui permet de vivre. Mais tout le monde ne peut pas l'obtenir en même temps. Le prédateur se nourrit de la proie. C'est une condition absolue du vivant. Et voilà pourquoi la vie ne peut être la base d'une quelconque morale.

La seule solution, selon vous, est de reconnaître à l'humanité le rôle d'arbitre. Mais la manière dont elle a joué ce rôle n'est-elle pas une des causes du désastre climatique ?

Il faut prendre cette objection au sérieux. J'y réponds de plusieurs manières. La première consiste à dire que, si l'humanité est la grande destructrice de la planète, et le superprédateur des autres espèces, elle est aussi la seule espèce écologique possible, parce qu'elle est la seule capable d'avoir un point de vue global, qui ne soit pas borné à un milieu particulier. Beaucoup de penseurs incriminent la science occidentale, mais sans elle, sans, par exemple, les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC], qui mettent en œuvre les principes mêmes des sciences physiques occidentales, nous ne saurions rien de la crise climatique.

Deuxième remarque, qui découle de la précédente. Une éthique animale humaniste ne cherche pas seulement le bien de l'être humain, mais elle s'étend de façon différenciée aux autres espèces. Il n'est pas nécessaire de penser une égalité impossible entre tous les animaux pour apprendre à respecter leur nature ou à se soucier de leur bien-être. Au contraire, les considérer du point de vue des relations que l'humanité entretient avec eux permet de les prendre en compte de manière beaucoup plus efficace. Elle aide à distinguer les relations et les types de devoir moral qu'elles impliquent. C'est ce que j'essaie de décrire à travers la métaphore du contrat. Nous avons, avec les différentes espèces dont

nous avons la garde, des obligations différenciées : affective, domestique, utilitaire, mais aussi, selon les cas, patrimoniale ou esthétique.

Reste l'éthique environnementale humaniste. Elle repose pour moi sur le fait que l'écologie est essentiellement un problème de justice. Les crises écologiques sont le facteur aggravant de toutes les inégalités. Ce sont ceux qui en sont le moins responsables qui en payent le plus les conséquences. Et cela non plus ne concerne pas les vivants en tant que tels. Les autres espèces ne sont pas victimes du changement climatique. Il va en favoriser certaines, qui vont proliférer. D'autres vont disparaître, mais elles n'en souffrent pas comme l'humanité peut souffrir de ce qui la met en danger, parce qu'elle seule vit dans le temps, en se projetant dans les générations à

« L'écologie est essentiellement un problème de justice. Les crises écologiques sont le facteur aggravant de toutes les inégalités »

venir : la question de la justice est aussi intergénérationnelle.

Dans votre typologie des relations avec les autres espèces, vous réservez les liens affectifs aux animaux de compagnie. Vous ne parlez, à propos des grands mammifères, que de valeur esthétique et patrimoniale. Mais n'y a-t-il pas un changement de sensibilité, qui aboutit à leur accorder une valeur affective rendant plus cruelle encore l'idée de leur extinction ? Plus généralement, l'évolution des sensibilités ne s'impose-t-elle pas au philosophe comme n'importe quel fait ?

Oui, c'est un fait comme les autres, qu'il faut reconnaître et analyser. D'ailleurs, il me semble que, même dans ce livre qui n'est pas centré là-dessus, j'essaie, à un moment, de comprendre la sensibilité dont vous parlez. Je me demande pourquoi la disparition d'un certain nombre d'espèces nous cause un

malaise, le sentiment d'une perte réelle, alors que le fait qu'un milliard d'années plus tôt elles n'existaient pas ne nous fait aucune peine. C'est un raisonnement, lesté d'un sentiment, que j'ai souvent entendu chez mes étudiants. C'est en pensant à eux que j'ai écrit ces lignes. En somme, nous ne pensons pas l'avenir comme nous pensons le passé. Nous ne pensons pas notre propre mort comme nous pensons le fait que nous n'existerions pas avant notre naissance, et cela vaut pour nos relations à la nature en général et aux autres espèces.

Vivre à une valeur absolue. On le ressent puissamment quand une grave maladie vous a tenu alité, au cours de laquelle on a cru mourir, et que le goût d'une cerise ou la sensation du vent sur votre visage vous donne le sentiment de revivre, de tout ressentir pour la première fois. Il y a quelque chose, dans ce sentiment, qui dépasse tout argument sur la valeur de la vie. Peut-être que ce livre est excessivement argumentatif, et que cette dimension manque. J'ai essayé ici ou là de pallier son absence.

Vous écrivez que vous avez achevé le livre avant d'apprendre l'élection de Donald Trump. Vous ajoutez que le climatisme qui anime le président américain reste « l'adversaire unique ». Pourquoi était-il important de le préciser ?

Quand j'ai appris cette nouvelle, j'ai failli renoncer à publier le livre. L'élection de Trump change radicalement la situation et j'ai eu peur qu'il soit compris de travers, dans un contexte aussi sombre. Et puis, je me suis dit qu'il était d'autant plus nécessaire, au moment où les politiques écologiques sont en péril, d'améliorer les arguments de ceux qui les défendent. Les errements conceptuels que je relève, et auxquels j'essaie de répondre, sont une faiblesse, à un moment où il faut que le camp écologique se renforce. L'écologie doit s'armer intellectuellement. Cela n'a jamais été aussi urgent. ■

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur LeMonde.fr/livres

LA VIE A-T-ELLE UNE VALEUR ?, de Francis Wolff, Philosophie Magazine Editeur, « Essais libres », 190 p., 18 €, numérique 13 €.

Avec « Le Bon Denis », l'écrivaine revient sur son géniteur et son absence, dans un récit kaléidoscopique qui ne lève en rien le mystère qui les entoure

Marie NDiaye silhouette son père

RAPHAËLLE LEYRIS

Il y a l'image que l'on se fait d'un autoportrait littéraire. Et puis il y a la vaste étendue des possibles que cette notion recouvre, et dont le périmètre ne cesse d'être élargi, au Mercure de France, par la collection « Traits et portraits », de Colette Fellous, où écrivains et artistes venus d'horizons différents sont invités à se raconter avec pour seule contrainte l'insertion, dans leur texte, de photos et illustrations.

Plus jeune autrice amenée à y publier, à l'âge de 38 ans, en 2005, Marie NDiaye avait alors rappelé que parler de soi n'était pas forcément affaire d'adhésion aux faits ou d'emploi de la première personne du singulier : *Autoportrait en vert* réaffirmait sa foi dans la fiction en se confrontant, avec une envoûtante étrangeté, à la figure de sa mère. L'abandon de cette femme et de ses deux enfants par le père de l'écrivaine a fourni à l'œuvre de Marie NDiaye des motifs autour desquels elle ne cesse de tourner depuis ses débuts, en 1985. Mais *Autoportrait en vert* n'avait pas pour enjeu d'explicitier ou d'éclaircir quoi que ce soit. Il est venu ajouter du flou, du mystère, ces matières dont la romancière nimbe si splendidement ses ouvrages, tous genres confondus.

Vingt ans plus tard, conviée à livrer une nouvelle contribution à la collection, l'autrice de *Trois femmes puissantes* (Gallimard, prix Goncourt 2009) consacre *Le Bon Denis* à son père, cette silhouette éternellement absente et présente, insaisissable.

Son départ du foyer est au cœur des quatre textes aux statuts différents qui composent le livre, mais dont le premier et le dernier revendiquent discrètement l'écart entre les faits rapportés et la biographie de l'autrice. Ainsi, dans l'un la narratrice n'a pas d'enfants, quand l'écrivaine en a trois ; dans l'autre, qui évoque, à la troisième personne, des retrouvailles entre une jeune femme et son père, leur nom de famille commun est Diop. Hormis dans la troisième partie, les illustrations choisies ne proviennent pas des archives de Marie NDiaye et agrandissent l'espace de projection et de fiction ouvert par les mots.

Il y a les images que l'on se fait des êtres ou des événements. Et puis il y a tout ce qu'elles recouvrent et cachent, la somme de malentendus, erreurs d'appréciation, déformations, oublis, dénis et délires dont elles sont la résultante. C'est ce que Marie NDiaye

Il y a les images que l'on se fait des êtres ou des événements. Et puis il y a tout ce qu'elles recouvrent et cachent

brasse dans le kaléidoscope du *Bon Denis* et de ses quatre parties. Dans la première, dont les phrases sinuent avec une beauté gorgée d'ironie, la narratrice interroge sur cet abandon sa mère âgée. Soudain, la vieille femme, « dont la sénilité corrompait peut-être les souvenirs », assure que c'est elle qui a quitté son mari pour un collègue nommé Denis, « exceptionnellement aimable et



Marie NDiaye, à Paris, en janvier. FRANCESCA MANTOVANI/GALLIMARD

juste » et qui a veillé sur les premières années de sa fille avant d'être à son tour largué. Quel crédit accorder aux paroles de cette mère « méditative et détraquée », qui jubile peut-être de jouer un tour cruel à la fille l'ayant placée dans une institution ?

Le deuxième texte met en miroir, par courts paragraphes, les enfances et jeunesses respectives des deux parents de la narratrice, l'une dans la Beauce, l'autre au Sénégal. Dans le troisième, où Marie NDiaye revendique le « je » du récit par les portraits d'elle enfant puis jeune femme, l'écrivaine dresse la liste de tout ce qu'elle a « toujours cru » et de ce à quoi elle n'a « jamais pensé » concernant l'expérience de son père en France, l'hostilité que lui a valu, dans les années 1960, son visage, « lèvres grosses, nez camus, sombre peau, empêchant toute appréciation honnête de ses dons immenses et nombreux, de son intelligence exceptionnelle » – tandis qu'en apprenant son

prénom (qui n'est pas donné) ses futurs beaux-parents ont tranché : « On t'appellera Denis, ce sera plus simple. »

Le prénom circule entre les textes, comme s'y baladent des rêves qui contaminent les souvenirs, des interrogations sur « les étranges ravages que peut provoquer la bonté », ainsi qu'un ardent désir de vivre. Celui-ci culmine à la fin de la quatrième partie. Une jeune femme venue rencontrer le père qui l'a abandonnée bébé s'y retrouve confrontée à une « bouillie de signes » qu'elle ne cesse de mésinterpréter. Avant de pouvoir accéder à une possible libération par l'acquisition, à propos de cet homme, d'une forme de « lucidité » – le mot figure dans les premières et les dernières lignes du livre. ■

LE BON DENIS, de Marie NDiaye, Mercure de France, « Traits et portraits », 136 p., 18,50 €, numérique 13 €.

Célia dans l'ouragan

« Pâturage », premier roman vélocé d'Alexandre Lamborot, déroule une histoire de violence et d'espoirs déçus

LANWENN HUON

L'estomac bien accroché, l'œil déglissé, le cœur en place. Telles sont les conditions idéales pour entrer dans *Pâturage*, le premier roman d'Alexandre Lamborot. On y pénètre en effet comme dans un conte de fées qui aurait mal tourné : une petite robe de bal blanche maculée de « crachats dans les dos et de jets d'Oasis Tropical » traîne au sol devant une salle d'eau où se trouve enfermée une fille en pleurs, recroquevillée sous la douche. Contre la porte plastifiée, sa mère frappe.

« Tambourinait comme une folle à la porte de la salle de bains, à la faire péter. » La phrase liminaire du livre, qui dégage son sujet au pied de biche, indique l'allure rageuse à laquelle ira la langue. L'héroïne, Célia, vit seule avec sa mère

dans la ville fictive de « Lormay-Bras-de-Seine », citée grise et « bas de ciel », bordée d'autoroutes et peuplée d'habitants en « arrêt longue maladie ». L'enfant, en bas âge lorsque son père quitte le foyer, pousse dans ce décor sinistre jusqu'à atteindre l'« âge du collège ». Studieuse, elle « ramèn[e] des TB écrits au feutre rouge sur ses contrôles de math » et soigne une apparence « bricolée ».

Mais quelque chose gonfle chez Célia, elle « pren[d] de la matière de partout », elle « volum[e] » ; la puberté perce en elle. Peu à peu, elle s'intéresse aux hommes, cherche leur amour. Et l'engrenage du désastre s'enclenche. Car, dans *Pâturage*, l'apparition des hommes n'est jamais bon signe : la maigre tendresse dont ils sont porteurs est vite chassée par leur fuite ou par leur frappe.

Les protagonistes du malheur de Célia se nomment Ryan, puis Eldar, rencontré deux ans plus tard. Tous deux lui promettent douceur et protection avant de lui faire subir de terribles violences. L'insouciance de l'adolescente, à force de

coups, finira en miettes. Comme ce jour de bal, qui mènera à cette scène bouleversante dans la salle de bains, où la fête vire au cauchemar, lorsque ses camarades se jettent sur elle avec une sauvagerie inouïe.

Ténacité de la vie

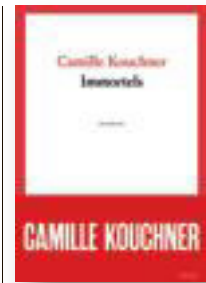
Sans complaisance pour ces garçons et leur cruauté, Alexandre Lamborot ne divise pas pour autant le monde en deux camps. Il montre que cette brutalité est faite de mille autres violences (sociale, politique, culturelle...), qu'elle est aussi le fruit pourri d'une histoire : « Sans le vouloir, Eldar héritait la violence. »

Si les forces de destruction sont puissantes dans ce funeste conte de banlieue, elles ne règnent pas seules. Alexandre Lamborot, par l'énergie de son écriture et l'empathie qu'il manifeste envers son héroïne, affirme la ténacité de la vie. L'âme de Célia endure, mais persiste dans son espérance de réparation. De même, sa mère, magnifique de courage, essaye de toutes ses forces de protéger sa

filles. Mais son travail d'aide-soignante l'use jusqu'à l'os ; il ne lui permet pas de sauver son enfant du sort tragique qui l'attend.

Pour dire toute la douleur de ces destins broyés, Alexandre Lamborot précipite le verbe. Tout ici, y compris le langage, court à l'abîme. Les mots s'assemblent, véloces et frondeurs. On voit ainsi Célia riant « en ado, les mains devant les dents avec le corps en trop », ou n'arrivant « pas vraiment à dire non avec la voix », « réfugiée dans un ouragan ». Si parfois, dans leur emportement, les phrases déraillent, si le point de vue narratif peut être un peu flottant, il y a chez le primo-romancier une grande vigueur de la langue, une inventivité dont la fraîcheur ravit. Elles agissent comme des vagues de lumière sur ces sombres pâturages. ■

PÂTURAGE, d'Alexandre Lamborot, JC Lattès, « La grenade », 252 p., 20 €, numérique 15 €.



Les proies

C'est une tentation à laquelle il faudrait sans doute résister : chercher dans un premier roman revendiquant sa part d'imagination les échos du texte de non-fiction qui l'a précédé – et a connu un succès retentissant. Quatre ans après *La Familia grande* (Seuil, 2021), où Camille Kouchner révélait les agressions sexuelles subies par son frère et mettait en cause leur beau-père, le politiste Olivier Duhamel, il est cependant difficile de lire le touchant *Immortels*, au lyrisme sombre, parfois trop appuyé, sans y trouver, presque malgré soi, la résonance de plusieurs éléments. Il est le récit que fait « K. », la narratrice, encore plongée dans l'anesthésie que lui a valu une mastectomie, de ses relations avec Ben, le garçon avec lequel elle a été élevée, mort peu avant son opération.

Comme *La Familia grande*, *Immortels* se déroule dans le milieu intellectuel parisien et les étés s'écoulent dans une maison où, dit K., « nos parents nous imposaient une famille soi-disant réinventée ». Il y est à nouveau question de géométrie, de souffle coupé et d'une forme d'inceste engendrant le silence. On y entend aussi, articulée de manière plus distincte que dans le livre précédent, une colère désolée à l'égard d'adultes trop occupés par eux-mêmes et par la marche du monde pour se soucier de leurs enfants et les protéger – des parents qui s'étaient voulu révolutionnaires mais dont la liberté est surtout passée par une forme de prédation à l'égard de la génération suivante. ■ R. L.

► *Immortels*, de Camille Kouchner, Seuil, 224 p., 20 €, numérique 15 € (en librairie le 4 avril).



Venir d'ailleurs

Lorsque tombe la sentence officielle – « Vous êtes française » –, Ella Sondervang perd sa nationalité danoise, sans pour autant s'approprier la nouvelle. Dans ce flottement entre deux cultures, il y a bien matière à se réinventer. Et pourtant, même après quinze ans de vie en France, tout lui rappelle qu'elle vient d'ailleurs, à l'instar de ces pins noirs d'Autriche qui entourent sa maison, condamnés par leur non à rester étrangers. *Hôtes*, de Merete Stistrup, se présente comme une quête d'identité, introspection digressive autour de ce « moi » pluriel, tissée de souvenirs et piquée d'idiomatismes en plusieurs langues.

De son exil volontaire, Ella tire un autre constat. Elle n'est plus un « dansker » – mot non genré pour désigner un citoyen danois – mais « une » Française. Dans cette nouvelle langue, son « je » est forcément féminin. A la question du genre, qui imprègne fortement ce livre, Merete Stistrup a consacré plusieurs ouvrages. Déjà autrice de livres remarquables au Danemark, elle a aussi enseigné la littérature comparée en tant que maîtresse de conférences à l'université Lyon-II-Lumière ; comme Ella, elle a quitté le Danemark pour s'installer en France. Nul doute qu'entre elle et son personnage la frontière est perméable. *Hôtes*, son premier livre en français, décortique, non sans humour, les multiples ressorts d'un « je » trouble. ■

JOSÉPHINE CARCINO
► *Hôtes*, de Merete Stistrup, Rouergue, 208 p., 21 €, numérique 16 €.



Femmes étouffées

Elles vivent près de la mer sur une lande sublime et pourtant elles étouffent. Dans *La Route de la côte*, son premier roman, l'Irlandais Alan Murrin excelle à décrire le contraste entre les grands espaces dans lesquels évoluent ses personnages et la claustrophobie qui les tourmente malgré tout. Colette, Izzy et Dolores sont toutes les trois confrontées aux injonctions patriarcales de l'Irlande des années 1990, qui les cantonnent aux tâches domestiques et à la maternité. L'intrigue se déroule dans le bourg d'Ardglas, où tout se sait, quelques mois avant le référendum sur la légalisation du divorce. Colette, poète, a quitté son foyer pour suivre un homme à Dublin. Lorsque son aventure amoureuse tourne court, elle rentre au village, mais son époux lui interdit de voir ses fils.

Elle s'installe alors dans un vieux cottage, anime des ateliers d'écriture pour gagner un peu d'argent, cherche du réconfort auprès d'Izzy, elle-même en proie à un époux sabotant ses ambitions professionnelles, tandis que Dolores subit une nouvelle grossesse. Comment s'émanciper dans une société dont les normes étouffent les femmes ? Faut-il se rebeller, fuir, se soumettre ? L'écrivain esquisse les chemins possibles en mêlant tragédies intimes et sociales. Colette paie cher sa quête d'indépendance ; Dolores trouve la sienne dans la douleur. Faute de pouvoir quitter son mari, Izzy, elle, se console en s'accrochant aux mots de son amie poète : « *L'acceptation n'est pas synonyme de résignation.* » ■

MARIE CHARREL

► *La Route de la côte* (The Coast Road), d'Alan Murrin, traduit de l'anglais (Irlande) par Emmanuelle Heurtebize, Calman-Lévy, 380 p., 22,90 €, numérique 16 €.



Elles irradiaient

La confection de la bombe atomique fut aussi une affaire de femmes, rappelle la poète mexicaine Elisa Diaz Castelo dans ce premier recueil traduit en français. A travers une suite éblouissante de monologues, *Filles atomiques* donne voix aux proches de Robert Oppenheimer, « *le destructeur des mondes* », chef scientifique du projet Manhattan, dans le désert du Nouveau-Mexique (1942-1946) : Kitty, l'épouse dévouée, qui traque « *les signes de la fin du monde* » et noie son sentiment d'inutilité dans les verres de gin, mais aussi Jean Tatlock, l'amante écrivaine, qui, nageant dans une piscine, annonce son suicide à venir (« *parce que ma langue se crépuscule* »). Surgissent aussi de l'ombre Leona Woods, la seule femme impliquée dans le projet, la plus jeune également, et les travailleuses de l'usine secrète d'Oak Ridge, employées au traitement de l'uranium sans en connaître la finalité.

Splendide alliance entre poésie et science (« *La radiation ? C'est le bruit que font les couleurs à certaines heures douteuses du soir* »), comme entre poésie et théâtre, avec ses didascalies détournées, le texte joue idéalement des diffractions de la langue pour éclairer les sacrifices que firent ces femmes au nom du supposé progrès. Une œuvre renversante sur les fissions intimes provoquées par la course à l'apocalypse. ■ AR. S.

► *Filles atomiques* (Proyecto Manhattan), d'Elisa Diaz Castelo, traduit de l'espagnol (Mexique) par Lise Belperron, Globe, 206 p., 21 €, numérique 16 €.

Réfugiés aux Etats-Unis, l'un voudrait tout oublier, l'autre voudrait se souvenir. « Comme un parfum de lavande », de Sinan Antoon, éclats d'un pays brisé

Mémoires morcelées du chaos irakien

RICHARD JACQUEMOND

Nul ne s'étonnera, au vu de l'histoire récente du pays, entre dictature, guerres et occupation étrangère, que la quasi-totalité des écrivains irakiens que l'on peut lire aujourd'hui en traduction vivent en exil. C'est le cas de Sinan Antoon, né à Bagdad, en 1967, qu'il a quitté après la première guerre du Golfe, en 1991, pour s'installer aux Etats-Unis, pays d'origine de sa mère. Parfaitement bilingue (il publie des traductions, de poésie notamment, vers l'anglais comme vers l'arabe), poète et romancier, il a fait le choix de continuer d'écrire en arabe, langue dans laquelle il aime à dire qu'il a une plus grande liberté d'expression qu'en anglais. Intellectuel engagé, il multiplie les interventions dans les médias pour commenter la situation de l'Irak, où il peut retourner depuis 2003.

Comme un parfum de lavande est son cinquième roman, le troisième traduit en français après *Seul le grenadier* (Actes Sud, Prix de la littérature arabe 2017) et *Ave Maria* (Actes Sud, 2018). Si, à l'instar des précédents, il est de part en part habité par l'histoire



Un soldat américain à Tikrit (Irak), en décembre 2003. JEWEL SAMAD/ AFP

contemporaine de son pays natal, c'est néanmoins le premier à l'envisager à partir de l'expérience de l'exil. Un peu à la manière de sa compatriote réfugiée en France Inaam Kachachi, dans son roman *L'Indésirable* (Gallimard, 2024), il y relate le parcours de deux réfugiés irakiens, aux Etats-Unis cette fois, que le hasard, sous la forme d'un goût commun pour la lavande, va amener à se retrouver à la toute fin du livre – car ils s'étaient déjà rencontrés en Irak, dans des circonstances dramatiques.

Tout oppose Sami et Omar. Ce dernier, le plus jeune, a fui la dictature de Saddam Hussein pendant les années 1990, après qu'il a subi le châtement réservé aux déserteurs : l'amputation d'une oreille et deux années de prison. Issu d'une famille pauvre, il a dû économiser pendant deux ans pour se procurer un faux passeport. A son arrivée aux Etats-Unis, il est d'abord envoyé dans une banlieue de Detroit où vit une abondante communauté arabe. A son grand dam, car il veut faire table rase de son passé. A la première occasion, il déménage pour le New Jersey, où il est embauché par un jeune couple de néoruraux reconvertis dans l'élevage de chèvres. Ayant appris que son prénom est couramment porté

par des Latino-Américains, il se fait passer pour Portoricain et s'enferme dans des mensonges qui l'empêchent de construire une relation amoureuse épanouie avec les femmes qu'il rencontre.

Allers et retours dans le temps

Sami, lui, a quitté l'Irak après l'invasion américaine de 2003. Chirurgien au faite de sa carrière, il a perdu son frère, universitaire assassiné dans la vague d'épuration qui a suivi l'occupation américaine, puis sa femme, victime collatérale d'un attentat à la bombe. Lui-même est, comme à peu près toute l'élite irakienne, accusé d'être baassiste (membre du parti de Saddam Hussein), ce qui suffit à mettre sa vie en danger. Il décide de rejoindre son fils, installé de longue date aux Etats-Unis et marié à une Américaine. Or, peu après son arrivée, apparaissent les premiers symptômes de la démence sénile. Son fils fera tout pour retarder l'échéance, mais Sami devra être placé en maison de retraite, où Carmen, une aide-soignante portoricaine, en prend soin en lui faisant écouter de la musique arabe, sans pour autant parvenir à enrayer la progression de la maladie.

Le roman alterne les séquences consacrées à l'un et à l'autre en

multipliant les allers-retours dans le temps selon une construction complexe qui permet au lecteur de découvrir peu à peu l'histoire des deux protagonistes. Mais ce qui fait avancer le récit, c'est le travail de la mémoire : celle qu'Omar veut effacer sans y parvenir – à l'instar de cette oreille qu'il continue de cacher aux yeux du monde, même après qu'il l'a fait reconstruire. Et la mémoire que Sami voudrait préserver, mais sur laquelle il a de moins en moins de prise. Sa lente dérive est admirablement rendue par le discours indirect libre, où les bribes de chansons arabes qu'il écoute en boucle se mêlent à ses pensées et à ses fantasmes. De même, la temporalité éclatée de la narration et l'absence quasi systématique de marqueurs temporels restituent le morcellement et les failles de la mémoire des protagonistes. L'écriture opère ainsi comme un miroir de la vie brisée des (anti) héros de ce beau roman. ■

COMME UN PARFUM DE LAVANDE (Khuzâmâ), de Sinan Antoon, traduit de l'arabe (Irak) par Simon Corthay, Actes Sud, « Sindbad », 304 p., 23 €, numérique 17 €.

Trésors d'enfance retrouvés dans la langue maternelle

Dans « Leurs mots à eux », doux roman autobiographique, l'écrivaine israélienne Rachel Shalita évoque sa jeunesse, dans les années 1950, et ses parents yiddishophones se mettant difficilement à l'hébreu

ARIANE SINGER

Dans *Histoire d'une vie* (L'Olivier, 2004), Aharon Appelfeld écrit : « Sans langue maternelle, l'homme est infirme. » C'est à cette phrase que l'on pense à la lecture du troisième roman de Rachel Shalita, *Leurs mots à eux*. Dans ce livre autobiographique, la narratrice est Tzipi, une fille née en Israël en 1949, que ses parents, arrivés de Lituanie en Palestine à la veille de la seconde guerre mondiale, élèvent exclusivement en hébreu. Impensable, pour ce couple d'enseignants nés en Pologne, de transmettre à leur unique enfant le yiddish de la vieille Europe centrale qu'ils ont laissée derrière eux. Il faut avant tout œuvrer à la concrétisation du projet sioniste en se fondant dans une société et une langue nouvelles.

Mais les époux emploient le « jargon » dans leurs échanges entre eux, et il infuse leur quotidien. N'est-il pas présent dans ce prénom, Tzipi, l'équivalent hébreu de feyguél (« petit oiseau »), que l'enfant porte en mémoire d'une tante assassinée pendant la Shoah ? Ne s'échappe-t-il pas des moindres conversations du foyer ? Dans la famille, on marche en effet « borvès » plutôt que « pieds nus », on traque les « infektiès » causées par les blessures et on veille à avoir une bonne « diktsiè » quand on lit un texte à haute voix. Pour autant, comment s'inscrire pleinement dans une lignée familiale quand l'accès à la langue des origines a été prohibé ?

A bien des égards, ce troisième roman est, pour l'auteur, une tentative de retrouver son équilibre, de se réapproprier des membres linguistiques fantômes en se remémorant par l'écriture les mots et les expressions, jamais explicitement traduits, qu'utilisaient ses parents. Il y a ce yiddish, que la narratrice s'autorisera enfin à apprendre après la mort de sa

mère, mais aussi tout un mélange cocasse d'idiomes – russe, polonais, hébreu yiddishisé – et de mots complètement inventés, à l'instar (croit-elle) de cette « shkatulkè » : une boîte, « cimetière du yiddish », qui renferme tous les restes du monde d'avant – bulletins de notes en polonais, photographies de disparus sans nom, bijoux... Une sorte d'objet sacré où elle découvrira, plus tard, dans une lettre, le secret de famille qu'on lui a toujours caché.

Ces vocables, Rachel Shalita leur redonne vie dans un merveilleux récit fragmentaire, écrit à hauteur d'enfant, souvent espiègle et truculent, qui raconte le quotidien d'un foyer aimant mais toujours en phase d'adaptation à son nouveau pays. Symbole de cette difficile transition : ce manteau de fourrure (« fourrurkè ») et ces robes trop habillées, rapportés d'Europe, que la mère garde dans le coin d'une armoire alors qu'elle ne les portera sans doute jamais plus. Il fait trop chaud en Israël et le style vestimentaire y est trop détendu.

Par-delà ces nombreux souvenirs d'enfance, c'est un fascinant portrait tout en contrastes du jeune Etat hébreu que brosse ici la romancière. Un creuset social et linguistique où les femmes de ménage yéménites côtoient les anciens chanteurs réputés de Pologne. Où les anciens déportés se font moquer pour leurs archaïsmes langagiers par des gamins insouciantes. Cette sorte de grand shtetl (village du Yiddishland) recomposé, avec ses petites comédies et ses grands drames, ses rumeurs infondées et la promiscuité entre ses habitants, Rachel Shalita le revisite ici avec un humour tendre et irrésistible. Un retour au giron maternel, à la fois doux et nostalgique, qui est aussi une reconstruction intime, après le deuil de ses parents. ■

LEURS MOTS À EUX (Milim bamakom milim), de Rachel Shalita, traduit de l'hébreu par Gilles Rozier, L'Antilope, 324 p., 23 €, numérique 15 €.

Carlo Ossola dans sa forêt livresque

L'historien de la littérature a fait du déménagement de son bureau au Collège de France, la retraite venue, une belle balade dans le savoir : « Entrez sans frapper »

FRANÇOIS
OTCHAKOVSKY-LAURENS

Au point de départ d'*Entrez sans frapper*, le nouveau livre de Carlo Ossola, il y a un instant d'arrêt. A l'été 2023, moment de son départ à la retraite, le philologue et historien de la littérature italien devait rendre le bureau qu'il occupait au Collège de France, à Paris, depuis 2000. Or ce bureau numéro 16 était devenu, au fil des ans, le lieu d'une formidable accumulation de livres, dont les piles formaient une forêt de savoir. Mais, comme il fallait bien partir, avant de déménager l'ensemble vers l'Italie, Ossola demanda à des amis photographes de conserver le souvenir de ces monticules produits par son activité intellectuelle.

Or, le jour même de cette séance photographique, Ossola rencontra son éditrice, Caroline Noiro, la directrice des éditions Les Belles Lettres. Tous deux devaient mettre la dernière main à son ouvrage précédent, *La Vie simple* (2023). Apprenant que le microcosme du bureau 16 devait être fixé en images, l'éditrice suggéra de ne pas se contenter de photos. Pourquoi ne pas en faire un livre ? Ainsi serait transmis l'immense patrimoine du spécialiste de l'humanisme et de la Renaissance européenne.

Dès lors, le fastidieux travail de rangement prit une tournure nouvelle, celle d'une création littéraire originale, faite de références à la littérature classique et contemporaine, à la peinture, au

Le livre appuie son cheminement sur un héritage issu de toutes les époques, comme une République des lettres transtemporelle

cinéma. Sous forme de citations textuelles, mais aussi d'images, qui parsèment le propos. D'emblée, on se familiarise avec le bureau du professeur, ses rayonnages de livres, l'engorgement de ses tables. La vocation de ces multiples illustrations n'est jamais décorative, explique Caroline Noiro au « Monde des livres » : « Il faut que le lecteur en ait besoin, ne puisse en faire l'économie. A ce titre, ce sont des signifiants. »

Les abondants extraits de textes d'auteurs chers à Ossola procèdent de la même intention. Le livre appuie son cheminement sur un héritage issu de toutes les époques, comme une République des lettres transtemporelle, rassemblant notamment Sénèque et Virgile, Erasme, Montaigne et Bossuet, jusqu'aux presque contemporains Yves Bonnefoy, Robert Bresson, Paul Celan ou encore Italo Calvino. La présence de cette



Carlo Ossola dans son bureau du Collège de France, à Paris, en novembre 2022. LES BELLES LETTRES

communauté d'auteurs dans la composition de l'ouvrage est héritée des *universalia*, les universels de la pensée scolastique puis humaniste, commente Carlo Ossola, également joint par « Le Monde des livres » : « On ne peut comprendre le détail de notre monde que par l'universel qui peut unir les humains vers des buts communs. D'autant plus à l'époque de la globalisation, qui sans ces universels prend une tournure d'enfermement, de gangue non maîtrisée. »

Précisément, quelle place reste-t-il pour la culture livresque, de nos jours ? A 79 ans, le professeur désormais émérite au Collège de France ne se laisse pas impressionner par l'argument selon lequel le livre n'aurait aucun rapport avec la vie courante. Au contraire, les livres questionnent le quotidien et font évoluer constamment les interrogations. Il ne pense pas non plus que les nouvelles technologies puissent durablement supplanter le livre. « Il y a déjà eu des périodes très difficiles, note-t-il. On a pu croire que les livres avaient disparu avec l'Empire romain, mais, sous Charlemagne, une grande partie du savoir antique a refait surface grâce à quelques centaines de moines à peine, qui copiaient les ouvrages anciens dans l'ombre des abbayes du Monte Cassino [Italie], de Fulda [Allemagne] ou de Saint-Gall [Suisse]. » Selon Ossola, le livre perdurera, car, dans la dissémination actuelle de données non hiérarchisées, n'importe quel bon livre apporte une structuration de l'essentiel.

De plus, le savoir livresque offre des possibilités d'émancipation, il permet de construire en soi-même sa propre liberté, qu'on ne peut acquérir à l'extérieur de soi-même. Certes, les conditions sont défavorables, mais souvent les époques sombres poussent les humains à exercer leur dignité. On l'a vu avec les dictatures du XX^e siècle, qui produisirent d'immenses écrivains. Aujourd'hui, on en perçoit déjà les symptômes : la série de gifles portées par les régimes populistes et autoritaires à la tradition universaliste

EXTRAIT

« J'aime les bruissements du silence que les feuilles susurrent par le ton de leurs couleurs, par la variation musicale des saisons. J'ai vécu, au bureau 16 du Collège de France, cet enchantement : j'entrais, face à moi de hautes branches vives, autour de moi des siècles de livres, bienveillants souverains qui me faisaient signe d'approcher. Dans leur nature, du reste, les livres, les branches et les feuilles ont la même origine : [le] liber, "pellicule qui se trouve sous l'écorce de l'arbre". (...) J'ai appris que les livres ne sont pas leurs auteurs, ni leurs lignes d'écriture : ils sont des messagers qui viennent de loin et s'arrêtent devant vous ; il faut se préparer à cette visite et entretenir une conversation. Si celle-ci a vraiment eu lieu, ces nonces ne partiront plus. »

ENTREZ SANS FRAPPER, PAGES 15-16

européenne réveillera notre dignité, notre unité profonde, veut croire Ossola.

C'est pourquoi, à présent retraité des universités européennes, il prend la présidence d'un institut « paradoxal », dit-il, celui qui continue de publier sous forme de livres l'*Enciclopedia*

italiana – la plupart des autres grandes encyclopédies sont maintenant disponibles uniquement sous format numérique. Mais, d'abord, il a pris soin de confier le fonds de sa bibliothèque personnelle à une fondation d'Urbino, une ville italienne choisie pour être restée « le cœur de la Renaissance, hors du temps ».

Ainsi, afin que retraite ne signifie pas défaite, a-t-il préparé ses contrepoisons. Pour lui, cela signifie faire comme Ulysse, qui, le lendemain de son retour à Ithaque, se prépare à remettre la rame sur l'épaule « afin d'apprendre l'usage des rames à ceux qui ne connaissent pas encore la mer », ajoute le philologue, jamais à court d'images tirées de la culture classique. A peine sa carrière professionnelle achevée, Carlo Ossola se prépare donc à reprendre sa mission de passeur. Avec le bureau 16 du Collège de France, ce n'est pas une porte qui se ferme, c'est une autre qui s'ouvre, vers le monde, vers l'avenir. Vers cette éternité que seuls portent les livres. ■

Une curiosité insatiable pour la culture européenne



ISSU DE LA GRANDE TRADITION PHILOLOGIQUE ITALIENNE, Carlo Ossola offre tout ce que l'érudition peut apporter de meilleur, quand elle est éclairée par l'éthique huma-

niste. Dans *Entrez sans frapper*, il se place dans la filiation d'Erasme, de Rabelais et de Montaigne, y ajoutant une multitude de références fondatrices, qui toutes servent à éclairer son cheminement intellectuel.

Par sa manière d'explorer la phénoménale bibliothèque qu'avait constituée Ossola autour de lui, l'ouvrage donne sens à l'environnement du chercheur. Les œuvres de Butor qui font face à celles de Bossuet, c'est une parole qui jamais ne s'épuise. La couverture d'un livre d'art placé sous une pile d'autres ouvrages, c'est le regard aigu et interrogateur de *La Belle Ferronnière*, de Léonard de Vinci (1495-1497), qui invite à regarder la réalité

d'en bas en s'élevant vers un absolu universel, cosmique.

D'une écriture profonde et poétique, dépourvue de tout académisme ou de révérence formelle vis-à-vis de ses prédécesseurs, Carlo Ossola entre en dialogue avec eux. Il attise la curiosité de son lecteur pour ce qu'il connaît encore mal, pour cette culture européenne dont Ossola maîtrise de nombreuses langues, pour l'universalisme dont elle fut, aussi, porteuse. Il parvient à transformer l'événementiel – la nécessité personnelle de vider les lieux à l'occasion de son départ à la retraite – en quelque chose de philosophiquement substantiel. Sous la forme d'un excellent (petit) livre de plus, à ajouter à nos bibliothèques. ■ F. O.-L.

ENTREZ SANS FRAPPER, de Carlo Ossola, photographies Edouard de Pazzis Nicola, Giuseppe Smerilli et Panthéa Tchoupani, Les Belles Lettres, 304 p., 19 €, numérique 13 €.

AUTEURS DU « MONDE »

Pays perdu

Photographies & poèmes d'à côté, d'Amaury da Cunha, Filigranes, 80 p., 33 €.

Durant six mois, en 2020, le photographe, écrivain et dorénavant journaliste au « Monde des livres » Amaury da Cunha a séjourné en Nouvelle-Zélande, d'où il est revenu avec une enquête sur un fait divers du XIX^e siècle, *Baby Farmer* (Plein Jour, 2021), et des photographies nourries « de fragments et de brièveté », que recueille cet album aux couleurs magnétiques, accompagnées de poèmes. Des silhouettes se détachant à peine sur l'immensité d'une forêt, quelques jeunes femmes et le souvenir de quelques autres – une photo, une statue... –,

un oiseau qui s'envole, des enfants qui jouent, la mer, souvent... Tout un monde saisi, comme pour la première fois, dans son étrange splendeur. ■



Alice au pays des idées

Comment vivre ?

de Roger-Pol Droit, éd. Albin Michel, 440 p., 22,90 €, numérique 16 €.

Nul lapin dans ce pays-là. Mais un terrier, oui, et une Alice pour y plonger. Après, c'est comme chez Lewis Carroll : les merveilles commencent. Sauf que, chez Roger-Pol Droit, elles se nomment « idées » – toutes les idées, réunies dans le même monde. Et Alice, flanquée de deux souris, d'un kangourou et d'une fée, de sillonner ce « pays des idées » où le philosophe et chroniqueur au « Monde des livres » lui fait rencontrer Confucius, Socrate, Avicenne, Descartes, Kant, Nietzsche... « Comment vivre ? », se demandait Alice.

Toutes les réponses sont là, mais le choix est peut-être impossible, et l'aventure sans fin. A lire Roger-Pol Droit, on se dit que c'est une bonne nouvelle. ■



Darons Daronnes

Les tendres tâtonnements de la parentalité, de Clara Georges, Seuil, 288 p., 19,90 €, numérique 15 €.

Chaque parent l'est pour la première fois. L'apprentissage est continu et cette expérience universelle s'accompagne forcément de son lot d'interrogations et de doutes. Responsable de la rubrique « Intimités » au *Monde*, Clara Georges anime, depuis 2022, la newsletter « Darons Daronnes ». Elle y explore, analyse, décortique chaque semaine un questionnement propre à l'expérience parentale. Si sa vie personnelle est naturellement une source d'inspiration et le point de départ

de ses billets, ceux-ci naissent aussi parfois de témoignages envoyés par les lecteurs. *Darons Daronnes* rassemble cinquante de ses chroniques publiées dans *Le Monde*. ■



Etienne Anheim et Paul Pasquali livrent une belle étude du moment où se croisent le sociologue et l'historien, en 1967

La féconde rencontre entre Bourdieu et Panofsky

ROGER CHARTIER
professeur émérite
au Collège de France

Dans son cours sur Manet, donné au Collège de France en 1999, Pierre Bourdieu (1930-2002) expliquait : « J'ai été un des introducteurs de Panofsky en France (...), je suis même assez vieux pour avoir échangé une correspondance avec Panofsky au sujet de la traduction de ses livres, et j'ai la plus grande admiration pour ce grand historien de l'art. » (*Sur Manet. Une révolution symbolique*, Seuil, 2013.) Bourdieu rappelait ainsi la publication, en 1967, aux Editions de Minuit, dans la collection « Le sens commun », qu'il avait fondée trois ans plus tôt, du livre d'Erwin Panofsky (1892-1968) *Architecture gothique et pensée scolastique*, qu'il avait lui-même traduit.

Prenant appui sur Panofsky, Bourdieu forgeait et légitimait une notion essentielle de sa sociologie, l'« habitus »

L'historien Etienne Anheim et le sociologue Paul Pasquali ont retrouvé dans les archives de Bourdieu et dans celles de Gerda Panofsky, la veuve de l'historien, les treize lettres échangées entre décembre 1966 et juin 1967, témoignages d'une conversation qui, disent-ils, ne « pouvait qu'être dissymétrique ». A cette date, Bourdieu n'était

encore que l'auteur des *Héritiers*, le livre écrit avec Jean-Claude Passeron (Minuit, 1964), et le coauteur de deux enquêtes publiées dans sa collection : *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie* (1965) et *L'Amour de l'art. Les musées d'art européens et leur public* (1966).

En 1966, Panofsky était membre de l'Institut for Advanced Studies de Princeton (New Jersey). Après avoir été professeur à Hambourg en 1920, il s'était installé définitivement aux Etats-Unis pour fuir le nazisme. Il était l'auteur d'une œuvre immense, écrite d'abord en allemand (*Idea*, en 1924, et *La Perspective comme forme symbolique*, en 1927), puis en anglais (*Essais d'iconologie*, en 1939, et *L'Œuvre d'art et ses significations*, en 1955). Aucun de ses livres n'avait été traduit en français avant 1967, lorsque furent publiés en même temps le livre de Minuit et les *Essais d'iconologie* chez Gallimard.

Bourdieu et Panofsky, d'Anheim et Pasquali, associe trois histoires. D'abord, celle d'un livre ou, plutôt, de l'invention d'un livre. En effet, *Architecture gothique et pensée scolastique* n'existait pas comme tel en anglais. Il associe deux textes : une conférence publiée en 1951, qui donne son titre au livre français, et une introduction à l'édition des œuvres de l'abbé Suger (v. 1080-1151), parue en 1946. Leur réunion, divisée en chapitres, est accompagnée par une postface de trente pages de Bourdieu et par un index où apparaissent des notions absentes du texte original.

Ces transformations et additions, acceptées sans réserve par Panofsky, inscrivent le livre dans une seconde histoire : celle de la notion d'habitus, qui désigne les modes de perception et de classification propres à chaque individu comme une intériorisation mentale des structures sociales. Dans *Les Règles de l'art*, publié en 1992 (Seuil), Bourdieu écrit : « La notion d'habitus que j'ai introduite à la faveur de la publication en français de deux articles

de Panofsky (...) me permettait de rompre avec le paradigme structuraliste sans retomber dans la vieille philosophie du sujet ou de la conscience. » En fait, Panofsky n'emploie pas le mot mais rapporte les principes qui commandent, tout à la fois, l'architecture des cathédrales et le raisonnement scolastique aux mêmes « *mental habits* » (« habitudes mentales ») produits par le partage des mêmes « *habit-forming forces* » (« forces d'accoutumance »), les institutions scolaires ou sociales qui inculquent les habitudes : écoles cathédrales, universités et sociabilités intellectuelles partagées.

En utilisant dans sa traduction le terme « habitus », Bourdieu n'inventait pas un concept nouveau. « Habitus » avait une longue histoire, depuis Aristote et la scolastique jusqu'à Etienne Gilson ou Marcel Mauss. Mais, en prenant appui sur Panofsky et en allant « bien au-delà de la lettre », Bourdieu forgeait et légitimait une notion essentielle de sa sociologie.

Bourdieu et Panofsky propose une troisième histoire : celle d'un moment intellectuel caractérisé par une internationalisation des échanges et par la confrontation entre les approches structuralistes et formalistes et les sciences humaines préoccupées par les contraintes sociales et les discontinuités historiques. C'est en héritiers d'une telle perspective qu'Anheim et Pasquali situent leur projet d'« *archéologie intellectuelle* ». Ils démontent avec minutie et subtilité les opérations éditoriales et les mutations conceptuelles qui « *ont fait d'un ouvrage marginal au sein de l'œuvre de l'historien d'art un "classique" des sciences sociales* ». ■

BOURDIEU ET PANOFSKY. ESSAI D'ARCHÉOLOGIE INTELLECTUELLE, SUIVI DE LEUR CORRESPONDANCE INÉDITE, d'Etienne Anheim et Paul Pasquali, Minuit, « Le sens commun », 286 p., 23 €, numérique 17 €.

« Bourdieu était toujours curieux des autres »

Le comédien, metteur en scène et écrivain Denis Podalydès a bien connu le sociologue. Dans « L'Ami de la famille », il dit comment cette rencontre l'a transformé

ENTRETIEN

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN BIRNBAUM

En 1983, Denis Podalydès fait la connaissance d'Emmanuel Bourdieu, fils cadet de Pierre (1930-2002), au lycée Henri-IV, à Paris. Se noue alors une amitié solide, qui a permis au futur comédien de s'inscrire dans la constellation humaine du célèbre intellectuel. En témoigne le beau livre qu'il publie sous le titre *L'Ami de la famille. Souvenirs de Pierre Bourdieu*. Le comédien, metteur en scène et écrivain n'y propose pas seulement un portrait plein de tact, d'empathie et de pédagogie – tant et si bien que son livre constitue aussi une introduction vivace à l'œuvre du sociologue. Il raconte également comment ce compagnonnage avec l'auteur de *La Misère du monde* (Seuil, 1993) lui a permis de traverser ses propres failles, de trouver une place dans son petit théâtre intérieur.

Vous aviez la vingtaine à l'époque de vos « années Bourdieu ». Pourtant, ce récit se lit comme des souvenirs d'enfance. Comment l'expliquer ?

En rédigeant les pages consacrées à la première rencontre avec

Pierre Bourdieu, la couleur de mes premiers textes nous transformait, moi et les enfants Bourdieu, en de très jeunes gens. J'ai décrit ces premiers contacts avec la famille Bourdieu comme des scènes de paradis perdu. J'ai tâché ensuite d'atténuer cet effet d'enfance en accordant davantage d'importance aux œuvres elles-mêmes, et à ce qu'elles opéraient en moi, mais il est resté de cette impression une trace que je n'ai pas souhaité éliminer. C'est aussi que l'immaturité radicale dans laquelle j'étais alors m'est revenue avec force, et transparait aussi dans ma perception idéale et idéalisée des lieux et des personnes.

Un sociologue comme Erving Goffman [1922-1982] a pensé la société comme « mise en scène de la vie quotidienne ». Bourdieu avait-il aussi une vision théâtrale du monde social ?

Il avait une vision très aiguë des rôles que la vie sociale nous fait jouer, et citait volontiers Goffman. Un champ social est une scène sur laquelle certaines actions relèvent d'une mise en scène qui appelle des acteurs soumis aux règles d'usage en vigueur dans ce champ – des acteurs si rompus à ces règles incorporées depuis l'enfance ou par les effets de l'« illusio » (l'intérêt que l'on investit dans le jeu) qu'ils ne sont même plus conscients qu'ils jouent. Ce qui est le signe d'une

mise en scène réussie. La conscience presque instinctive que Bourdieu avait du monde en tant qu'apparence faussée par nos schèmes de perception, nos habitudes, en faisait un théâtre.

« Je dois me méfier de ma tendance à la célébration des Bourdieu », écrivez-vous. De fait, un sociologue critique comme Bourdieu ne mérite-t-il pas, lui aussi, un regard critique ?

D'autres se chargent de le faire. Je n'ai pas le bagage pour. Et je ne suis sans doute pas impartial j'étais et suis toujours une sorte de supporteur inconditionnel. Je n'aimais pas qu'on dise du mal du père de mes amis, et je suis toujours dans ce sentiment. Car je me souviens que les critiques, même en apparence purement théoriques, étaient et sont parfois réellement assassines : elles blessent et sont produites souvent dans un but qui ne relève pas de la seule théorie.

En tant que comédien, vous avez découvert que vous disiez « Je ne sais pas » comme personne. Est-ce une phrase que vous imaginez dans la bouche de Bourdieu ?

J'allais dire « je ne sais pas », mais en fait je l'imagine tout à fait. Je ne l'ai jamais vu assénant une vérité qui fût dogmatique, je ne l'ai jamais lu non plus de cette manière. Il avait foi et passion en

son travail, mais cela ne prenait jamais un tour systématique et fermé. Il n'aurait jamais dit avec assurance ou fermeté : « Je pense que... » Il aurait plutôt dit, en rassemblant son équipe de chercheurs : « Pensez-vous que... ? » Il se défiait en permanence de sa propre pensée, et ce n'était pas une coquetterie.

Cela, je trouve, s'entendait dans sa voix, qui ne pontifiait jamais, se refusait à tout effet d'autorité, tendait vers l'humour, rouvrait en permanence la conversation. Je l'expérimentais aussi dans sa façon de consulter ses enfants, de s'entretenir avec ses collaborateurs ou, d'ailleurs, n'importe quelle personne. Il était toujours curieux des autres, de leur savoir, de leur langage, de leur vie, plus qu'il n'avait la volonté de les convaincre ou de les convertir. Il faut lire les enquêtes qu'il a menées lui-même en Algérie dans sa jeunesse, ou dans le Béarn, pour saisir sa capacité d'empathie et de compréhension, jusqu'à s'oublier soi-même. Il a ouvert un chantier qui n'est pas près de se terminer. ■

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur Lemonde.fr/livres

L'AMI DE LA FAMILLE. SOUVENIRS DE PIERRE BOURDIEU, de Denis Podalydès, Julliard, « Camera obscura », 256 p., 21 €, numérique 15 €.

L'expérience jacobine

Que peuvent les historiens contre les clichés historiques ? Peu de choses, sans doute, sans quoi l'opinion commune ne désignerait pas les jacobins comme de sanguinaires centralisateurs. Mais si le travail savant ne peut à lui seul défaire deux siècles de simplifications, du moins peut-il permettre d'en comprendre la genèse. Dans une synthèse réjouissante d'érudition maîtrisée, Côme Simien et Guillaume Roubaud-Quashie restituent les multiples vies du Club jacobin, fondé au début de la Révolution française. Ce fut d'abord le lieu de réunion de députés patriotes, sous le nom de « société des amis de la Constitution ». Ce fut surtout le cœur d'un extraordinaire réseau politique unissant Paris et les départements, avec 6 000 sociétés locales affiliées au club ou s'en inspirant. Là réside sans doute l'essentiel, et le décalage majeur avec la dimension « centralisatrice » associée au jacobinisme : dans les grandes villes, mais aussi dans de plus modestes bourgs, il fut synonyme de participation politique



et de pédagogie révolutionnaire. Une expérience démocratique moins libre dans la tourmente de l'an II, mais jamais tout à fait absente, contrairement à l'image monolithique que les adversaires des jacobins imposèrent dès la chute de Robespierre, en 1794, et que l'ouvrage analyse finement. ■ **ANDRÉ LOEZ**

► Haro sur les Jacobins. Essai sur un mythe politique français. XVIII^e-XXI^e siècle, de Guillaume Roubaud-Quashie et Côme Simien, PUF, « Questions républicaines », 348 p., 19 €, numérique 15 €.

Souvenirs IAmaginaires

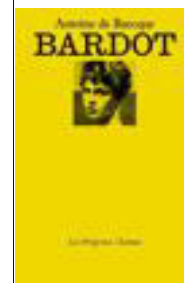
Pour illustrer la manière dont l'intelligence artificielle (IA) fabrique des images, Serge Tisseron se livre à une expérimentation. Ne trouvant pas trace dans ses albums d'une photographie de 1957 dont il conserve pourtant une mémoire précise, il utilise une IA pour la recréer, en lui demandant de représenter un duel entre deux garçons, l'un déguisé en Indien, l'autre en cow-boy. Il obtient plusieurs images, dont l'une correspond à son souvenir : on y voit, à gauche, son frère coiffé de plumes, et lui-même, à droite, pistolet au poing. Mais bientôt il retrouve la photographie d'origine : il est placé à gauche avec un arc sur l'épaule et un pistolet à la main tandis que son frère, situé à droite et muni aussi d'un pistolet, s'écroule sur le sol. A terre gisent deux garçons avec chacun une flèche dans la poitrine. Sur l'image fabriquée par l'IA, il « tue » son frère, et sur l'original il « tue » aussi deux camarades de jeu. Tisseron propose alors au lecteur une enquête sur les différences entre ces deux images, mais aussi sur le fonctionnement futur de la mémoire humaine, dès lors que l'IA pourra inventer des souvenirs dont la trace n'existe plus. ■ **ÉLISABETH ROUDINESCO**



► Le jour où j'ai tué mon frère. Quand l'IA fabrique la photographie de nos souvenirs, de Serge Tisseron, Lamaïndonne, « Poursuites et ricochets », 88 p., 20 €.

Trois fois BB

L'essentiel de ce qu'il y a à savoir, sinon à penser, sur Brigitte Bardot tient dans ce petit livre, un exploit eu égard à l'ampleur du mythe. Biographe méthodique de la Nouvelle Vague, l'historien cinéphile Antoine de Baecque* y ausculte, dans la direction indiquée par la collection qui l'accueille, tout ce qui a fait de « BB » une « icône ». Trois motifs y sont impeccablement déployés. La révolution comportementale et sexuelle – amoralisme sensuel, innocence perverse, séduction chasserresse – qui la fait sortir des ornières de la femme-objet et devenir, dès la fin des années 1950, l'une des grandes figures du changement social et médiatique à venir. Le grand écart politique qui lui fait courageusement dénoncer, en 1961, l'OAS, qui la menace personnellement – « *Je n'ai pas envie de vivre dans un pays*



nazi » –, avant qu'elle n'épouse toutes les causes réactionnaires, au point de rejoindre progressivement les terres de l'extrême droite. Enfin, le mystère d'une actrice qui fondamentalement n'aima ni son métier, ni son image, terminant dans la maturité sa carrière sur une suite attristante de mauvais choix, et prenant très vite, à 40 ans, la décision de tout plaquer. ■ **JACQUES MANDELBAUM**

► Bardot, d'Antoine de Baecque, Les Pérégrines, « Icônes », 172 p., 16 €.

* Antoine de Baecque collabore au « Monde des livres ».

Monique Wittig en théorie

C'est comme une « révolutionnaire » que les sociologues Natacha Chetcuti-Osorovitz et Sara Garbagnoli abordent l'écrivaine, théoricienne et militante Monique Wittig (1935-2003). Car rendre compte de la trajectoire d'une telle figure implique de se confronter à une forme de radicalité intellectuelle. Fondamentalement anti-essentialiste, Monique Wittig envisageait en effet les catégories homme et femme comme des classes antagonistes créées par des rapports de pouvoir ; et l'hétérosexualité comme un « système totalitaire » d'oppression des femmes. Elle plaçait dans les lesbianisme, compris en tant que positionnement existentiel, idéologique et politique, l'espoir d'une « *évasion possible* », à laquelle, par le travail du langage et des formes littéraires, elle a donné l'ampleur d'un horizon nouveau. Une analyse minutieuse de l'appareillage conceptuel développé par Wittig, comme de l'ancrage de l'œuvre dans son contexte historique, permet aux autrices de mettre en lumière l'actualité et la force de ces questionnements. ■



► La Pensée Wittig. Une introduction, de Natacha Chetcuti-Osorovitz et Sara Garbagnoli, Payot, « Petite biblio essais », inédit, 208 p., 8,50 €, numérique 8,50 €.

SOPHIE BENARD



LE FEUILLETON

TIPHAINE SAMOYAULT

Eloge de la virgule



serprix.com

SYLVIE SERPRIX

HÉLÈNE SANGUINETTI, PHILIPPE BECK : ici rassemblés par une impression sensible éprouvée à leur lecture rapprochée – la densité de leurs poèmes – et par un détail (qui n'en est pas un, car il commande la beauté des rythmes), la virgule. Hélène Sanguinetti : «*J'ai besoin des virgules, et souvent des virgules finales, qui sont là pour l'entaille, l'à-pic.*»

JADIS, POÏENA (UNE POÈME), suivi de
FILLE DE JEANNE-FÉLICIE, d'Hélène Sanguinetti,
Flammarion, «Poésie», 150 p., 18 €, numérique 13 €.

CARGO BLEU SUR FOND ROUGE. ANTHOLOGIE 1999-2017, d'Hélène Sanguinetti,
Lanskine, 224 p., 12 €.

ABSTRAITE ET PLAISANTINE, de Philippe Beck,
Le Bruit du temps, 120 p., 11 €.

DOCUMENTAIRES, de Philippe Beck,
Le Bruit du temps, 248 p., 22 €.

Elles accélèrent l'écriture, ne permettent pas au temps de se retourner. En avant ! Dans la première section de *Jadis, Poïena*, des points dessinent des volutes sur le blanc de la page, dans le ciel du poème. Ils sont des signes que l'on apprend à lire avec les mots comme dans des pratiques divinatoires, des indices du temps qui passe. Chez Philippe Beck, la virgule met à son tour en jeu le trinôme musique, ciel, temps. *Virga*, le mot latin qui signifie «tige» ou «baguette» et a donné «virgule» en français, est à la fois «branche ou tige du temps, / et baguette de cristal, / entre avion de rêve et feu». Il est aussi le nom donné aux précipitations qui s'évaporent avant de rejoindre la terre, formant parfois des cônes – dangereux pour les avions –, comparables à des vir-

gules. Tous les signes de ponctuation inscrivent un rythme dans la langue. La virgule est sans doute le plus musical d'entre eux : elle pause puis reprend, fait descendre le son suivant d'un silence.

Abstraite et plaisantine, le 23^e livre de poésie de Philippe Beck, est ainsi tout entier consacré à la musique et s'occupe, en cent douzains «en vers libres et mesurés», à voir ce qui en elle relie et délie. Il n'y va pas de main morte : je veux dire

Poésie et musique peuvent toujours être du côté de la vérité tout en se moquant du monde

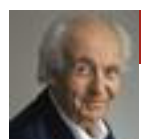
par là qu'il ne le fait pas à la façon lyrique attendue où la poésie serait musique et vice versa. Il part d'un moment tragique de l'histoire où la musique a été prise «dans un projet de purification des décisions artistiques, lequel entrainait dans un plan d'élimination d'une partie de l'humanité au nom de l'humanité».

Cette histoire implique le pianiste et pédagogue Alfred Cortot (1877-1962) – ici nommé «grand musicien antimoderne» ou tout simplement «Alfred» – qui déboute toute la musique atonale en la qualifiant des deux adjectifs «abstraite

et plaisantine». Puisque l'histoire se répète et que l'affronter implique de se jeter dans la gueule du loup, le poète revient sur ces circonstances où l'esthétique se trouve compromise dans l'idéologie criminelle. Il le fait dans une veine héroï-comique, reprenant les figures de l'époque et ses principaux épisodes (les tournées triomphales de Cortot en Allemagne en 1942, les procès de la Libération...), donnant à chacune et à chacun des surnoms épiques, où Yvonne au Chapeau Cloche ou Freddy Ruisseau d'Or côtoient Panurge et Pantagruel. Peu à peu, la circonstance disparaît dans le conte féroce, et «*Abstraite*» et «*Plaisantine*» deviennent à leur tour des figures de l'histoire : dans leur lutte héroïque pour retourner le stigmate, elles réaffirment que l'art, poésie et musique, peut toujours être du côté de la vérité tout en se moquant du monde.

Dans *Jadis, Poïena*, Hélène Sanguinetti invente aussi une figure, Poïena, échouée d'un rêve grec, après la mort violente des Muses. Elle choisit de sous-titrer son livre «une poème», le «a» de «Poïena» s'entendant dans le «e» muet du poème : «*fémmin avalé par les flots autrefois*». L'alternance des poèmes à Poïena et de sections comportant de courtes proses sculptant des souvenirs d'enfance et intitulées «Fille de» invite à penser que la voix qui énonce naît de la rencontre entre ces deux mémoires, le jadis très lointain du mythe, de la poésie et de l'histoire, et le jadis local, individuel et singulier du passé d'une personne. Le livre entier donne forme à cette rencontre en accueillant, dans sa seconde partie, le premier livre de poèmes d'Hélène Sanguinetti, justement intitulé *Fille de Jeanne-Félicie* (1986 ; publié pour la première fois dans *De la main gauche, exploratrice*, Flammarion, 1999), qui déclinait déjà magnifiquement ce brûlant «fille de». Après un silence de près de dix années, et alors que les éditions Lanskine proposent une anthologie des six premiers livres de l'autrice (*Cargo Bleu sur fond rouge*), ce recueil frappe un grand coup : avec une langue qui prend le monde par l'oreille et les mots, une langue parfois cassée par la douleur, une langue sonante et trébuchante, Hélène Sanguinetti donne à lire un corps dansant et musiquant sur les bords du temps.

«*Qu'est-ce que publier dans un monde où tout se publie ?*», demande Philippe Beck dans un des textes publiés dans *Documentaires*, le recueil de ses interventions sur Facebook au cours des dix dernières années. Il ne craint pas de dire que le poète peut aller au front sur les réseaux sociaux, y parler de la montée du fascisme, de l'inaction climatique, mais aussi de la musique, de ses lectures. En revanche, les réseaux ne sont pas pour lui l'espace du poème. Ils sont un lieu entièrement prosaïque, un océan de paroles en grande partie incontrôlées où il se rait tout à fait vain de faire entendre ce qu'est selon lui le poème, dont il donne une définition que ne renierait pas Hélène Sanguinetti : «*Une tentative pour enfreindre la loi conservatrice dans le maniement du langage, quand les limites de la langue se font sentir chaque jour contre ses forces de pensée sensible.*» ■



FIGURES LIBRES

ROGER-POL DROIT

La «modération radicale» est-elle possible ?

CHACUN LE CONSTATE : l'outrance devient un signe majeur de l'époque. Partout triomphent l'excessif, l'exagéré, le simplifié, l'antagonique. De tous côtés règnent avis tranchés, positions radicales, affrontements brutaux. Fini, les nuances et l'écoute des autres ? Adieu, débats et compromis ? En congédiant ainsi juste milieu, modération et tempérance, on risque fort, sans même le voir, de tirer le rideau sur la démocratie. Et sur les libertés publiques comme sur les droits humains.

Cette situation, le sociologue Christian Thuderoz ne se contente pas de la décrire : il projette d'y remédier. Spécialiste de la

négociation, expert en culture du compromis, ce chercheur qui a travaillé au CNRS avant d'être professeur des universités se fait désormais le défenseur convaincu – et souvent convaincant – d'une société apaisée et équilibrée. «*De la modération en tout*», voilà ce qu'il préconise. C'est le titre de son nouvel essai, cri d'alarme contre la rudesse qui monte, et surtout panégyrique de la retenue et de l'équilibre.

On sourira sans doute de voir revisiter tant de vertus qui ont l'air surannées. Allons donc, la mesure, le partage, l'équilibre, qui donc y croit encore ? Voilà pourquoi l'auteur s'applique à en

rappeler non seulement la nécessité et les bienfaits, mais aussi les lettres de noblesse. Dans l'espoir de «*revitaliser la modération*», il rassemble bon nombre d'analyses classiques qui la justifient et même la portent aux nues. Aristote théorise ainsi le «*juste milieu*», Cicéron élabore la «*convenance*», Montaigne glorifie la «*tempérance*», Voltaire proclame que «*la modération est le trésor du sage*». Montesquieu la préconise au cœur des lois et des institutions. Tous, sans oublier Confucius et John Rawls, aux extrêmes préfèrent le centre et aux affrontements les compromis.

Paroles de sagesse

Toute la question est de savoir si ces paroles de sagesse peuvent être encore entendues, et se révéler efficaces. Ne sommes-nous pas déjà insensibles à ces anciennes chaînes de raisons ? La polarisation générale des partis pris, l'arrogance envers les autres, l'imposition autoritaire de ses propres convictions sont-elles encore résistantes et remédiables ? Christian Thuderoz le croit profondément. En expliquant pourquoi, il esquisse également

des chemins pour mettre en œuvre, dans tous les domaines, cette modération devenue nécessaire.

Sous peine de sombrer dans un chaos où se perdrait tout respect des êtres humains, il faut commencer par se défaire du préjugé que la modération serait synonyme de faiblesse, de mollesse ou de laxisme. Une modération sans failles est désormais indispensable. «*Etre "radicalement modéré"*», conclut l'auteur, «*en ces temps d'outrance ordinaire, d'exaspération sociale et de chaos du monde, est une nécessité.*» Voilà qui s'entend, et même qui séduit. Mais est-ce faisable ?

A supposer que beaucoup se convainquent de la justesse de ces propos, et s'emploient effectivement à combattre la tendance générale à l'affrontement, y parviendront-ils ? On l'aura compris : il y a du moraliste chez ce sociologue. Au lieu de décrire les processus en cours, il exhorte à les changer. Reste à savoir si la politique et l'histoire sont malléables sur ce mode volontariste et raisonnable. Qu'elles suivent leur cours malgré nos projets n'est pas exclu. ■

LES YEUX DANS LES POCHE
FRANÇOIS ANGELIER

FRUIT DU BRUIT ET FILLE DU FRACAS, l'histoire fait peu de cas du silence – exceptions celui qui signale l'entrée du prince, précède le haro des combats ou nappe le champ des morts. La renommée préfère la trompette, la guerre à ses cris, seule la musique note les silences. Il fallait un enquêteur fieffé comme Alain Corbin, familier des réalités sensibles et des objets paradoxaux (le repos, la joie, le littoral, la douceur de l'ombre ou la fraîcheur de l'herbe) ou des contre-allées historiographiques (prostitution, odeurs et parfums, univers des cloches, vies des anonymes) pour amadouer et capter le silence.



Résulte de sa quête *Histoire du silence*, un herbier de citations précieuses et d'analyse fines qui ne disent pas le silence (comme l'écrivait Georges Bataille, la prononciation de «silence» implique la destruction de son objet) mais en circonscrivent les émergences, en pointent les fonctions. Car le silence n'est pas un chas-

se-vacarme, l'expulsion des frères potin et tapage, c'est un matériau noble, une présence rare.

Au lieu intime d'ouvrir le bal, garant d'une présence et d'un retour à soi. Une intimité intérieure que nous offrira également le monde naturel : jardin classique, forêt et ruines romantiques ou sublimité des lieux agrestes, et surtout perfection du désert, de sable ou de neige, dont nous parle Fromentin, Saint-Exupéry ou Charles de Foucauld. Mais l'avancée du bruit moderne, comme celle du désert, accule à la réclusion et à ne plus pouvoir trouver le silence qu'en soi, dans ce lieu ultime de l'intériorité spirituelle. D'où l'importance de tous les «*arts de se taire*» (abbé Dinouard) et des spiritualités silencieuses, telle celle qui émane de saint Joseph, cet apôtre du silence dont pas un mot n'a filtré dans les Évangiles. Le dernier tiers du livre témoigne de l'envers du décor : négativité du silence peureux, haineux, silence de la prière ultime au Jardin des oliviers. Silence de la fin du monde : «*D'un seul coup la nature interrompra ses bruits*» (Vigny). La grande leçon de ce livre est que le silence n'est pas un déficit de décibel mais une création, un art : l'homme, seul, «*fait*» silence.

FAIRE SILENCE peut engendrer l'anamnèse, le travail de la mémoire, scruté en son histoire par Jean-Yves Tadié, grand proustien et historien des lettres, et son frère Marc, neurochirurgien, dans *Le Sens de la mémoire*. Usant de toutes les capacités de la science et de la création intellectuelle, de la connaissance extrême du support corporel et des procédures neuronales et physiologiques, ou de l'histoire littéraire et philosophique, d'Homère, Platon, Aristote

et saint Augustin à Proust et Bergson, les frères Tadié livrent l'avertissement et l'envers du champ mémoriel. Biologie du souvenir et chant de la remembrance, tout est analysé en écho, au fil de procédures et de créations, d'effort conscient ou de surprise soudaine. Une passionnante et limpide investigation.



S'IL Y A BIEN UNE PRATIQUE qui conjoint la mémoire et le silence, c'est celle du jeu d'échecs, l'art de ceux qui «*poussent le bois*». Mémoire tout d'abord : comme nous le rappellent Jean-Yves et Marc Tadié, «*un grand maître peut retenir entre vingt mille et quarante mille situations différentes*». Le silence agissant, lui, tel un biotope, un milieu fructueux où incubent les réflexions, mûrissent les stratégies. Ce monde du silence où mutisme et amortis des bruits parasites règnent en maîtres, Aymen Hacem le déploie dans son anthologie *Le Goût des échecs*, des mythes indiens du témoignage du génie échiquéen Magnus Carlsen, en une fascinante et muette parade. ■

► **Histoire du silence. De la Renaissance à nos jours**, d'Alain Corbin, *Espaces libres*, «*Histoire*», 208 p., 8,50 €.

► **Le Sens de la mémoire**, de Jean-Yves et Marc Tadié, *Folio*, «*Essais*», 432 p., 10 €.

► **Le Goût des échecs**, anthologie d'Aymen Hacem, *Mercurie de France*, «*Le petit Mercure*», 118 p., 9,50 €.

Barbouzeries et terrorisme, entre 1978 et 1986, noircissent les deux livres politico-policiers de Benjamin Dierstein et Frédéric Paulin

Années de plomb, version française

THRILLER

ABEL MESTRE

Ce sont deux romans très singuliers, et complémentaires, qui traitent, l'un et l'autre, des années de plomb à la française : cette courte période allant de la fin de la décennie 1970 au début des années 1980, quand les meurtres politiques se multipliaient et que le terrorisme d'extrême gauche émergeait dans l'Hexagone. C'est sur cette histoire encore largement méconnue que Benjamin Dierstein et Frédéric Paulin se penchent dans leurs passionnants romans politico-policiers jumeaux.

Bleus, blancs, rouges, de Benjamin Dierstein, est le premier tome d'une trilogie balayant l'histoire de France de 1978 à 1984. Ce volet traite des années 1978-1979, celles du giscardisme déclinant, du gauchisme revancharde et des barbouzes du service action civique (le SAC, police parallèle gaulliste qui fut impliquée dans un grand nombre de « coups tordus » de la V^e République). Les deux suivants, *L'étendard sanglant est levé* (consacré aux années 1980-1982) et *14 Juillet* (1982-1984), devraient être publiés à l'automne et au début de 2026.

Rares ceux qui échappèrent à la guerre, de Frédéric Paulin, est le deuxième tome de sa trilogie consacrée à la guerre civile libanaise (1975 à 1990). Il relate les faits de 1983 à 1986, quand la France s'impliqua de plus en plus, notamment au travers de la crise des otages français au Liban. Parallèlement, les fanatiques religieux préparent une vague d'attentats qui frappera Paris en 1986. Commencée avec *Nul ennemi comme un frère* (Agullo, 2024), la trilogie de Paulin s'achèvera avec la publication, prévue en août, de *Que s'obscurcissent le soleil et la lumière*.

Les deux romanciers sont des habitués des longs récits politiques : Dierstein a déjà publié une trilogie sur les années 2011-2013 – *La Sirène qui fume*, *La Défaite des idoles* (Nouveau Monde, 2018 et 2020) et *La Cour des mirages* (Equinox,



Le ministre de l'intérieur Charles Pasqua (au premier plan) sur les lieux de l'attentat à la cafétéria Casino de la Défense (Hauts-de-Seine), le 12 septembre 1986. Un des attentats organisés par le Hezbollah. ANDRÉ DURAND, MICHEL GANGNE/AFP

BLEUS, BLANCS, ROUGES, de Benjamin Dierstein, Flammarion, 794 p., 24,50 €, numérique 17 €.

RARES CEUX QUI ÉCHAPPÈRENT À LA GUERRE, de Frédéric Paulin, Agullo, « Noir », 416 p., 23,50 €, numérique 14 €.

2022) – et Paulin est l'auteur de la trilogie *Benlazar* (Gallimard, 2022), sur la guerre civile en Algérie dans les années 1990, et l'arrivée du terrorisme djihadiste sur le sol français (*La guerre est une ruse*, *Prémices de la chute* et *La Fabrique de la terreur*, Agullo, 2018, 2019 et 2020).

Un côté libertaire

Dierstein et Paulin procèdent de la même manière pour documenter une période de l'histoire contemporaine, mêlant des personnages fictionnels à des situations historiques et des personnages réels, à la manière d'un Don Winslow, d'un James Ellroy ou d'un Giancarlo De Cataldo. On croise, dans les deux romans, des personnages

communs : Charles Pasqua, François Mitterrand, Jacques Chirac, Roland Dumas, Valéry Giscard d'Estaing, mais aussi Jean-Marc Rouillon et Nathalie Ménigon, les leaders d'Action directe.

Les deux auteurs n'ont pas le même âge (Paulin a 53 ans, Dierstein presque dix ans de moins), mais ils ont en commun un côté libertaire qui les rend méfiants à l'égard aussi bien de la gauche que de la droite. Ainsi dissèquent-ils la fin d'un monde, celui de la France impériale, qui se délite sur la scène internationale – avec la perte d'influence en Afrique et au Liban, par exemple – comme sur le plan intérieur, où les barrières morales n'existent plus : compromissions avec le banditisme chez Dierstein, basses manœuvres cyniques des responsables politiques chez Paulin. Avec, dans tous les cas, de nombreuses victimes collatérales. ■

POÉSIE



Le souffle ancestral

GABRIEL MWÈNÈ OKOUNDJI est un grand poète de la mémoire et de l'initiation, né en 1962 à Okondo (République démocratique du Congo) et établi près de Bordeaux, où il travaille comme psychologue clinicien. C'est

un passeur de sagesse, traduit en de nombreuses langues, dont le japonais et l'occitan. « *Les Occitans me lisent, ma poésie leur est accessible et s'ils l'apprécient, c'est parce que nous avons en commun une sensibilité à la parole souveraine* », écrit-il.

C'est ce qu'attestent les deux poèmes réunis dans ce « Poésie/Gallimard ». « *L'âme blessée d'un éléphant noir* » d'abord, impulsé par le deuil et le désir de revisiter l'enfance dans la brousse congolaise, rythmée par la chasse et la pêche, l'esprit du vent et la démarche de la panthère, la danse et les chants en langue tégué. Qu'en reste-t-il une fois parti vers l'inconnu, à Brazzaville, puis à Bordeaux ? « *Si ton itinéraire te désavoue/ accepte de tomber sans précaution. La chute/ est humaine. Ne pleure pas. Elle est le témoin/ de la traversée des sentiers. Ne pleure pas. L'expérience/ est au prix/ de la marche éternelle.* » Ni colère ni désespérance chez Okoundji, mais la conscience de la fragilité humaine ; une certaine exaltation de la patience aussi.

Cela lui vient de sa fonction de « Mwènè », c'est-à-dire de chef, garant de la parole transmise par les ancêtres. Par leur souffle, ils lui donnent « *comme une soif d'être un homme encore* », écrit-il dans « *Stèles du point du jour* ». Le second poème du recueil est un hommage à « *Tante-mère Ampili* [qui lui] a appris à marcher debout et droit parmi les inconséquences de la terre » et à « *Papa Pampou, pour qui tout est signe et sens* ». Okoundji imagine un dialogue tissé de proverbes entre ces deux êtres chers, dont on retiendra : « *Le destin ne se lasse pas de l'Homme* » et « *Tout homme doit savoir être propriétaire de ses empreintes* ». Avancer, ne pas oublier. ■

GLADYS MARIVAT

► *L'âme blessée d'un éléphant noir, suivi de Stèle du point du jour*, de Gabriel Mwènè Okoundji, préface de Boniface Mongo-Mboussa, « Poésie/Gallimard », 208 p., 9,30 €, numérique 9 €.

BANDE DESSINÉE

Fritz Lang le Maudit

LE CHEF-D'ŒUVRE DE FRITZ LANG, *M le Maudit* (1931), devait s'appeler originellement *Mörder unter uns* (« des assassins parmi nous »). Le réalisateur y a renoncé, redoutant que les nazis ne prennent le compliment pour eux. Avec *Krimi*, qui plonge dans le Berlin interlope de la fin des années 1920, Thibault Vermot et Alex W. Iker plantent à merveille ce décor : tout le monde, de la police à la pègre, en passant par Fritz Lang lui-même, semble avoir du sang sur les mains. Un criminel, pourtant, fascine et inquiète plus que les autres : le mystérieux individu qui, armé d'une paire de ciseaux, assassine femmes et enfants. L'album est d'abord un hommage érudit à *M le Maudit*. L'inspecteur Lohmann traverse ici l'écran pour interpellier le réalisateur. C'est lui qui a enterré, il y a plusieurs années, l'enquête sur la mort suspecte de la première épouse de Fritz Lang. Ce dernier lui est redevable et est prié de mettre son talent cinématographique, et sans doute une partie de son âme, au service de la police. Tandis que la société se mobilise autour de la traque d'un tueur en série, l'Allemagne entière abandonne son destin à des criminels de masse – un paradoxe doublé d'une vertigineuse mise en abyme. ■ ADRIEN LE GAL

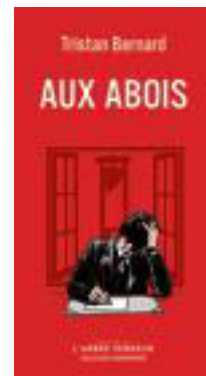
► *Krimi*, de Thibault Vermot (scénario) et Alex W. Iker (dessin), Sarbacane, 280 p., 35 €.



Fritz Lang (monocle) vu par Alex W. Iker. SARBACANE

NOIR

L'assassin sans regret



IL N'Y A PAS PLUS DE POSTÉRITÉ EN LITTÉRATURE que de concessions perpétuelles dans les cimetières. Tout est affaire de temps. Restent l'Académie et le Panthéon. Mais la liste des Immortels tombés dans l'oubli ou celle des grands hommes inconnus font mesurer la fragilité de la mémoire. A propos de l'Académie, dont il ne fut jamais, Tristan Bernard (1866-1947) disait : « *Je préfère faire partie de ceux dont on se demande pourquoi ils n'en sont pas plutôt que de ceux dont on se demande pourquoi ils y sont.* » De Tristan Bernard ne subsiste guère que quelques mots d'esprit. Il fut pourtant un auteur prolifique et admiré : dramaturge (plus de cinquante pièces), romancier et nouvelliste (une vingtaine de titres). Comme son ami Jules Renard, il est à la fois tendre et cynique, posant sur ses contemporains un regard d'une ironie lucide, grinçante. *Aux abois* (1933), qui est réédité, est un roman d'une complète noirceur. Il s'agit du journal que tient un assassin après un crime sanglant pour lequel il n'éprouve aucun regret. Il avait simplement besoin d'argent. On le suit dans une cavale biscornue où de paranoïdes obsessions égratignent son indifférence à presque tout. Un monstre très ordinaire, triste et vain, en route vers une issue qui ne sera pas celle qu'on imagine. C'est d'une justesse parfaite. Tristan Bernard s'y révèle en peseur d'âmes. Il ne mérite décidément pas son purgatoire. ■ XAVIER HOUSSIN

► *Aux abois*, de Tristan Bernard, L'Arbre vengeur, « L'exhumérante », 168 p., 17,50 €.

JEUNESSE

Hérissons déconfinés

DU PREMIER CONFINEMENT, les enfants auxquels *Le Jour où tout s'arrêta* est destiné ont peu de souvenirs : au printemps 2020, ils avaient entre 3 et 5 ans. Raison de plus, peut-être, pour lire ce roman charmant, parfait point de départ pour une conversation sur ce que fut cette période et comment chacun la vécut. C'est le point de vue des animaux que choisit d'évoquer Vincent Tirilly. *Le Jour où tout s'arrêta* s'ouvre le 17 mars, dans la forêt de Rambouillet (Yvelines), quand l'absence de trafic humain sur la départementale 24 éveille la curiosité des bêtes. Qu'a-t-il bien pu se passer ? Ces dangereuses créatures se seraient-elles soudain volatilisées ? La famille Risson mène l'enquête, et la curiosité des enfants, les malicieux Zoé et Didier, va finir par les entraîner à Paris... Les illustrations tendres et drôles de Marc Boutavant, dessinateur de faune paté, accompagnent à merveille ce roman aux dialogues vifs, entre la fable écolo et la comédie familiale. ■

RAPHAËLLE LEYRIS

► *Le Jour où tout s'arrêta*, de Vincent Tirilly, illustré par Marc Boutavant, L'École des loisirs, « Neuf », 96 p., 11 €. Dès 8 ans.



L'ÉCOLE DES LOISIRS

POLAR



Le Dahlia noir, point final ?

RENÉE BALLARD n'a pas de temps à perdre : elle s'est fait voler ses papiers et son badge. Pour ne pas être sanctionnée, elle demande de l'aide à son vieil ami Harry Bosch. Leur enquête clandestine les mènera sur les traces de militants d'extrême droite qui préparent un attentat. Parallèlement, l'unité des affaires non résolues, dirigée par Ballard, continue de plancher : une nouvelle recrue, Maddie Bosch, la fille de Harry, est en passe de résoudre le plus ancien *cold case* de Los Angeles : l'affaire du Dahlia noir. Les derniers romans de Michael Connelly mettant en scène son personnage fétiche, Harry Bosch (apparu dans *Les Egouts de Los Angeles*, Seuil, 1993, et protagoniste d'une trentaine de romans), ne valent pas tant par leurs intrigues que pour le portrait de son flic vieillissant. Dans *A qui sait attendre*, Connelly s'amuse à s'autoréférencer : l'affaire du Dahlia noir est au cœur de la construction de son personnage fictionnel, dont la mère – comme Elizabeth Short, la victime de ce crime atroce – est une prostituée que l'on a retrouvée assassinée. Ce parallèle était d'ailleurs la trame du *Dernier Coyote* (Seuil, 1995), la quatrième (et meilleure) enquête de Bosch. Une manière pour l'auteur de boucler l'histoire de son héros. ■

A. ME

► *A qui sait attendre* (*The Waiting*), de Michael Connelly, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Robert Pépin, Calmann-Lévy, « Noir », 468 p., 22,90 €, numérique 16 €.

Gaëlle Bélem

« A rebours du cliché de l'île paradisiaque »

L'écrivaine réunionnaise joue de son amour des classiques du XIX^e siècle pour réinventer la littérature de son île. Une réussite de cette transfuge de classe, que confirme le recueil de nouvelles « Sud sauvage »

GLADYS MARIVAT

Une femme fuyant les commérages et le tumulte de Saint-Denis, la capitale de La Réunion, pour écrire et fumer des cigares au coin du feu. Laisant son travail de professeure d'histoire-géo et d'assesseur au tribunal pour enfants, pour s'installer sur les hauteurs isolées de l'île. La narratrice du premier texte du recueil de nouvelles fantastiques de Gaëlle Bélem présente de nombreux points communs avec l'autrice : elle a 40 ans, exerce les mêmes professions que l'écrivaine, et son éditeur se prénomme comme Jean-Noël Schifano, directeur de la collection « Continents noirs », chez Gallimard, dans laquelle Gaëlle Bélem publie *Sud sauvage*. Ce qui avive notre curiosité, quand l'ermite nous donne rendez-vous à Paris, dans le très vivant quartier du Marais.

A la fin de la rencontre, on aura compris que Gaëlle Bélem n'aime rien tant que déjouer les attentes. Elle en est consciente, c'est un choix. A nous d'interroger ce qui étonne dans son allure – les cheveux lissés, les longs cils, le maquillage pailleté. Sans doute le décalage avec la figure de l'écrivaine tel qu'on l'imagine. Surtout quand l'écrivaine en question revient de Londres, où la traduction de son premier roman, *Un monstre est là, derrière la porte* (Gallimard, 2020), est en compétition pour deux prix, dont le prestigieux International Booker Prize. Est-ce que cela lui tourne la tête ? Apparemment non. Il est 18 heures et Gaëlle Bélem commande un

lait chaud, en se moquant de ses habitudes de vieille dame. Puis elle se met à parler comme un roman du XIX^e siècle.

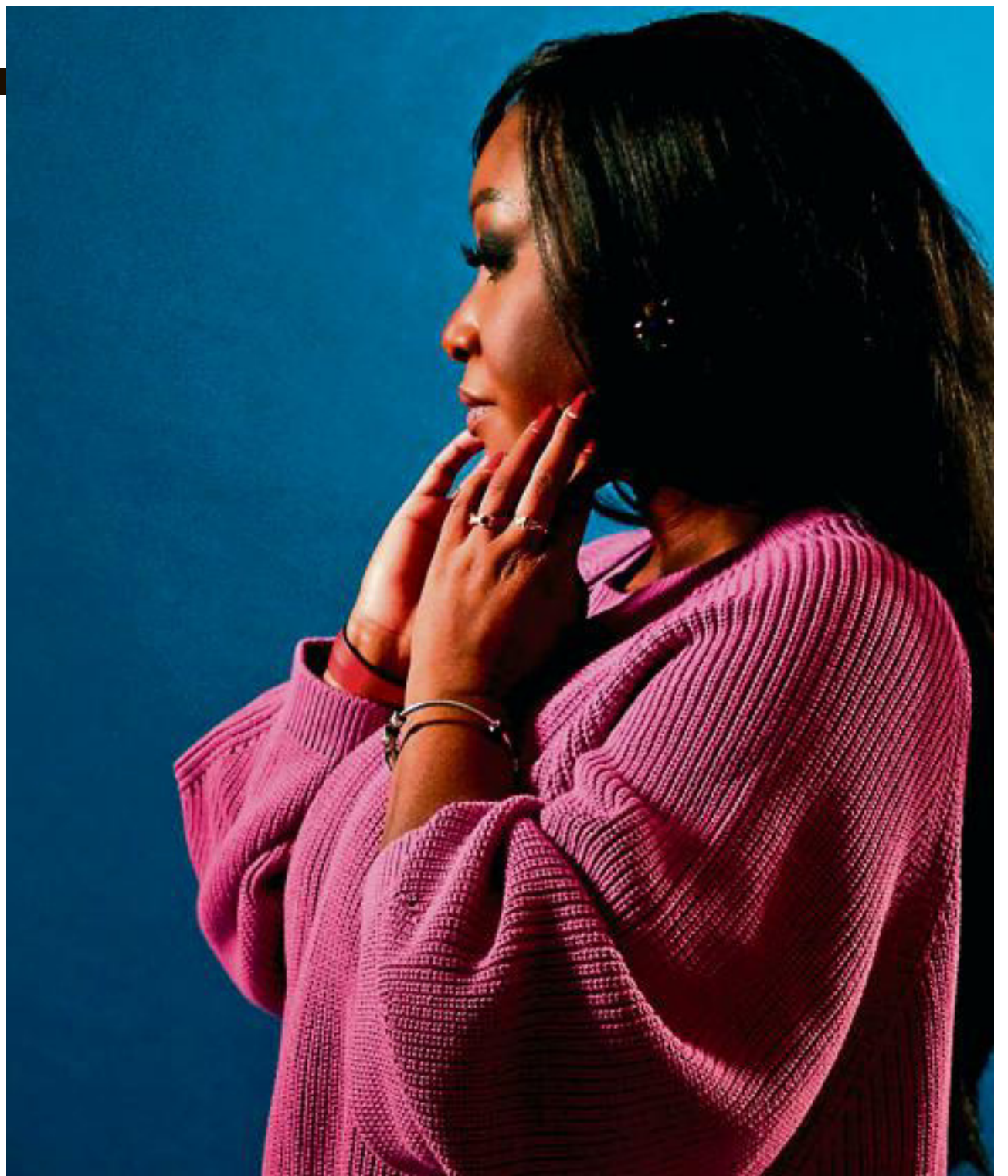
« Je nais à l'île de La Réunion en 1984, dans une famille modeste, où il n'y a pas forcément d'appétence pour la littérature, mais où l'on soutient les enfants », dit-elle. Ses phrases sont truffées de « sans » et de « mais ». Comme pour souligner que rien ne la prédestinait à être là aujourd'hui, si ce n'est l'amour des siens, sa chance, son audace. Son père déserte assez tôt, qu'on n'en parle plus. Ne reste que sa mère, femme de ménage, et son frère, de trois ans son aîné. Ensemble, ils doivent les *Mickey Parade* et *Picou Magazine* apportés par une amie.

« Cette famille soutenance ne s'oppose pas au fait que je lise, même si ce n'est pas quelque chose de normal, reconnaît-elle. Nous, à La Réunion, on préfère l'oralité, raconter des histoires sur qui on est, d'où l'on vient, et sur ce qu'on ignore aussi de nos origines. » Sa mère lui raconte son enfance, avec un père très violent qui bat sa femme en rentrant du travail. Peut-être que germe déjà dans ces moments l'idée, longuement mûrie, de son premier roman, *Un monstre est là, derrière la porte*. « Tout paradis a son serpent, déclare-t-elle. Et moi, ce qui m'intéresse, c'est ce qu'il y a derrière les portes. Mon livre a plu parce qu'il est à rebours du cliché de l'île paradisiaque. » Il relate l'histoire des Dessaintes, parents très violents d'une adolescente futée bien décidée à s'en sortir. Sans mépris, avec empathie, Gaëlle Bélem y transpose en créole, sous les tropiques, les turpitudes des Rougon-Macquart de Zola, notamment ceux de *L'Assommoir* (1877).

La petite fille noire aux cheveux crépus

Car, arrivée au collège, l'élève range ses *Mickey Parade* pour s'emparer des romans de Balzac, Zola, Flaubert, Stendhal, que son frère achète pour préparer le brevet des collèges, sans les lire. « Si j'ai un style ringard, suranné, ça vient de ces ouvrages qui m'ont marquée », avoue-t-elle, le rire léger. Pendant les vacances de décembre, l'élève de 6^e rédige des fiches de lecture sur *Le Père Goriot* et *Madame Bovary*. Sa professeure de français refuse de croire qu'elle les a lus en entier. Anéantie, elle comprend que, aux yeux de l'enseignante, elle, la petite fille noire aux cheveux crépus, que l'on appelle « cafrine » [terme qui, à La Réunion, désigne une fille ou femme noire], n'est pas censée avoir le niveau pour lire des romans si exigeants, et que l'enseignante n'aurait pas eu la même réaction envers un élève blanc. « Ce fut un moment déterminant, remarque-t-elle. J'ai pris conscience, d'une certaine manière, de ma négritude. »

Autant certains détruisent, autant certains réparent : en 4^e, son professeur de français l'encourage. « C'est pour lui que j'ai commencé à écrire, confie-t-elle. Il s'appelait Jean Cristol. » Si Gaëlle Bélem savait où il est enterré, elle irait sur sa tombe. Comme elle se rend, avant la publication d'un livre, place des Vosges, à Paris, à la Maison de Victor Hugo (1802-1885). L'écrivain, qui a touché à tout – poésie, roman, théâtre, essai –, apparaît à la Réunionnaise comme un modèle à



Gaëlle Bélem, à Paris, cette année. FRANCESCA MONTOVANI/GALLIMARD

suivre « pour essayer d'atteindre quelque chose de grand ». Il lui donnera l'envie de s'essayer à tous les genres.

Autre lieu de pèlerinage, la tombe de Pierre Bourdieu (1930-2002), au cimetière du Père-Lachaise. L'écrivaine se souvient de la lecture de *La Reproduction* (avec Jean-Claude Passeron, Minuit, 1970) et de *La Domination masculine* (Seuil, 1998), empruntés en terminale au CDI de son lycée. « Bourdieu et M. Cristol ont fait de moi une amoureuse de la littérature qui reste attachée aux milieux populaires, mais qui n'est pas dupe. Je sais que la méritocratie n'existe pas, qu'on se heurte à un plafond de verre, mais qu'on peut, malgré tout, se faufiler. » En prenant l'option latin en 5^e, par exemple. Au risque d'être une « cafrine bizarre ». La seule au milieu d'une classe d'enfants de « Zoreilles », comme on appelle les métropolitains à La Réunion. Là, elle rencontre Sénèque, l'antique stoïcien, qui deviendra son « directeur de conscience ». Bac en poche, elle quitte La Réunion pour entrer en hypokhagne au lycée Pierre-de-Fermat, à Toulouse. A la fin de sa khâgne, elle décroche un job d'été comme femme de ménage dans une banlieue de Toulouse. « C'était tellement glauque, se souvient-elle, attristée. Les gens faisaient leur miction dans leur propre couloir. Et je me demandais pourquoi ils détérioraient eux-mêmes leur cadre de vie. Pour tenir, je récitais des poèmes de Victor Hugo. » Cet

Parcours

1984 Gaëlle Bélem naît à Saint-Benoît (La Réunion).

2002 Etudes à Toulouse.

2015 Retour à La Réunion. Elle enseigne l'histoire-géographie et est assesseur au tribunal pour enfants.

2020 *Un monstre est là, derrière la porte* (Gallimard).

2023 *Le Fruit le plus rare* (Gallimard).

été-là a aussi largement inspiré la dimension sociale de ses romans, sa volonté de comprendre, de donner une voix à ceux qui n'en ont pas.

Se trouver des ancêtres

Ses études d'histoire à la Sorbonne lui donnent une méthode pour effectuer des recherches. A la rentrée 2023, *Le Fruit le plus rare* ou *La Vie d'Edmond Albius* (Gallimard, 2023) figure sur la première liste du prix Renaudot. En relatant la vie de cet esclave (1829-1880) découvreur du processus de pollinisation de la vanille,

elle répond à un désir des Réunionnais de se trouver des ancêtres qui leur ressemblent plus que les Gaulois. « J'ai cherché dans les archives, où j'ai trouvé peu de choses, remarque-t-elle. Car, en tant qu'esclave, Edmond Albius est un bien meuble. On ne raconte pas la vie de sa chaise. »

Avec *Sud sauvage*, l'autrice ambitionne de réinventer la littérature réunionnaise. « J'ai écrit des histoires fantastiques, sans reprendre les mythes locaux », explique-t-elle. Ils sont pourtant nombreux, de l'homme-coq à Madame Desbassayns (1755-1846), cette grande marchande d'esclaves, tantôt louée, tantôt honnie, et considérée par certains comme le diable. A la place, elle emporte ailleurs La Réunion, son créole, son oralité, ses paysages et ses croyances, dans le monde chargé de mystères et de revenants d'Edgar Poe (1809-1849) – et dans la langue du XIX^e siècle qu'elle aime tant. « Je ne sais pas comment les Réunionnais vont recevoir ce livre », s'inquiète-t-elle. Car, dans les rues de La Réunion, elle ne passe plus inaperçue. Les passants n'hésitent pas à l'arrêter pour lui parler de ses livres. La faute à son côté glamour, croit-elle. Ou plutôt à ce qu'elle est la première écrivaine réunionnaise à entrer dans la collection « Continents noirs » ; la première traduite en allemand. Et qu'elle sera à Rome, cet automne, pour la traduction en italien du *Fruit le plus rare*. Entre autres. ■

EXTRAIT

« Bientôt, le manque cruel de pain, de tissus et d'argent poussa le vieux à accepter le premier métier qui se présenta : un emploi de gardien au lieu-dit Tamaka. C'est une vallée cerclée de hauts remparts, un lieu moite que des nuages grisâtres couvrent d'une ombre quasi permanente. Un botaniste s'y installa jadis. On le retrouva pendu. Dans son journal, il parlait avant de mourir de phénomènes étranges lâ-haut sur la ligne de crête, d'envol d'oiseaux affolés, de quelque chose qui descendait des montagnes la nuit. Plus tard, un manœuvre pris, dit-on, d'un accès de folie s'y était suicidé d'un coup de fusil. Plus tard encore, un autre fuyant diable sait quoi s'était jeté dans le vide. Aucun garde ne restait plus de deux nuits. Les habitants de Bras Panon, gens de peu de science et trop de légendes, disaient que Tamaka était un lieu mauvais, qu'on y voyait des esprits. »

« VEILLEUR DE NUIT », DANS SUD SAUVAGE, PAGES 45-46

Les frontières brouillées du réel et du surnaturel

APRÈS *Un monstre est là, derrière la porte* et *Le Fruit le plus rare* ou *La Vie d'Edmond Albius* (Gallimard, 2020 et 2023), Gaëlle Bélem revient avec un recueil d'histoires aussi extraordinaires que celles d'Edgar Allan Poe.

Sud sauvage nous plonge dans des récits de revenants et de transmigration des âmes à La Réunion, du XIX^e siècle à nos jours. Ainsi, l'écrivaine poursuit son entreprise de déscription du cliché paradisiaque de son île natale, en mettant au jour les faits historiques oubliés, et en renouvelant les contes anciens. Souvent, le

drame arrive la nuit ou pendant l'hiver austral. Le conteur peut être un homme d'Eglise ou un fantôme. Une maison est visitée par un chien-loup, le diable ou un « goulou » (esprit d'un mort). Sur les plages, le sable est recouvert de squelettes d'esclaves. Et la Timise, une créature fantastique du folklore réunionnais, s'est tapie dans l'ombre d'une falaise.

La langue, classique mâtinée de créole, crée un sentiment d'étrangeté, indémêlable d'une impression de vérité. Introduit par un vers de Leconte de Lisle (1818-1894), né à La Réunion, chaque récit témoigne d'un brouillage des frontières entre

le réel et le surnaturel, particulièrement dans les hauteurs de l'île, peuplées par les « Yabs » (« les Petits Blancs des Hauts ») et les « Cafres » (descendants d'Africains) ayant fui la servitude. On ressort de ses nouvelles avec la chair de poule... Et une furieuse envie d'arpenter La Réunion de bas en haut. ■ GL. M.

SUD SAUVAGE, de Gaëlle Bélem, Gallimard, « Continents noirs », 166 p., 19 €, numérique 17 €. Signalons, de la même autrice, la parution en poche du *Fruit le plus rare* ou *La Vie d'Edmond Albius*, Folio, 256 p., 8,50 €.